 C.R.I. N° **6** (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2009

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Absences motivées 4

Ordre du jour

Approbation 4

Communications 4

Vérification des pouvoirs des membres suppléants du parlement wallon dont l'admission a été ajournée 5

Proposition de décret

Prise en considération 5

Documents

Dépôt 6

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) – N^os^ 1 et 2)

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) – N^os^ 1 à 3)

Projet de décret contenant le budget des recettes de la région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ia (2009-2010) – N^os^ 1 et 2)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) – N^os^ 1 à 4)

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Goffinet, Barzin, Rapporteur, M. Borsus, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Simonis, MM. Jeholet, Wesphael, Prévot, Kubla)..... 6

Fait personnel

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet)..... 31

Discussion générale (suite)

(Orateurs : M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Jeholet, Kubla) 31

Fait personnel

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon) 32

Discussion générale (Suite)

(Orateurs : M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Borsus, Mme Simonis, M. Wesphael, Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Cheron, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)..... 32

Compétences de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Binon, Bolland, Dupriez, Mme Cassart-Mailleux, M. Stoffels, M. Mouyard, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine M. Borsus)..... 35

Fait personnel

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus)..... 47

Discussion générale (suite)

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Lebrun, Mme Cassart-Mailleux, MM. Binon, Dupriez, Mouyard, Stoffels) 47

Compétences de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, MM. Jamar, de Lamotte, Senesael, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, M. Borsus) 49

Compétences de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, Mme Fernandez Fernandez, M. Tiberghien, Mmes Salvi, Trotta, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)..... 58

Compétences de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la ville

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Neven, Saint-Amand, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles)..... 69

Compétences de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles) 74

Compétences de M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Defraigne, M. Wesphael)..... 78

Fait personnel

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Wesphael, Jeholet)..... 79

Compétences de M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (suite)

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Simonis, MM. Wesphael, de Lamotte, Crucke, Mme Kapompolé)..... 80

Présidence de Mme Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 09 heures 38 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Je salue les Ministres au banc des Ministres, en forme et présents.

M. Borsus m'a informée qu'il arriverait dans quelques instants, de la même manière que le Ministre-Président m'a informé qu'il aurait, au maximum, une demi-heure de retard.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. le Ministre Furlan, M. Wahl et Mme Targnion, pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Le Ministère de la Communauté française m'a transmis le rapport d'activités 2008-2009 du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant ainsi que le rapport thématique relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles.

Il sera envoyé à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les onze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 18 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 11 et 12 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement.

La Cour constitutionnelle m'a transmis les onze notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 186 du rôle 4566 concernant le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 24 juillet 2008 « confirmant l'établissement de certaines taxes communales additionnelles et de la taxe d'agglomération additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour chacun des exercices d'imposition 2001 à 2007 et modifiant l'article 468 du Code des impôts sur les revenus 1992 à partir de l'exercice d'imposition 2009 », introduit par Edouard Abts et autres;

– la notification de l'arrêt n° 187 du rôle 4578 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 48 du Code des droits de succession, tel qu'il est applicable à la Région wallonne, posées par le Tribunal de première instance de Mons;

– la notification de l'arrêt n° 188 du rôle 4596 concernant la question préjudicielle relative à l'article 5 (création de la « Commission des Frais de Justice ») de la loi-programme (II) du 27 décembre 2006, posée par le Conseil d'État;

– la notification de l'arrêt n° 189 du rôle 4609 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 3, § 2, du livre III, titre VIII, chapitre II, section 2, du Code civil (« Des règles particulières aux baux relatifs à la résidence principale du preneur »), telle que cette section a été insérée par la loi du 20 février 1991, posée par le Juge de paix du canton de Namur 2;

– la notification de l'arrêt n° 190 du rôle 4631 concernant la question préjudicielle relative à l'article 14*bis*, § 3, de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, posée par le Tribunal de police de Malines;

– la notification de l'arrêt n° 191 du rôle 4656 concernant la question préjudicielle relative aux articles 49 et 183 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège;

– la notification de l'arrêt n° 192 du rôle 4587 concernant la question préjudicielle relative à l'article 44 de la loi-programme du 8 juin 2008, posée par la Cour du travail de Liège;

– la notification de l'arrêt n° 193 du rôle 4630 concernant la question préjudicielle relative à l'article 9*ter* de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, tel qu'il a été inséré par l'article 5 de la loi du 15 septembre 2006, posée par le Conseil du Contentieux des étrangers;

– la notification de l'arrêt n° 194 du rôle 4649 concernant le recours en annulation du décret de la Communauté française du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, oeuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, et, à tout le moins, de l'article 29 de ce décret, introduit par l'asbl « radios » et autres;

– la notification de l'arrêt n° 195 du rôle 4615 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 15*ter* de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, tel qu'il a été modifié par l'article 9 de la loi du 17 février 2005 (publiée le 13 décembre 2005), posées par le Conseil d'État;

– la notification de l'arrêt n° 196 du rôle 4685 concernant le recours en annulation des articles 2 et 3 de la loi du 16 janvier 2009 modifiant les articles 189*ter*, 235*ter*, 335*bis* et 416 du Code d'instruction criminelle, introduit par M. K. et autres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT WALLON DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AJOURNÉE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle à présent la vérification des pouvoirs des Membres suppléants dont l'admission a été ajournée.

La Commission se réunissant ce jeudi à 14 heures 15, ce point sera examiné lors de la séance de demain, à l'issue des questions d'actualité.

PROPOSITION DE DÉCRET

Prise en considération

Mme la Présidente. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret modifiant le CWATUPE en vue de pérenniser la restauration, la rénovation, la valorisation et la mise en valeur du petit patrimoine populaire wallon, déposée par Mme Fassiaux-Looten et Consorts (Doc. 121 (2009-2010) – N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération.

Elle sera envoyée à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt des projets de décret suivants :

– projet de décret visant à transposer, de manière générale, la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur (Doc. 122 (2009-2010) – N° 1);

– du projet de décret visant à transposer, de manière générale, la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur dans les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 123 (2009-2010) – N° 1);

– du projet de décret modifiant diverses législations en vue de transposer la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur (Doc. 124 (2009-2010) – N° 1);

– et du projet de décret modifiant diverses législations relatives aux matières visées à l'article 138 de la Constitution en vue de transposer la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur (Doc. 125 (2009-2010) – N° 1).

Ils ont été imprimés et distribués.

Ces projets de décrets ont été envoyés, pour examen en urgence, à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation.

Le rapport présenté au nom de la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation, par Mme Kapompolé sur le rapport d'activité des bourses de préactivité pour les années 2007 et 2008 sera imprimé et distribué sous le document n° 126 (2009-2010) – N° 1).

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) – N^{os} 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ibcd (2009-2010) – N^{os} 1 à 3)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (Doc. 4-Ia (2009-2010) – N^{os} 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) – N^{os} 1 à 4)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décrets suivants :

– le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009;

– le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Goffinet, rapporteur.

Mme Goffinet, rapporteur. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, en tant que co-rapportrice, il me revient donc « d'ouvrir le bal » de ces importants débats budgétaires en séance plénière et de présenter synthétiquement, à chacun d'entre vous, quels ont déjà été nos travaux et nos discussions au sein des commissions parlementaires préparatoires et de m'en faire ainsi l'interprète le plus neutre possible. Et cela, sur base du travail remarquable fourni par les services du Greffe de notre Parlement qui ont préparé le rapport écrit sur lequel je m'appuie très largement pour mon intervention. Je remercie d'ailleurs très sincèrement l'ensemble de ces services pour leur travail remarquable.

La Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports s'est donc réunie les 25, 26 et 30 novembre 2009, afin d'examiner les deux projets de décret (recettes et dépenses) contenant l'ajustement budgétaire 2009 et les deux projets de décret (recettes et dépenses) contenant le budget initial 2010 de la Région wallonne.

Au préalable, elle avait entendu, le 19 octobre 2009, l'exposé introductif du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. André Antoine, qui avait amorcé alors les discussions en commission en présentant les grandes lignes des documents budgétaires à venir.

Les discussions ont immédiatement porté sur des questions de méthodologie, plusieurs députés jugeant inadmissible la manière dont ils ont dû travailler cette année. Ont ainsi été évoqués le dépôt tardif des documents budgétaires, en particulier des divers programmes justificatifs; le non-respect de plusieurs délais réglementaires en la matière; et, de manière générale, les difficultés, retards et erreurs qui ont émaillé la procédure, les documents et les discussions budgétaires. Au vu du nombre de documents reçus et de leur technicité, il a été en outre estimé quasiment impossible, si on veut travailler avec sérieux, de faire un travail parlementaire de qualité. D'ailleurs, la Cour des comptes elle-même l'a fortement souligné dans son rapport, en des termes assez sévères. Certains ministres ont même dû être rappelés et les *corrigendums* se sont un peu trop multipliés. Enfin, pour quelques députés, les programmes justificatifs de certains ministres étaient assez légers, ne justifiant souvent que bien peu de modifications et omettant parfois des tableaux essentiels.

Le Ministre a certes admis les délais extrêmement courts et les difficultés techniques rencontrées. Il a ainsi présenté ses excuses à la Cour des comptes. Néanmoins, il a rappelé différentes choses :

– tout d'abord, que nous sortions d'une élection en juin dernier, et qu'une période naturelle de négociations et de formation des cabinets avaient bien sûr compliqué les procédures;

– que nous assistions avec ces budgets à une dégradation jamais vue des recettes régionales;

– que la Région avait dû négocier un accord difficile avec le Fédéral et les autres entités de ce pays concernant les normes d'emprunt et la répartition de celles-ci;

– qu'il avait fallu répondre aux demandes de solidarité de la Communauté française, de la Région bruxelloise et de la COCOF;

– que le changement de Gouvernement consécutif aux élections impliquait une réorganisation des compétences entre les Ministres;

– et enfin, que le Gouvernement wallon a dû confectionner un budget 2010, qui doit l'engager dans une spirale positive de retour à l'équilibre en 2015.

Toutes ces raisons détaillées par le Ministre ne permettent pas, selon lui, d'excuser le retard, fût-il léger, dans la transmission des documents budgétaires, mais elles doivent permettre à chaque parlementaire de prendre conscience de la difficulté un peu inédite rencontrée cette année par le Gouvernement wallon.

Pour conclure ces débats « méthodologiques », le Ministre a également signalé à certains députés qu'il n'aurait pas été possible de procéder plus tôt à un ajustement qui aurait pu être conçu idéalement au mois de juin 2009, soit à mi-parcours. En effet, à l'époque, le Parlement wallon n'était plus constitué. Comment dès lors aurait-il été possible d'avoir une délibération budgétaire ?

À la suite de ces préambules, le Ministre du Budget a pu amorcer son exposé général. Mais la présentation simultanée de l'ajusté et de l'initial a quelque peu compliqué cette présentation, les deux processus s'entremêlant fort logiquement dans les discussions générales de la Commission. Un nouveau débat a par conséquent eu lieu à propos de la procédure d'examen proprement dite – certains parlementaires considérant la démarche de rassembler les débats ajusté/initial d'assez particulière en termes de clarté des discussions et des questions/réponses avec le Ministre. Pour celui-ci, il faut toutefois convenir du fait que l'on ne peut pas appréhender les finances d'une Région ou d'une Communauté, si l'on n'intègre pas tout cela dans une trajectoire. Sa présentation s'est articulée dès lors de la manière suivante : un exposé commun pour la trajectoire, un exposé complet pour l'ajusté 2009, un exposé complet pour l'initial 2010.

En termes de contenu, M. le Ministre Antoine précise que ces budgets se veulent inédits, rigoureux et volontaristes. Inédit, parce qu'il a rappelé la séquence des événements. M. le Ministre signale qu'il aurait pu également dire qu'à côté de cette même séquence, il avait fallu vérifier l'exécution du plan Marshall 1, préparer le plan Marshall 2.Vert, organiser les décrets sur la bonne gouvernance, prendre un certain nombre de mesures fiscales parfois très techniques.

Inédit, surtout, au vu de la perte historique de recettes entre 2009 et 2010, à savoir 1.265.000.000 euros. Jamais dans l'histoire de la Communauté française et de la Région wallonne, on n'a été confronté à une dégradation aussi brutale et aussi importante. Ensuite, il a voulu et c'est inédit également, globaliser les ressources de la Région wallonne et de la Communauté française.

Vient ensuite l'aspect rigoureux, parce que, en règle générale, quand il y a une difficulté d'ordre budgétaire, soit on crée de nouvelles recettes, soit on diminue les dépenses. Il n'y avait pas beaucoup de possibilités et le Gouvernement a fait le choix de la maîtrise des dépenses. On le constate très largement, puisque les recettes nouvelles sont finalement marginales par rapport au travail de maîtrise des dépenses que l'on a organisé.

Enfin, l'aspect volontariste. Avant l'entame des travaux budgétaires, M. le Ministre a ainsi déclaré avoir toujours affirmé qu'il y avait des « e » qu'il fallait préserver; « e » comme dans le mot école, « e » comme dans le terme économie, « e » comme pour emploi et « e » pour environnement et équilibre. C'est cette logique qui a été suivie.

Pour le Ministre, c'est là, en résumé, le squelette de ce qui a guidé l'action du Gouvernement, à savoir : la maîtrise des dépenses, le retour à l'équilibre pour 2015 et la sauvegarde d'un certain nombre de politiques prioritaires eu égard à la perte de recettes.

Il a ensuite abordé plus spécifiquement le projet d'ajustement 2009, et en détaillant les évolutions en matière de recettes et de dépenses, puis en expliquant les conséquences sur le solde de financement de la Région wallonne. Je ne crois pas très pertinent de revenir ainsi en détail sur toutes les informations chiffrées fournies alors par le Ministre. Pour celles-ci, on consultera utilement le rapport qui a été établi ou encore les exposés généraux et autres documents du Ministre.

Globalement, et cela a déjà été évoqué, la crise économique a impacté négativement l'ensemble de nos recettes, de manière assez conséquente. La part attribuée de l'IPP diminue ainsi de 182,718 millions d'euros. Les droits d'enregistrement baissent de 20 %, soit 180 millions d'euros. La taxe de circulation diminue également. Les droits de succession sont en recul et ainsi de suite.

La redevance radio-télé a quant à elle était le sujet d'une explication plus approfondie, des divergences d'analyse quant aux estimations de recettes existant entre la Cour des comptes et le Ministre. Le Gouvernement ayant décidé de renforcer les contrôles afin de mieux percevoir l'impôt, le Ministre maintient par conséquent ses estimations de recettes.

D'autres recettes, cette fois en hausse relative, sont enfin évoquées par le Ministre : soit la mise à contribution des OIP et des réserves de certains d'entre eux. Pour le ministre, rien ne sert d'avoir un certain nombre d'organismes qui thésaurisent alors que l'on en a besoin à la maison-mère.

En ce qui concerne les dépenses, cet ajustement connaît une hausse de celles-ci de l'ordre 109 millions d'euros, soit 1 % du budget.

Au niveau des économies significatives, le Ministre évoque notamment la réduction du nombre de Ministres, de 9 à 8; la réduction de 15 % des dépenses de cabinets; l'adaptation des dotations aux OIP. Le Ministre a ensuite passé en revue une série d'évolutions à la hausse en matière de dépenses.

M. le Ministre a conclu alors son exposé sur l'ajustement par des explications concernant les opérations liées entre autres aux différents soldes et sous utilisation des crédits, aux amortissements.

Avant de passer à un exposé similaire du Ministre, mais cette fois concernant le budget initial 2010, il faut noter qu'une nouvelle discussion « méthodologique » a alors eu lieu. En effet, certains députés ont souhaité à nouveau interroger le Ministre sur les difficultés de travailler correctement dans le contexte difficile de ces travaux budgétaires (retards, erreurs, amalgame entre l'ajusté 2009 et l'initial 2010). Surtout, ces parlementaires ont souligné des différences de chiffres entre ce qui est présenté par M. le Ministre et ceux qui sont contenus dans les documents budgétaires, exemples à l'appui. Ils ont donc dès lors souhaité que les *corrigendas* nécessaires soient transmis le plus vite possible. S'en sont suivies des explications précises du Ministre sur les diverses divergences évoquées, le pourquoi de certaines d'entre elles et leur impact sur les soldes de financement et les équilibres généraux. Face à ces modifications « en direct », certains députés ont fait remarquer qu'il était regrettable que les documents officiels réceptionnés étaient ainsi dans l'erreur alors que ceux-ci avaient été faits de bonne foi. Le Ministre a reconnu certaines « coquilles » et s'est engagé à clarifier si nécessaire les tableaux concernés.

En ce qui a trait au budget initial 2010, cette fois, le Ministre a souhaité souligner d'emblée qu'il y avait trois facteurs de détérioration qu'il voulait mettre en exergue. C'est, avant tout, la récession de 2009 qui poursuit sa trajectoire. Lorsqu'on voit les chiffres annoncés, on ne voit pas d'embellie pour les impôts régionaux dans un proche avenir. C'est donc une spirale de récession qui pèse sur la Région, avec bien sûr la perte constatée et maintenue des recettes des impôts régionaux. Enfin, il y a l'utilisation d'un fonds d'égalisation que M. le Ministre Daerden avait créé et qui tombe à point nommé puisqu'on le remobilise à hauteur de 70 millions d'euros en la matière.

Plus spécifiquement, pour ce qui est des recettes, on est à -242 millions d'euros pour l'IPP; -173 millions d'euros pour les impôts régionaux. En ce qui concerne la Radio télé-redevance, la même divergence qu'à l'ajusté réapparaît, entre les estimations à la hausse du Ministre et les prévisions de la Cour des comptes. Pour les jeux et paris, il y a une progression. Pourquoi ? Parce qu'il a été décidé d'appliquer une indexation qui n'avait jamais été appliquée. Il en va de même pour les appareils automatiques de divertissement. Pour les droits d'enregistrement, il y a à nouveau une diminution de 146 millions d'euros. C'est donc assez sévère avec -20 %.

Le Ministre est aussi intervenu plus longuement sur les droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles et les taux réduits qui leur sont appliqués.

M. le Ministre Antoine a également évoqué la réforme de l'éco-bonus-malus et ses conséquences sur les recettes régionales. Mais celle-ci a pu faire l'objet d'un débat plus approfondi lors de l'examen des décrets fiscaux. Pour le Ministre, il s'agit ici d'une fiscalité responsable sur le plan écologique et du développement durable, et c'est ce qui fait que l'on a un rendement complémentaire de malus, et du reste une diminution du bonus.

Puis, c'est la réforme du précompte immobilier en ce qui concerne les logements inoccupés qui a occupé les travaux de notre Commission. Pour le Ministre, la réforme introduite vise à pousser les propriétaires à prendre attitude sur ces logements, car on ne peut pas

vivre avec des logements qui sont vides. Pour le Ministre, il est évident que cela ne rapporte qu'un million d'euros et que ce n'est pas cela qui va sauver le budget.

Par contre, cela fera une traque aux logements abandonnés. Et cela va évidemment permettre aux provinces et aux communes d'imposer l'additionnel à plein sans perdre la réduction pour maison abandonnée ou vide. Les contributions en provenance des «réserves» de la SRIW et de la SOWALFIN ont également été citées par le Ministre. Tout comme la contribution du Fonds d'égalisation, la contribution du CRAC, et la rémunération des garanties régionales hors périmètre.

Enfin, le Ministre a rapidement expliqué ce qu'il en était de l'activation de la redevance gaz et de son partage entre la Région, les provinces et les communes. Mais ce débat a davantage eu lieu lors de l'examen du décret-programme qui mettait en œuvre ladite mesure.

Le Ministre Antoine a ensuite abordé l'évolution des dépenses du budget 2010 initial. Dans ce cadre, ce qui est important, c'est que l'on a intégré le financement du plan Marshall 2.Vert et le financement en moyens de paiement du plan Marshall 1. Tout cela est agrégé dans une provision, la D.O. 33, qui est fournie de 380 millions d'euros en moyens d'action et de 231 millions d'euros en moyens de paiement.

Par ailleurs, le Ministre souligne la maîtrise généralisée des dépenses, pour 297 millions d'euros, avec un travail en ce sens dans chaque département. On peut penser aussi à la réduction de la dotation au Parlement, à la mobilisation des réserves de plusieurs organismes, au gel de leurs dotations, à la diminution des moyens dévolus aux cabinets ministériels, etc. Et puis, il y a une mesure linéaire, parce que le Gouvernement souhaitait que tous les Ministres participent à l'effort de 2,5 %, qui représente pour l'essentiel des dépenses non obligatoires. Cependant, ce sont quand même de réelles économies, parce que, parfois, il y a des conventions, des subventions, mais on ne pouvait pas faire autrement selon le Ministre : la perte de recettes était telle qu'il fallait bien maîtriser les dépenses.

Viennent alors les explications sur les soldes et les diverses corrections SEC 95 qui s'y appliquent. À l'instar de la Cour des comptes, M. le Ministre considère à ce propos que le Gouvernement a fait preuve de prudence.

Après ces explications sur chacun des budgets, il est alors arrivé aux paramètres macroéconomiques, dans le budget ajusté pour 2009 et dans le budget initial 2010 et à la solidarité intra-francophone.

En effet, les économies faites en Région wallonne sont importantes. Cela représente 290 millions d'euros, soit 4 % du budget; pour la Communauté française, c'est 137 millions. C'est important, parce que cela va du simple au triple. Comme l'a expliqué le Ministre, c'est donc la Région, et c'est légitime vu sa relative élasticité budgétaire en termes de recettes, qui fait le gros de l'effort par rapport à la Communauté française. Et il y a, évidemment, un prêt de norme puisqu'on a consolidé le lien Communauté française – Région wallonne. C'est aussi la solidarité avec Bruxelles et avec la COCOF.

Solidarité toujours intrafrancophone puisque dans l'entité 2 se trouvent les Pouvoirs locaux. À cet égard, M. le Ministre a défié quiconque de pouvoir trouver la moindre mesure d'économie sur les Pouvoirs locaux. Pour lui, il y a même des recettes nouvelles et on n'a pas touché à la dynamique du Fonds des communes.

Tout cela a alors amené le Ministre a aborder la question des trajectoires budgétaires à moyen terme et l'objectif de revenir à l'équilibre en 2015. Il y a donc la trajectoire du Comité de concertation qui se limite à 2012, sur base d'une clef de répartition de l'effort : 65 % Fédéral/35 % Entités fédérées. À ce sujet, le Ministre a d'ailleurs rapidement expliqué les étapes de la négociation qui ont amené à cet accord. Par la suite, il faudra renégocier avec la Flandre et le Fédéral.

En attendant, pour ce qui est des trois prochaines années, la Région est donc d'accord de faire des efforts de plus en plus soutenus au Fédéral. En fait, le Fédéral commence avec un effort limité, et puis, son effort monte dans le temps. À l'inverse, la Région part dans l'effort maximal, et puis doit atterrir, comme l'a dit le Ministre, pour l'équilibre en 2015. Néanmoins, les projections et les scénarios pour 2013-2015 ne sont pas très pertinents puisqu'il n'y a toujours pas d'accord sur la clef de répartition.

Quant à 2010, le Ministre considère que la Région s'est auto-limitée et que le Gouvernement a été beaucoup plus prudent que l'État fédéral ne le permettait. Pour lui, en se limitant à -364 millions d'euros, le Gouvernement a agi pour retrouver l'équilibre au plus vite.

J'ai jusqu'à présent cherché à résumer au mieux l'ensemble de nos discussions en Commission du Budget et des Finances – sans pour autant être exhaustive, loin s'en faut. Toutefois, le temps tourne et il n'est pas excessivement utile de refaire l'ensemble des débats qui ont déjà eu lieu. Dès lors, pour ce qui est des observations générales et techniques de la Cour des comptes sur ces projets d'ajustement 2009 et d'initial 2010, je préfère inviter chacun à consulter son rapport écrit : l'exposé de la Cour y est fidèlement et clairement reproduit.

Toutefois, avant de laisser la parole à ma collègue Anne Barzin, il me semble nécessaire d'évoquer brièvement les réponses fournies par le Ministre aux observations de la Cour des comptes.

Au-delà d'une série de corrections techniques et de changements de dénominations dont il prend acte, le Ministre a ainsi souhaité expliquer à nouveau ses divergences d'estimations de recettes avec la Cour concernant la redevance radio-télé, de même que les mesures qu'il a mises en place afin de mieux percevoir cet impôt et lutter contre la fraude. Face aux critiques émises par certains parlementaires sur le maintien même de cette recette alors qu'il était auparavant prévu qu'elle dispa-

raisse en 2013, M. le Ministre a invité les opposants à cette redevance à trouver un montant identique pour compenser cette recette.

Enfin, à propos de la D.O. 33 relative au plan Marshall 2.Vert, M. le Ministre Antoine signale qu'il faut prendre en compte les moyens de paiement du plan Marshall 1, puisqu'il se perpétue encore, les moyens d'action du plan Marshall 2.Vert et les moyens de paiement du plan Marshall 2.Vert, sachant que l'expérience du plan Marshall 1 nous enseigne qu'entre l'engagement et l'ordonnancement, il y a eu des écarts, mais que l'on ne peut pas les réconcilier en minutes parce que la Région wallonne engage et attend ensuite que les factures arrivent. Le Gouvernement wallon a donc inscrit une provision qui s'élève à 375 millions d'euros en moyens d'action et à 226 millions d'euros en moyens de paiement. Cette provision, constituée à la D.O. 33 selon les décisions du Gouvernement wallon, sera dès lors reventilée en cours d'exercice.

Afin de compléter cet important rapport sur les projets d'ajustement 2009 et le budget initial 2010, je cède maintenant la parole à ma collègue et co-rapportrice, Anne Barzin.

(Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin Rapporteur. – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, je vais compléter le rapport qui vient d'être fait par Mme offinet et aborder les éléments qui ont été exposés en Commission lors de la discussion générale par rapport à l'ajustement 2009 et au budget 2010.

Comme cela a été dit, notre Commission s'est réunie trois journées pour examiner ce budget, les 25, 26 et 30 novembre dernier. Différents éléments ont été soulevés en début de Commission notamment par rapport à l'ajustement 2009. Certains collègues sont intervenus, et plus particulièrement Pierre-Yves Jeholet pour regretter que cet ajustement 2009 ait lieu si tard et qu'un ajustement n'ait pas été prévu avant les élections régionales.

Une autre série de questions ont porté sur la consommation des crédits du plan Marshall sur l'ensemble des années 2006 à 2009 et c'est Véronique Cornet qui a fait certaines observations par rapport à cet élément.

On a en effet constaté qu'une série de crédits budgétaires n'ont pas été consommés en 2009, il s'agit d'un quart des moyens budgétaires. Des précisions sont donc demandées par l'opposition quant à l'évaluation de ce plan. Un commentaire est fait également par la première auditrice à la Cour des comptes, qui précise qu'à ce stade, étant donné l'urgence dans laquelle la Cour des comptes a travaillé, elle n'a pu examiner que sommairement la consommation des crédits pour 2009.

M. le Ministre concède que ce n'est pas sur trois ou quatre ans que l'on va inverser la courbe du déclin économique auquel a dû faire face la Région wallonne ces trois dernières décennies. Il convient, dans ce cadre, de poursuivre le plan Marshall avec un volet nouveau, consacré au développement durable. Le Ministre précise qu'une évaluation sera faite par le Gouvernement et qu'elle sera transmise au Parlement.

De nombreuses remarques et de nombreux commentaires ont été faits, cela a déjà été dit par Mme Goffinet auparavant, par rapport aux documents budgétaires, notamment aussi, par rapport au délai de transmission de ces documents, plusieurs remarques sont faites par les collègues en séance de commission par rapport à ces éléments, en demandant qu'à l'avenir les documents parlementaires qui concernent le budget soient transmis dans des meilleurs délais et ne comportent pas autant d'erreurs que pour cet ajustement 2009 et le budget 2010.

J'en viens à la question des recettes. Pour l'opposition, la diminution des recettes de 425 millions d'euros est à mettre en regard de l'augmentation de ces mêmes recettes de plus d'un milliard d'euros depuis 2004.

M. le Ministre répond à différentes observations que thésauriser n'est pas le bon choix et que la Région a organisé un allégement fiscal, il reprend d'ailleurs les différentes mesures qui ont été prises au cours des dernières années à ce niveau, via les droits d'enregistrement, les droits de succession et autres. D'après le Ministre, un milliard d'euros a été restitué aux citoyens.

Nous avons également eu en commission un débat par rapport aux normes SEC. Pour les éléments relatifs aux normes SEC, je vous propose de vous référer au rapport écrit, c'est un débat plus technique et nous aurons l'occasion d'y revenir, sans doute, à l'avenir, en commission ou en séance plénière.

On a eu également un échange par rapport à la redevance TV, un échange plus particulièrement entre le Ministre et mon collègue Pierre-Yves Jeholet, lié notamment au maintien de cette redevance et aussi, au contrôle qui sera renforcé.

De manière plus générale, on a abordé un certain nombre de thématiques, je ne vais rentrer dans le détail de toutes ces thématiques, mais juste en citer quelques-unes :

- on a abordé la question de l'audit généralisé des finances publiques wallonnes;
- l'évolution des écobonus;
- les mesures prises en matière de droit de succession;
- les jeux et paris;
- la problématique de l'encours des engagements;
- la transparence des documents budgétaires;
- le fonds d'égalisation;
- la dette FADELS;
- la gestion dynamique de la dette régionale;
- la question des financements alternatifs. Et par rapport à cela, le Ministre s'est engagé à fournir un état

de la situation par rapport à ce financement alternatif;

– la comptabilité régionale;

– et de la future administration fiscale régionale.

Le Ministre en commission a répondu à un certain nombre d'interrogations des parlementaires, a rappelé la volonté et l'objectif d'un retour à l'équilibre en 2015.

Cela, c'était pour les éléments qui ont été soulevés en commission lors de la réunion qui s'était tenue le 26 novembre. Suite à différents incidents qui ont eu lieu dans deux autres commissions, les Ministre Nollet et Henry ont été sollicités et sont venus en Commission des Finances et du Budget le lundi 30 novembre.

On a souligné, en fait, l'importance des éléments à corriger dans les documents budgétaires et on rappelé également que les parlementaires souhaitaient à l'avenir recevoir les documents dans les délais et sans autant d'erreurs pour leurs permettre en tout cas d'examiner dans des meilleures conditions.

M. le Ministre Nollet a évoqué évidemment l'impact des corrections qui étaient apportées dans son département. Il s'est excusé auprès des parlementaires pour les éléments qui auraient perturbé le travail parlementaire et liés aux différentes corrections.

Des questions ont été posées par certains collègues en ce qui concerne les attributions du Ministre Nollet. Cela portait sur la formation des agents, le pécule des vacances des fonctionnaires, les OIP, certains éléments ont été soulignés aussi en ce qui concerne la recherche scientifique.

Pour ce qui concerne le Ministre Henry, certains collègues ont abordé la difficulté d'analyser les documents budgétaires parce qu'il y avait un certain nombre d'erreurs, un tableau a d'ailleurs été transmis aux collègues lors de la réunion de la commission.

Des précisions ont été demandées au Ministre également pour ce qui concerne la problématique des financements alternatifs qui sont prévus en matière de transport, c'est une intervention de Mme de Coster.

Pour conclure, je vais vous rappeler les votes qui sont intervenus en commission. Le projet de décret contenant le premier ajustement de 2009 pour les recettes et pour les dépenses a été adopté par 9 voix contre 3. Pour ce qui concerne le budget 2010, il y avait des amendements déposés en ce qui concerne les dépenses de la Région wallonne pour l'année 2010, des amendements déposés par MM. Jamar et Consorts, qui ont été rejetés par 9 voix contre 3 et l'ensemble du projet de décret a été adopté par 9 voix contre 3.

Pour le reste, les éléments qui ont été discutés pendant de nombreuses heures en commission, je vous renvoie au rapport écrit et je tiens à m'associer au remerciement de Mme Goffinet pour les services qui ont effectué un travail remarquable pour le compte rendu de ces travaux en commission.

(Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, bien chers collaborateurs, Mesdames et Messieurs.

Nous y voici donc, Monsieur le Ministre du Budget, Messieurs les Ministres, à l'examen final de ce premier budget, de ce premier ajustement, de ce premier véritable exercice de la législature pour ce Gouvernement.

Que ce fut dur, chers Amis, que ce fut pénible, que ce fut difficile; d'abord pour le Gouvernement, ensuite, pour le Parlement et pour les services techniques, pour toutes celles et ceux qui ont tenté de permettre nos travaux budgétaires.

Je voudrais commencer mon propos en remerciant tout d'abord celles et ceux qui ont permis ces travaux budgétaires contre vent et marée, et remercier nos deux collègues qui se sont chargées du rapport parce que faire rapport d'un tel brol ce n'est pas rien.

Quelques mots donc sur la forme, si vous le voulez bien.

Monsieur le Ministre-Président, Madame, Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre du Budget, je dois dire que vous avez fait fort. L'exercice budgétaire, Monsieur le Ministre du Budget, est devenu plus compliqué, moins simple encore que le CWATUP après cinq ans de simplification et après trois décrets de simplification administrative : vous vous souvenez, des RESA successifs.

Quel désordre ! Un exposé général d'une indigence rare. Vous n'oseriez pas présenter cela comme travail de fin de rhéto sur un sujet quelconque.

Des modifications à n'en plus finir et si décidément vous étiez fâché avec les chiffres, chiffres que vous avez refusé de faire valider puisque je rappelle, chers Collègues, que nous avions souhaité que vous puissiez, que nous puissions collectivement commencer cette législature avec un état des lieux clair, franc, contradictoire, externalisé de la situation régionale, de la situation financière de la Région, de la situation de l'endettement, de la situation des engagements, de la situation finalement, de la photographie de l'héritage qui vous est légué.

Est-ce que ces finances ont été gérées de façon impériale, est-ce qu'on vous a transmis, Monsieur le Ministre, nonobstant la non-transmission des logiciels de calculs vous permettant de faire le point dès le mois de juillet, dès le mois d'août sur la réalité de la situation, est-ce qu'aujourd'hui, ce Parlement est en mesure de partager un descriptif validé et contradictoire de l'état des lieux de la Wallonie ?

Nous ne le pensons pas et, donc, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, à défaut de

chiffres et de chiffres validés, c'est de lettres dont nous fûmes abreuvés abondamment tout au long de ces derniers jours.

Ces lettres, ce sont tout d'abord les lettres avec les modifications successives qui ont été apportées aux chiffres, aux chiffres provisoires, aux chiffres probablement définitifs, aux chiffres définitivement provisoires, aux chiffres tels qui nous ont été transmis. Des lettres aussi, des lettres latines puisque je dois dire, Madame, Messieurs les Ministres, vous avez probablement plus fait pour le latin en quelques jours de travaux budgétaires que tout le Gouvernement de la Communauté française durant la législature écoulée.

En effet, vous nous avez aidés à conjuguer au pluriel, au pluriel abondant s'il existait, les addendums, les corrigendums, les corrigendas des addendas, les addendas des corrigendas et je vous en passe et des meilleurs.

Voici donc le résultat, semble-t-il, final, Monsieur le Ministre du Budget.

Si je dis, semble-t-il final, Monsieur le Ministre du Budget, c'est parce que suivant nos services, suivant nos experts, les chiffres sur lesquels nous travaillons ce matin, ces chiffres, mon cher Alain, ne sont pas encore les chiffres définitifs.

M. le Ministre Henry, je tiens à le remercier, m'a donné hier, on travaille à flux tendu, quelques heures avant l'examen budgétaire, Monsieur le Ministre m'a remis, je me permets de vous le montrer, j'ai encadré – l'encadré est de ma main – la version définitive de son programme justificatif. Hier en fin de journée, Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier.

Hier soir et ce matin, nous l'avons comparé et nous avons analysé un certain nombre des éléments de ces deux documents. Il y a des différences. Il y a des différences, notamment, Monsieur le Ministre, entre votre programme justificatif et le budget général. Il y a des différences de compilations de chiffres, il y a des différences de sommes, pas des cents, en même temps pas des dizaines de millions d'euros, heureusement, mais plusieurs différences sensibles, Monsieur le Ministre, entre le programme justificatif définitif d'hier et le budget général et les chiffres généraux.

Monsieur le Ministre, il y a deux possibilités : soit on poursuit les travaux, soit on interrompt ceux-ci et on demande une réunion urgente du Gouvernement wallon et un croisement des chiffres – je vais vous remettre mes documents, n'en doutez pas un instant – et on vous invite à retravailler le budget. *(Rumeurs.)*

Je pourrais le faire puisque les documents qui nous sont soumis ne sont pas des documents finaux. Je dois rappeler à celles et ceux qui suivent nos travaux budgétaires, depuis le début, qu'en Commission, à de multiples reprises, nous avons interrogé M. le Ministre Henry, pour lui demander si ses chiffres étaient désormais les bons. Nous avons eu, ce qui est totalement inédit dans un travail parlementaire, un député de la majorité qui, excédé par l'impossibilité du Gouvernement wallon d'aligner les chiffres, de les faire correspondre, de les valider, s'est abstenu lors du vote. On ne peut pas considérer que ce soit la minorité parlementaire qui, d'une façon ou d'une autre, ait réagi, ni que ce soit une lecture trop politique. C'est un député de la majorité, et même pas un rebelle, même pas un « Wesphael » … *(Rumeurs.)* qui s'est abstenu sur l'ajustement. Puis-je demander, s'il vous plaît, aux Membres du Gouvernement de profiter de ce temps de midi, pour tenter de mettre, une dernière fois, les Ministres fonctionnels, le Ministre du Budget, le Ministre-Président, autour de la table pour que le Parlement wallon puisse voter un texte définitivement approuvé ?

Soyons bien clairs, si nous n'interrompons pas les travaux aujourd'hui, c'est parce que derrière le budget, il y a un certain nombre de moyens d'action, de moyens de paiement, destinés à l'action sociale, aux entreprises, à l'activité, à un certain nombre de départements qui en ont besoin.

Mais soyons clairs, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, il n'y aura pas deux exercices budgétaires comme celui-là au Parlement wallon.

Pendant plusieurs semaines, nous avons accepté de mettre sur le compte du début, des premiers pas qui accompagnent toujours les longues marches, un certain nombre d'erreurs et d'errements. Je pense qu'à partir du moment où cette culture du désordre deviendrait permanente, notre Parlement wallon devrait, Madame la Présidente, probablement écrire une nouvelle lettre au Gouvernement wallon, une de plus … Notre Parlement, toutes familles politiques confondues, devrait prendre ses responsabilités et prendre ses responsabilités en la matière, c'est inviter le Gouvernement wallon à assumer les siennes correctement.

C'était quant à la forme, Madame, Messieurs les Ministres. *(Rumeurs.)*

J'attends que M. Cheron arrête de tenter de créer une diversion pour écarter le regard du Parlement wallon du travail de l'un ou l'autre de ses Ministres et puis, j'en viendrai au fond, si toutefois cela intéresse M. Cheron. *(Rumeurs.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, si vous pouvez ramener le calme dans les travées, en ce compris dans votre groupe, je voudrais aborder le fond. Ne soyez pas trop vite réjouis parce que l'examen du fond, c'est évidemment l'examen de l'action du Gouvernement wallon, depuis pratiquement cinq mois, et l'action qui est annoncée pour l'année budgétaire à venir.

Monsieur Cheron, je partage assez largement votre constat : *« De fond, il n'y en a guère à ce stade, voire il n'y en a point »*.

Qu'observez-vous, Monsieur Cheron, vous qui connaissez la vie politique bien mieux que la plupart d'entre nous ? *(Réaction de M. Cheron.)*

Je suis ici jusqu'à demain soir, Monsieur Cheron, allez-y à l'aise … Monsieur Cheron, chers Collègues, je vous propose de reprendre l'examen du travail de « fond » du Gouvernement wallon. Je voudrais pouvoir vous en entretenir très longuement, mais les observateurs politiques, qu'ils soient de la minorité parlementaire, qu'ils soient sur le banc de la majorité parlementaire ou qu'ils soient sur les bancs de la presse, doivent bien constater qu'après quasiment cinq mois d'existence, nous avons un Gouvernement wallon certainement pas à bout de souffle – ce serait exagéré dans le propos –, mais un Gouvernement wallon largement essoufflé. Non pas d'avoir réalisé un certain nombre de choses, Madame, Messieurs les Ministres puisque ce que je constate, c'est que pour l'essentiel, les décisions ont conduit à des blocages, à des ruptures dans un certain nombre de politiques développées jusqu'alors en matière d'énergie photovoltaïque, en matière d'octroi de prêts sociaux, en matière d'actions via les plans de remise au travail, via les agents PTP, APE, etc.

Un certain nombre de blocages qui, aujourd'hui, sont autant de ruptures dans le contrat de confiance avec les citoyens, avec des institutions qui travaillent via des contrats de gestion, via des partenariats, via un certain nombre de financements qui sont mobilisés par la Région.

J'observe également que cet essoufflement est la conséquence ou le symptôme de tensions incessantes au Gouvernement wallon ? Je dois dire que, bonne nouvelle, depuis hier, peut-être même avant hier, et jusqu'à ce matin, il n'y a pas eu de nouvelle dispute à l'intérieur du Gouvernement wallon.

Personne ne semble avoir boudé un événement, personne ne semble avoir sorti une communication à l'encontre d'une politique, d'une attitude ou d'un choix posé par le Gouvernement wallon.

Au moment de choisir stratégiquement, au moment de se mobiliser totalement pour créer les conditions pour les Wallonnes et les Wallons, de pouvoir écrire les pages de leur redéploiement socioéconomique, je pense que cette image d'un Gouvernement wallon tiraillé, d'abord par lui-même, est une image qui est extrêmement difficile, mais et surtout, c'est un handicap majeur dans le cadre de la concrétisation de l'action développée.

Quelle sera encore, à l'avenir, la confiance que nos concitoyens pourront avoir dans un certain nombre de politiques, mais surtout dans un certain nombre de promesses ?

M. Jeholet évoquera abondamment le dossier de la suppression de la télé redevance, largement annoncée. Dois-je rappeler les efforts fournis pour encourager nos concitoyens à améliorer leur comportement en matière d'achat de voiture et en matière de mobilité – au moment où l'écobonus est quasiment supprimé et que l'écomalus est totalement hypertrophié ?

Dois-je rappeler combien, notamment, dans un certain nombre de choix politiques, le Gouvernement wallon a choisi la rupture ? Non pas la rupture par rapport à la politique antérieure, mais par rapport à ce qui était convenu. Le Gouvernement wallon se conduit, dans un certain nombre de situations, comme ces détrousseurs de diligences. Dès l'instant où il observe qu'une institution a pu mener à bien une politique et a pu, notamment, eu égard à la qualité de sa gestion, mobiliser des moyens, notamment via des fonds de réserve, le Gouvernement wallon dans ses choix budgétaires, dans ses choix politiques tout d'abord, unilatéralement, déchire les contrats de gestion.

Quand je dis : « déchire les contrats de gestion », c'est-à-dire lorsque le Gouvernement wallon, lorsque la Région wallonne ne respecte pas un contrat conclu avec un interlocuteur, que ce soit un citoyen ou une institution qui agit pour son compte. La notion de « contrat » pour le Gouvernement wallon, n'est pas une notion qui l'engage.

Dès l'instant où le vent budgétaire ou les circonstances socioéconomiques, mais surtout la gestion de la Région wallonne, conduit le Gouvernement wallon à devoir se lancer à la recherche de moyens, le Gouvernement wallon considère qu'il n'a pas à passer de contrat et qu'il peut à tout moment, unilatéralement, de façon non concertée, se retirer des contrats de gestion, ou en tout cas décréter qu'il ne pourra plus financer à la concurrence de ce qu'il était convenu de faire et, par ailleurs, qu'il ne pourra plus assumer la charge financière que représentent les éléments de gestion convenus.

C'est très clair, notamment en ce qui concerne la politique menée en matière de transports en commun. Dois-je rappeler que cette politique va aujourd'hui se traduire par une augmentation des coûts des transports en commun pour nos concitoyens, avec concrètement une augmentation du prix des tickets ?

Dois-je rappeler aussi que la Région wallonne, à travers les articles budgétaires, savamment dilués dans un certain nombre d'axes, et dernièrement repris dans le budget, va, au bout du compte, diminuer – est-ce la marque de cette nouvelle orientation politique ? – de l'ordre de 6 millions d'euros son aide au groupe TEC, à la SRWT et à l'ensemble des sociétés TEC ?

Ceci, à un moment où les réserves financières des TEC fondent considérablement, à un moment où, en totale violation des contrats de gestion, le Gouvernement wallon s'était engagé lui-même à une indexation de +1 % de l'aide à apporter aux sociétés de transport en commun.

Vous le savez, une bonne partie du financement de la politique des transports en commun est la résultante de choix budgétaires, mais aussi d'allocations budgétaires décidées par le Gouvernement wallon. Face aux choix

politiques en ce qui concerne la politique des transports en commun, je vous invite à relire la DPR pour mesurer l'abîme absolu entre les déclarations, les intentions d'il y a quelques mois à peine et les choix posés aujourd'hui dans un certain nombre de départements.

Au moment où j'évoque la mobilité en transports en commun, il nous est annoncé par le Gouvernement wallon tout simplement que celui-ci ne pourra pas honorer les candidatures pour des nouveaux plans communaux de mobilité. Le Gouvernement wallon ne sera pas en mesure d'honorer les Plans communaux de mobilité qu'il avait pourtant assumés, conclus et qu'il avait invité les interlocuteurs, qu'ils soient communaux ou associatifs, à réaliser.

C'est encore une rupture dans ces contrats avec la population, lorsque nous allons examiner l'endettement régional. Monsieur le Ministre, à l'évidence, la Région wallonne s'oriente vers une difficulté majeure, vers une difficulté absolue. La Région wallonne construit, pas à pas, la situation dans laquelle elle va, à l'avenir, hypothéquer sa propre capacité de mener à bien toute une série d'actions nécessaires en termes par exemple d'investissements dans la recherche, d'investissements dans le secteur socioéconomique, d'investissements dans une série de politiques qualifiantes visant à remettre les demandeurs d'emploi, les jeunes, les allocataires sociaux sur le marché du travail, parce que la Région vit aujourd'hui avec un régime ou dans une perspective de surendettement absolu.

Dès que la Région est confrontée au périmètre de sa norme d'endettement, elle externalise tout simplement son approche budgétaire. Il n'est presque pas un trimestre qui s'écoule, il n'est pratiquement pas une grande décision régionale sans que, systématiquement, il ne soit décidé d'avoir recours à des mécanismes externes de financement.

Ces mécanismes externes sont très simples, c'est comme si M. Stoffels ne pouvait plus emprunter eu égard à sa situation personnelle, il se tourne vers sa voisine en disant : *« Emprunte pour moi, ne t'inquiète pas, ce n'est pas moi »*. Mais M. Stoffels néanmoins garantit le prêt. Il en assume l'annuité du remboursement, non seulement du capital, mais aussi des intérêts. Voilà cette brillante architecture financière qui guide la Région wallonne. La Région va dire : *« mais non, pas du tout, je reste dans le périmètre d'endettement »*.

Aujourd'hui, nos spécialistes ont calculé – je suis tout à fait prêt à débattre et à entendre la contradiction sur cet aspect et surtout tout à fait prêt à accueillir ici, Madame la Présidente, dans cette enceinte, un certain nombre de personnes éminentes qui pourraient nous éclairer concernant la situation effective et réelle de la Région wallonne – l'endettement effectif de la Région wallonne, l'ensemble de l'endettement régional, l'officiel, les engagements successifs via l'externalisation des emprunts.

Ce qui est annoncé maintenant, via le plan Marshall 2.Vert, c'est de nouveau le recours à des mécanismes d'extrafinancement. L'ensemble de tout cela – je ne parle même pas de la dette FADELS – nous conduit à un endettement régional qui dépasse allégrement les 11,5 milliards d'euros, et ce, en plus de la pression fiscale, en plus du tour de vis social, en plus de la difficulté que vont rencontrer, aujourd'hui, nos concitoyens, à la suite du faisceau de mesures décidées par la Région. Toutes ces mesures reviennent toutes à aller chercher dans la poche des Wallons des moyens complémentaires.

Nous les avons chiffrés. Nous estimons, en ce qui nous concerne que pour chaque ménage, pour chaque famille, chers Collègues, l'ensemble des mesures prévues concernant la redevance gaz, l'ensemble des prélèvements éco-bonus/malus, le précompte immobilier, l'augmentation du tarif des TEC, etc., fera l'objet d'un prélèvement de l'ordre de 128 euros par famille en 2010.

Au moment où chacun tente de relancer le pouvoir d'achat, de mettre les gens en situation de faire face à leurs besoins quotidiens, aux difficultés qu'un certain nombre de nos concitoyens rencontrent, la voie choisie par le Gouvernement wallon est la voie de la fiscalité. Mais la voie choisie est une voie qui est en parallèle une voie de l'endettement pour la Région wallonne. Et je vous prédis, Monsieur le Ministre du Budget, qu'un jour, vous allez vous-même, au nom de la Région wallonne que vous représentez, vous présenter devant un service de médiation de dettes que la Région wallonne elle-même finance, non pas pour vous, bien sûr, mais pour la Région wallonne que vous représentez : 11,5 milliards d'euros.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je pense plutôt que je vais vendre les bâtiments à M. Reynders pour pouvoir les louer beaucoup plus cher, ainsi je ferai une bonne opération. *(Rumeurs.)*

M. Borsus (MR). **–** Un petit mot d'explication pour les nouveaux parlementaires, si vous le voulez bien. C'est l'attitude classique d'un certain nombre de collègues, par ailleurs, éminemment respectables : dès l'instant où un point devient difficile, délicat, eh bien, on parle d'autre chose au niveau régional, mais de préférence du niveau de pouvoir fédéral.

Parfois, M. le Ministre se laisse aller en parlant de la législature précédente, de ce qui s'est passé en Région wallonne, en parlant de l'international. Bref, de tout sauf de ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire l'état de la Wallonie et cet état de la Wallonie, parlons-en …

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Borsus, vous n'êtes pas venu en commission du Budget. Je n'ai vu que M. Jeholet et Mme Cornet.

M. Borsus (MR). – Si votre souhait est que, en plus et en parallèle de l'excellent travail développé par nos Collègues, vous souhaitez que d'autres encore soient présents pour suivre de plus près vos annonces, mais surtout la concrétisation de celles-ci, le rendez-vous est pris.

Monsieur le Ministre, en attendant cette perspective, concentrons-nous sur l'état effectif de la Wallonie. Aujourd'hui – deux questions, deux analyses, si vous le voulez bien –, fruit du plan Marshall défunt si je puis dire, fruit des actions déployées par le Gouvernement wallon – la Wallonie a-t-elle d'une part pu mieux résister à la crise ? La Wallonie s'est-elle redressée ou, en tout cas, a-t-elle mieux résisté qu'un certain nombre de régions ou de pays qui nous entourent ?

Les indicateurs sont à cet égard sévères. Je ne parlerai pas de la critique du Ministre fédéral du Budget concernant le plan Marshall 2.Vert. Vous avez lu qu'elle était sévère. J'ai fait le choix, en ce qui me concerne, de ne pas parler d'une autre Assemblée lorsque je me trouve au niveau régional ou au niveau communautaire.

Mais vous avez acté, comme moi, que M. le Ministre spécialisé dans cette matière vous dit, lui aussi : *« Vous faites fausse route, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement wallon »*.

Je ferme cette parenthèse pour poser un regard beaucoup plus analytique sur les chiffres du plan Marshall. Où en sommes-nous effectivement ? Vous avez lu le rapport de l'IWEPS et son analyse, à maints égards, sévère concernant les résultats effectifs du plan Marshall, tel que nous les connaissons.

Premier élément de ce résultat : tout d'abord une non-consommation de crédits. Vous savez que suivant les analyses, on se situe dans une fourchette de 250 à 300 millions d'euros de non-consommation des crédits dédicacés à un certain nombre de politiques dans le cadre du plan Marshall. Comment pouvoir imaginer que cette action a pu déboucher sur des éléments concrets si, justement, ces moyens n'ont pas été mobilisés ?

Deuxième élément : on constate que l'intervention de solidarité, telle qu'elle est organisée au niveau du financement de notre État fédéral, en faveur des Wallons, est croissante. Cet élément est le reflet d'un appauvrissement global que nous déplorons de notre Région wallonne. Les Wallons, hélas, tout au long de cette législature écoulée se sont appauvris, avec notamment des indicateurs clairs, par exemple : le rendement moyen par habitant de l'IPP, la proportion des recettes IPP sur le territoire wallon et l'intervention de solidarité nationale que je mentionnais.

Il apparaît, Monsieur le Ministre, – même dans les périodes où on s'attendait à ce que la Wallonie puisse rattraper en tout cas une partie du retard que l'on constate avec les autres Régions – que la Wallonie n'enregistrait, en 2007, qu'un maigre 1,6 % de croissance alors que la croissance en Belgique, en moyenne, était de 2,8 % et en Flandre de 3,6 %.

Lorsque l'on parle de plan Marshall, l'IWEPS, organisme indépendant – on ne peut pas estimer que l'IWEPS soit particulièrement lié au Parlement wallon ou à telle ou telle composante de celui-ci –, constate que les actions ont été peu suivies dans les faits de concrétisations effectives et que les concrétisations, lorsqu'il y en a eu, ont été peu mesurables, peu quantifiables à ce stade.

Nous portons le même regard concernant les crédits d'investissement où, nonobstant les montants considérables prévus, on observe que la perspective des investissements en Région wallonne s'inscrit également à la baisse.

Monsieur le Ministre, il y a probablement un budget qui lui se porte bien : le budget de la communication. Je me serais attendu, en cette période extrêmement difficile, à vous voir tous sur le terrain, à tout moment, vous battre pour tenter de remobiliser un certain nombre de leviers pour permettre le redéploiement wallon. Vous serez sur le terrain, certainement, en tout cas sur le terrain de la communication. Je reprends les chiffres du budget :

– budget 2008 : 274.000 euros pour vous permettre de porter la bonne parole aux élections régionales;
– budget initial 2009 : 824.000 euros – ajustement budgétaire 2009 : 984.000 euros.
– budget initial 2010 : 859.000 euros, mais là aussi il y aura des ajustements.

Le Gouvernement wallon a donc – Mesdames et Messieurs, vous aviez fait le calcul entre les 274.000 euros de 2008 et le budget initial 2010 – augmenté ses dépenses de communication de plus de 310 %.

À un moment où on bloque les prêts sociaux, où on va puiser dans les réserves du Fonds du logement des familles nombreuses, où on réduit la dotation des TEC, où on rabote un certain nombre de politiques, en deux ans, de 2008 à 2010, le Gouvernement wallon, lui, se dote d'un accroissement de 300 % supplémentaires pour sa communication.

Je me demande bien sur quoi, vous allez à ce point communiquer. Quels sont les éléments qui vont, à ce point, pouvoir être communiqués à la population ? Qu'allez-vous pouvoir communiquer, Monsieur le Ministre Henry ? Que les permis d'urbanisme sont bloqués ? Que l'on va trouver une solution pour débloquer ce qui a été bloqué ? Monsieur le Ministre Antoine, vous allez nous dire : *« Voilà pourquoi on ne fait plus ce qu'on vantait il y a quelques mois en ce qui concerne le DARE, la piste de Charleroi … »*. Concernant la performance énergétique des bâtiments, et les 100 millions d'euros que le secteur du photovoltaïque avait choisi de pouvoir mobiliser, la communication va être de dire : *« Voilà pourquoi on a brutalement changé d'avis »*. Sur quels points allez-vous pouvoir communiquer ?

Il y a en tout cas un élément clair qui concerne l'ajustement 2009, il s'agit d'un consensus pour dire que la frite c'est quelque chose que l'on aime bien, qui est important. Mais au-delà de cet élément consensuel, y en aura-t-il beaucoup d'autres ?

Vous allez pouvoir, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement wallon dire : *« Voilà comment nous voyons le redéploiement de la Wallonie »*. C'est justement sur ce point que je voudrais, s'il vous plaît, faire un détour à ce stade de mon exposé.

Monsieur le Ministre, l'approche que nous aurions souhaité voir développer, la ligne que nous aurions souhaité voir percoler, écrite à l'entame de l'exposé général du budget, c'est évidemment une autre approche de la Wallonie. Une approche tout d'abord en termes de réforme de son fonctionnement : où sont les lignes de conduite de la réforme du fonctionnement de l'Institution, de l'Administration, de l'ensemble des structures wallonnes ? Où est le message du Gouvernement wallon en la matière ? Le seul message que je lis en matière de Fonction publique, c'est que la pyramide des âges va permettre un gain d'argent parce que « les fonctionnaires âgés » vont quitter l'Administration.

Mais où est la véritable réforme de la gouvernance wallonne, la transparence, les délais de rigueur, la traçabilité de tous les projets, de tous les dossiers, la suppression de structures ? N'avez-vous pas trouvé une seule structure excédentaire au niveau régional wallon ? N'avez-vous pas trouvé une seule économie d'échelle à pouvoir réaliser, dès 2010, et à pouvoir évoquer dans le budget ?

Vous parliez d'un rapprochement progressif – pour citer un exemple parmi tant d'autres – de l'Agence de stimulation économique et de l'Agence de stimulation technologique. Où sont les prémices de l'ensemble de ces décisions ? Où sont par exemple, les éléments conduisant à la réintégration de la cellule de développement territorial dans le cadre de l'Administration. Où est la traduction budgétaire de ces décisions ?

Bref, où est l'œuvre de simplification si souvent vantée, si souvent communiquée, mais, aujourd'hui, si peu présente dans les décisions du Gouvernement wallon, mais aussi dans la projection de ces décisions que constitue l'exercice budgétaire ?

Où est par ailleurs la réforme en ce qui concerne la relation avec nos concitoyens, le niveau de structure, le niveau d'institution ?

Où est la réforme d'un certain nombre d'éléments liés à la formation ?

Où est cette mobilisation en faveur des PME, des indépendants, de toutes celles et ceux qui, à un moment où l'autre, prennent des risques, choisissent d'oser se lancer dans une activité personnelle, dans une activité indépendante, dans une activité où ils vont créer leur emploi, créer leur activité ?

Je pense, Mesdames et Messieurs, que cet exercice budgétaire est mauvais. Cet exercice budgétaire est, en fait, un exercice qui se trouve en décalage complet avec ce qui a été annoncé au moment de la constitution du Gouvernement wallon. C'est un budget qui se trouve en rupture par rapport aux promesses faites, par rapport aux engagements pris, par rapport à la contractualisation menée avec un certain nombre d'interlocuteurs chargés d'agir pour le compte du Gouvernement wallon.

C'est un budget qui nous endette lourdement pour l'avenir. C'est donc un budget qui ne présente pas le souffle attendu, annoncé si souvent, mais c'est surtout un budget qui compromet l'avenir.

C'est un budget qui est aussi douloureux pour la population et qui ne manquera dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, de rendre compte du prélèvement fait au niveau régional.

Ce n'est pas le budget que nous aurions souhaité vous présenter, ce n'est pas le budget qui apporte le changement en Région wallonne.

Et ce budget n'a rien à voir avec la tonalité de l'Olivier qui nous était présentée comme une voie quasi messianique, il y a quelques semaines à peine, du renouveau et de l'avenir wallon.

Mes Collègues détailleront, de façon beaucoup plus approfondie que je ne pourrais le faire, tout au long de l'après-midi, un certain nombre de thématiques de manière à ce que nous puissions approfondir également en ce qui concerne l'examen fonctionnel de chacune des politiques proposées – lorsqu'il y en a –, des politiques abandonnées – il y en a pas mal –, des politiques étudiées – il y en a beaucoup. Parce que ce Gouvernement wallon, comme il y a cinq mois, étudie, évalue, concerte ! Il concerte depuis des mois et va encore étudier pendant longtemps.

Je vous donne un exemple concret, Monsieur le Ministre-Président. Il se trouve toute une série de sous-régions où, même en situation de difficultés économiques comme celles que nous connaissons, il y a des besoins urgents d'espaces pour l'activité économique. Il y a des besoins, à moyen terme, pour cette activité économique, d'autant que l'on sait que créer une zone d'activité, la mettre en œuvre, mener à bien les procédures en termes d'Aménagement du Territoire, de marchés publics et de réalisations, sont des procédures qui prennent du temps. Par exemple, en termes de zones et d'espaces pour l'activité économique, il nous faudra encore attendre, du côté du Ministre fonctionnel, le milieu de l'année 2010, pour pouvoir confirmer ou infirmer la décision prise lors de la législature antérieure, coulée en décision du Gouvernement wallon de mettre en œuvre un certain nombre d'hectares supplémentaires pour l'activité économique.

Le Gouvernement évalue, étudie et la Wallonie attend !

Je vous indique que nous aurons l'occasion de réapprofondir un certain nombre d'éléments. Mais nous sou-

haiterions, Monsieur le Ministre du Budget, Monsieur le Ministre-Président, pouvoir obtenir la validation définitive des chiffres qui nous seront soumis demain pour l'examen final et surtout pour le vote final. Je n'imagine pas que l'on puisse voter un budget wallon qui n'aurait pas été corrigé d'une façon ultime, en ce qui concerne en tout cas un certain nombre de programmes justificatifs.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, permettez-moi, avant d'entamer véritablement mon intervention, de situer quelques éléments de contexte.

Je ne vous apprendrai rien en rappelant que la confection du budget, cette année, fut un exercice particulièrement difficile. Et nous en connaissons la principale cause : la propagation de la crise financière libérale à l'économie réelle.

En effet, il convient de rappeler que cette année, nous connaissons la plus mauvaise croissance économique depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette situation est née de la dérégulation des marchés financiers, mais aujourd'hui, plus grave encore, ce sont les travailleurs et les travailleuses qui sont touchés de plein fouet dans leur quotidien. Cette crise sème l'incertitude au cœur de la société ainsi que dans le monde économique, alors que nos concitoyens ont besoin de confiance et de perspectives.

Il est donc de notre devoir à tous de leur en offrir.

La croissance initiale prévue en 2009 était de 1,2 %. Nous avons subi une récession négative de 3,1 %, soit une perte de croissance de 4,3 %. Point n'est besoin de souligner que ce déficit n'est nullement le résultat d'un dérapage lié à une mauvaise gestion, mais uniquement la conséquence de cette crise qui affecte les recettes perçues. À cet égard, il est heureux d'ailleurs de souligner, une nouvelle fois, que le Gouvernement wallon précédent a pris la peine de provisionner 90 millions d'euros pour faire face à la crise, sans quoi ce budget aurait encore été plus compliqué à élaborer.

Suite aux recommandations du Bureau du plan et à l'instar du Gouvernement fédéral, le budget 2010 a été établi avec une norme de croissance de 0,4 %. Il s'agit d'une très légère reprise qui permet néanmoins un certain optimisme.

Toutefois, il convient de rester réaliste et prudent car les effets de la crise perdureront bien évidemment encore plusieurs années.

À la lumière des éléments que je viens d'évoquer, j'aimerais souligner combien le budget du Gouvernement wallon est positif. Car, en dépit de la crise, le Gouvernement a voulu élaborer un budget responsable, ambitieux, innovateur. Responsable d'abord, car conformément à l'accord intervenu entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées, il pose les balises d'un retour à l'équilibre, à l'horizon 2015. Ambitieux, car malgré le contexte difficile, il permet les investissements dans des politiques innovantes. Novateur, enfin, car pour la première fois, les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne, ont choisi d'élaborer ensemble leur budget, garantissant, par là même, la solidarité entre tous les Francophones.

Dans ce cadre, le retour à l'équilibre budgétaire en 2015 est un bon compromis. En effet, il s'agit de la seule piste tenable pour la Communauté française, car il serait inacceptable, à notre sens, de mettre sous pression des secteurs comme l'enseignement ou encore la petite enfance. Cette trajectoire est également la seule acceptable pour notre Région. En effet, dans les moments difficiles que nous traversons, nous devons dégager les moyens adéquats afin de créer les conditions nécessaires à la relance économique.

Mon parti a dit et répété à plusieurs reprises : *« les citoyens ne doivent pas payer deux fois la crise »*. Raison pour laquelle, le PS s'est vigoureusement opposé à l'instauration de mesures d'austérité drastiques qui auraient risqué d'entraver la relance économique espérée.

En effet, dans ce cadre budgétaire étriqué, les économies ont essentiellement été réalisées par trois moyens : d'une part, la maîtrise des dépenses; d'autre part, une meilleure perception des recettes et enfin, une responsabilisation au sein de chaque département.

Ainsi, en dépit de cette réalité économique, la majorité a réalisé le tour de force de définir des options qui n'handicapent en rien les grands secteurs essentiels de notre Région, en ce compris l'inclusion sociale et l'aide aux personnes les plus fragilisées.

Au total, ce sont 3,9 % de réduction des dépenses primaires qui ont été faites soit plus de 227,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2009. Et l'ensemble des organismes d'intérêt public et assimilés ont également été invités à participer à cet effort.

Cette logique de compression maximale des dépenses, ainsi que le travail budgétaire réalisé, nous permettent de dégager des moyens pour mener des politiques volontaristes de relance qui, elles aussi, répondent aux besoins et aux attentes de la population.

Ainsi, le Gouvernement wallon, par le biais de ces mesures, assure la poursuite des politiques publiques existantes et veille d'une part, à la concentration optimale des moyens sur les priorités régionales et d'autre part, à la poursuite des synergies avec la Communauté française.

Comme je l'ai souligné, dans la recherche des moyens financiers, le Gouvernement wallon a décidé d'axer sa réflexion sur la maîtrise des dépenses plutôt que sur l'augmentation de la pression fiscale. Et n'en déplaise à l'opposition qui, périodiquement, ressort ses

vieux refrains, comme un chanteur ses vieux standards, non, l'Olivier ne souffre pas de rage taxatoire.

À ce sujet, je voudrais rappeler que l'argument de la suppression immédiate de la télé-redevance est digne des Docteurs *Honoris causa* des universités d'« il n'y a qu'à ». En effet, si on examine objectivement *(Réaction de M. Jeholet.)* … Madame la Présidente, je souhaiterais poursuivre.

M. Jeholet (MR). – Je voudrais simplement demander à Mme Simonis qui avait promis aux citoyens wallons la suppression totale de la télé-redevance.

Mme Simonis (PS). – J'y viens, ne soyez pas impatient.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, je vous invite à écouter l'ensemble de l'intervention de Mme Simonis. Votre intervention aura lieu cet après-midi.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – En effet, si on examine objectivement le dispositif, on observe d'une part, la disparition de la radio redevance depuis 2008 et d'autre part, une réduction conséquente de la télé-redevance, puisqu'elle a été réduite de 163 à 100 euros. Est-ce vraiment cela de la rage taxatoire ?

En outre, je tiens à rappeler que le PS a proposé et propose encore aujourd'hui de la supprimer en 2013. C'est toujours évidemment plus facile de plaider pour la suppression immédiate d'une taxe que pour son maintien. Mais les contraintes économiques actuelles nous empêchent de nous passer d'une recette de l'ordre de 145 millions d'euros.

Lors des débats, en Commission auxquels j'ai participé, j'ai souvent été surprise par les propos de l'opposition.

En effet, dans leur volonté systématique de replacer à tout prix le terme de « rage taxatoire », ils en arrivaient à la confondre avec la simple application des décrets existants.

Peut-on comparer la perception immédiate et efficace des recettes dues par tout un chacun avec la rage taxatoire ? Peut-on considérer que taxer des automates, dans le but légitime de préserver l'emploi, est synonyme de rage taxatoire ? Enfin, réfléchir à l'élaboration d'une nouvelle fiscalité routière dans une perspective de développement durable, est-ce là de la rage taxatoire ?

Si on considère qu'une Région qui optimalise la perception de ses recettes est un État taxateur, on est en droit alors de se demander ce que fait le Gouvernement fédéral lorsqu'il nous annonce depuis plusieurs années la réorganisation du SPF Finances. *(Brouhaha dans l'assemblée.)*

Après nous avoir matraqués de redites sur l'État taxateur, l'opposition agite un autre spectre : celui d'une dette cachée en Région wallonne.

Pour nos Collègues, le recours à des financements alternatifs aurait pour conséquences d'endetter les générations futures.

Mais, si depuis plus de dix ans, la Région a recours aux financements alternatifs, c'est avec la volonté de dégager des politiques d'investissements d'intérêt général, et notamment de répondre aux besoins des générations à venir.

Faut-il vous rappeler que grâce à ces financements, la Région wallonne a pu réaliser des investissements structurels comme par exemple : l'entretien du réseau routier, la création de programme exceptionnelle d'investissements, des crèches, des halls omnisports. Grâce à ces financements alternatifs, le Gouvernement wallon a pu en 2004, dégager 15 millions euros pour la Recherche et le Développement ou encore budgéter, par exemple, les investissements relatifs au site de la bataille de Waterloo.

Il est donc évident que lorsqu'il s'agit d'assurer le financement de telles infrastructures, ce n'est pas, créer de la dette, mais bien investir. Il s'agit d'une pratique courante, économiquement rationnelle et pratiquée par tous.

Elle vise simplement à aligner dans le temps la durée de remboursement de l'emprunt avec la durée d'un tel investissement.

En termes d'action nouvelle, cette première année de législature est incontestablement marquée par l'adoption du plan Marshall 2.Vert. Plus qu'un plan de sauvegarde du pouvoir d'achat comprenant des mesures à court terme, il s'agit d'un véritable plan d'investissement structurel pour l'avenir wallon.

À cet égard, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous me permettrez une petite remarque. Depuis plusieurs jours maintenant, des observateurs avertis de la politique wallonne nous apprennent que la Région wallonne se serait enfin lancée sur la voie d'une politique durable. Je pense sincèrement, pour ma part, qu'il s'agit d'une vision réductrice de l'action des Gouvernements précédents, car que ce soit dans le Contrat d'avenir ou dans le premier plan Marshall, vous conviendrez que la dimension durable était déjà présente.

Pour en revenir au plan Marshall 2.Vert, il ne s'agit pas à nos yeux d'un programme de substitution aux politiques fonctionnelles et courantes de la Région. Ce n'est pas le Plan, rien que le Plan, tout le Plan. Il s'agit, au contraire, d'un outil, je dirais même d'un levier à mobiliser pour notre redéploiement économique.

Depuis l'année 2005, les forces vives wallonnes saluent et préconisent la poursuite de la stratégie développée au travers du plan Marshall. Les attentes des acteurs économiques sont d'autant plus fortes que nous

sommes aujourd'hui confrontés à une situation particulièrement difficile. En effet, aux difficultés économiques, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir, s'ajoutent les enjeux climatiques et énergétiques devenus vitaux.

Afin de répondre à cette double exigence, économique et environnementale, le plan Marshall 2.Vert entend :

– maintenir la priorité accordée à la création d'activités et d'emplois;
– ériger la formation et l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi;
– inscrire la Wallonie dans la révolution énergétique pour exploiter au mieux les promesses du développement durable.

Ce plan représente un investissement de plus de 2,7 milliards d'euros dans l'économie wallonne. Il s'agit d'un effort colossal qui nous ouvre les portes d'une nouvelle croissance durable.

À l'heure où une partie de l'avenir de la planète se joue à Copenhague. Je crois que nous pouvons tous saluer cet investissement.

Sans triomphalisme aucun et sans auto-congratulation force est de constater que le Président d'un grand pays voisin, confronté à des problèmes importants, a déjà pris en exemple notre politique d'investissements publics en prônant tant pour la formation que pour les jeunes issus des quartiers difficiles, l'adoption d'un plan Marshall.

Articulé autour de six axes prioritaires, ce plan préconise :

– une amplification du soutien à la Recherche;
– un soutien à la création et à la croissance des entreprises;
– un développement du secteur des technologies environnementales;
– un allègement de la fiscalité sur les entreprises;
– la création de nouvelles places d'accueil pour les enfants en bas âge.

Notre volonté est claire : consacrer des moyens budgétaires importants aux domaines qui permettront une relance durable de notre économie.

Les six axes autour desquels s'articule le plan Marshall 2.Vert mériteraient à eux seuls plusieurs heures de débat, c'est la raison pour laquelle je ne me focaliserais que sur trois thèmes :

– les alliances emploi-environnement;
– le soutien à la recherche scientifique;
– et le bien-être social.

S'agissant des alliances emploi-environnement, le concept est assez simple. Le besoin existe de consolider des emplois en Région wallonne et il y a un déficit dans certaines filières comme la performance énergétique des bâtiments. À nous de créer les conditions pour que le monde économique pousse cette fenêtre d'opportunité et l'exploite.

L'alliance emploi-environnement atteste, si besoin en était, que la Région wallonne a décidé d'orienter son déploiement économique vers le développement durable.

Cette démarche concrétise à la fois la transition écologique de notre économie, le développement de nouvelles initiatives entrepreneuriales, la création de nouveaux emplois, l'accompagnement des personnes vers le monde du travail, l'investissement dans l'économie de la connaissance et la possibilité pour tous les citoyens de participer à l'effort climatique.

Bref, c'est notre conception de l'écologie sociale.

L'objectif est principalement de promouvoir l'amélioration énergétique du bâti wallon pour créer des emplois stables et non délocalisables.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faut aller plus loin et étendre la réflexion à d'autres alliances dépassant l'efficacité énergétique. On peut par exemple penser au secteur de la valorisation des déchets ou au monde agricole par exemple.

S'agissant de la recherche scientifique, reconnaissons que dans l'économie globalisée que nous connaissons aujourd'hui, un développement économique durable ne peut se construire que sur la capacité à innover toujours davantage. Ce faisant, investir dans le secteur de la recherche n'est pas un luxe ! C'est une nécessité.

En la matière, le but des Gouvernements wallon et de la Communauté française est clair, en synergie avec la Région de Bruxelles capitale, il convient de poursuivre le réinvestissement du secteur de la Recherche et de s'inscrire pleinement dans l'objectif européen visant à consacrer 3 % du PIB à la recherche, dont deux tiers via le secteur privé.

C'est à ce titre que le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française ont décidé de consacrer 142 millions d'euros aux actions prévues dans cet axe du plan Marshall 2.Vert.

Chers Collègues, en tant que socialiste, je ne pouvais passer sous silence le bien-être social. En effet, le but de toute politique publique est de contribuer au bien-être des citoyens, et nous avons particulièrement veillé à ce que ce plan poursuive directement cet objectif.

C'est le cas d'une part, en renforçant les services de proximité, tels que l'accueil de l'enfance et l'aide aux personnes. Ils permettront d'augmenter les capacités d'accueil des enfants de 0-3 ans et de développer un accueil des enfants en dehors des heures de bureau par exemple.

C'est le cas d'autre part, en créant des postes destinés à soutenir les personnes handicapées, les familles

et les personnes âgées, tout comme la création de 250 postes pour favoriser l'insertion de jeunes dans les quartiers en difficulté.

Enfin, les investissements dans les structures d'accueil et les maisons de repos seront augmentés. Le budget dédicacé à ces politiques se monte à 297 millions d'euros et à 125 millions de financement alternatif.

Madame la Présidente, Madame la Ministre et Messieurs les Ministres, chers Collègues, vous constaterez que dans l'élaboration du budget autant que dans les axes prioritaires du plan Marshall 2.Vert, les synergies avec la Communauté Wallonie-Bruxelles sont systématiquement recherchées. J'avoue, dès lors, ne pas comprendre certains qui indiquent que ce plan reste exclusivement wallon et que les coopérations avec la Communauté et avec la Région de Bruxelles-Capitale sont marginales.

À l'heure où, immanquablement, les questions institutionnelles et communautaires vont se réinviter à l'agenda politique, je tiens à remercier le Gouvernement wallon pour sa volonté de tisser des solidarités durables entre l'ensemble des francophones de ce pays.

Pour le reste, chers Collègues, je laisserai le soin à mes collègues du Groupe socialiste d'intervenir de façon plus détaillée lors des discussions relatives à l'examen de chaque programme justificatif cet après-midi.

Permettez-moi simplement de mentionner que, contrairement à d'autres niveaux de pouvoir, nous respectons le principe de neutralité budgétaire concernant les pouvoirs locaux et nous consolidons leur financement.

Ce faisant, c'est le citoyen que le Gouvernement wallon a voulu satisfaire puisque, de la bonne santé financière des pouvoirs locaux, dépend aussi la fourniture d'un service de proximité de qualité. Pour assurer le maintien de la santé financière des pouvoirs locaux, rappelons que le Gouvernement wallon a prévu :

– le maintien des moyens dévolus au Fonds des communes;
– une augmentation de cinq millions d'euros du Fonds spécial de l'aide sociale.

Il a, en outre, assuré le maintien de moyens dédiés à la formation du personnel et des mandataires locaux, ainsi que ceux dédiés à la modernisation et l'informatisation des administrations locales.

Un autre élément doit être mentionné en cette période délicate, il n'est nullement question pour le PS de toucher à l'emploi dans la fonction publique. Enfin, je m'en voudrai de ne pas également saluer l'augmentation du budget consacrée aux personnes handicapées.

Pour terminer mon intervention, je rappellerai que, si dans un contexte délicat, il est difficile pour un Gouvernement de boucler un budget, ça l'est tout autant, voire plus encore, pour de nombreux ménages. À travers ce budget, nous devons véritablement les accompagner et garder le cap tracé ces dernières années.

À l'instar de nos partenaires européens et des autres nations du monde, la Région est face à deux défis importants : la relance de son économie et le défi environnemental.

Depuis plus de 15 ans maintenant, les Gouvernements successifs ont travaillé pour remettre la Région sur la voie de la prospérité économique. Que ce soit au travers du Contrat d'avenir, du plan Marshall et aujourd'hui du plan Marshall 2.Vert, nous avons toujours voulu créer les conditions favorables au développement et au redéploiement économique.

Pendant cinq ans à cette tribune, sous la précédente législature, le chef de l'opposition n'a eu de cesse de dénoncer nos politiques et nos investissements structurels dans l'économie. À l'époque, il n'avait d'yeux que pour le modèle irlandais et ses politiques libérales. Une crise plus tard, hélas pour nos amis irlandais, leur économie s'est effondrée provoquant de nombreux drames sociaux. Et leur déficit, Mesdames et Messieurs atteindra pour cette année, plus de 10 %.

Force est de constater qu'en Région wallonne, nous résistons ! Même si ce budget accuse le coup d'une récession mondiale, il veut garantir la pérennité des finances publiques en adoptant une trajectoire responsable. Et surtout, il entend préserver ce qui pour nous et pour concitoyens est essentiel : des services publics de qualité, l'aide aux personnes, l'emploi, un redéploiement économique porteur de richesses pour tous et préservant l'environnement.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers Collègues, ce n'est un secret pour personne, les temps sont durs et nous avons sous les yeux un budget 2010, rigoureux, et responsable. Nous les écologistes, nous avons, et vous le savez, – mais c'est fort heureusement le cas de la plupart des Parlementaires qui sont ici –, le respect des générations présentes et à venir.

Nous ne souhaitons pas laisser des dettes cachées à nos enfants. Ces premiers travaux budgétaires confirment, conforment, d'ailleurs l'esprit de la Déclaration de politique régionale. Ils démontrent incontestablement un sens réel de la responsabilité politique et de la bonne gouvernance, que nous avons la prétention d'imposer.

Sachez que les textes sur la bonne gouvernance restent très ambitieux, ils vous seront évidemment soumis très rapidement. Nous verrons, M. Borsus, les gens qui veulent vraiment changer la gouvernance en Wallonie et ceux qui souhaitent l'immobilisme.

Il aurait été facile de reporter certaines mesures d'économie : cela n'a pas été fait. Il aurait été sot, à l'inverse, de faire comme si la crise n'existait pas. Ici aussi, nos accents se retrouvent. Nous avons accepté de par-

ticiper à l'effort d'austérité imposé à l'échelle de l'État fédéral. Nous avons refusé d'en faire trop aujourd'hui, au risque de compromettre l'essentielle reprise de l'activité économique, en Région wallonne; l'équilibre budgétaire sera rétabli en 2015, pas avant. Cela aurait tué dans l'œuf notre projet d'une Wallonie axée sur la voie du développement durable.

Je m'en voudrais, M. Borsus, de ne pas remettre à cette occasion « l'église au milieu du village », vous savez à quel point j'aime faire cela ! Quand j'entends, en effet, vos propos comme à l'accoutumée, présenter avec beaucoup de brio, une analyse critique du budget wallon, je me pose quand même un certain nombre de questions. Je constate en effet que le MR ne présente pas de réelles alternatives aux choix opérés par l'Olivier. Vous avez, depuis le début, posé un certain nombre d'observations, et vous êtes parfaitement dans votre rôle. Mais vous ne venez en aucune manière et à aucun moment avec une proposition alternative pour nous expliquer comment vous auriez fait pour avoir un équilibre budgétaire en 2015. Comment auriez-vous fait pour trouver un certain nombre d'économies et dans quel secteur ? *(Applaudissements.)*

Je pense qu'une opposition est essentielle pour la démocratie – ce n'est pas moi qui vais dire le contraire, j'en ai été avec vous pendant cinq ans, et je n'ai pas été le dernier à être critique –, mais rappelez-vous les écologistes pendant ces cinq années, M. Demotte, et M. Antoine pourront s'en souvenir, nous venions chaque fois, après nos critiques, avec des plans de relance, avec des plans verts, avec des chiffres pour expliquer comment on pouvait améliorer la situation économique et sociale de la Région wallonne.

Vous n'avez été capable, a aucun moment, de faire cette démonstration depuis que je lis vos critiques dans la presse, et encore moins aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mais je suppose que dans votre réplique, que je vais écouter avec énormément d'attention, vous allez nous annoncer les priorités, les perspectives budgétaires, les économies que vous allez réaliser et comment, vous allez équilibrer le budget sans dites-vous, passer par une rage taxatoire.

M. Borsus (MR). – Je vous dis « chiche », Monsieur Wesphael : Mettons-nous autour de la table et refaisons le budget.

M.Wesphael (Écolo). – J'ai beau observer le budget wallon, je ne vois pas très bien où est cette rage taxatoire dont vous parlez.

La seule rage taxatoire que je vois aujourd'hui, ce sont les accises sur le diesel au niveau fédéral et, par exemple, les taxes sur les GSM, cela est de la rage taxatoire !

On peut effectivement en discuter, mais je vais y revenir, vous allez voir que vous êtes dans la caricature.

Nous venons d'écouter l'opposition de manière religieuse, en tout cas, en ce qui me concerne. C'est un euphémisme d'affirmer qu'elle est là pour s'opposer. Ce n'est pas pour autant qu'elle dit forcément n'importe quoi. Vous avez dit aussi des choses qui étaient, M. Borsus, assez justes. Pour l'avoir moi-même vécu durant cinq ans, j'en sais quelque chose. Examinons donc ensemble quelques-uns de vos arguments.

Loin de moi d'affirmer que vous êtes le bras droit, aujourd'hui de la politique fédérale et de M. Reynders, vous restez, je pense, malgré que vous êtes Vice-Président du MR, quelqu'un de relativement critique par rapport à la politique de votre Président, même si aujourd'hui l'unité de façade est retrouvée.

Je le répète avec force, ce n'est pas un vain mot, il est trop facile de se borner à passer au crible le budget wallon sans le remettre dans son contexte général. Une bonne partie, M. Borsus, des difficultés budgétaires actuelles de la Région wallonne découle de la « financiarisation » de l'économie, chère aux libéraux fédéraux et des choix effectués par le Gouvernement fédéral aux multiples têtes, qui, pour faire face à un trou de 25 milliards d'euros, a sollicité, vous le savez et ce n'est pas fini, largement les entités fédérées.

Les difficultés budgétaires wallonnes, héritées du passé, résultent aussi, et ne pas le dire serait incorrect :

– des montants colossaux que les entités fédérales et fédérées ont dû injecter dans le sauvetage des banques;

– des effets d'une crise économique d'une ampleur jamais vue à ce jour, dont l'origine est largement imputable aux dérives d'un secteur financier irresponsable, – pour lequel aujourd'hui on attend toujours la moindre mesure concrète de régulation pourtant promise aussi par le MR –;

– d'une crise gouvernementale qui a paralysé le niveau fédéral des élections du printemps 2007 à l'éclatement de la crise bancaire à l'automne 2008. Faut-il rappeler que la remontée de la dette publique ne date pas de 2008, mais de 2007 déjà ?

Il reste que la question de l'équilibre et du déficit budgétaire du niveau fédéral n'est pas seulement une question liée à la crise, ce déficit était bien présent avant la crise.

L'accumulation de ces causes a engendré l'effondrement des recettes wallonnes en 2009, sous le double effet de la diminution des transferts fédéraux et d'une baisse du produit des impôts régionaux.

Les Wallons, et d'ailleurs les Bruxellois, ne sont évidemment pas responsables de cette situation. Ils en sont les victimes, car la diminution des recettes de l'État entraîne – évidemment et vous le savez – celle des dotations vers les entités fédérées.

Toujours au rayon des insuffisances, des finances fédérales et des conséquences pour les entités fédérées, je mentionnerais aussi une autre cause de la diminution des recettes de l'État central – et vous le savez – ce sont les intérêts notionnels. Ils ont pesé lourd dans le budget fédéral. Alors que le Ministre des Finances avait juré que le coût réel pour les finances publiques serait nul. On se souviendra que ce mécanisme permet aux entreprises d'obtenir des déductions fiscales pour capital à risque sans investissement en contrepartie. On a pu calculer qu'en trois exercices (2006 fût la première année d'application des intérêts notionnels), un emploi créé grâce à ces intérêts notionnels coûte 19 500 euros/mois au trésor public belge. Cette réalité a aussi pesé lourdement sur les finances régionales.

Il y a aussi, M. Jeholet, les fausses économies et les transferts cachés du Gouvernement fédéral ...

M. Jeholet (MR). – Nous sommes à Namur, Monsieur Wesphael, à la Région wallonne.

M. Wesphael (Écolo). – Ce qui est intéressant dans notre approche, c'est d'avoir une dimension transversale, correcte, intellectuelle, politiquement sûre.

Il y a aussi les fausses économies et les transferts cachés du Gouvernement fédéral. Je parle ici des mesures d'économies budgétaires du fédéral qui se traduisent par des coûts supplémentaires pour les budgets régionaux. Il en va ainsi des fermetures de casernes et de la chasse aux chômeurs, alors que les entreprises licencient à tout-va. Suspendus ou radiés du bénéfice des allocations de chômage, les chômeurs tombent à charge – et vous le savez – des CPAS. Une partie du revenu d'intégration sociale qui leur est alors versé est à charge des CPAS, donc, *in fine* des pouvoirs locaux, que le budget wallon soutient largement.

C'est aussi là, M. Borsus, un phénomène inquiétant pour les finances publiques locales et pour la Région. Comme l'a déclaré, récemment en ces murs, M. Marcourt, quand je l'ai interrogé sur l'impact pour les finances wallonnes de la fermeture des casernes : « contrairement au niveau régional, aucun engagement de neutralité budgétaire n'a jamais été pris par le Gouvernement fédéral », et le Ministre d'ajouter : « C'est un fait que nous pouvons regretter. Il serait plus sain que le Fédéral assume de manière tout à fait précise les obligations qu'il décide ».

Quand je vous entends M. Borsus, j'ose croire que vous vous évertuez à convaincre vos Ministres, là où le MR est aux affaires, d'être à la fois meilleurs gestionnaires de leurs propres compétences et davantage soucieux de justice sociale, envers les personnes les plus démunies.

Vous nous dites : « on constate une régression de la capacité à maintenir un emploi stable en Wallonie », mais le contexte est assez extraordinaire pour pouvoir dire ce genre de choses. À lire *l'Écho* daté d'hier, la crise aurait détruit 20 millions d'emplois dans le monde depuis octobre 2008, et la Banque Nationale annonce que la situation va encore se détériorer, en 2010.

Si l'on en croit son Gouverneur, M. Quaden, la Belgique aura perdu quelque 118.000 emplois fin 2010 (dont 74.000 en 2009). Affirmer qu'à lui seul, le Gouvernement wallon peut effacer une telle tendance lourde et solder positivement la création d'emplois, c'est ne tenir aucun compte des réalités économiques. Le Gouvernement wallon a poursuivi la politique du *clustering* et des pôles de compétitivité, sauvegardé les programmes de recherche et développement, diminué la pression fiscale sur les entreprises, continué à promouvoir l'esprit d'entreprise et maintenu diverses aides à l'exception de certains secteurs qui étaient jugés aujourd'hui, suffisamment porteur que pour exister. Je pense notamment au secteur photovoltaïque, avec cette décision très récente, dont vous pourrez prendre connaissance au Parlement wallon : l'accélération, dans ce secteur du photovoltaïque, de l'octroi de certificats verts, ce qui n'est pas pour déplaire au secteur quand vous lisez les communications récentes dans les médias.

D'autre part, il était important aussi, économiquement et écologiquement, d'avancer sur des mesures beaucoup plus significatives en terme de réduction des émissions de CO_2 et d'isolation des maisons : il s'agit du maintien à court terme des primes jusqu'au mois d'avril, tel qu'existantes, et puis de leur refonte dans un certain de mécanisme bien plus ambitieux que ceux qui existent aujourd'hui.

Je pense dès lors, M. le Ministre-Président que l'arrivée de l'Olivier au pouvoir dans un contexte économique extraordinairement difficile, a permis d'épargner des secteurs clefs pour l'avenir, je pense à l'enseignement. Sur ce point, j'aimerais d'ailleurs insister sur la contribution décisive des finances wallonnes dans les budgets de la Communauté française.

Certains disent aujourd'hui qu'il aurait été souhaitable de supprimer la télé-redevance, dont nous connaissons aujourd'hui l'importance du budget. Probablement que c'est une mesure positive qui aurait dû être prise bien plus tôt. La réalité aujourd'hui c'est que nous sommes dans une difficulté budgétaire telle que cette rentrée est nécessaire, même si à terme notre objectif est de toujours la supprimer en fonction des catégories de personnes et surtout des revenus, c'est-à-dire pour les revenus qui sont les plus faibles et pour les personnes qui en ont véritablement besoin.

Si on avait dû faire ce type de choix alors, M. Borsus, on aurait dû faire aussi d'autres choix dans les domaines sociaux, de l'enseignement ou de la relance économique des filières vertes. Je le dis clairement, on aurait dû effectivement, par exemple, sabrer dans un certain nombre de politiques, tel que l'enseignement. Est-ce la volonté du MR aujourd'hui de dire qu'il faut opérer dans les domaines sociaux ou dans le domaine de l'enseignement ?

Je pense que, l'arrivée d'Écolo et la prise de conscience de tous les partenaires ont permis de donner une véritable dimension et une authentique transversalité au développement durable et aux accents sociaux dans le plan Marshall revisité par la nouvelle majorité, et ce, au travers, notamment, d'un sixième pôle de compétitivité consacré aux technologies environnementales.

Je note que M. le Ministre fédéral de l'Énergie, commentant le plan Marshall 2.Vert, déclarait récemment que le développement durable est une approche transversale qui ne peut se limiter à un pôle.

Je tiens simplement à lui rappeler que c'était une priorité de l'Olivier. Ces dimensions transversales des pôles de compétitivité existent bien à côté du sixième pôle de compétitivité consacré aux technologies environnementales. C'est un élément qui m'apparaît important à rappeler à ce stade. En outre, nous allons évidemment vers une grande alliance emploi-environnement dont les perspectives en termes de créations d'emplois dans les filières nouvelles, notamment dans l'écoconstruction et dans l'isolation, sont extrêmement prometteuses et vont nous permettre de rattraper un retard conséquent dans ce domaine.

Ainsi, voit-on enfin se conjuguer des approches systémiques : un euro public investi suscite des réactions en chaîne dans un maximum de domaine. Ainsi, l'accent est simultanément mis sur l'emploi et l'environnement en travers du développement de l'isolation et des filières vertes. L'emploi et le bien-être social sont articulés grâce à la priorité mise sur les services de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes. L'augmentation des investissements, dans les crèches et dans les maisons de repos est loin d'être négligeable.

Pour conclure, je voudrai insister, chers Collègues, sur l'inscription dans le plan Marshall 2.Vert, des bassins de vies. Ceux-ci permettront de mieux concilier la formation qualifiante et les besoins des entreprises dans un territoire donné. C'est une priorité, tout comme la volonté de transparence en matière de financement alternatif. Comptez sur nous, nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi. Nous nous inscrivons dans une volonté politique forte en termes de financement du plan Marshall 2.Vert. Il est vrai que pour compléter le dispositif et pour assurer sa transversalité vis-à-vis des politiques d'aides aux personnes, des politiques de soutien aux personnes les plus précarisées, des politiques de soutien au développement des crèches, etc. il a fallu passer par un certain nombre de moyens débudgétisés. Dans la période dans laquelle nous sommes aujourd'hui, il est évident qu'un certain nombre de déficits sont obligatoires, sans quoi il n'y aura pas de relance économique, mais avec une courbe qui est claire et précise, c'est-à-dire avec la capacité de retrouver un budget en équilibre à l'horizon de l'année 2015. C'est pour moi l'essentiel, parce que le danger serait évidemment de laisser partir la dette sans perspective d'assainissement de celle-ci dans les années qui viennent.

L'approche du Gouvernement wallon et la majorité se résume finalement en trois volontés :

– face à la difficulté budgétaire, la volonté d'une économie forte;

– la perspective de soutenir un certain nombre de projets novateurs au travers du plan Marshall 2.Vert;

– enfin, le souhait de faire en sorte que l'inclusion sociale ne soit pas laissée sur le bord de la route.

Forcément, comment voulez-vous que les écologistes, malgré les difficultés rencontrées aujourd'hui sur le plan économique, ne soient pas dans la capacité de porter un projet de budget aussi ambitieux pour la Wallonie. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons évidemment ce projet de budget.

Nous demandons au groupe MR de bien y réfléchir. S'il a la capacité tout à l'heure ou demain de présenter un budget alternatif convaincant, ou d'améliorer ce que nous proposons en termes d'axes économiques et sociaux, nous sommes prêts à en discuter, mais, jusqu'à présent, je n'ai strictement rien vu venir.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, je dirais d'abord que l'intervention de M. Borsus m'a ému. Elle fut particulièrement émouvante, au regard du soin qu'il semblait porter à la bonne santé de l'équipe gouvernementale et du souci qui semblait l'animer pour s'assurer d'une bonne cohésion et d'une bonne unité de celle-ci. Avoir une attention de cette qualité, c'est particulièrement appréciable.

Les débats budgétaires de ce matin concernent l'ajustement 2009, le budget 2010, ainsi que le décret-programme et les décrets fiscaux. Il faut bien reconnaître que cela est vaste et que cette manière de procéder va peut-être rendre plus difficile la bonne compréhension de nos débats d'aujourd'hui pour les très nombreuses personnes, parmi la population, qui, bien entendu, attendent impatiemment le compte-rendu intégral de nos échanges. Ceci étant, il faut aussi admettre que ces dossiers sont fortement liés, les décrets fiscaux mettant en œuvre des dispositifs prévus dans les documents budgétaires, tout comme au sein du décret-programme. Pour plus de clarté néanmoins, j'organiserai mon intervention en deux parties principales : d'abord le budget (tant l'ajusté 2009 que le budget initial 2010), ensuite je reviendrai sur les décrets fiscaux.

Il est logique que le cœur de mon propos porte sur les travaux budgétaires 2009-2010, puisqu'il s'agit du tout premier budget de cette législature, qu'il s'agit par conséquent de la première fois où nous pouvons ainsi décider et indiquer clairement nos choix politiques et, surtout, les concrétiser réellement en déterminant et en

votant les moyens budgétaires que nous souhaitons leur allouer.

C'est là l'occasion pour les parlementaires d'exercer pleinement leur devoir fondamental de contrôle de l'action de l'Exécutif, puisque c'est bel et bien le budget annuel de la Région qui détermine exactement les politiques qui seront poursuivies, et quelles seront les vraies priorités. Je dirai que c'est d'autant plus le cas cette année, alors que le monde connaît une grave crise financière, économique et sociale, et qu'il nous faut réagir avec force et détermination, afin d'endiguer la récession, de préparer la relance et d'assurer la pérennité et le renforcement du redéploiement économique wallon, déjà d'ailleurs mis en œuvre sous la précédente législature avec le plan Marshall « 1er du nom ».

Cette crise et la profonde détérioration des finances publiques qu'elle implique, ont d'ailleurs, reconnaissons-le, rendu l'exercice budgétaire très complexe. Jamais la Région wallonne n'avait été confrontée à une baisse aussi soudaine et importante de ses recettes, jamais l'exercice ne fut aussi périlleux. Jamais notre pays n'a été confronté à pareil taux de décroissance depuis la Seconde Guerre mondiale.

Cela permet peut-être de mieux expliquer les difficultés, les retards ou les erreurs qui ont émaillé la procédure, les documents et les discussions budgétaires, – même, si, nous serons évidemment aussi désireux qu'attentifs que cela ne se reproduise plus à l'occasion de la prochaine session qui aura pour vocation de discuter du budget – puisque cela n'a pas facilité le travail d'analyse et de contrôle des parlementaires – cela n'a d'ailleurs pas été plus réjouissant pour les membres du Gouvernement. Mais l'essentiel est ailleurs, il est dans les résultats et dans les perspectives que ces budgets offrent.

Je l'ai dit, le contexte était particulièrement difficile. On est ainsi passé d'une croissance de 1,2 % à une récession de –3,1 %, et cela en moins d'un an ! La perte de recettes cumulées, due à la crise économique s'est ainsi chiffrée à plus de 532 millions d'euros, et à près de 1,2 milliard d'euros si l'on additionne la Région et la Communauté. Afin de faire face à cette dégradation sans précédent des finances publiques, la nouvelle majorité a voulu s'imposer de la rigueur et a mis en œuvre toute une série d'économies et de réductions, tant en termes d'engagement que d'ordonnancement.

Fort justement, mais plus difficilement, le Gouvernement wallon a toutefois choisi de privilégier une diminution des dépenses plutôt qu'une augmentation des recettes. Même si Monsieur Jeholet n'avait que les mots « rage taxatoire » à la bouche, à croire qu'il recevait une « dringuelle » à chaque fois qu'il prononçait ces mots, la seule rage que je connaisse est celle qui a animé la majorité et son Ministre du budget en particulier, pour élaborer un budget dans un contexte particulièrement difficile, sans porter préjudice, aux citoyens et aux PME. Tout a été dit ou entendu, les qualificatifs les plus flatteurs comme les plus acerbes. Mais quand on voit l'état général des finances publiques, pour paraphraser l'écrivain Grégoire Lacroix, peut-on vraiment traiter, de prestidigitateur un homme qui essaie de sourire malgré une rage de dents ? *(Brouhaha dans l'assemblée.)*

Je remercie et félicite M. le Ministre pour la tâche qu'il a relevée avec brio et qui était particulièrement délicate et ingrate. Vous avez épaté tout le monde, y compris certains collègues de l'opposition, qui en coulisse ont reconnu votre connaissance des chiffres et votre maîtrise des dossiers.

Pour faire un lien sous forme de clin d'œil avec une actualité politico-people récente du côté de *Paris Match*, je dirai qu'après la mort de César, c'est précisément Antoine qui fut chargé des affaires d'Orient et qui bénéficia des plus charmantes attentions de Cléopâtre ! *(Rires dans l'assemblée.)*. Et vous avez relevé le défi de vos douze travaux à vous ! *(Applaudissement et rires dans l'Assemblée.)*

Le Gouvernement wallon a souhaité sauvegarder le pouvoir d'achat des citoyens et la capacité d'investissement des entreprises, et il a entièrement raison. C'est ainsi qu'on peut espérer sortir le mieux possible de la crise actuelle, en sauvegardant la timide croissance qui semble se dessiner pour 2010.

Ce sont donc pas moins de 297 millions d'euros qui ont été économisés. Dans un tel contexte, les pouvoirs publics ont bien montré l'exemple, en décidant prioritairement de se serrer eux-mêmes la ceinture. Pensons à ce sujet :

– à la réduction de 6,1 millions d'euros (–20,3 %) des crédits de fonctionnement des cabinets ministériels;
– à la diminution très nette – n'en déplaise à M. Borsus – de l'ensemble des frais liés à la communication et aux relations publiques;
– aux économies transversales faites sur tous les crédits dits facultatifs des divers Ministres;
– ainsi qu'au gel des dotations des OIP, à la suppression du taux de croissance additionnel de leurs budgets et à la mobilisation juste des réserves inutilisées de certains d'entre eux.

Mes Collègues m'en voudraient de passer sous silence la contribution non négligeable également de notre Assemblée, avec une réduction de quatre millions d'euros du crédit destiné à financer la dotation de fonctionnement du Parlement wallon. Il est légitime de penser qu'un effort d'une ampleur similaire ne pourra se répéter.

De la même manière, il a été décidé de prendre immédiatement des mesures parfois difficiles, mais qui ont le mérite certain de ne pas entraîner la Région dans une insupportable spirale d'endettement. Nous pouvons ainsi nous féliciter d'être parvenus à un accord avec l'État fédéral et les autres entités sur un retour à l'équilibre budgétaire en 2015. La définition des diverses normes à respecter, de même que la répartition de

celles-ci et des efforts à accomplir ont également pu être détaillées jusqu'à l'horizon 2013. Ceci qui est loin d'être négligeable, dans un pays comme le nôtre, constamment confronté à des divisions communautaires.

Comme elle l'a toujours fait, la Région wallonne continuera à respecter entièrement les normes qui s'appliquent à elle. Elle accomplira les efforts qui lui reviennent et elle apportera son soutien et sa solidarité à la Communauté française, ainsi qu'à la Région bruxelloise, confrontée à des difficultés particulières.

En effet, il faut souligner à quel point ce budget est fondamentalement un budget « solidaire », et cela, à plusieurs niveaux. Dès sa conception tout d'abord, puisque nous avons là un budget pensé, conçu, négocié de manière commune et intégrée entre la Région wallonne et la Communauté française. Et cela a permis au nécessaire soutien mutuel entre ces deux entités de s'exprimer encore plus aisément et directement que par le passé, en concrétisant plusieurs politiques croisées entre la Communauté et les Régions, ce qui renforce alors d'autant leur efficacité. Osons aussi rappeler, Monsieur le Ministre, que sans l'aide de la Région wallonne, sa consœur bruxelloise sera dans de sales draps.

L'axe enseignement-formation-emploi-économie doit être ainsi le grand « gagnant » de cette intégration des deux gouvernements, symbolisée opportunément par une unique ministre-présidence, très efficace au demeurant, et un renforcement des synergies entre leurs compétences respectives.

Le cdH a en effet toujours plaidé pour une meilleure coopération économique entre les Régions et une intensification des liens et de la cohérence entre nos politiques socio-économiques respectives. En effet, si on souhaite vraiment amortir cette crise, il nous semble impératif de mettre nos forces en commun et de travailler avec efficacité et pragmatisme en oubliant toute querelle stérile entre niveaux de pouvoir.

On le sait, un budget, ce n'est pas que des recettes à trouver, c'est également et surtout des dépenses à organiser, à affecter et à planifier afin de mettre en œuvre nos orientations et priorités politiques pour la Région. Plus que jamais, et justement parce que cette conjoncture est si mauvaise, il importe de parfaitement définir nos choix essentiels, de les préserver et de les budgéter adéquatement afin de soutenir efficacement la relance et assurer une dynamique de redéploiement sur les moyen et long termes.

Il faut donc chercher à sortir renforcés de cette crise, à s'assurer que lorsque la reprise viendra, tout sera bien en place pour la conforter et l'amplifier, au bénéfice de la Région, de ses entreprises et de ses travailleurs.

Par conséquent, le cdH ne peut que se réjouir de la volonté du Gouvernement d'initier le plan Marshall 2. Vert et de déjà prévoir les dispositifs pertinents pour insérer celui-ci dans les tableaux budgétaires lorsqu'il sera définitivement adopté.

Dès lors, si les crédits d'engagement pour les « Actions prioritaires pour l'Avenir wallon », soit le plan Marshall premier du nom, figurant au budget 2009 sont en général supprimés, on retrouve bel et bien dans ce budget 2010 des crédits d'engagement pour un montant de plus de 375 millions d'euros qui sont affectés à une nouvelle division organique « Provision interdépartementale pour le plan Marshall 2.Vert » destiné au financement des mesures liées au plan Marshall 2.Vert ainsi qu'au *« phasing out »* du premier plan Marshall. Dans ce cadre, les membres du Gouvernement concernés par ces deux plans et le Ministre du Budget seront alors habilités à opérer en cours d'exercice des transferts de crédits entre les allocations de base et d'alimenter de cette manière les dépenses « Marshall » dispersées dans les diverses compétences sectorielles.

C'est évidemment opportun de trouver un mécanisme permettant d'intégrer budgétairement le plan Marshall 2.Vert, même s'il n'a pas encore été totalement finalisé, ni même discuté et approuvé par le Parlement. Par ce mécanisme d'une gigantesque provision interdépartementale, il est clair que le Gouvernement aura là une habilitation particulièrement vaste pour pouvoir alors allouer comme il se doit les moyens qui sont requis. Je plaide simplement auprès du Ministre du Budget pour que cette allocation et cette ventilation se fassent de manière rapide, si possible lors de l'ajustement 2010, pour permettre aussi aux parlementaires d'exercer correctement leur travail d'identification des projets portés et des résultats engrangés.

Car ce plan Marshall 2.Vert est bien sûr une politique essentielle des cinq années à venir et il mérite amplement que les moyens qu'on est parvenu à dégager pour les actions qu'il doit mettre en œuvre ou renforcer lui soit dédicacé.

Je pense notamment à l'alliance emploi-environnement en termes d'énergie, d'isolation, de Recherche et Développement, je pense aussi au plan Air-Climat initié par le Ministre Lutgen, qui doit être au cœur de nos politiques de relance. En effet, il y a là d'immenses opportunités économiques à saisir. Et le groupe cdH a plaidé en ce sens depuis maintenant plusieurs années, estimant d'ailleurs, dans un premier temps, que le premier plan Marshall s'était déjà approprié cet enjeu au travers de lignes de financements spécifiques qui traversaient les pôles de compétitivité.

L'accélération des grands investissements publics en matière de transport en commun et de remise à niveau du réseau routier retiennent aussi notre attention puisqu'il s'agit là de mesures qui auront un impact important et immédiat tant sur l'emploi que sur la relance économique en Wallonie. Et les mesures en faveur d'un plus grand accès au crédit pour les entreprises et les investisseurs sont bien sûr incontestables dans la situation économique difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Depuis 2005, le plan Marshall avait mis comme jamais au cœur de notre action, l'objectif de réussir le redéploiement économique wallon, en créant plus d'activités et plus d'emplois, en mobilisant d'importants moyens sur un nombre restreint d'objectifs prioritaires et de politiques structurantes afin d'assurer le rattrapage de la Wallonie.

Maintenant qu'à travers les actuels travaux budgétaires, nous devons faire face à une grave récession, c'est évidemment le même dynamisme qui nous anime, qui est essentiel à la Wallonie et qui nous fait proposer entre autres ce plan Marshall 2.Vert. Et celui-ci n'est par conséquent certainement pas bâti sur rien. Il ne sort pas de nulle part. Au contraire, il assure le soutien de politiques déjà lancées; il assure la poursuite d'une dynamique fortement positive initiée par le plan Marshall premier du nom.

On peut donc se réjouir que le plan Marshall ait si rapidement trouvé un successeur, lui-même très largement construit sur la base de ce qui existe déjà, pérennisant et renforçant les mesures qui ont prouvé leur utilité et leur efficacité et améliorant ce qui doit l'être, corrigeant ce qui est nécessaire.

Qu'on ne s'y trompe pas, derrière les mécanismes budgétaires, derrière tous ces chiffres, c'est bien entendu le redéploiement wallon qui constitue le véritable enjeu de cet ajustement 2009 et, plus encore, de ce budget 2010.

Plusieurs autres politiques sont tout autant essentielles et n'ont pas été oubliées lors de l'ajustement 2009 et de l'initial 2010. Ainsi, cela vous surprendra, mais l'enseignement a été très largement sauvegardé, afin de s'assurer de construire notre avenir sur la meilleure base qu'il soit. Même s'il s'agit d'une matière communautaire, son impact se fait ressentir partout et je ne pouvais donc pas passer sous silence cette performance. Par ailleurs, on l'a vu, l'économie, l'emploi, le développement durable sont au cœur de nos politiques de relance et, à ce titre, ils sont autant de balises essentielles de notre action. Ils sont donc préservés, sinon renforcés à de nombreux niveaux. Les moyens dévolus à l'emploi sont amplifiés et je remercie encore à titre personnel le Ministre de l'Emploi d'avoir préservé les spécificités des missions régionales et de s'être engagé d'ailleurs à pérenniser un financement structurel à leur égard.

Je ne peux d'ailleurs que vous exhorter, Monsieur le Ministre, à agir avec la même conviction et le même souci de transparence et de réforme à l'égard du FOREM que celle et celui qui vous ont animé à l'égard du secteur du logement public, avec les résultats probants que l'on connaît.

Quant aux Pouvoirs locaux, qui sont aux premières loges, en tant que niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, ces budgets les immunisent largement, et c'est important, car on aurait bien tort de sous-estimer leur rôle de premier plan dans la relance économique et dans la mise en œuvre des politiques sociales.

En ce qui concerne la mobilité, même si on peut regretter une augmentation des tarifs des transports en commun et une diminution importante des moyens pour les plans communaux de mobilité, reconnaissons et soulignons que des moyens conséquents ont été alloués à cette thématique, en particulier d'ailleurs pour garantir la mise en œuvre de grands projets attendus de longue date, et qui trouveront matière à concrétisation grâce à une bonne articulation avec la politique menée en matière de travaux publics. Les grands chantiers de contournement feront l'objet d'un suivi méticuleux en vue d'une concrétisation rapide. Les voies navigables seront davantage exploitées. Les routes les plus accidentogènes seront prioritairement sécurisées. Le monde agricole sera adéquatement soutenu dans les crises qu'il traverse et qu'il devra probablement encore traverser. Notre patrimoine remarquable sera préservé comme il se doit.

Par ailleurs, l'analyse de ce budget nous indique que les recettes sont en baisse. Il faudra donc pouvoir dégager des moyens supplémentaires en faveur du réseau routier dans les prochains mois. Je pense dès lors qu'il nous faudra reparler à terme, par exemple, de la fameuse vignette automobile.

Enfin, ce budget 2010 traduit concrètement la réforme de la SOFICO qui fixe de nouvelles balises pour la réhabilitation des routes régionales. Mes collègues et moi-même, nous nous réjouissons de voir démarrer un tel plan de remise à niveau global du réseau qui permettra d'agir vite, sérieusement et en concentrant des moyens importants sur une courte période de temps.

Néanmoins, nous croyons aussi nécessaire d'exhorter à nouveau le Gouvernement à la plus grande prudence sur un point important de ce projet, à savoir la mission ainsi confiée à la SOFICO de pouvoir financer ce programme de travaux via la débudgétisation. Il faut à tout prix se prémunir contre le risque d'intégration de la SOFICO au sein du périmètre de consolidation avec tout ce que cela implique en termes de respect des objectifs budgétaires et d'endettement.

Parallèlement, la crise a amené le retour de la hausse du poids de la dette après plusieurs années de baisse relative. Il y a, là aussi, matière à s'inquiéter si on ne veut pas obérer le futur et si on souhaite pouvoir se dégager des marges pour des nouvelles politiques dans l'avenir. Comme par le passé, le cdH compte donc continuer à rester particulièrement vigilant en ce qui concerne le nécessaire désendettement de la Région wallonne.

En effet, face à une telle conjoncture tant économique d'ailleurs que politico-institutionnelle, et face aux risques de nouvelles exigences du Fédéral et de la Flandre à l'horizon 2013, c'est-à-dire lorsque se terminera le présent accord de coopération, la Région wallonne doit certainement chercher à accroître davantage et de manière significative ses marges de sécurité. C'est la seule certitude de pouvoir continuer à financer de façon optimale ses politiques et tout particulièrement ses

plans de relance économique, tel le plan Marshall 2.Vert, si essentiel à son redéploiement, comme je l'ai souligné.

Un autre motif de satisfaction encore : le budget 2010 consacré au département des Affaires sociales et de la Santé qui enregistre une augmentation significative de 2,5 % en moyens d'action et en moyens de payement. Cela nous rassure, car la crise financière de 2009 et ses conséquences sur les finances publiques n'ont donc pas, de manière générale, eu d'impact négatif sur les politiques à venir en matière d'action sociale et de santé. Le Gouvernement wallon montre par là clairement sa volonté de ne pas faire payer la crise aux plus démunis, lesquels sont aussi ceux qui la ressentent le plus. Dit autrement : *« ce ne sont nin les ptits qu'on va spochi »* !

Dans un autre registre, soulignons l'augmentation spectaculaire – je n'ai pas d'autres qualificatifs – des crédits destinés à cofinancer des projets d'infrastructures sportives introduits par les clubs ou les communes. À travers ces moyens additionnels, Monsieur le Ministre, vous allez donner un nouveau souffle à cette politique de soutien objectif aux projets de proximité.

Je ne reviendrai pas alors maintenant sur les décrets fiscaux puisque cela fera l'objet du débat ultérieur. J'en viens donc à ma conclusion.

Je m'en tiendrai ici pour cette appréciation générale et ce survol relativement rapide, bien entendu, de ces importants décrets et de ce budget. L'objectif n'est pas de clamer haut et fort à n'en plus finir notre grande réjouissance sur l'exercice auquel le Gouvernement s'est prêté, car comme le disait Jérôme K. Jérôme : « *Si la vanité est le moteur de l'humanité, la flatterie en est le lubrifiant* ».

Donc, point de flatterie gratuite et grossière. Mais une réelle et sincère satisfaction quant à la manière dont cette majorité, et singulièrement son Gouvernement, a assumé ses responsabilités à l'occasion de l'exercice budgétaire le plus délicat depuis l'existence de la Région. Cela demandait de l'audace et du courage. Cela exigeait des choix clairs et portés vers l'avenir. Cela demande, comme le dit notre ami Francis Delpérée, de la confiance et de la détermination. Cela recueillera en tout cas notre assentiment et notre soutien.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – Je vous annonce, pour l'organisation de nos travaux, qu'ensuite les chefs de groupes auront l'occasion de répliquer et que nous suspendrons nos travaux seulement après la réplique de ces derniers.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, d'abord, permettez-moi d'emblée de remercier les deux rapportrices qui avec concision ont fidèlement reproduit devant nous l'essentiel des débats qui furent parfois animés, agités, mais me semble-t-il positifs pour notre Institution et de remercier bien évidemment les services du Parlement, c'est vrai que les délais étaient relativement courts en la matière. Je remercierai également les membres de la Commission pour leur indulgence par rapport à la communication parfois tardive de certaines pièces. Et je saluerai enfin le travail de la Cour des comptes qui nous a permis de confronter nos chiffres et de les valider, ce qui est évidemment fondamental pour le Gouvernement.

Très clairement, au nom du Ministre-Président et de votre serviteur, nous respecterons bien évidemment à l'avenir un rythme de croisière, les délais en termes de communication de pièces, afin que nos travaux budgétaires puissent se préparer avec la meilleure des sérénités.

Enfin, en ce qui concerne la remarque liminaire de M. Borsus, nul souci pour M. Henry, ce ne sont que des corrections dans le programme justificatif et non pas dans le tableau budgétaire qui, lui seul, emporte bien sûr engagements et moyens de paiement de notre Institution.

Et j'en viens d'emblée, dans ces remerciements, à M. Borsus que j'ai fréquenté, côtoyé, apprécié, parfois même, nous avons eu des mots durs, des mots gentils, des mots doux, surtout à la fin de la législature, mais l'homme espérait autre chose et je le remercie parce qu'il a simplifié ma tâche. C'est vrai, au fond, je m'attendais aujourd'hui à devoir lui répondre point par point, à confronter des scenarii alternatifs, des hypothèses nouvelles, rien de tout cela, pas d'alternatives. Pas une seule. Et en cela, M. Wesphael, qui n'a rien perdu de sa verve, a eu raison de le rappeler, l'opposition libérale, en termes d'alternative, c'est la page blanche. Promu Vice-Président exécutif du MR, je m'attendais à avoir Willy Borsus venir indiquer quels étaient les accents nouveaux, la différence du MR : la différence, c'est son silence. Car à bien y regarder, que nous a dit M. Borsus ? Il a dit : « *Au nom du groupe MR, j'aurais commis des dépenses en plus. J'aurais voulu davantage de moyens* – et je le cite – *pour le logement, pour le transport, pour l'économie, pour l'emploi, j'aurais voulu davantage de dépenses* », et dans le même temps, parce que l'homme a ce talent, il plaide devant nous pour une diminution des recettes, ce qu'il qualifie de rage taxatoire. À vrai dire, tout le monde en rit, mais soit, puisqu'il veut supprimer la TV-redevance. Voilà donc l'équation surprenante de Willy Borsus. À un moment où nous sommes dans une crise économique sans pareil, brutale dans la diminution de ses recettes, l'homme nous propose des dépenses en plus et des recettes en moins. Et pour le reste, c'est une page blanche. *(Réaction de M. Borsus.)*

J'ai envie de vous dire, Monsieur Borsus, parce que vous êtes un homme de talent, que vous me faites penser à un chanteur, vous êtes un interprète exceptionnel, mais vous n'êtes pas ou pas encore un auteur. Et quand on ne vous donne pas un texte, une alternative, certes l'organe y est, les envolées bien évidemment, stigmatisant les uns et les autres, tentant de réconcilier les uns ou les autres,

mais c'est un chanteur sans texte, sans alternative qui s'est présenté devant nous. C'est en cela que j'ai eu un petit moment de nostalgie pour le vieux lion de Waterloo qui, il est vrai, lui, tentait quand même de produire une alternative, centrant ses efforts sur l'économie. *(Réaction de M. Kubla.) (Rires.)*

Je voudrais remercier également M. Wesphael, parce qu'il était déjà constructif dans l'opposition, et il s'est avéré ardent dans la majorité. Nous pouvons dès lors compter au sein du Gouvernement sur un Saint-Bernard particulièrement actif et je veux l'en remercier. Je tiens à remercier Mme Simonis parce que, avec une voix sage, mais rigoureuse, elle nous a rappelé tout l'intérêt des accents sociaux de la solidarité que nous devons déployer au sein de notre Région wallonne. Et alors, pour Maxime Prévot, je pense qu'il a fait le « max », il m'a même renvoyé dans l'histoire, dans des idylles avec Cléopâtre, il m'a épargné la fin d'Antoine, et je l'en remercie, car elle fut un peu moins brillante que sa vie quelque peu tumultueuse, mais chez Maxime, on déguste toujours avec bonheur.

J'en viens maintenant au deuxième point, c'est plus sérieusement cet exercice difficile, inédit, mais volontariste. C'est vrai que d'aucuns, dans la majorité comme dans l'opposition, ont rappelé que les délais étaient courts. Mais puis-je vous rappeler la séquence du temps, cette demi-année qu'évoquait déjà avec regret M. Borsus ? Nous avons dû négocier en juillet l'accord de l'Olivier. Ensuite, nous avons dû bien évidemment réorganiser classiquement, les anciens Ministres le savent, les actuels aussi, une répartition des articles budgétaires. On a dû donc modifier la maquette budgétaire puisque les Ministres actuels ne succèdent pas dans les costumes précédents, il y a eu des glissements de compétences et donc, il a fallu réorganiser la structure budgétaire, quoi de plus normal.

Mais plus inquiétant, nous avons dû assister entre juillet et la confection du Gouvernement à une nouvelle dégradation de nos recettes régionales. Et celles-là, nous ne pouvons pas les contester, elles s'opposent au groupe libéral comme aux trois autres groupes démocratiques, c'est le Ministère des Finances fédéral qui nous les transmet. Excusez du peu, rien que pour nos recettes régionales, en 2009 : -278 millions d'euros et en 2010 : une perte complémentaire de 173 millions d'euros, ce qui veut donc dire que pour les deux exercices, si j'y ajoute les pertes fiscales liées à l'IPP, nous avons –425 en 2009, –455 en 2010, autrement dit, sur deux exercices : –880 millions d'euros pour la Région wallonne. Du jamais vu ! Depuis que je fréquente cette Institution, depuis 1985, je n'ai jamais vu un exercice ou deux exercices où il y a une telle perte de recettes mécaniques, sans que le Gouvernement puisse modifier quoi que ce soit. Ce sont des chiffres …

M. Kubla (MR). – Monsieur Antoine, ce sont les chiffres que vous avez dépensés durant les cinq années qui précèdent.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais y venir, Monsieur Kubla.

Ce sont des chiffres qui s'imposent à nous. Et si je dois y ajouter, pour l'exercice 2010, les pertes de la Communauté française aux 880 millions de la Région wallonne, pour nos deux niveaux de pouvoir, c'est 1,265 milliard en moins, pour la seule année 2010.

Il a fallu aussi – et le Ministre-Président s'en rappelle puisque nous l'avons négociée, avec le Fédéral, avec la Région bruxelloise, avec nos amis flamands – établir une norme liée à la capacité d'emprunt. Nous n'aurions pas pu le faire tant que le Fédéral ne s'était pas entendu en son sein et qu'il nous invite à cette négociation.

Je vous rends attentifs chers Amis libéraux, la clé proposée était 60/40 : 60 % de l'effort pour le Fédéral, 40 % pour l'Entité 2.

Nous nous sommes battus, nous nous sommes opposés de telle manière à ce que la clé retenue jusqu'en 2012, soit 65/35. Et je le dis tout net, c'est une clé provisoire pour nous. Le moment où nous serons appelés à la table de négociations, nous plaiderons à l'égard du Fédéral pour qu'on tienne mieux encore compte du niveau des recettes, et nous proposerons une clé 78/22 : 78 % pour le Fédéral, 22 % pour les Régions et Communautés. On ne peut donc pas avoir une appréhension du budget uniquement sur la clé dépenses sans tenir compte de la clé recettes, sans quoi ce serait astreindre les communautés et régions du nord, du sud et du centre de ce pays à dégager des surplus budgétaires pour alléger la tâche du Fédéral, chacun dans son pré et le bonheur sera au rendez-vous pour l'ensemble des partenaires. C'est comme cela que nous abordons la future négociation qui nous amènera au terme de cette législature.

Il a fallu aussi vivre avec l'absence d'ajustement budgétaire au niveau fédéral. J'aime entendre M. Jeholet venir dire : *« c'est dans la précipitation que vous nous amenez l'ajustement »*. Mais il aurait été bien plus facile, Monsieur Jeholet, de s'inspirer du modèle de M. Reynders et de ne pas déposer d'ajustement budgétaire … *(Réaction sur les bancs du MR.)*

Rassurez-vous, nous avons fait l'effort dans notre ajustement 2009 de coller à la réalité des chiffres, tant en termes de recettes que de dépenses. *(Réaction de M. Jeholet.)*

Ce qui nous oblige à rembourser, vous le savez, 240 millions d'euros en 2010, permettant ainsi à nos amis du Fédéral d'enregistrer une recette complémentaire de 240 millions qui tombe évidemment à point nommé pour eux, mais qui perturbe les équilibres budgétaires de la Communauté et de la Région.

C'est aussi l'attente pour nous dans le calendrier, des chiffres définitifs – et je veux la remercier ici – de Mme Spinoy. Personne dans ce pays ne peut établir de budget crédible si nous n'avons pas d'abord les chiffres transmis par Mme Spinoy, validés par les collègues du budget au

niveau fédéral, et enfin, seulement, on peut commencer les travaux budgétaires. Dès lors, nous n'aurions pas pu travailler plus vite, et j'ajoute enfin que nous avons dû organiser une trajectoire de financement qui nous permettait de manière déterminée – et c'est une détermination farouche dont il s'agit ici – de revenir à l'équilibre en 2015, permettant ainsi à nos dépenses d'égaler nos recettes. C'est le troisième point que je veux aborder, au-delà de la très grande difficulté, liée à l'effondrement des recettes, d'établir ces budgets 2009 et 2010, en totale crédibilité.

Le retour à l'équilibre en 2015, nous l'avons organisé progressivement avec un premier solde net cumulé pour la Région wallonne et la Communauté française de 850 millions d'euros, devenant 715, 536, 357, 178 et en 2015 : 0 euro.

Vous l'avez donc compris, nous avons un GPS budgétaire qui nous conduit immanquablement en 2015 à retrouver l'équilibre budgétaire et d'ainsi assurer la crédibilité de nos deux institutions, Communauté-Région, tant à l'égard du Fédéral, que de nos amis flamands, évitant ainsi une aventure institutionnelle liée aux moyens de financement – M. Cheron ne me démentira pas – et de crédibilité à l'égard de l'Union européenne.

Mais dans cette trajectoire – le Ministre-Président en a la responsabilité avec le Ministre de l'Économie – nous avons intégré complètement le financement du plan Marshall 2.Vert. Mieux même, nous avons également organisé la liquidation du plan Marshall de l'ancienne législature en prévoyant pour la période un investissement – et Maxime Prévot l'a rappelé – de 2,7 milliards jusqu'en 2014 avec une première tranche de 380 millions de moyens d'action et de 231 millions de moyens de paiement. De quoi soutenir de manière cohérente, rigoureuse, mais aussi vigoureuse, l'exécution du plan Marshall 2.Vert qui est un défi pour nous tous, celui de redresser la Wallonie en permettant la création d'activités et de richesse, en soutenant l'emploi et la formation, en organisant la promotion, comme nous l'avions fait avec Mme Simonet, de la recherche scientifique et des technologies nouvelles, en y intégrant, c'est vrai, c'était fondamental et indispensable, une approche de développement durable, quelle soit sectorielle ou transversale. C'est donc cette volonté de sélectivité à travers ces différents objectifs d'évaluation – le travail du délégué spécial est fondamental puisque tous les trois mois, il nous permet de faire le point – d'organiser le moment venu, les glissements budgétaires. Et mieux même, nous avons également intégré dans le modèle de financement, le cinquième appel à projets pour les pôles de compétitivité.

L'ajustement, dont on vous a tellement parlé dans cette trajectoire de financement, à bien y regarder chers Collègues, il porte sur une somme de 103 millions d'euros sur un montant total de 7,476 milliards d'euros, soit un ajustement sur 1,4 %. J'interroge ici tous les bourgmestres, tous les échevins des finances : qu'est-ce qu'un ajustement budgétaire portant sur 1,4 % ? On se rend donc bien compte que le budget initial avait été parfaitement calculé et, bien sûr, il y a eu ça et là quelques corrections, que nous avons intégrées, mais qui portent sur une somme mineure à l'égard de l'exercice budgétaire qui était le nôtre. C'est donc bel et bien un exercice-vérité que nous nous sommes donnés et je pense que c'est tout à l'honneur de notre Institution et du contrôle de votre Parlement avec la vigilance de la Cour des comptes.

Remerciements, exercices difficiles, objectif d'équilibre en 2015, quatrième élément qui me paraît essentiel, et du jamais vu dans le chef de nos deux institutions, c'est une solidarité francophone inédite, totale et complète. Jamais nous n'avons abordé les budgets Communauté française et Région wallonne en les agrégeant de cette façon, tant en matière de dépenses qu'en matière de recettes. Et nous le voyons, puisque nous avons obtenu du Fédéral de pouvoir gérer nos normes d'emprunts de manière commune entre la Région wallonne et la Communauté française par une simple signification à la Commission interministérielle. Jamais la Région wallonne n'a été aussi solidaire de la Communauté française, de ses dépenses en matière d'enseignement, de recherche ou encore de culture, voire de santé.

On le voit bien dans les efforts, c'est la Région wallonne qui fait l'essentiel de l'effort pour préserver un certain nombre de politiques qui nous tiennent à cœur, et on l'a rappelé tout à l'heure, notamment les dépenses liées à l'école. Merci, Monsieur Wesphael, de l'avoir pointé publiquement.

C'est aussi la volonté d'aider les francophones de Bruxelles puisque nous avons prévu dans le budget 2010 une somme nouvelle de 12,5 millions d'euros, de quoi soulager les francophones de Bruxelles. On ne pourra pas nous surprendre du moindre accent de solidarité, pas une feuille de papier entre la Communauté française, la Région wallonne et les francophones de Bruxelles. Le sud s'organise de manière crédible, convaincante, organisant ses choix sur la palette de compétences qu'elles soient régionales ou communautaires.

Cinquième élément, et je le dédie à mon ami Serge Kubla qui retrouvant ses accents rocailleux disait tout à l'heure à Willy Borsus : *« Je crois que c'est le problème de l'ancien Gouvernement, ils ont trop dépensé »*. Alors, bien sûr, M. Kubla l'aurait dit avec beaucoup plus d'emphase, beaucoup plus de talent, mais je pense que son message était bien celui-là tout à l'heure.

Mais, Monsieur Kubla, je vous ai réservé un petit tableau qui est l'exécution des objectifs et des réalisations de 2004 à 2008. Entre 2004 et 2008, sous le contrôle du budget Van Hengel – Wathelet, et du Ministre des finances, Reynders, nous avons pour la Région wallonne, fait 290 millions de mieux que l'objectif qui nous était assigné. Et pour la Communauté française, nous avons 102 millions de mieux. Ce qui nous a permis, Monsieur Borsus, d'aider cousin Didier lorsqu'il fut dépourvu l'hiver venu : nous étions là pour lui prêter des moyens financiers, pour organiser des normes d'emprunt. Jamais

la Wallonie, ni la Communauté française n'ont été mises en défaut d'une solidarité nationale, fédérale bien comprise. Avouez, Monsieur Kubla, quel beau bulletin que d'avoir fait pratiquement 400 millions d'euros de mieux sur la dernière trajectoire. *(Réaction de M. Kubla.*. Non, je le dédie à mon prédécesseur. *(Réaction de M. Borsus.)*

Sixième élément, c'est le choix radical, déterminé et courageux de ce Gouvernement de maîtriser les dépenses publiques. Ce n'est pas simple. C'est me semble-t-il la première fois, et je me tourne vers des parlementaires que nous avons récemment décorés, Madame la Présidente, jamais cet hémicycle, ni celui qui l'a précédé, ni celui qui l'a encore précédé à Wépion, jamais notre Institution n'a été confrontée à des économies. C'est la première fois que la Région wallonne doit enregistrer des économies. Et nous y faisons face, ce sont bien évidemment des économies sous l'Autorité publique. Le nombre de Ministres, rappelez-vous, Monsieur Kubla, belle époque sans doute quand vous étiez Ministre de l'Arc-en-Ciel, 17 Ministres, il en reste 10.

Rappelez-vous, Monsieur Kubla, les cabinets ministériels par rapport aux vôtres, c'est moins 25 %, moins 15 % cette fois-ci, moins 10 % sous la précédente législature. Et, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier ainsi que les membres du Bureau de l'effort réalisé également par le Parlement pour coller à cette volonté de diminuer les dépenses publiques. *(Réaction sur les bancs du MR.)*

C'est aussi la mobilisation des réserves. Quoi de plus normal ? Nous avons un certain nombre d'organismes qui disposent de réserves, eh bien, nous les mobilisons après une analyse soignée, et je rends hommage ainsi à la Cellule d'information financière qui a analysé, visité l'ensemble de nos OIP, qui a identifié les surplus budgétaires dont ils disposaient et qui avaient été constitués par l'alimentation de la Région wallonne. Quoi de plus normal qu'en période de difficultés financières, économiques, nous mobilisions ces réserves ?

Quant aux contrats de gestion, ils n'auraient pas été honorés, à entendre M. Borsus, c'est pratiquement un viol institutionnel que nous aurions organisé. Rien de tout cela, Monsieur Borsus, nous avons tout au plus supprimé l'indexation et supprimé l'indexation +1 pour les quelque organismes, ils étaient rares, qui bénéficiaient d'un point de croissance supplémentaire à l'inflation. Rien de dramatique par rapport à l'essentiel des missions qui sont ainsi sauvegardées dans l'ensemble des OIP concernés. C'est vrai que la Fonction publique fait un effort, c'est exact, mais il nous semblait légitime, tant à l'égard de la pyramide d'âge qu'au niveau des recrutements réalisés, même si, et Jean-Marc Nollet s'y attèle, une mobilité plus importante doit être organisée entre nos deux institutions.

C'est enfin une économie linéaire qui vous a peut-être échappé, mais pas aux Ministres, parce que nous avons dû l'organiser : –2,5 % des dépenses primaires. C'est notamment là, Monsieur Borsus, que vous trouverez réponse à votre légitime interrogation sur ce qu'on appelle les crédits facultatifs, les crédits communications, rassurez-vous, ils ont été passés à la moulinette, ce qui explique les 300 millions d'économie que nous réalisons.

Septième élément, c'est le maintien de la paix fiscale. Depuis 2004, renouvelé en 2009, nous avons fait le choix de la suppression de toute la taxation anti-économique. Rappelez-vous les taxes locales sur la force motrice, les taxes provinciales sur la superficie des entreprises, les taxes régionales. M. Kubla avait commencé à travers le précompte immobilier outillage-équipement, nous l'avons supprimé pour tous les nouveaux investissements. Nous avons organisé une transmission à 0 % des PME et nous l'améliorons Benoît Lutgen l'avait souhaité pour le monde agricole qui disposera d'une double exemption dans le cadre du décret d'équité fiscale, juste retour pour la transmission du capital agricole. Ce sont les droits de donation 3-5-7 qui sont supérieurs à la Flandre.

Enfin, pour M. Jeholet qui, tout à l'heure, viendra défendre son grand succès unique : « *ô rage taxatoire* ». Pour ceux qui l'auraient raté, on l'a déjà eu au « *JT1* » en commission, on aura donc le « *12 Minute*s » tout à l'heure où il reviendra sur la rage taxatoire, un couplet qui rime. *(Rumeurs.)*

L'homme est extraordinaire, il n'a évidemment que cette ritournelle et elle nous plaira puisque c'est de la pure illusion en la matière.

Puis-je lui rappeler que pour les Wallons, on a supprimé la radio-redevance que les Wallons ne paient plus en 2009 et qu'ils ne paieront plus en 2010. C'est la diminution de la TV-redevance aujourd'hui à 100 euros qui est évidemment un allègement fiscal. Et qu'avons-nous fait ? Nous avons fait du Kubla, puisque M. Kubla, homme avisé s'il en est, avait déposé une proposition de décret démantelant de manière progressive et responsable la TV-redevance. Nous avons fait même un peu mieux que le calendrier de M. Kubla. Monsieur Kubla, je vous propose de traverser le Rubicon, venez dans les rangs de la majorité, nous avons réalisé ce que vous espériez. *(Rires.)*

Je sais que c'est le seul siège qui vous sied et cette bataille de sièges a du reste *(Réaction de M. Kubla.)* laissé quelques traces en vos rangs. *(Rires.)*

Venons-en à cette ritournelle de la rage taxatoire.

Chers Collègues, je vous demande d'être extrêmement attentifs parce que je vais d'ores et déjà répondre à M. Jeholet, qu'il me pardonne, mais je vais lui répondre à la diatribe qui sera la sienne cet après-midi.

Qu'avons-nous organisé en plus ? Les automates : 3 millions, c'est notamment les distributeurs de billets dans le monde bancaire, c'est totalement négligeable par rapport au programme extrêmement ambitieux de M. Reynders qui mobilise 500 millions d'euros dans le secteur bancaire.

C'est les jeux et paris : +4 millions d'euros, fort bien. Et ces deux taxes automates et jeux et paris n'avaient plus été indexées depuis 1996 et 1999. C'est un simple rattrapage de l'indexation, rien d'autre. Ce qui fait 7,5 millions d'euros.

Nous avons alors la TV-redevance pour l'essentiel, une meilleure couverture pour éviter, je crois que vous ne vous y opposerez pas, Monsieur Jeholet, que si 8 Wallons sur 10 paient la TV-redevance, nous sommes en droit légitiment de nous interroger sur les 20 % restants qui ne la paient pas. Et nous souhaiterions les inviter à payer cette TV-redevance. S'ils la paient, il n'y a pas de souci, ils auront ainsi rejoint le rang de celles et ceux qui acquittent correctement leurs impôts. Et en cela, nous nous inscrivons également dans la même logique que M. Reynders, qui a prévu quelque 80 millions d'euros sur certains impôts, de meilleure perception de l'impôt : 15 millions d'euros alors que le passif de la TV-redevance, en termes d'enrôlement en est de 130, nous sommes donc très loin de ce que M. Jeholet décrit.

Droits d'enregistrement : 9,4 millions d'euros simplement parce que le Fédéral, qui a la responsabilité du revenu cadastral, avec les droits réduits de 745 euros, ne l'a plus relevé depuis 40 ans. Fort bien. Nous considérons que ce droit réduit devra être lié à une valeur vénale du bien : lorsque la valeur dépassera les 210.000 euros, la tranche supérieure des droits d'enregistrement sera affectée soit 12,5 %. Ce sont des droits réduits liés à des habitations moyennes et sociales. C'est exactement ce que nous organisons, ici, avec une recette de 9,4 millions d'euros; c'est le précompte immobilier pour 1 million. Je serais curieux de voir parmi les municipalistes du MR, ceux qui ne vont pas s'inscrire à cette dynamique de lutter contre les logements inoccupés, improductifs où il y a des spéculations, alors même que notre collègue M. Nollet doit mobiliser des moyens pour trouver du logement pour un certain nombre de nos concitoyens qui n'en ont pas les moyens ! Est-il normal qu'on laisse des logements vides, abandonnés, improductifs pendant des années ? Nous avons tout au plus réduit la réduction dont pouvaient bénéficier ces propriétaires inattentifs et je le dis avec beaucoup d'élégance. C'est donc une recette de plus de 27 millions d'euros pour les Pouvoirs locaux et 1 million pour la Région wallonne.

Enfin, ce sont les écomalus : nous nous sommes inscrits dans la réforme de M. Clairfayt. Le citoyen qui achète un véhicule propre doit être récompensé. Si c'est moins de 100 grammes, c'est 1.200 euros, si c'est moins de 126 grammes, la réduction sera inférieure. Et ce n'est que lorsqu'il achète un véhicule beaucoup plus polluant que la moyenne wallonne, qu'il devra payer un écomalus.

Aujourd'hui, quand on fait l'addition de l'ensemble de ces mesures, ce que M. Jeholet appelle de la rage taxatoire, c'est 69.200.000 euros, pile-poil, sur 7,122 milliards. Cela représente, Monsieur Jeholet, 0,96 % du budget. J'ai envie de vous dire, citant un grand homme politique de ce Parlement : *« pelliculaire »*. Certains se rappellent de l'adjectif que M. Kubla nous envoyait : *« pelliculaire »*. Vieux refrain … *(Remous dans la salle.)* Moins de 1 %. *(Remous).* Moins de 1 % du budget.

M. Jeholet (MR). – En tout cas, cela vous a marqué parce que vous n'avez pas arrêté d'en parler.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais je comprends, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur Antoine, fait personnel.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais je comprends, Monsieur Jeholet, que vous vouliez couper les cheveux en huit quand c'est pelliculaire.

M. Jeholet (MR). – Fait personnel, Madame la Présidente.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je n'ai rien contre la chevelure de M. Jeholet.

FAIT PERSONNEL

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur Antoine, on n'aura jamais autant parlé de rage taxatoire que ce matin. Manifestement, cela vous embête et on verra tout à l'heure par rapport aux promesses.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, vous avez juste la parole par rapport au fait personnel. Vous parlerez cet après-midi de la rage taxatoire.

Reprise de la discussion générale
(Suite)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous pouvez parler des pellicules.

M. Jeholet (MR). – Mais, M. Antoine n'arrête pas de s'adresser à moi.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais, bien sûr.

M. Jeholet (MR). – Donc, je répondrai en détail cet après-midi à M. Antoine à propos de la rage taxatoire.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, pourquoi ai-je dit pelliculaire ?

Parce que votre propos tient de la politique shampoing. Vous faites mousser les affaires. Vous les faites mousser et quand l'eau de la vérité tombe, c'est vrai que je suis enragé pour rétablir la vérité, c'est 0,96 % du budget : pelliculaire !

M. Kubla (MR). – Vous vous occuperez de votre *brushing* tout à l'heure. *(Rires.)*

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je reconnais que votre crinière est largement plus belle que la mienne. *(Rires.)*

J'en arrive alors au huitième point. C'est une tentative encore désespérée de M. Borsus parce que l'homme est à l'affût du moindre chiffre bien sûr pour le déformer, pour impressionner les uns et les autres. Et il nous vient avec un vieux refrain : la dette cachée. Il y aurait une dette cachée et, donc, M. Borsus tel le Livingstone du budget est allé à la recherche de la dette cachée. L'a-t-il trouvée ? Non. D'abord, parce que nous savons bien qu'il souscrit à cette dette. Ensuite, nous savons qu'il y a des tiers qui en bénéficient. Par exemple, comme j'ai la responsabilité des financements alternatifs avec mes collègues, nous signons tout. J'ai signé encore avant-hier un financement alternatif pour M. Jamar. J'ai failli le mettre à nu parce que je me suis dit que j'allais opposer M. Jamar à M. Borsus. M. Borsus ne veut plus de financement alternatif et M. Jamar en réclame pour sa ville.

Relevons tout de suite qu'il y a toute une série de bénéficiaires en maisons de repos, en hôpitaux, en infrastructures, en infrastructures sportives, en logements qui en bénéficient.

Monsieur Borsus, pour vous aider, parce que vous n'étiez pas là à ce moment-là – et je ne vous en veux vraiment pas – j'ai fait des recherches dans mes archives, puisque à l'époque j'avais le même rôle que vous, c'est très amusant, mais pas trop longtemps, dit Serge Kubla.

J'ai relevé dans l'arc-en-ciel les financements alternatifs. Vous en aviez conclu entre 1999 et 2004 pour 2.376.000 euros, avec une charge annuelle dans le budget de 120 millions.

Un Membre. – C'était raisonnable.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai le tableau ici. Cela, c'est Serge Kubla et son époque : 120 millions. Et puis arrive M. Rudy Demotte. Que fait-il ? Il fait par an 125 millions. Il a donc fait 5 millions de plus qu'à l'époque de M. Serge Kubla, ce qui veut donc dire une charge de 245 millions d'euros sur un budget total de 7.122.024 euros, soit, c'est mon dernier prix : 3,4 % du budget.

M. Kubla (MR). – J'étais avec le groupe socialiste dans cette alliance, et vous avez une façon de traiter le passé qui est vraiment unilatérale. Si j'étais à la place des socialistes, je n'apprécierais pas de me faire mettre en boîte pour le comportement d'une époque durant laquelle je dirigeais le Gouvernement, avec une coresponsabilité. Il faut un peu de déontologie avec ses partenaires, je vous le rappelle. *(Applaudissements.)*

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Borsus m'a demandé les chiffres et quand on risque, Monsieur Kubla, de vous assimiler aux socialistes, les chances sont faibles, voire nulles.

Mme la Présidente. – Je cède la parole à M. le Ministre-Président, pour fait personnel.

FAIT PERSONNEL

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour fait personnel politique Monsieur Kubla.

Je souhaite simplement dire que je ne doute pas de la sincérité de Monsieur Kubla quand il se plaint du traitement qui nous est fait.

(Applaudissements.)

Reprise de la discussion générale
(Suite)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Voilà donc de quoi dégonfler cette dette qui se ramène finalement à 3,4 % et maintenant, je deviens encore plus sérieux.

Croyez-vous que dans le budget d'une seule année, très chers Collègues, on puisse payer – je me tourne vers vous, Monsieur Kubla – un aéroport, une maison de repos ou une grande infrastructure sportive ? Personne ne le fait, même dans un budget communal, la discipline budgétaire vous permet de disposer d'un budget extraordinaire, ce que nous ne retrouvons pas dans la comptabilité qui est la nôtre. Dès lors, oui, nous avons la volonté de rembourser ou d'aider à rembourser un certain nombre de tiers, dans les emprunts qui sont les leurs, pour les projets qu'ils ont retenus et pour lesquels la Région wallonne se veut facilitateur.

Clairement, la dette cachée est maintenant connue, rendue publique *urbi et orbi*, si j'ose dire. *(Réaction d'un Membre.)*

Il n'y a pas de soucis, c'est vrai, je voulais vous épargner cela, mais comme vous m'y invitez, je vais devoir encore y passer, encore une mauvaise cote d'exclusion, vous avez dit, 12,5 milliards. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, faites l'addition …

M. Borsus (MR). – Le chiffre que j'ai cité de 12,5 milliards inclut l'endettement classique puisque, contrairement à ce que vous indiquez, évidemment, l'endettement classique sert à financer des investisse-

ments. Lorsque vous construisez, payez-vous en une seule fois …

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est la vérité.

M. Borsus (MR). – L'endettement classique sert justement à financer des investissements, vous avez choisi la voie de la caricature, mais le montant que j'ai cité est de 12,5 milliards d'euros, incluant l'endettement classique.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous réponds. Vous savez qu'il y a toujours une volonté pour les uns et les autres de se débarrasser de leurs dettes. Demandez un peu à M. Nollet ce qu'il pense de l'héritage du FADELS, que l'État Fédéral nous a transmis au début de la précédente législature, je me permets de le dire. Quand on refile la dette à d'autres … et la dette de la Région en 2009, s'élevait à 4.500.000 euros, je vous donnerai les tableaux budgétaires.

Neuvième élément après cette dette cachée, rassurez-vous, il n'en reste plus que deux, de quoi nous amener à l'apéritif pour les uns, au déjeuner pour les autres et au travail pour les troisièmes, c'est la prudence du Gouvernement. La prudence.

Regardez, nous avons construit, quoi de plus normal, notre budget, sur un taux de croissance de 0,4 %. Que vient de dire en début de semaine M. Guy Quaden au nom de la Banque Nationale : 1 % de croissance. Je crois ce que l'État Fédéral annonce, nous avons déjà là un différentiel de croissance, au minimum, et tant mieux, si j'en crois le Gouverneur de la Banque Nationale, de 0,6 %, c'est pratiquement 55 millions d'euros que nous pourrions déjà retrouver.

Le Gouvernement fait preuve de prudence dans le non-consommé budgétaire. La Cour des comptes dit : « vous êtes au minium 30 millions en dessous de ce qui a été, en moyenne, réalisé les dernières années ».

Lorsque la Cour des comptes, pour 2010, établit le solde budgétaire des institutions consolidées, ce qu'on appelle les corrections qui interviennent pour dégager le solde net final, 10 autres millions d'euros. C'est la retenue dans le code 8. La Cour des comptes, du reste, n'a pas manqué de la relever. Et nous n'avons encore rien inscrit en termes de gain sur la dette. Je remercie mes collègues du Gouvernement de m'avoir confié la tâche de gérer, d'optimaliser la gestion de la dette, quelle soit de la Région ou des OIP, parce que j'ai la conviction, sans toucher ni à la durée ni à l'amortissement puisque l'amortissement est évidemment corrigé par un code 9, rien que sur les taux d'intérêt, vous verrez que l'année prochaine, nous ferons un certain nombre d'opérations qui seront particulièrement rentables pour la Région. Rien que ces critères-là vous indiquent l'infinie prudence du Gouvernement wallon.

Combien de fois n'avez-vous pas lu dans le rapport de la Cour des comptes, la prudence, l'hypothèse minimaliste par rapport au rendement et je pourrais en dire de même pour la Communauté française avec la clé « élève ». Nous n'avons donc pas, à la différence de ce que dit M. Borsus, maximalisé les dépenses et sous-estimé les dépenses, loin s'en faut, en la matière.

Et puis, dernier point, c'est un budget prometteur parce que nous ne pouvons pas simplement indiquer à nos amis wallons, nos concitoyens francophones, que demain, le seul objectif est le retour à l'équilibre. C'est évidemment le premier objectif, mais il y a dans le même temps, avec la même force, la volonté d'exécuter, d'appliquer ce plan Marshall 2.Vert : 2,7 milliards soigneusement identifiés, année par année, dans la trajectoire de financement qui a été validée par le Gouvernement fédéral, par MM. les Ministres du Budget et par M. le Ministre des Finances.

La grande promesse de la Wallonie est de poursuivre l'œuvre entamée sous le précédent Gouvernement, bien sûr, en s'ouvrant à une dimension essentielle et Copenhague mobilise toutes les attentions planétaires aujourd'hui, du développement durable. C'est donc ce redressement économique, cet équilibre budgétaire, ce défi du développement durable que nous voulons relever pour les cinq prochaines années.

Nous voyons d'ores et déjà, chers Collègues, et j'en termine, rassurez-vous, quelques éléments évidents dans le budget. Pour mon collègue M. le Ministre de l'Économie, c'est pratiquement 50 millions d'euros pour venir en aide à des entreprises en difficulté, pour liquider plus rapidement les crédits d'expansion économique. Mon collègue M. le Ministre du logement et de l'énergie, sur les deux exercices, obtient 150 millions à la fois pour la dette sociale, pour soutenir les crédits hypothécaires ou encore pour valoriser la dynamique des primes à l'énergie. C'est aussi, pour M. le Ministre Lutgen, le plan exceptionnel d'entretien de nos routes, plus de 600 millions attendus par les usagers de notre pays, c'est aussi, pour notre collègue, Mme la Ministre Tillieux, la dynamique sociale qui est maintenue, que ce soit l'accueil de l'enfance, le financement des maisons de repos ou encore, la valorisation d'un certain nombre d'emplois dans le secteur social.

C'est évidemment la poursuite, la réalisation et la concrétisation des projets structurants de mobilité, mon collègue M. le Ministre Henry travaille à la dernière note, que ce soit pour Liège, pour Namur, pour Charleroi ou Mons, les quatre grandes villes seront concernées par le métro, par le tram ou par des modes structurants de transports. Il poursuit l'œuvre entreprise et je suis certain qu'il fera mieux encore que son prédécesseur.

C'est aussi, pour M. le Ministre Furlan, la satisfaction de ne pas avoir la moindre charge complémentaire pour les communes. Pas la moindre, mais au contraire, d'avoir des recettes nouvelles. Je relève ici, le précompte immobilier pour le logement inoccupé, je relève les

17 millions du plan de cohésion sociale, je relève les 5 millions du fonds spécial d'aide sociale.

Et enfin, pour vos deux serviteurs, j'espère préférés, d'abord pour celui qui vous retient à la tribune, c'est la dynamique des aéroports, Monsieur Kubla. Regardez ces quatre avions qui arrivent, ces 225 emplois et d'autres compagnies vont encore venir sur le tarmac de Charleroi, c'est la plus belle promesse sur le plan économique et sur le plan de l'emploi, en la matière et le sport participe à la même croissance.

Enfin, M. le Ministre-Président aura la lourde charge, pas seul, de représenter la Communauté et la Région dans le cadre de la présidence européenne, où la voix unique de la Région wallonne et de la Communauté française se fera entendre.

Merci de soutenir cette dynamique prometteuse pour la Région wallonne.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, plus je vous entendais, plus je vous écoutais, plus je vous trouve inquiétant. Vous êtes en décalage total par rapport à la réalité. Vous présentez les chiffres d'une façon qui est complètement différente de la présentation qui en a été faite à différents endroits et des documents que vous présentez vous-même.

Je crois être remonté quatre ans en arrière lorsque vous affirmiez, avec la même verve, permettez-moi une félicitation, j'en ai quelquefois été avare, bravo pour le show et la théâtralité, mais ce n'est pas vraiment ce que nous attendons pour le moment en Région wallonne. Je croyais être remonté dans le temps, chers Collègues, certains d'entre vous étaient là, lorsqu'il y a quatre ans, avec la même emphase …

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est un homme du passé.

M. Borsus (MR). – Lorsqu'il y a quatre ans, Monsieur le Ministre, vous affirmiez, la main sur le cœur, j'ai créé 2.000 logements et l'année suivante, j'en ai créé 2.000 et l'année suivante, ne vous inquiétez pas, chers collègues parlementaires, avec le même humour, avec la même verve, j'en ai encore créé 2.000 et, à la fin de la législature, lorsque nous avons validé vos chiffres, parce qu'il est question aussi de chiffres aujourd'hui, il n'y avait que 343 nouveaux logements créés.

Aujourd'hui, la démonstration que vous nous faites est de la même nature. Vous avez le même problème aujourd'hui, ce n'est pas seulement les chiffres du logement qui vous sont confiés, ce n'est pas seulement la simplification du CWATUP qui vous a été confiée, le problème c'est que c'est l'ensemble des deniers wallons qui vous sont confiés aujourd'hui. De façon totalement décalée par rapport à la réalité, vous affirmez : il n'y a que 69 millions d'euros de prélèvements supplémentaires, mais voyons en termes de dettes non cachées désormais, mais il y en a juste un peu plus que dans le passé. Lorsque la Cour des comptes a examiné notre budget, elle dit : mais regardez ces crédits-là sont surestimés, on a mis trop, lorsque je lis le même rapport de la Cour des comptes, de nombreux passages identifient des articles budgétaires, des conventions, des signatures de la Région wallonne que vous n'avez même pas honorés par une prévision budgétaire.

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du Parlement, aujourd'hui, après avoir écouté chaque mot, chaque intonation de votre propos, c'est un message d'inquiétude et de vigilance que je souhaite vous transmettre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter, non pas par rapport à l'intervention de M. Borsus, mais par rapport à l'intervention de M. le Ministre qui a bien mis en évidence toutes les politiques qui étaient aujourd'hui sur la table du Gouvernement, donc, je le remercie pour la qualité et le caractère complet de son intervention.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Pour rassurer Monsieur Borsus, je voudrais lui dire ceci : Écolo est là vraiment pour aussi veiller au respect des engagements de ses partenaires. Et donc, croyez bien ceci : même un Saint-Bernard quand son tonneau est vide, il sait mordre. Ce que je veux dire par là, c'est que les engagements pris, à bien des égards, que ce soit pour le plan Marshall 2.Vert, que ce soit pour les politiques sociales ou les politiques environnementales seront respectés. À cet égard d'ailleurs, j'ai oublié de le souligner tout à l'heure, mais je m'en voudrais, parce que les objectifs en matière de réduction de $CO_{2.}$ proposés par ce Gouvernement correspondent parfaitement aux objectifs les plus ambitieux que certains veulent aujourd'hui défendre au sommet de Copenhague. Nous sommes, nous, Région wallonne précurseur d'une volonté radicale de réduction des émissions de $CO_{2.}$ Les résultats sont bons, mais ils pourraient être meilleurs, ils pourraient être largement meilleurs si vous nous aviez suivi un peu plus. *(Nombreuses réactions.)*

Mme la Présidente. – Avant de suspendre la séance, je voulais vous informer que, dès la reprise de nos travaux à 14 heures 30, une demi-heure plus tard que prévu pour avoir des forces pour tenir tout l'après-midi et une partie de la soirée, nous entendrons une trentaine de nos collègues qui interpelleront successivement chaque membre du Gouvernement dans l'ordre inverse

de l'ordre de préséance. Nous commencerons par M. le Ministre Lutgen.

– *La séance est suspendue à 12 heures 54 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 33 minutes.*

Mme la Présidente. – La séance est reprise. Je constate l'absence du Gouvernement et donc, je suspends la séance.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – J'ai lu avec beaucoup d'intérêt …

Mme la Présidente. – Voilà le Gouvernement.

Mme Cornet (MR). – Si vous me le permettez, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les propos que vous avez tenus dans le groupe Sud Presse de ce week-end et qui concernaient le respect que ce Gouvernement doit avoir à l'adresse du Parlement. Je pense malheureusement que vous avez encore beaucoup de travail à faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Je tiens à souligner l'admonestation que vous aviez faite auprès du Gouvernement afin qu'il soit présent pour les travaux.

Je voudrais aussi remercier Mme Cornet d'avoir permis à M. Lutgen d'arriver.

Je trouvais que c'était extrêmement fair-play, je tenais à le souligner.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je tiens à signaler que, lorsque nous avons entamé les travaux ce matin, il y avait plus de membres du Gouvernement que du Parlement à l'intérieur de cette Assemblée. Je le dis juste pour équilibrer un petit peu les différents propos.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, j'espère que M. le Ministre aura remarqué que j'étais présente.

Mme la Présidente. – Bien, maintenant que tout le monde sait compter, je vous rappelle que dans le cadre de la discussion budgétaire, la parole sera donnée aux intervenants par compétence ministérielle dans l'ordre suivant : MM. les Ministres Lutgen, Henry, Mme la Ministre Tillieux, MM. les Ministres Furlan, Marcourt, Antoine, Nollet et pour terminer, M. le Ministre-Président.

COMPÉTENCES DE M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE

Mme la Présidente. – J'en arrive aux compétences de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la politique de protection du patrimoine, c'est préserver un témoignage du passé, fondement identitaire de tous les Wallons. C'est la mémoire objective de nos villes et campagnes.

La politique de protection du patrimoine, c'est préserver cette assise identitaire pour «l'élaboration d'un avenir solide».

Les monuments et sites ont été rattachés à l'Aménagement du territoire en 1988 par une majorité socialiste sociale-chrétienne alors qu'ils dépendaient depuis plus de 60 ans du secteur culturel.

Si cela a eu comme aspects positifs le maintien de certains bâtiments en l'état et la restauration de certains autres, ceci ne doit pas faire perdre de vue l'indéniable dimension culturelle que revêt l'ensemble du patrimoine immobilier classé, effacé par des considérations trop techniques et urbanistiques.

Il faut donc réussir ce dosage pour éviter la fossilisation d'un témoin culturel vivant, chargé et constitutif d'identité. Le patrimoine génère aussi, directement ou indirectement, des flux économiques à l'occasion de son entretien, de sa restauration, des études techniques ou historiques dont il est l'objet et de son affectation ou réaffectation des activités annexes qu'il développe autour de lui : projets culturels, sociaux, dynamisation locale, tourisme, commerce, etc.

Il y a trop peu d'entreprises spécialisées dans ce secteur en Région wallonne. Or, cela peut permettre de créer des emplois, de la main d'œuvre. Il faut donc tenir compte du facteur patrimoine dans les perspectives de redéploiement économique de certaines régions, campagnes, villes et centre-ville.

En ce qui concerne les propriétaires privés et publics de biens classés, il faut les soutenir tout en restant conscient de la difficulté réelle que représente ce type de chantier. À ce titre, vous conviendrez donc avec moi – et la DPR ne disait pas autre chose –, qu'il faut favoriser la maintenance par des travaux d'entretien récurrents évitant les restaurations lourdes et très coûteuses; qu'il faut imposer des études techniques préalables à toute restauration afin d'éviter les mauvaises surprises en cours de travaux qui engendrent des surcoûts afin de mettre en

valeur le patrimoine et le restaurer, seule manière de le pérenniser.

Malheureusement, Monsieur le Ministre, l'examen du budget « des monuments, sites et fouilles » est diamétralement opposé aux déclarations d'intention qui se trouvent en toutes lettres dans la DPR et à ce que devrait être une politique « patrimoine » responsable, dynamique et volontariste.

Je me permets donc de revenir sur cet exercice budgétaire et plus particulièrement sur celui de l'Institut du Patrimoine wallon qui n'a pas été abordé en Commission.

Dans les recettes, je constate que l'A.B. 16.14 « Produits résultant de la vente de documents » a doublé en un an pour passer de 50.000 à 100.000 euros. On peut certes se réjouir d'une telle augmentation, mais en même temps, on doit s'interroger sur les raisons de cette évolution : est-elle liée à un regain d'intérêt aussi soudain qu'inattendu pour les ouvrages traitant du patrimoine wallon ou au transfert vers l'IPW de cette mission votée par le Parlement wallon le 25 juillet 2008 ? L'Institut du Patrimoine wallon exerce-t-il mieux cette mission ?

En matière de dépenses, comme c'est le cas chez bon nombre de collègues, celles liées au personnel augmentent de près de 300.000 euros en un an. Or, comme dans le Programme 21 « Monuments, sites et fouilles », cet accroissement de moyens humains est lié à une diminution des moyens investis dans les travaux.

En effet, les moyens d'action consacrés aux travaux relatifs aux biens classés appartenant à l'IPW – A.B. 72.11.30 – passent de 2.578.000 euros à 266.000 euros, soit plus de 2 millions d'euros en moins en un an.

L'allocation suivante – A.B. 72.12.30 – Travaux relatifs aux biens appartenant à la Région wallonne – connaît un sort semblable en passant de 5 millions à 1.900.000 euros, soit 3 millions de moins.

Seuls les travaux consacrés à la Paix Dieu – A.B. 72.13.30 – connaissent un doublement du budget puisque les moyens d'action passent de 1,55 à 3,17 millions d'euros.

Globalement, les dépenses d'investissement passent de 9,2 millions à 5,5 millions tandis que les dépenses liées aux missions décrétales restent quasiment stables.

Les dépenses totales en faveur du patrimoine wallon connaissent donc une chute vertigineuse de près de 4 millions d'euros. Elles sont en effet amputées de 40 % par rapport au budget 2009.

Est-ce en réduisant les moyens comme peau de chagrin que vous comptez réaliser vos engagements pris dans la DPR ?

Est-ce là une manière de dynamiser un secteur qui, comme vous le soulignez également dans votre déclaration, contribue « *au dynamisme économique de la Wallonie, à la protection de l'environnement, à une gestion parcimonieuse de nos ressources* » et représente par ailleurs « un secteur à forte densité d'emploi » ? J'en n'en suis pas totalement convaincu.

Je terminerai par deux remarques d'ordre plus général :

Les principaux bâtiments et sites bénéficiaires de subventions cités dans le budget se situent généralement dans les communes socialistes – La Louvière, Liège, Charleroi, etc. –. Ce constat a fort probablement été fait aussi par certains partenaires du Gouvernement puisque celui-ci s'est engagé dans sa DPR à « planifier les interventions avec les communes sur leur patrimoine dans une démarche d'objectivation renforcée définie par le Gouvernement » et a souhaité par ailleurs « objectiver les critères d'élaboration et de révision de la liste du patrimoine exceptionnel ».

Monsieur le Ministre pourra peut-être me préciser si ces critères seront rapidement établis et si les moyens consacrés au Patrimoine wallon seront équitablement répartis à l'avenir entre les différentes communes et provinces wallonnes ?

Pour terminer cette analyse budgétaire, je souhaiterais connaître votre point de vue sur la répartition des compétences patrimoniales. Celles-ci sont en effet gérées à la fois par le département consacré aux Monuments, sites et fouilles et par l'Institut du Patrimoine wallon. Ne serait-il pas plus judicieux en termes de compétences, d'organisation, de gestion des ressources humaines et matérielles, de regrouper les missions liées au Patrimoine au sein d'une même cellule ?

Mme la Présidente. – Je vous remercie Monsieur Binon et nous notons qu'il s'agissait de votre première intervention ici en plénière et cela vaut les applaudissements.

(Applaudissements.)

La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les débats budgétaires sont intéressants, car ils permettent de faire le point sur les actions menées, de valider les politiques futures, mais aussi de prendre du recul par rapport à l'actualité.

Ces dernières semaines, le monde agricole a été plongé dans l'urgence et le court terme.

Le Gouvernement a pris des mesures importantes notamment en matière de soutien des revenus des exploitations, mais la politique, c'est le court terme et c'est aussi la conjugaison du court terme et du plus long terme, c'est-à-dire, l'application de la DPR dont l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui est la première application au cours de cette législature.

Je voudrais modestement attirer votre attention sur quelques points dont nous avons déjà discuté en Commission, mais aussi sur d'autres éléments qui combinent

le court et le long terme. Le rôle d'un parlementaire n'est-il pas de formuler quelques propositions : l'inscription de notre agriculture dans une économie ouverte, dérégulée et libéralisée. C'est un fait et dans une Europe majoritairement dominée par les fidèles de l'idéologie capitaliste, ce n'est pas près de changer. L'agriculture a besoin de stabilité et le moins que l'on puisse dire, c'est que les marchés agricoles internationaux ne sont pas stables et de plus en plus ouverts à la spéculation, mais aussi avec une demande et une offre en mouvement rapide.

Sur cet aspect des choses, Monsieur le Ministre, je formulerai trois demandes et une proposition.

De façon évidente, le marché dysfonctionne totalement dans la chaîne producteur-distributeur-consommateur.

Il est stupéfiant de lire dans un rapport de la Commission européenne, au début de la crise du lait, en juillet, que même celle-ci constate un dysfonctionnement majeur du marché sur la régulation des prix et reconnaît en outre ne pas disposer des outils d'analyse suffisants pour identifier les sources et les nœuds de dysfonctionnement. Or, les règles européennes interdisent l'abus de position dominante. Clairement, pour utiliser cette arme en faveur du secteur, il faut avoir des données dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, je vous demande instamment de prendre l'initiative de la mise en place d'outils de suivi macroéconomique des marchés permettant d'identifier les nœuds de dysfonctionnement et de les combattre efficacement avec les armes que nous offre l'Europe elle-même.

Souvent, compte tenu de l'actualité économique, j'ai le sentiment que nous arrivons un peu comme les carabiniers d'Offenbach, quand les technocrates européens ont bien balisé toutes les décisions à prendre.

Monsieur le Ministre, je vous demande de réfléchir à renforcer le lobbying dont nous sommes capables au niveau européen comme l'ont fait nos voisins flamands avec l'aide du Boerenbond et de la KBC notamment, mais chacun est maître chez soi bien entendu. Je demande de réfléchir à la mise en place d'un outil de *lobbying* puissant au niveau européen, en collaboration avec le secteur pour agir aussi en amont sur le processus de décision européen.

Le marché, c'est aussi l'équilibre entre l'offre et la demande. C'est une question de rapport de forces.

J'ai constaté, en Commission, que le budget prévu pour aider les groupements d'agriculteurs est en diminution. Vous m'avez répondu que c'est parce qu'il y a moins de demandes. Je sais que vous êtes particulièrement sensible à cet aspect des choses et proactif puisque c'est sur votre proposition que le Gouvernement wallon a décidé d'une aide individuelle de 1.000 euros dans le secteur au du « lait wallon équitable » pour les agriculteurs dynamiques qui rentrent dans un régime coopératif notamment.

Monsieur le Ministre, c'est ma troisième proposition, je vous demande d'aller plus loin, et d'être plus proactif : l'an prochain, nous devons constater que les demandes de soutien aux groupements agricoles ont augmenté. À vous de faire la promotion de l'idée, afin que les producteurs se regroupent et puissent ainsi rétablir quelque peu, un équilibre dans la négociation des prix agricoles.

Enfin, quitte à parler de dysfonctionnement de marché, de spéculation sur les marchés, ne pourriez-vous pas, Monsieur le Ministre, à l'occasion de la Présidence européenne qui s'annonce au deuxième semestre 2010, mettre sur la table, une idée dans le secteur agricole inspirée des idées prometteuses et mises dans le secteur financier.

Quand je vois les spéculations sur les marchés alimentaires internationaux avec les conséquences énormes et les mêmes dérives quelque part, comparaison n'est pas toujours raison, mais quand même. Je pense que l'idée de la taxe Tobin sur les spéculations financières pourrait peut-être trouver à s'appliquer aussi sur les marchés alimentaires. Je vous demanderai d'y réfléchir.

Qui dit marché, dit évidemment nécessité pour nos entreprises de s'adapter, de se moderniser et de développer leur valeur ajoutée pour s'inspirer dans les équilibres agricoles européens nouveaux liés notamment aux pays rentrants récemment dans notre Union.

Sur ce plan, il faut, de façon évidente, intégrer la réflexion dans la dynamique du plan Marshall 2.Vert afin de permettre aux entreprises agricoles de s'orienter vers les secteurs à plus forte valeur ajoutée, à diversifier leurs activités, à augmenter leur productivité, à trouver de nouveaux débouchés.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, quelques questions, remarques et suggestions. Vous avez évoqué la présentation devant ce Parlement d'un nouveau décret concernant la PAC et le CRAW au sujet notamment de l'application de la DPR sur le contrat de gestion. Je me réjouis de le voir prochainement. Peut-être faut-il davantage réfléchir encore aux synergies entre autres publiques et peut-être une dont je n'ai pas encore entendu parler entre le CRAW et la SRIW, la recherche agroalimentaire et la mise en entreprise et c'est un des pôles d'activité de la SRIW via la SIAW créée en filiale avec la Fédération wallonne de l'Agriculture notamment. Je pense qu'une piste aussi à intensifier compte tenu évidemment de l'augmentation du budget prévu cette année, c'est la technique des bourses de pré activité où le monde agricole est totalement absent ou quasi. C'est dommage. On sait que ce n'est pas l'activité agricole qui peut rentrer dedans, mais que les agriculteurs peuvent en profiter pour se diversifier et pour réactiver le plan énergie de l'Agriculture. J'ai parlé des regroupements des agriculteurs dans des initiatives industrielles, mais sur l'aspect immobilier aussi, Monsieur le Ministre, serait-il sans

doute intéressant de réfléchir à la taille des entreprises agricoles qui est nettement insuffisante dans certaines régions, particulièrement en Province du Hainaut.

Sur le plan individuel, la DPR mais aussi l'exposé général du budget des recettes et des dépenses, insistent sur les délais de paiement des aides aux agriculteurs. On ne peut évidemment qu'encourager le Gouvernement dans cette voie essentielle.

De la même manière, à travers le budget, le Gouvernement met en œuvre sa volonté de synergies entre différents acteurs de soutien à la production. La volonté de synergie est une bonne chose. Je m'interroge sur l'avenir de l'OPW et l'évolution de l'APAQ-W où j'insiste. Il faut que l'APAQ-W intègre les remarques de la Cour des comptes émise l'année passée et aussi, intègre une technique d'évaluation qui lui permette d'ajuster ses actions, ses initiatives et le budget 2010 me laissait un peu perplexe, mais tout cela va être réglé dans l'avenir avec le décret et la convention de gestion.

Enfin, comment évoquer l'Agriculture sans parler de développement durable dont tout le monde parle sur toutes les ondes depuis quelques jours encore davantage qu'auparavant.

Le développement durable, Monsieur le Ministre, n'est pas seulement le Sommet de Copenhague. D'autres parlementaires insistent suffisamment là-dessus. Le Sommet de Copenhague, c'est l'urgence, mais le Sommet de Rome sur la sécurité alimentaire, c'est l'urgence immédiate.

Aujourd'hui, un milliard d'hommes et de femmes ont faim. Aujourd'hui, un enfant meurt de faim toutes les 6 secondes. Ainsi, pendant cette intervention, comptez le nombre d'enfants décédés à cause de la faim sur cette planète. C'est absolument insupportable !

Or, la souveraineté alimentaire, une mondialisation juste, humaine et durable sont aussi des principes inscrits dans la Déclaration de Politique régionale qui ne doit pas être lue par tiroirs, mais à la lumière des grands objectifs politiques qui doivent se lire de façon transversale. On l'a déjà souligné suffisamment au sein de ce Parlement.

Ces principes ainsi que le renforcement de la solidarité internationale sont rappelés dans l'ébauche de note de politique régionale reprise dans l'exposé général du budget dont nous discutons aujourd'hui dans ce Parlement. Monsieur le Ministre, je sais que vous êtes très sensible au niveau d'ambition de notre économie agricole. Ces objectifs politiques justes et généreux peuvent servir de vecteur à la réorganisation et au développement de notre agriculture. Si aujourd'hui, nous sommes capables de développer un savoir-faire reconnu dans l'équilibre à mettre en œuvre entre développement rural et développement économique, alors, demain, nous pourrons faire en sorte que la crise alimentaire mondiale d'aujourd'hui soit une opportunité pour notre secteur agricole.

Pour nourrir la planète, la production mondiale doit augmenter de 70 % d'ici 2050. Voilà de grandes et belles perspectives, tant sur le plan économique que sur le plan humain. Monsieur le Ministre, la DPR prévoit d'élaborer un décret-cadre d'orientation agricole fixant les objectifs stratégiques à long terme de notre Région pour l'agriculture. Je ne doute pas que vous serez, comme toujours, très concret dans vos propositions.

Je vous encourage, Monsieur le Ministre, à rester ambitieux :

– sur les synergies avec les autres départements du gouvernement;

– sur la qualité des outils publics d'analyse des marchés, de soutien aux producteurs, de contrôle des marchés;

– sur la contribution de notre agriculture aux grands enjeux mondiaux avec en première ligne, la sécurité alimentaire mondiale.

De grands et beaux chantiers en perspective qui peuvent faire l'honneur de notre région et de ses habitants, mais aussi et surtout à contribuer à son développement durable et juste. La DPR a la perspective de cet avenir. Le premier budget de cette législature malgré un contexte très difficile est une première concrétisation de votre volonté politique de mettre en œuvre concrètement cette DPR. Il mérite donc d'être défendu et soutenu.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

(Applaudissements.)

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je souhaite justement mettre cette intervention sous le signe de Copenhague, puisque nos débats budgétaires ont lieu alors que la conférence mondiale sur le climat bat son plein. Un sommet qui appelle à la mobilisation de tous les niveaux – du global à l'individuel en passant bien entendu par le niveau régional – pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, notre dépendance envers les énergies fossile.

Or, il y a un lien évident à constater et à nouer entre les grands enjeux planétaires et les politiques régionales dont nous parlons ici. Le budget présenté par le Gouvernement, dans les compétences du Ministre Lutgen en particulier permet d'avancer dans le sens de la DPR et de réaliser un certain nombre de projets importants. Les outils sont là. Les moyens sont peut-être chiches, mais ils existent.

Le tout, à nos yeux, sera d'y associer la manière d'utiliser les moyens dont nous disposons en nous inscrivant nettement et clairement dans une perspective de développement durable, soutenable, dans la gestion du futur qui est celle dans laquelle nous invite aujourd'hui Copenhague.

En matière de travaux publics d'abord et singulièrement de réseaux routiers, ce budget traduit tout d'abord la mise en œuvre du nouveau décret SOFICO destiné aux chantiers des voiries dites « structurantes » et de leurs abords. Le débat a eu lieu et aura encore lieu par ailleurs donc, je ne vais pas revenir là-dessus, mais simplement répéter que nous avons, avec ce décret, une bonne nouvelle en ce qu'il dote la Région d'un outil attendu de longue date et qu'il reste maintenant à soigner le cahier de charges du travail de la SOFICO.

L'essentiel à présent sera de définir ces priorités et dans quelles mesures elles s'inscriront dans celles qui ont été définies par le MET précédemment avec un classement des routes, des voiries, des sites prioritaires et dans quelle mesure ces choix de priorité se feront avec des critères transparents et accessibles à tous ?

Il y a aussi toute une série d'autres objectifs à intégrer dans ce cahier des charges. On a eu l'occasion de l'évoquer en Commission, par rapport aux abords des routes, à la convivialité, à la biodiversité, à l'inter modalité, etc.

C'est la manière avec laquelle nous allons utiliser ces 600 millions d'euros qui sera déterminante, mais nous faisons confiance au Ministre et au Gouvernement pour le faire avec clairvoyance dans les balises de la DPR.

Que dit-elle justement cette DPR ? « *Elle insiste sur la mise à disposition de réseaux routiers de qualité et intégrés, abordant la conception et l'exécution des projets de manière coordonnée vis-à-vis de toutes les fonctions de la voirie, en ce compris, trottoirs, pistes cyclables, transports en commun, bandes réservées aux modes alternatifs à la voiture, etc. Elle insiste aussi sur la nécessité d'optimiser l'exploitation du réseau par la mise en œuvre des concepts de routes intelligentes : gestion électronique du trafic, gestion dynamique de vitesse, centralisation et diffusion de l'information routière, etc.* ».

Ces principes devront guider l'action du Gouvernement en matière de travaux publics pour l'ensemble du réseau de voirie et donc aussi sinon surtout, pour les voiries non structurantes qui ne peuvent pas être oubliées. Il faudra donc être attentif. Je sais que le Ministre Lutgen l'est, mais il faudra être attentif durant les prochaines années à ce que tout ce réseau routier plus de proximité ne soit pas oublié évidemment.

En matière de travaux, on pourrait allonger à l'infini la liste des projets intéressants apportant un plus à la collectivité. Mais, si les moyens sont chiches, les choix doivent aussi être nets. Une articulation fine avec les communes sera nécessaire et des critères clairs seront utiles pour privilégier :

– la sécurité routière;

– la mobilité douce et partagée;

– l'inter-modalité.

Nous veillerons, en collaboration avec le Ministre, à ce que ces choix soient opérés en fonction du futur et en anticipant et en préparant une société conviviale et sobre en pétrole.

L'autre grand domaine de compétences du Ministre Lutgen concerne l'agriculture et la ruralité. Ici aussi, le budget présenté offre les outils d'action nécessaires pour soutenir l'agriculture et le développement rural en Wallonie.

L'agriculture a fait l'objet de nombreux débats dans cette enceinte, souvent marqués par l'urgence, par la détresse du secteur, par la nécessité de soutenir les producteurs en difficulté. Mais ce qui doit nous occuper dépasse l'indispensable soutien à ces agriculteurs en difficultés. C'est notre modèle agricole qu'il faut orienter, réorienter pour le rendre soutenable. Nous avons évoqué Copenhague, vous avez évoqué, Monsieur Boland, Rome, ce sont des enjeux planétaires qui me paraissent absolument déterminants aussi à incarner, à concrétiser au niveau régional.

Le Gouvernement wallon, via sa DPR, s'est engagé à élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la ruralité et de l'alimentation, un décret-cadre d'orientation agricole fixant les objectifs stratégiques à long terme de la Région wallonne pour son agriculture. Il s'est également engagé à établir un cadre stratégique pour la filière biologique basé sur des objectifs de progression annuelle de la production.

L'agriculture est un secteur essentiel :

– parce que la majorité de la population mondiale est paysanne et qu'une très grande partie d'entre eux, plus d'un sixième souffre de la faim;

– parce que la sécurité alimentaire est le besoin essentiel par excellence;

– parce l'agriculture est intrinsèquement liée à la problématique des changements climatiques.

J'insiste sur ce point à l'heure de Copenhague. L'agriculture est victime et sera sans doute davantage victime demain, des changements climatiques puisque la plupart des conséquences du réchauffement seront et sont négatives pour les productions agricoles et pour les ressources naturelles en général. Nous avons besoin d'anticiper ces changements. Mais il y a une réalité trop méconnue : l'agriculture contribue très fortement aux émissions de gaz à effet de serre.

M. Jancovici, expert connu en matière de climat, évoque un chiffre allant jusqu'à 27 % des gaz à effet de serre français liés directement à l'agriculture et à la sylviculture. Il compte dans ses émissions, la production importante de méthane liée à l'élevage. Là aussi, il y a un lien très fort à faire avec la problématique des pays du Sud qui produisent beaucoup d'aliments pour nourrir notre bétail.

Pour revenir à des chiffres wallons, il y a quelques mois, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat commu-

niquait en estimant à 9 %, pour la Région wallonne, la contribution de l'agriculture aux émissions globales de gaz à effet de serre. L'agriculture est donc en partie responsable du réchauffement, au même titre que les industries, le logement, les transports et d'autres activités humaines. La diminution de l'effet de serre passe donc, notamment, par une agriculture moins gourmande en énergie fossile, davantage liée au sol, combinant culture et élevage de façon optimalisée. Le piégeage du carbone dans la matière organique des sols peut permettre, par ailleurs, de compenser partiellement les émissions. L'agriculture peut également jouer un rôle favorable, en produisant des énergies renouvelables, grâce au potentiel de la biomasse végétale.

Le constat est clair. Notre modèle agricole va être forcé de changer :

– parce qu'il doit réduire impérativement ses émissions de gaz à effet de serre;

– parce qu'il doit s'affranchir d'une dépendance intenable envers un pétrole qui va se raréfier.

Le rapport international d'évaluation des connaissances, des sciences et des technologies agricoles, publié en 2008 en collaboration avec la FAO et approuvé déjà par 58 pays, mentionne sans ambiguïté la nécessité de faire évoluer notre modèle agricole vers l'agro-écologie et en disant « *il n'y a pas d'autre option, c'est suffisamment clair* ».

Il est donc bon de savoir que l'agriculture bio utilise 30 % d'énergie en moins et qu'elle est aussi nettement plus créative en emploi. Au-delà d'une logique de niche, orienter l'ensemble de notre agriculture vers un modèle plus écologique et plus ancré dans une dynamique régionale de souveraineté alimentaire, c'est répondre au défi climatique et énergétique, c'est préserver nos ressources naturelles et cela peut aussi créer des milliers d'emplois.

Dans le budget présenté aujourd'hui par le Gouvernement et par le Ministre Lutgen, trois grands axes permettent d'avancer en ce sens et dans les balises de la DPR :

– les aides à l'investissement en agriculture et en développement rural;

– la promotion, la formation et l'accompagnement des producteurs;

– la recherche.

Nous devons être particulièrement attentifs à ce que, transversalement, toutes ces politiques convergent, via des choix clairs, vers un modèle durable.

Quelques mots pour chacun de ces secteurs. En matière d'aide à l'investissement, il y a des montants importants et accrus qui existent pour soutenir l'investissement dans le secteur agricole, dans les coopératives, dans des outils économiques partagés, avec l'aide, aussi, du plan Marshall 2.Vert. Ces aides doivent permettre aux agriculteurs de reprendre la main sur la commercialisation des produits agricoles et de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs de notre Région.

En matière de promotion d'encadrement de sensibilisation, des mouvements importants sont à attendre. Ce budget traduit la volonté du Gouvernement inscrite aussi dans la DPR, de rationaliser et coordonner les outils d'encadrement et de formation des producteurs et de promotion des produits wallons.

La plupart des AB relatives à ces éléments ont été regroupées au sein d'une AB unique dotée d'un budget global de 9.344.000 euros. S'y ajoute la subvention inchangée réservée à l'APAQ-W qui devra être dotée d'un contrat de gestion clair et ambitieux. En la matière, nous devrons être clairs. Les moyens publics doivent servir à orienter et différentier la qualité et la durabilité de l'ensemble des filières agricoles, de la graine à l'assiette. Je pense qu'on ne peut plus se contenter par moment de labelliser le sourire de la boulangère ou de soutenir la production de viande en général sans critère plus net, plus ambitieux avec des objectifs de différenciation.

Des moyens nouveaux – plus de 1.100.000 euros – sont destinés à la promotion des produits laitiers et des fruits et légumes dans les écoles. Voilà par exemple une politique intéressante et nouvelle et des moyens importants en lien d'ailleurs avec tous les marchés publics qui existent en Région wallonne, des moyens que l'on peut utiliser à nouveau pour promouvoir et favoriser des filières agricoles durables en lien avec des politiques de santé publique, le cas échéant.

Le monde de l'Agriculture a besoin de recherches et de vulgarisations scientifiques et techniques basées d'une part sur la demande réelle des agriculteurs et d'autre part, sur une vision de l'avenir.

Or, les agriculteurs wallons qui veulent cultiver autrement en réintégrant culture et élevage, en entrant dans des démarches différenciées, en maintenant ou en augmentant la matière organique pour garantir la fertilité durable de leur sol et piéger le carbone, bénéficient aujourd'hui d'un soutien « recherche » insuffisant.

Ces dernières années, trop souvent, la Recherche a été orientée davantage vers le modèle intensif biotechnologique et pas suffisamment vers ce qu'on pourrait appeler, l'intensification écologique. Nous avons besoin d'une recherche qui anticipe les besoins du futur, qui nous aide à adapter notre agriculture aux défis environnementaux et climatiques qui vulgarise les techniques les plus efficaces du point de vue écologique auprès de nos producteurs. En ce sens, la réalisation prévue dans la DPR d'un contrat de gestion pour le CRAW de Gembloux sera un chantier important dans les mois qui viennent pour lier l'attribution d'un soutien public à un projet de recherche agronomique au respect d'un certain nombre de critères de durabilité et pour intensifier le rôle de la recherche agronomique comme base d'un nouveau modèle agricole durable.

Je vais conclure, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en disant que les questions agricoles dépassent largement les politiques strictement agricoles dans lesquelles on les cantonne à l'excès.

Nous devons considérer aujourd'hui, dans le contexte des changements climatiques et pour préserver nos ressources naturelles, que l'agriculture est un secteur capital du Développement durable de notre Région, un secteur susceptible de voir se développer de véritables filières vertes porteuses de sens et d'emploi.

Je crois, en effet, que demain plus qu'aujourd'hui, des emplois vont se recréer dans l'agriculture et qu'il nous faut reconsidérer ce secteur comme porteur de filières d'avenir. Je plaide donc pour que l'on n'oublie pas les filières agricoles en matière d'investissement comme en matière de recherche et de formation, dans nos réflexions concernant le redéploiement économique wallon, en ce compris nos alliances emploi-environnement.

Le budget présenté aujourd'hui, nous le soutenons avec la volonté de contribuer à sa mise en œuvre dans les balises évoquées ci-avant.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, beaucoup de choses ont été dites. Nous avons des pensées différentes M. Dupriez et moi-même, mais bon ... Le débat budgétaire est là pour évoquer les différentes philosophies et manières de penser et faire le point sur les différents projets aussi. Je voudrais aujourd'hui revenir sur quelques précisions, idéologies et quelques points qui me semblent importants pour voir l'évolution du budget 2010.

La promotion des produits wallons, je pense que MM. Dupriez et Bolland en ont déjà parlé aussi. Monsieur le Ministre, je ne peux faire abstraction du dossier relatif à la promotion des produits wallons. En effet, voilà plus de cinq années que je reviens régulièrement sur le sujet et je ne peux que constater le triste état des lieux.

Depuis trois ans maintenant, on retrouve un cavalier budgétaire visant à prolonger le principe des cotisations contenu dans le décret ORPAH de 1994. L'usage de ce subterfuge n'est pas en votre faveur et il est temps, Monsieur le Ministre, d'organiser réellement la promotion des produits wallons.

Et c'est avec insistance que je vous encourage à le mettre à profit dès l'année 2010 pour apporter un système de promotion digne de ce nom. Je ne dis pas que ce qui est fait est mal fait. L'APAQ-W fait un boulot qui est, sur le terrain, tout a fait représentatif, mais avoir un cavalier budgétaire ne me semble pas être un signal positif, il faudrait vraiment s'occuper de ce dossier.

Je terminerai par rapport à ce point en vous disant, Monsieur le Ministre, qu'en période de crise, promouvoir les produits wallons est aussi un signal fort et un signal qui donne un élan pour l'économie. Le secteur agricole est un secteur économique à part entière et donc, le fait de favoriser et de promouvoir ces produits me semble évidemment un signal fort.

Les aides agrienvironnementales sont le deuxième point que j'aimerais évoquer avec vous en ce jour. Comme je l'ai précisé en Commission, un point positif est à souligner dans le domaine des MAE : l'encours tend à diminuer. Toutefois, il semble opportun de réévaluer les diverses mesures relatives à ces aides afin d'analyser le désintérêt des agriculteurs pour certaines d'entre elles. Les MAE ont un impact réel sur le terrain, elles sont relativement faciles à mettre en œuvre et elles apportent une plus-value pécuniaire à l'exploitant et une plus-value environnementale. En tout état de cause, il est nécessaire de maintenir et de renforcer le mécanisme en place. Nous devons avoir un débat et voir quelles sont les propositions qu'on pourra mettre sur la table pour que ces MAE puissent avoir un intérêt complet étant donné qu'elles ont d'énormes points positifs. Comme je vous dis, il y a une rentrée financière pour l'agriculture qui fait un effort environnemental, mais, sur le terrain, l'effort environnemental est évidemment primordial.

Je ne peux pas passer ce budget sans parler de l'agriculture biologique.

En Commission, vous avez précisé que les moyens accordés à l'agriculture biologique augmentaient parce que les superficies augmentaient également.

Tout naturellement, je ne peux que vous rejoindre sur ce point. Toutefois, je tiens à apporter un petit bémol.

Car l'agriculture traditionnelle wallonne est une agriculture de qualité et elle est produite par des personnes respectueuses de leur environnement aussi. Que ce soit au niveau viandeux, laitier ou céréalier. Dès lors, je souhaite que tout soit mis en œuvre afin d'éviter les clichés et les amalgames.

Le bio est un type d'agriculture à part entière, avec ses pratiques et sa philosophie, j'en conviens aisément, mais n'opposons pas culture biologique et traditionnelle; elles peuvent être complémentaires.

Pour les investissements agricoles, je tiens à revenir sur l'AB, 31.04 du Programme 15.04 « Aides aux investissements dans les exploitations.

En effet, il y a une nette diminution des besoins. Cela est dû, selon vous, au fait que les prévisions datent de juillet 2008 et que les effets de la crise FCO et de la crise du secteur laitier n'étaient pas connus. De nombreux investissements ont donc fait l'objet d'un report de calendrier réduisant d'autant les besoins. Je ne vou-

drais pas être ironique, mais les diverses crises du secteur apportent un petit souffle budgétaire.

Cette allocation budgétaire me permet d'évoquer deux points précis relatifs au secteur. Premier point, les diverses péripéties qui ont émaillé la saga de l'investissement agricole : FIA, AIDA, ISA, autant d'acronymes qui ont fait la « joie » du secteur.

Et dans le cadre de l'AB 31.04, j'aurais souhaité un autre volet justificatif, outre les diverses crises. À savoir, les difficultés de mise en place de ce nouveau système d'investissement. Une réglementation confuse et une complexification administrative ne pouvaient qu'aboutir à diminuer le nombre de dossiers rentrés.

Nous avons déjà eu des débats très houleux en Commission, je ne vais pas recommencer aujourd'hui, mais je voudrais avoir des compléments importants. Le secteur a besoin d'investissements agricoles.

Étant donné ce constat de réduction, une évaluation devra être menée afin d'opérer une dévolution complète des crédits européens au secteur agricole et éviter que cette enveloppe ne reparte, même partiellement, vers l'Europe.

Nous avons aussi eu le même débat en Commission, je crois que nous avons été tout à fait d'accord sur ce point de vue : faire une évaluation et se demander si les différents critères mis sur la table sont encore d'actualité ou s'il faut les élargir. J'étais d'accord avec vous lorsqu'en Commission vous m'avez dit, sous l'ancienne législature, que vous vouliez que ces aides aillent aux agriculteurs qui en ont le plus besoin, mais à partir du moment où on ne prend pas l'entièreté des aides, je pense qu'on peut élargir et qu'on peut aussi donner à d'autres agriculteurs.

Je tiens également à souligner que, concernant la FCO, nous n'avons pas encore eu connaissance des résultats de l'étude menée à votre demande sur les pertes économiques subies en Région wallonne. C'est un sujet qui, je crois, méritera toute notre attention dans les mois à venir. Nous devrons procéder à une évaluation du système et mener un débat objectif et dépassionné afin de ne plus être pris au dépourvu si le cas échéant nous devions à nouveau être confrontés à ce type de situation.

Dernier point, l'aide aux secteurs laitier et aussi céréalier. Vous savez comme moi, Monsieur le Ministre, qu'à l'heure actuelle, seul le secteur viandeux se porte relativement bien tandis que les deux autres rencontrent de réels problèmes. L'année 2009 est une année à oublier pour bon nombre de producteurs laitiers, mais ils gardent espoir pour l'année 2010 qui, ils l'espèrent, leur apportera un souffle budgétaire nouveau. Le débat au niveau européen sera difficile, il faut en être conscient, les enjeux seront considérables. Il y a, dès à présent, des mesures à prendre. Le « de minimis » a été relevé à 15.000 euros et son utilisation doit être étudiée. Mais quelle clé de répartition doit être utilisée ? Quels critères d'attribution ? Il est grand temps que ces discussions aient lieu et que les acteurs de terrain bénéficient de cette aide potentielle.

Je terminerai mon intervention, Monsieur le Ministre, avec une note d'espoir. Je voudrais qu'à un moment donné nous ayons un débat profond et concret en Commission par rapport à un projet agricole wallon. Je vous l'ai déjà dit sous l'ancienne législature. Il faudra vraiment avoir cette discussion et concrétiser rapidement des objectifs.

Il est important de mettre le secteur agroalimentaire en parallèle avec l'agriculture. On a souvent reproché que le secteur agricole n'avait pas de valeur ajoutée suffisante et donc, pouvoir rendre ce secteur agroalimentaire performant permettra aussi au secteur agricole d'avoir un nouveau souffle, une bouffée d'air pour pouvoir se transformer et se construire.

Par rapport au plan Marshall 2.Vert, je crois qu'il faudrait étudier une synergie entre le secteur agroalimentaire et l'agriculture, avec des dispositions communes.

Monsieur le Ministre, je regretterai simplement, et je terminerai par là, que dans le budget que nous avons examiné pour l'agriculture en 2009-2010, beaucoup de choses ont été dites avant la foire de Libramont, par biais de communiqués. Mais, j'aimerais que des actes soient posés. Vous avez prévu la diminution de cotisation à l'APAQ-W, je l'ai vu dans le budget. Vous avez prévu près de 4 millions d'euros pour les coopérations, pour les laiteries, mais là aussi il faudra en arriver à avoir des critères bien spécifiques. À part cela, je ne vois pas d'engouement et je pense qu'en début de session, en 2010, on devra, en Commission, s'atteler à ce projet agricole wallon.

Enfin, nous avons un nouveau Commissaire européen à l'Agriculture. J'aimerais que vous lui fassiez part de nos différentes orientations souhaitées de commun accord peut-être avec la Flandre, pour avoir aussi pour notre Région une position bien spécifique et pour que ce Commissaire européen puisse connaître les positions des différents États membres.

Je vous garantis que pendant l'année 2010, je m'attellerai par le biais de questions écrites ou orales à suivre ce secteur car c'est un secteur économique à part entière et il a réellement besoin d'un souffle nouveau, d'un montant budgétaire et d'une prise de conscience importante de votre part.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – En ce qui concerne les Travaux publics, votre programme, Monsieur le Ministre, concerne essentiellement les travaux de construction, de sécurisation et d'entretien du réseau des voies hydrauliques et du réseau routier.

Votre prédécesseur, M. le Ministre Daerden, avait imaginé et lancé une politique d'entretien du réseau

routier et autoroutier moyennant un financement par la SOFICO.

Un budget de l'ordre de 500 millions d'euros, hors TVA, visait à réaliser l'entretien général de l'ensemble du réseau routier, dans un délai de trois à cinq ans, alors qu'un financement classique n'aurait permis la réalisation de ce gigantesque chantier que dans une quinzaine d'années.

Il faut rappeler que la création d'un mécanisme de financement alternatif s'imposait d'un point de vue budgétaire pour proposer une réaction proactive à la dégradation progressive du réseau routier et autoroutier.

Un de nos soucis premiers est de garantir la sécurité des usagers de nos routes et autoroutes wallonnes. Or, force est de constater que, malgré nos nombreux efforts, notre réseau mis en place depuis 1970 présente de nombreuses imperfections. Les contraintes budgétaires étaient toutefois telles qu'il était impossible de planifier une répartition homogène de la réalisation de tous les travaux. Certains travaux sont ainsi reportés à une année ultérieure, alors que d'autres, initialement non proposés ou non programmés, sont toutefois réalisés, souvent dans l'urgence et dans un souci de maximalisation de la sécurité routière.

En effet, ces chantiers initialement non planifiés sont généralement entrepris suite à la survenance d'éléments imprévisibles, de dégradations résultant de conditions climatiques hivernales.

L'insuffisance chronique des moyens réservés à l'entretien du réseau conduit donc à réévaluer de manière erratique les priorités, aggravant, ce faisant, la dangerosité d'un réseau qui accumule progressivement les reports de programmation.

Dans ce contexte, il était donc impératif de réagir afin de garantir au mieux la sécurité de nos concitoyens sur nos routes. La SOFICO répond donc parfaitement à cet objectif, en allégeant les contraintes budgétaires de manière à accorder la priorité au traitement préventif et en mettant en place un système intégré d'amélioration moderne et fiable.

Le nouveau projet de décret SOFICO qui sera voté demain en séance plénière et qui a été voté en Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine le 27 novembre dernier, permettra d'élargir les missions de celle-ci pour étendre le financement de la restauration à tous les chaînons manquants du réseau structurant.

Le recentrage de la compétence de la SOFICO sur le réseau structurant facilitera en plus le financement par le biais des institutions internationales et renforcera l'unité de la gestion des dossiers.

Le budget 2010 tient donc compte, dans ses moyens d'action, de cette extension de la mission de la SOFICO à l'ensemble du réseau structurant, mais également de l'augmentation du trafic de véhicules sur l'ensemble du réseau routier et donc une augmentation du péage à la SOFICO.

Ma crainte est toutefois que certains tronçons plus importants que d'autres pourraient mobiliser une grande partie du budget au détriment de routes qui ne font pas partie du réseau structurant ce qui dénaturerait alors la mission de la SOFICO votée en avril de cette année.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous me confirmiez que l'entretien de l'ensemble du réseau structurant et non structurant continuera à être une priorité.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Ministre, de regretter l'absence de tableau annexé à votre budget inventoriant les projets de l'année à venir, ainsi que nous y avait habitués votre prédécesseur. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quand nous pourrons disposer de l'inventaire de l'état des routes wallonnes ?

Il est vrai que la question n'est pas seulement à poser au sein de notre Gouvernement mais également au sein de vos services qui, déjà fin de l'année 2008, début de l'année 2009, ont procédé à un inventaire de l'état des routes et il est souhaitable que le résultat de ces travaux puisse être accessible dans le cadre d'un débat budgétaire facilitant une programmation sur base d'une échelle de trois à quatre années à venir.

En ce qui concerne le RAVEL, j'ai interrogé votre Collègue, le Ministre Henry, en séance de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité du 27 novembre.

Celui-ci m'a répondu que la promotion du vélo relevait de sa compétence.

Une somme de l'ordre de 2 millions d'euros est prévue pour l'entretien de ce troisième réseau des voiries lentes, pour reprendre un terme utilisé par votre prédécesseur, M. Daerden.

Sauf erreur de ma part, je ne vois pas d'allocation de base dans votre budget visant à financer des investissements nouveaux qui pourraient compléter ce réseau.

Votre Collègue développe donc la promotion du vélo, mais où les deux roues vont-elles pouvoir évoluer en toute quiétude ?

Notre Collègue M. Fourny critiquait dernièrement le Ministre Jean-Marc Nollet, lui reprochant d'avoir opéré un virage à 180 degrés en ce qui concerne le photovoltaïque.

Je souhaite vous mettre à l'abri d'une critique de même nature en ce qui concerne le RAVEL.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me rassurer, en me confirmant que votre volonté est bien d'élargir le réseau RAVEL qui constitue, non seulement un sérieux outil en faveur de la mobilité douce, mais qui recèlera une fameuse attractivité touristique.

Si j'ai les bonnes informations, l'encours global tel que mentionné dans les documents s'élève à quelque 3,3 milliards d'euros face à un budget de recettes qui est lui, de l'ordre de 6,5 milliards d'euros. Même si nous ne prenons aucune nouvelle décision, la moitié des crédits ont déjà été engagés. Votre département n'est pas le seul responsable, ni même celui de votre prédécesseur, mais vous y contribuez tout de même un peu. J'ai en tête que les entreprises se plaignent des délais de paiement qu'ils considèrent démesurés et qui pèsent sur leur trésorerie. C'est une question que j'avais déjà adressée à M. le Ministre Daerden qui m'avait répondu à l'époque que si les montants continuaient à être versés tardivement, ce serait moyennant des intérêts de retard pouvant s'élever jusqu'à 9 %. J'entends bien, mais ce sont 9 % de notre marge de manœuvre annuelle qui s'évaporeront sans aucun résultat. J'espère que là aussi,

Monsieur le Ministre, vous pourrez apaiser les craintes qui sont les miennes et qui existaient déjà sous la précédente législature.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, lorsque vous nous avez présenté en Commission le budget et les dépenses qui vous reviennent concernant le réseau routier wallon, vous avez dit qu'il y aurait plus de moyens pour les voiries et le réseau routier wallon. Je voudrais vous dire : « fort heureusement ». Il suffit de sortir de nos frontières pour se rendre compte de l'état déplorable de nos voiries.

Ensuite, vous nous avez affirmé qu'en mettant plus de moyens, vous comptiez renforcer le secteur économique des entrepreneurs de travaux publics qui est un secteur qui en a besoin et qui est grand pourvoyeur d'emplois. Vous ne nous avez pas donné de moyens pour le vérifier. En effet, aucune annexe probante sur les travaux ne nous a été fournie. Nous avons donc dû fouiller dans les AB pour essayer de nous y retrouver.

Vous allez mettre plus de moyens à la disposition de la SOFICO afin que cette société puisse faire appel à du financement alternatif. Le problème, c'est que nous ne savons toujours pas quand cela entrera en vigueur, puisque cela reste à la discrétion du Gouvernement. Lorsque nous vous avons interrogé en Commission sur le sujet, le moins que l'on puisse dire c'est que vous n'avez pas été fort précis.

Le réseau structurant doit encore être identifié. Il n'est pas défini. Vous nous avez fourni des exemples, la N90, la N4, mais qui restent des exemples. À l'heure actuelle, nous ne savons pas sur quels axes routiers le financement viendra apporter son appui pour divers investissements.

Le cahier des charges n'est pas avancé non plus.

Je souhaite dire aux entrepreneurs qui subissent les retards de paiement de la Région wallonne lorsqu'ils travaillent : « n'écoutez pas trop vite le Ministre, n'engagez pas tout de suite, n'investissez pas trop vite », parce que ce n'est pas demain que ces travaux vont pouvoir commencer.

Les sommes avancées sont impressionnantes. Les 600 millions d'euros avancés, nous en parlions déjà en décembre 2008, puisqu'ils faisaient partie du plan de relance qui devait contrer la crise. Aujourd'hui, aucun euro n'a été dépensé et, au vu de l'avancée du dossier, ce n'est pas au début de l'année 2010 que ces moyens pourront être alloués.

Si on approfondit l'examen du budget, on se rend compte qu'il existe une différence entre les moyens que vous mettez à la disposition de la SOFICO et la diminution que vous opérez dans le budget. Le différentiel est de trois millions d'euros, c'est-à-dire que vous faites une économie, ce faisant, de trois millions d'euros. Les experts qui ont vérifié les chiffres sont unanimes.

Donc, vous nous annonciez un grand renfort de moyens, mais il n'en est rien. Il n'y aura même pas d'égalité par rapport à 2009, mais bien une diminution. Le plus grave, c'est que cette diminution de moyens se fera au détriment du réseau secondaire, dit non structurant, dont les entretiens et les constructions reviennent au SPW.

Alors, Monsieur le Ministre, lorsqu'on avance des affirmations, tel que vous l'avez fait, je pense qu'à un moment donné, il faut un peu d'humilité et remettre les choses à leur place. Dans votre secteur aussi, vous avez dû faire des économies. Il n'y aura pas plus, mais moins de moyens pour le réseau routier.

Je terminerai, en disant aux usagers du réseau routier wallon que ce n'est pas demain que les infrastructures seront mises en place et je vous dirai : « si le Ministre veille sur vous, la prudence est de mise ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie les différents intervenants. Dois-je vous dire que par moments, j'ai eu l'impression qu'on débattait à nouveau comme en Commission, voire même au-delà au travers de certaines interventions ?

Concernant l'intervention de M. Binon par rapport au Patrimoine, vous avez remarqué la réalité budgétaire notamment de l'IPW. Nous pouvons mobiliser en 2010 des réserves pour rencontrer les différents objectifs. Tout comme vous, je suis très sensible à la dimension culturelle du petit et du grand patrimoine dans notre Région.

Concernant vos considérations par rapport au choix des différents projets, c'est la première fois que l'on m'accuse ici. Je suppose que vous parliez du passé, qui est aujourd'hui révolu. Je veux faire preuve de la plus grande objectivité possible par rapport à l'ensemble des

projets. Votre formation politique, en particulier, a proportionnellement reçu davantage que sa représentation. On m'accusera maintenant peut-être d'être trop favorable et d'avoir des faiblesses vis-à-vis de l'opposition parlementaire. Croyez que c'est en fonction de la qualité des dossiers, des délais et des différents calendriers que je décide d'octroyer des moyens à l'une ou l'autre commune.

Quand vous dites qu'il y a une baisse de 40 % du budget du patrimoine, j'ai beau retourner les tableaux dans tous les sens, il n'y a pas de baisse de 40 % du budget, il est globalement maintenu. Il existe effectivement une différence de plus ou moins trois millions d'euros. Cette différence s'explique par la mobilisation des réserves au niveau de l'IPW. Cette application est la même pour l'IPW que pour les autres OIP.

Concernant les différentes interventions sur l'agriculture, différents points intéressants ont été abordés, comme le développement durable, Mme Cassart-Mailleux a attiré l'attention sur le fait de ne pas opposer un type d'agriculture à un autre, M. Bolland est intervenu sur différents points très intéressants qui concernent notamment la Commission européenne par rapport à toute une série d'obligations, mais aussi par rapport à des réalités plus pragmatiques comme les délais de paiement au niveau des agriculteurs, la nécessité de pouvoir davantage encore aider les regroupements de producteurs. Je rappelle quand même qu'il y a des règles européennes en la matière que nous devons respecter.

Nous encourageons les différents regroupements et une augmentation des boni est octroyée à ceux-ci au travers des aides à l'investissement. Dans les différentes politiques qui ont été menées durant ces cinq dernières années, l'aspect regroupement et l'aspect durable se sont pleinement retrouvés dans les aides à l'investissement en matière de boni puisque le pourcentage d'aides à l'investissement est beaucoup plus important pour celles et ceux qui se regroupent ou qui se lancent dans des filières durables. Pour ceux qui font les deux, qui à la fois se regroupent et se retrouvent dans des filières durables, bio, ou de qualité différenciée, le bonus est double puisque les aides vont de 10 à 40 % avec toute une série de paliers à franchir.

Les moyens budgétaires qui sont dévolus à la réalité des investissements ont été diminués en raison de la crise financière que nous avons vécue. Un deuxième élément qui concerne ces délais est que l'essentiel vient aussi du changement de système. Il y a eu un afflux de dossiers qui a entraîné une progression très importante des investissements durant les années 2007 et 2008. Le nombre de dossiers traités à ce jour est de 95 %. De plus, l'année 2008 est une année paradoxale singulièrement pour le secteur laitier, car elle enregistre une baisse importante des revenus et une augmentation vertigineuse des investissements. Aujourd'hui, il y a une volatilité beaucoup plus importante du marché et, malheureusement, la forte baisse de 2008 est confirmée en 2009.

Toujours concernant le secteur laitier, différentes aides ont été accordées le 24 septembre dernier, en octobre et aujourd'hui, avec le crédit à l'herbe. La décision du 24 septembre concernait les crédits aux agriculteurs et la possibilité, pour eux, d'être actionnaires avec un montant alloué de 4,4 millions d'euros au niveau de la Région. Cela permettra aux agriculteurs de se montrer plus indépendants et de se regrouper pour parvenir à une plus grande maîtrise de la commercialisation de l'ensemble de leurs produits. Tout cela a été mis en œuvre dans l'ajustement 2009 et dans le budget 2010.

Par contre, il est un peu court que de dire que l'aide « de minimis » est passée de 7.500 à 15.000 euros, c'est plus complexe que cela. Des possibilités existent à travers les nouvelles règles mises en place par la Commissaire européenne, mais ces aides en arrivent à des miettes au niveau des montants par exploitation agricole. Et surtout, on en arrive à des obligations pour les agriculteurs d'intervenir en termes de garanties bancaires et donc cela sollicite en quelque sorte la trésorerie des agriculteurs. C'est là une fausse aide au secteur agricole.

M. Bolland, au niveau du FIDER et du plan Marshall, un certain nombre d'aides sont disponibles. Les enveloppes sont dévolues à davantage de promotion et d'aide à l'investissement.

Concernant la promotion dont certains ont débattu aujourd'hui, la majorité arc-en-ciel avait mis en place un texte concernant l'APAQ-W que j'ai retravaillé en juillet 2004 pour éviter toute concurrence entre l'APAQ-W et l'OPW. Cela évite que dans un salon, il y ait deux stands côte à côte, l'un de l'APAQ-W et l'autre de l'OPW, représentant deux organisations, deux associations qui s'occupent toutes deux de la promotion dans notre Région. L'APAQ-W est l'organisme officiel, tandis que l'OPW est subsidié par la Région. Tout cela est regroupé dans le budget.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Nous en demanderons le détail.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Bien sûr, mais je vous ai dit que la volonté de l'ensemble du Gouvernement, à travers la DPR et le plan de gestion, est de déterminer de nouvelles missions de cet organisme. Il s'agit de :

– renforcer l'APAQ-W;
– déléguer une partie de ses missions à l'OPW ou à d'autres organismes en fonction de la qualité des compétences qu'on peut y trouver;
– garantir l'emploi au niveau de la promotion;
– accentuer la réalité de la promotion de nos produits chez nous mais aussi à l'étranger.

Nous devons faire en sorte que des ponts soient possibles avec, notamment, la formation des agents spécialisés en matière de produits agricoles et de produits

agroalimentaires. À ce titre, je rejoins pleinement Mme Cassart-Mailleux dans son analyse.

La dimension durable mise en lumière par M. Dupriez doit intervenir. Il est vrai que l'agriculture représente une partie des émissions de CO_2 à concurrence de 9 %. Il est vrai aussi que l'agriculture est le secteur qui a le plus contribué à la réduction des émissions de CO_2 à concurrence du même niveau, un peu plus de 9 % durant la période 1990-2007. L'agriculture a fait un premier pas. Nous pouvons aller beaucoup plus loin mais en le faisant de manière très intelligente, c'est-à-dire en percevant cela comme des opportunités pour le secteur agricole en termes aussi d'axe énergie/agriculture. M. Delbeucq, Directeur général de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, a été chargé de la synergie entre l'agriculture et la biomasse afin de permettre aux exploitations agricoles de réduire leurs factures énergétiques et, face au photovoltaïque, de participer à la production d'énergie renouvelable. Il s'agit d'une réponse pragmatique en matière de simplification, pour permettre aux agriculteurs de participer au développement durable.

M. Jeholet m'interrogeait, il y a deux jours, sur la biométhanisation et la participation au niveau des énergies durables. M. Dupriez, votre propos était beaucoup plus large et mériterait sans doute un décret-cadre, avec toute une série de lignes directrices, mais d'abord, je proposerais un rendez-vous – comme nous l'avons fait sous l'ancienne législature dans la Commission à laquelle je participe – pour organiser une série de débats, de rencontres avec les acteurs de terrain afin de mener un grand débat sur l'agriculture.

Soyez sûr que nous travaillerons dans le but de défendre un modèle agricole européen. Ainsi, de juin à décembre 2010, nous aurons les moyens de faire entendre la voix de la Wallonie. Le but est de donner des moyens à l'agriculteur et au consommateur belge et wallon, tout en travaillant au niveau européen, de développer le lien humain avec cette souveraineté alimentaire pour un développement social, économique et environnemental de notre agriculture.

C'est un beau débat en perspective et j'aurai l'occasion de m'exprimer sur ces différents sujets lorsque nous les aborderons en Commission avec Mme Dethier-Neumann, Présidente de la Commission, que je salue ici.

M. Binon, pour votre première intervention, vous avez décidé de vous pencher sur la qualité du patrimoine. Vous avez exprimé vos inquiétudes concernent le développement du patrimoine par rapport à l'axe emploi. Soyez sûr qu'un euro investi au niveau du patrimoine va toujours à l'emploi local qui est de grande qualité, dans le secteur de la restauration, des fouilles ou de l'entretien du patrimoine. Vous verrez d'ici quelques jours, quelques semaines tout au plus, une série de nouveautés dans des arrêtés, des subventions, dans le cadre des perspectives à donner au patrimoine dans notre Région.

Différents intervenants se sont interrogés sur la SOFICO, que ce soit M. Mouyard ou M. Stoffels. J'entends qu'on parle dans les médias de 500 millions ou de 600 millions d'euros.

J'entends cela un peu partout, j'ai entendu les propos de M. Stoffels et je veux le rassurer, les 600 millions d'euros en question, sur le plan budgétaire, nous avons prévu les annuités, leur remboursement. Mais, je l'ai toujours dit nettement et clairement, il n'y a pas eu d'emprunt, de prêt, octroyé à la SOFICO pour un montant de 600 millions d'euros. Il y a eu cela : 0, double zéro, rien. Pourquoi ? Parce que sur le plan juridique, sur le plan décrétal, la SOFICO, de par notamment le premier point, la réalité des parts privées qui se retrouvaient à la SOFICO empêchait déjà rien que par cet élément-là de pouvoir emprunter à la Banque européenne d'investissement.

Deuxièmement, je rappelle que dans le décret tel qu'il existait, j'espère que ce ne sera pas un mauvais souvenir, ce serait exagéré demain après les votes, ce sera de nouvelles perspectives que l'on pourra donner à la SOFICO. Il est clair que sur le plan notamment de la répartition des missions, la SOFICO s'occupait de l'ensemble du réseau wallon, mais uniquement du ruban, du revêtement, pas du reste. Ce qui aussi pour cette raison-là et pour d'autres raisons, empêchait de pouvoir obtenir du financement sur le plan européen.

Nous nous mettons, je me mets et je mets la SOFICO dans les conditions de pouvoir ouvrir la porte du financement, ouvrir la porte de la banque européenne d'investissement et, c'est vrai, sur le plan budgétaire, puisqu'on en parle, nous avons réservé les moyens des annuités par rapport au remboursement, le moment venu de la réalité des prêts que la SOFICO pourrait contracter. Je suis positif par rapport à la réalité des capacités demain, après le vote du décret, de pouvoir obtenir ce financement. Je veux simplement pouvoir redire ici la réalité de ce qui se passe, la réalité des chiffres d'aujourd'hui, la réalité sur le plan décrétal, la réalité sur le plan budgétaire par rapport à l'ensemble des éléments qui concernent la SOFICO et par rapport à des choses qui paraissent parfois des évidences qui ne le sont pas nécessairement. Cela permet aussi une réorganisation de l'ensemble du secteur avec les responsabilités du SPW, avec les responsabilités de la SOFICO qui s'occupera du réseau structurant, le réseau autoroutier et une partie du réseau régional considéré comme étant structurant donc les routes régionales qui ont une vocation soit transrégionale soit transfrontalière soit qui sont en tout cas une définition suffisante aux yeux de la Banque européenne d'investissement. Je ne fixe pas de date, on aura la discussion demain, au niveau du décret, parce que nous devons définir effectivement l'ensemble de la liste pour qu'elle soit acceptée par la Banque européenne d'investissement.

Voici d'autres éléments par rapport aux routes. Il n'y a pas de tableau annexé avec la liste des travaux pour 2010. Mon prédécesseur annexait une liste. Je veux bien

que l'on fasse l'exercice, mais cela sert-il à quelque chose de regarder dans le rétroviseur pour comparer les tableaux tels qu'ils étaient déposés par rapport à la réalité de ce qui était réellement entrepris ?

Je me suis engagé, et je viendrai auprès de vous dès que j'aurai l'ensemble des données, à établir un programme pour les cinq années, avec un critère « qualité du réseau routier » et un critère « sécurité ».

Je me suis donc engagé à établir le hit-parade de l'ensemble des routes wallonnes en matière d'urgence de travaux, de la plus urgente jusqu'à la moins urgente. Si nous devions déroger à la réalité de ces chantiers, de ce calendrier, il faudrait pouvoir argumenter. Il peut y avoir parfois un argument économique par rapport à une route qui doit être réalisée rapidement pour permettre à une entreprise de s'installer ou à un zoning d'être créé. C'est un exemple parmi d'autres, mais en tout cas, la liste et le hit parade seront totalement disponibles pour l'ensemble des Parlementaires, pour l'ensemble des citoyens.

Pour le réseau Ravel, il y a un budget de 6,5 millions d'euros. Mon prédécesseur augmentait ou diminuait ce budget Ravel si on avait dû utiliser et mobiliser ou non beaucoup de moyens pour les entretiens dus à la réalité de l'hiver. C'est en fonction de ces éléments que le Ravel connaîtra plus ou moins de moyens budgétaires, mais les 6,5 millions d'euros sont d'ores et déjà réservés au travers du budget 2010.

Je vois que M. Borsus est en train de coacher son poulain, je l'entends jusqu'ici …

M. Borsus (MR). – Chaque fois qu'un Ministre, entre les lignes, livre une critique acerbe de son prédécesseur, je souhaite partager ce constat et c'est ce qu'il m'avait semblé percevoir à plusieurs moments de votre intervention, mais je ne suis pas le seul à l'avoir perçu. Je sens vraiment une rupture forte dans votre analyse. J'en prends acte. Il n'y avait pas de coach. Il y avait un constat partagé, mais qui dépasse d'ailleurs la minorité parlementaire. C'était très largement perceptible.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je ne passe pas mon temps à critiquer mes prédécesseurs. Je dis simplement une chose, quand on m'interroge et qu'on vient avec des chiffres, je me remets simplement à la réalité sur le plan budgétaire telle qu'elle existe, la réalité sur le plan juridique, sur le plan décrétal, des arrêtés, des calendriers, de l'évolution des différents travaux. On ne me fera jamais dire autre chose que la réalité.

M. Borsus (MR). – Rien de prêt sur les 600 millions par exemple au point de vue budgétaire ? Vous venez de le dire.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Après les déclarations des uns et des autres, votre travail, c'est le travail des parlementaires, c'est le travail de la presse, c'est le travail de tout le monde.

FAIT PERSONNEL

M. Borsus. – Je me permets de solliciter un fait personnel.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je parlais du poulain donc si vous voulez parler des poulains, on peut parler des poulains. Vous pouvez m'interroger sur les poulains, cela fait partie de la politique agricole même si M. Antoine en a pris une partie au travers de l'hippodrome de Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, je souhaitais simplement intervenir à la faveur du fait personnel dont le Ministre m'a gratifié. Je le connais, s'il le fait, c'est volontairement, c'est parce qu'il vient de dire quelque chose qu'il souhaite que je souligne.

Mme la Présidente. – Vous faites un magnifique duo.

M. Borsus (MR). – Ce qu'il vient de souligner, c'est qu'il a hérité d'un dossier où il n'y avait rien de prêt, financièrement, ni non plus en termes de préparation de chantiers sur les 600 millions d'euros. C'est un constat, c'est un des travaux qui, lui, était resté largement en friche. On va voir ce que le Ministre en fait.

Mme la Présidente. – Les choses sont rectifiées.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

Reprise de la discussion générale
(Suite)

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Dorénavant, j'appellerai M. Borsus, « Willy le fluo », chaque fois que je voudrai qu'il mette en évidence une de mes interventions, je n'hésiterai pas à l'interpeller.

Je reprends les propos de M. Dupriez par rapport aux routes du futur, par rapport au fait de dire, ok, si bien sûr on doit améliorer la qualité du réseau, l'aspect sécurité doit intervenir et il y a un classement qui sera établi, qui tiendra compte de ces deux aspects-là. On doit effectivement, au-delà de cela pouvoir avoir une vision globale de la mobilité, de la réalité de la gestion de nos routes, de l'intermodalité aussi, certainement et largement – je dis cela en regardant M. le Ministre Henry aussi – par rapport à des moyens que nous allons dégager.

Je vous confirme que nous allons solliciter 600 millions d'euros au travers de la Banque européenne d'investissement, après le vote du décret demain pour les contournements et d'autres aspects en matière de grands travaux au niveau de la Région, je suis prêt à aller devant la Banque européenne d'investissement pour solliciter des moyens nouveaux et complémentaires pour réaliser, le plus rapidement possible, l'ensemble de ces différents contournements avec, en priorité, celui de Couvin. C'est pour cela que sur le plan budgétaire, les réservations sont faites pour permettre la poursuite des expropriations durant l'année 2010, à un rythme rapide, et en fonction de la réalité juridique notamment. Je dis cela en regardant Mme Fassiaux et d'autres parlementaires de cette Assemblée qui sont particulièrement sensibles à la réalité de ce contournement.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur le Ministre. Monsieur Lebrun, c'est aussi pour un fait personnel ?

M. Lebrun (cdH). – Oui pour un fait personnel, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Je ne vois pas quel est le motif de votre demande de parole, Monsieur Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – En fait, l'interpellation que Monsieur le Ministre vient de m'adresser à propos du contournement de Couvin …

Mme la Présidente. – Non. C'est un peu extensible, Monsieur Lebrun, je suis désolée je ne peux pas vous donner la parole. Non, Monsieur Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Madame la Présidente, je vous avais demandé d'intervenir.

Mme la Présidente. – Non, Monsieur Lebrun, je suis désolée. S'il vous plaît, Monsieur Lebrun, je vous ai dit que nous avions clôturé les inscriptions en fin de matinée. Votre intervention, m'avez-vous dit portera notamment sur la SOFICO et donc je vous ai inscrit dans la discussion relative au projet de décret sur la SOFICO. Je demande aux intervenants au débat s'ils souhaitent répliquer aux propos du Ministre.

M. Lebrun (cdH). – Je ne voudrais pas encombrer nos travaux demain sur la SOFICO, Madame la Présidente. Raison pour laquelle, en tous les cas …

Mme la Présidente. – Monsieur Lebrun …

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ne tournez pas autour du pot, Monsieur Lebrun …

Mme la Présidente. – Monsieur Lebrun, je ne vous écoute pas. J'écoute Madame Cassart-Mailleux.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les différentes réponses que vous avez données par rapport aux questions qui vous ont été posées. Je terminerai simplement mon propos en disant que pour le projet agricole, rendez-vous en 2010 pour avoir des débats constructifs. Développer une synergie avec l'agro-alimentaire me semble très important pour donner une valeur ajoutée au secteur. Des contacts avec le Commissaire européen, pour, expliquer les objectifs et la position de la Wallonie. J'ai fait, Monsieur le Ministre, une déclaration constructive et j'ai pris des positions positives en espérant que 2010 apporte un souffle nouveau pour le secteur. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre de s'adresser, comme il nous l'a dit au Patrimoine classé, que ce soit pour le privé ou le public et que ce sera réparti, vous avez dit « c'est révolu », donc je suis très content … *(Rumeurs.)*

Oui, mais on dit en Commission que l'on ne parle plus du passé et je pense que c'est ce qu'il faut faire aujourd'hui parce que les propriétaires des bâtiments classés, privés ou publics, ont vraiment besoin de la Région pour pouvoir mener à bien leurs projets et qui est porteur d'emploi. Je vous remercie d'être attentif et on reviendra évidemment en Commission sur des détails.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je m'associe d'abord à M. Borsus, « stabilo », pour souligner la rupture avec le passé que vous avez évoquée et pour saluer aussi l'annonce que vous avez répétée avec force du fait que nous disposerions de cette programmation sur cinq années qui me paraît vraiment essentielle avec les critères qualité, sécurité. Beaucoup de Parlementaires attendent ce travail et cette transparence. Je salue aussi le fait que vous avez rappelé ici, en séance publique votre volonté de débattre en Commission et au-delà, et de consulter par rapport aux débats sur les grands enjeux de l'agriculture et de la ruralité. On va dire, par rapport à l'agriculture et ce qui a été évoqué par les différents intervenants et par vous-même, que des choses se font, des choses changent aussi à la fois en termes d'actions et de mentalités dans le monde agricole. C'est dans ce sens-là qu'il faut aller, qu'il faut approfondir la réflexion et surtout, pour réagir au débat qui a encore animé notre Commission et qui anime cette journée ne pas opposer les différents mondes de l'agriculture. Il n'y a pas des bons et des mauvais, il y a face à des enjeux, qui ne sont pas des opinions, un mouvement global à faire de façon intelligente, comme vous l'avez dit. Ce sont ces enjeux planétaires, incarnés aussi au niveau régional que nous devons relever ensemble.

Mme la Présidente. -La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je voudrais simplement dire que par rapport aux chiffres que j'ai avancés, je n'ai pas eu de réponse. Il est effectivement très difficile de contester les chiffres lorsqu'ils sont écrits noir sur blanc. Je rassure M. le Ministre, en ce qui le concerne, il n'y avait pas d'erreur donc, c'est bien une économie qui a été faite sur le réseau secondaire en Wallonie. Bientôt M. le Ministre va nous présenter, faute de planification actuelle, les travaux pour les cinq années futures. Je dirais qu'au train où nous allons, ramenons-le déjà à quatre. Ce sera déjà un peu plus réaliste, ça collera plus à la réalité. M. le Ministre nous dit également que dès que nous aurons voté le décret demain, nous pourrons commencer à emprunter les fameux 600 millions d'euros, mais, n'oubliez pas, comme je vous l'ai rappelé, et rappelez-le à vos Collègues, qu'il y a l'entrée en vigueur du décret et c'est uniquement après l'entrée en vigueur du décret que vous pourrez emprunter cet argent donc, s'il vous plaît, ne tardez pas trop. On a déjà que trop tardé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – D'où sort ce montant de 500 ou de 600 millions d'euros ? Je ne pense pas que quelqu'un ait déjà été dire que les 500 ou 600 millions d'euros existent sur un compte, qu'ils sont en train de dormir et qu'ils n'attendent que d'être investis. Ce montant est le résultat d'un inventaire que vos services ont fait fin de l'année 2008-2009 pour identifier le besoin à l'époque en matière d'entretien des routes et l'addition de l'ensemble des besoins nous donne un montant approximatif de 500 millions, hors TVA, auxquels vont, devoir s'ajouter d'autres montants pour compléter le réseau structurant. Ceci nous permettra de faire une œuvre complète sur base d'un programme quinquennal que vous allez nous présenter dans quelques mois après que les services aient réalisé un nouvel inventaire.

J'ai peur, en observant la dégradation progressive de l'état des routes, que celles-ci ne se dégradent, surtout après l'hiver, de manière telle qu'une intervention légère ne suffira plus. Il faudra procéder à des interventions beaucoup plus importantes ce qui augmentera le besoin budgétaire.

J'ai également pris acte que les moyens à investir dans le réseau Ravel, vous les trouvez sur l'allocation budgétaire consacrée aux services d'hiver. Je sais que c'est une pratique qui a été initiée par votre prédécesseur, mais qui rend quand même l'investissement fort aléatoire, c'est-à-dire si on a un hiver rude, la probabilité est petite qu'il reste encore des moyens suffisants pour pouvoir investir dans le Ravel.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour bien comprendre, il y a 6,5 millions d'euros qui sont réservés. Le cas échéant, on peut aller plus loin, si effectivement on peut retrouver des moyens budgétaires, que ce soit par rapport aux services d'hiver ou par rapport à d'autres choses. Le rythme de croisière qui a été décidé c'est 50 kilomètres par an. Il est respecté au travers du budget qui vous est présenté. Je ne demande pas mieux que d'aller plus loin, mais on le fera s'il y a des capacités budgétaires qui arrivent en plus, en fonction de différents éléments, notamment des aspects qui sont dus au climat.

Mme la Présidente. – Monsieur Stoffels, vous pouvez poursuivre.

M. Stoffels (PS). – La précision a toute son importance, elle permet effectivement de voir plus clair. Le réseau Ravel me semble être un investissement de première importance en ce qui concerne la mobilité douce. On ne pourra pas promouvoir le vélo sans créer un réseau sur lequel on pourra pratiquer le vélo d'une part, et d'autre part, on pourra augmenter aussi, dans certaines sous-régions, l'attractivité touristique. Le Ravel est un outil fabuleux sur ce plan-là.

COMPÉTENCES DE M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Mme la Présidente. – Nous en arrivons à présent aux compétences de M. Henry, Ministre en charge de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

On analyse les budgets dans l'ordre de préséance inversé des Ministres du Gouvernement wallon, c'est ce que j'ai annoncé au début de la séance.

La parole est à Mme De Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, comme j'ai déjà pu vous le signaler, et plusieurs de mes Collègues, lors des auditions en Commission de l'Aménagement, et ensuite en Commission du Budget, beaucoup d'erreurs émaillaient les documents budgétaires. Que ce soient ceux de l'ajustement 2009 ou ceux du budget 2010. À tel point, et cela a été rappelé ce matin, qu'un Commissaire de la majorité a même souhaité s'abstenir de voter.

Je voudrais souligner certaines erreurs dans mon intervention parce qu'elles ont toute leur importance.

On trouve au sein du programme 15.02 de l'ajustement 2009, un différentiel de 7,5 millions d'euros. Lors de la seconde audition, cette erreur était toujours présente. Selon vous, il n'y a pas ou peu d'incidences sur le budget global, mais pour nous, Parlementaires, cela peut susciter des inquiétudes. Ce qui est inacceptable ce sont des documents qui sont soumis aux Parlementaires qui ne sont pas exacts. Je trouve que c'est un minimum, que les documents qui nous sont remis, soient corrects.

Une autre de ces erreurs, c'est la somme totale du programme 16.03, à l'initial 2010. 70 millions au lieu de 20 millions. De nouveau, erreur que vous avez reconnue et je vous remercie pour votre honnêteté, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous assurer qu'il n'y a plus d'erreur malgré ce qui a été dit en début de séance tout à l'heure. J'ai entendu M. Antoine voler à votre secours et affirmer que ça n'avait de toute façon aucune incidence sur le budget total. Vous nous aviez promis un document pour les jours à venir relevant et surtout corrigeant les erreurs qui avaient été soulevées tant par des Commissaires de la majorité que par nous-mêmes.

Quelle surprise tout à l'heure en début de séance d'apprendre par mon chef de groupe que vous aviez fait parvenir des documents hier soir, mais, ils ne sont pas arrivés jusqu'à nous. D'après ce que j'ai compris, il y aurait encore des erreurs.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander, je ne sais pas dans quelle langue il faut vous le demander, peut-être en néerlandais ou en allemand mais, je ne le pratique pas, quand pourrons-nous disposer de ces documents ?

Nous vous avions aussi demandé des chiffres relatifs aux dépenses de Cabinet dont nous n'avons toujours pas reçu les documents justificatifs.

Deuxième point important, et je m'adresse ici aux municipalistes qui sont présents, pour lequel nous désirons quelques éclaircissements. Les subventions aux communes en ce qui concerne les RUE, les PCA, les schémas de structures, les CCATM. Ce point est particulièrement important. Il y avait aussi des tableaux rectificatifs qui devaient nous être envoyés et que nous n'avons toujours pas reçus.

Votre prédécesseur a augmenté, de façon conséquente, l'aide de la Région wallonne, … *(Intervention de M. Walry.)*

Mme la Présidente. – Je propose qu'on laisse Mme De Coster poursuivre et que nous l'écoutions attentivement.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je pensais que vous m'écoutiez M. Walry parce que cela vous concernait comme Bourgmestre ! ... faisant passer les subventions de 60 % à 80 % pour les communes. Cela a son importance pour les municipalistes. Mais il est clair, au vu du budget qui nous a été déposé, que ces subventions ne pourront pas être honorées.

Monsieur le Ministre, vous nous l'avez confirmé en Commission du 27 novembre, tous les dossiers ne pourront pas être honorés. Comment justifiez-vous cette situation et quelles solutions préconisez-vous ? Tout à l'heure, j'ai entendu qu'il fallait que l'on soit imaginatif et que nous vous proposions des solutions. Je peux vous dire que j'en ai et je vais vous en donner une. La réponse que vous nous avez donnée en Commission ne me satisfait pas parce que les communes de bonne foi ont engagé leur projet en tablant sur cette subvention régionale et aujourd'hui, après avoir déjà engagé des frais, elles vont se retrouver à devoir prendre en charge, pour celles qui ne seront pas sélectionnées, la totalité des dépenses.

Dans le cas où le Gouvernement wallon serait dans l'incapacité de donner les subventions promises, Monsieur le Ministre pouvez-vous préciser quelles communes seront concernées par cette situation de non-paiement de subsides. Je me demande celui qui va apprendre cette décision en début d'année, s'il va apprécier ce cadeau de Nouvel-an. Il y avait certainement possibilité de réduire et de trouver les moyens nécessaires aux communes, en réduisant les frais dans d'autres AB, par exemple, les études, les colloques, les tables rondes que j'ai répertoriés dans votre budget et qui sont particulièrement gratifiés de moyens conséquents.

Sans parler de la communication dont mon excellent chef de groupe a déjà signalé, l'augmentation de 300 % tout à l'heure. *(Propos inaudibles.)*

Mais, Madame Simonis, avouez que c'est gentil quand même.

Je suis nouvelle parlementaire, mais …

Le troisième point sur lequel je souhaitais intervenir porte sur … *(Propos inaudibles.)*

Monsieur Walry … Madame la Présidente …

Mme la Présidente. – Monsieur Walry, je pense …

M. Jamar (MR). – M. Walry, merci pour les autres.

Mme la Présidente. – Qui parle ici, Monsieur Jamar. Je propose qu'on laisse terminer Mme De Coster. M. Walry vient d'être rappelé à l'ordre.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Nous allons parler du préfinancement régional de la SNCB. Outre le financement alternatif, le point suivant soulève question.

Vous avez inscrit une somme de 5,9 millions d'euros au budget 2010. Or, il y a une convention qui a été faite sous l'ancienne législature qui lie la Région wallonne et l'État fédéral et qui prévoit, pour 2010, une annuité de 7,390 millions d'euros. Le justificatif prévoit déjà que le solde sera inscrit lors de l'ajustement budgétaire 2010. Monsieur le Ministre, lors de votre seconde audition, en compagnie de M. Antoine, vous avez déclaré que vous ne pouviez pas être certain du montant, que vous deviez en référer au contrat. Pouvez-vous nous rassurer aujourd'hui sur le montant, est-ce bien dans la convention, un montant de 7,390 millions d'euros ?

Votre Collègue, dans la deuxième convention justifiait cette différence par le fait que cette convention qui était passée, porte sur une série de travaux qui seront ou ne seront pas réalisés cette année et donc, selon lui, pourquoi accorder des annuités qui ne seront pas forcément dues.

On est quand même assez étonné de ce tour de passe-passe au niveau de la technique budgétaire. Parlons maintenant des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires. On se retrouve exactement dans le même état de fait. En 2006, les dépenses sont de 300.000 euros, en 2009, elles passent à 5.970.000 euros pour atteindre un budget prévisionnel de plus de 11 millions en 2013. Mais vous, ou bien le Ministre du Budget, décidez, en 2010 de ne débloquer finalement que 5.920.000 euros, soit encore moins qu'en 2009. On sait tous, au vu des prévisions que ce budget sera dépassé. Est-ce un leurre ? On annonce 6 millions d'euros, mais en réalité, on sait que l'on dépensera 7,4 millions, voire même plus.

Je voudrais vous rappeler que la Cour des comptes pointe également du doigt cette technique quelque peu interpellante. Si on fait un recours au financement alternatif, un ajustement est-il encore opportun ?

Le dernier point que je veux aborder aujourd'hui concerne la couverture des charges d'exploitation des TEC. C'est une chose qui me tient à cœur. Je suis vraiment étonnée que pour un Ministre Écolo, on en soit arrivé à voir les moyens dévolus à cette importante allocation budgétaire à la baisse.

Moins 6 millions d'euros. Les contrats de gestion des TEC, si je peux me permettre de vous le rappeler, prévoient une augmentation annuelle d'une indexation de plus de 1 %. Comme indiqué dans l'ajustement 2009, il s'avère donc que le présent budget est non conforme au contrat de gestion. La Région wallonne est donc en infraction vis-à-vis de ses obligations contractuelles et la Cour des comptes a également relevé cette contradiction. Quelles sont les conséquences de cette situation ? Allez-vous prévoir un avenant au contrat de gestion ? De plus, la justification indique que la subvention complémentaire de 2,4 millions d'euros pour l'action de gratuité des moins de 12 ans, ne sera pas reconduite. Permettez-moi d'être sceptique entre les déclarations et la réalité des écologistes. Les moins de 12 ans devront donc payer. Est-ce là une réelle volonté d'inciter les gens à prendre les TEC ? On le voit, le groupe TEC est sous pression et les difficultés financières de la Région wallonne vont inexorablement marquer un fléchissement dans les objectifs du groupe.

Les objectifs annoncés de la DPR en matière d'augmentation des passagers paraissent bien éloignés de la réalité. Cette description, que je viens de vous faire sur quatre points, peut être généralisée sur bien d'autres points du budget que vous nous soumettez.

Monsieur le Ministre, je ne peux regretter qu'une chose : quelle acrobatie pour essayer de mettre en perspective les chiffres et vos objectifs. Sachez que j'ai des doutes quant à la pertinence et à la réalité de votre budget. Je serai très attentive aux ajustements qui suivront, j'attends avec intérêt vos réponses.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. De Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, sans revenir inutilement sur ce qui a été dit concernant les documents budgétaires, les choses sont maintenant mises au point et j'imagine aussi que ce sera mis en ordre lors des prochains exercices.

Je voudrais revenir sur quelques points de votre budget qui m'ont interpellé en tant que Membre de votre Commission.

Premièrement, au niveau de la mobilité et des difficultés que risque, mais c'est bien la question que je voudrais vous poser par rapport aux communes, où effectivement, ce lien pourrait être diminué. En effet, les diverses subventions prévues pour l'élaboration des plans communaux de mobilité sont en diminution. Or, de nombreuses communes ne disposent, à l'heure actuelle, pas encore de plans communaux de mobilité. On peut imaginer que cette mobilité doit s'intégrer globalement au niveau régional. On a parlé des routes régionales tout à l'heure, mais il faut aussi en parler au niveau de chaque commune. On peut imaginer la réticence des uns et des autres d'entrer dans la démarche de cette mobilité active par la création des plans communaux de mobilité, mais que les moyens ne suivent pas nécessairement dans l'élaboration de ceux-ci. Le risque, c'est celui du découragement par rapport à cette situation.

Autre point concernant la mobilité, un point peut être controversé, mais qui a l'avantage de montrer l'exemple, de créer le marché, je voudrais parler des véhicules propres. Ceux-ci sont dédicacés aux communes où vous avez eu des subventions, eu cette figure, cette vitrine des véhicules propres, véhicules électriques ou autres et à partir du moment où dans le Gouvernement wallon, le label « commune durable » est en développement, il est initié par votre Collègue, M. le Ministre Furlan. Donc, la dimension véhicule propre apparaît nécessaire. J'aurais bien voulu, Monsieur le Ministre, que vous puissiez m'expliquer cette corrélation parce que nécessité de limitation de CO_2 encore à la veille du Sommet important de Copenhague.

Vous avez également évoqué, Monsieur le Ministre, l'opération pilote dite « ville-cyclable » dans six communes wallonnes. La question est peut-être restée pendante, mais pourriez-vous apporter un complément d'informations aujourd'hui par rapport à la désignation des communes, va-t-il y avoir un appel à projets, un concours ? Y a-t-il un certain nombre de critères ? Cela dépend-t-il du nombre de kilomètres de voiries ou du nombre de vélos dans la commune pour essayer d'y arriver ? Je pense que ce mode de déplacement doux est nécessaire et que le vélo participe pleinement à cette dimension de mobilité. J'aurais bien voulu vous entendre davantage en cette réponse au niveau de notre discussion générale et mettre en exergue la problématique du pré-Ravel, notamment entre les centres urbains et les Ravel déjà initiés. C'est ce maillage qui doit être renforcé si on veut permettre aux citoyens d'utiliser des

modes doux de transport en toute sécurité. Ma question vient vers un renforcement de cette potentialité du Ravel pour initier la mobilité douce. Il ne faut pas que ça serve uniquement au développement des promenades touristiques, mais aussi à l'action de se rendre à l'école ou sur son lieu de travail.

Monsieur le Ministre, nous aurons l'occasion, dans le futur d'évoquer la problématique du transport scolaire. Il y a eu des interpellations sur notamment les personnes qui souffrent d'un handicap. Je veux vous dire notre intérêt par rapport à la question et notre sensibilité à cette dimension.

On ne peut pas évoquer le budget qui est le vôtre sans évoquer la lutte contre le réchauffement climatique. C'est une des dimensions importantes de vos compétences. Le Sommet de Copenhague se déroule actuellement et le souhait de tout le monde est, évidemment, qu'il porte ses fruits, qu'il entraîne un certain nombre de questions et un certain nombre de contraintes parce qu'il faut effectivement changer les comportements.

Face à cet enjeu primordial, notre Région wallonne a un rôle à jouer contre, notamment la pollution de l'air, que ce soit en modernisant son parc de bus par des bus moins polluants, ou que ce soit en termes d'isolation des bâtiments, etc. Votre Collègue du Gouvernement wallon aura l'occasion d'évoquer cette dimension. Afin de protéger notre environnement et d'assurer une qualité de vie aux citoyens, il est nécessaire de maintenir la réflexion sur les moyens permettant de diminuer la quantité non seulement de gaz à effet de serre, mais la quantité des déchets ménagers et la nécessité d'évaluer le plan wallon des déchets 2010. La gestion des eaux usées constitue, pour nous tous, une priorité non seulement en Wallonie mais aussi en Europe qui va nous l'imposer d'une manière ou d'une autre, que ce soit par – on l'a évoqué en Commission – les problématiques de l'épuration collective, continuer les plans qui sont mis en place, mais aussi le côté de l'épuration individuelle pour quelques habitations dans les sites où elles sont construites, donc, toute la problématique de l'élaboration des plans de gestion par sous-bassin hydrographique. Monsieur le Ministre, nous aurons l'occasion, dans le futur, de nous rencontrer sur la directive-cadre « eau » et sans oublier évidemment la problématique de l'assainissement des sols contaminés.

Le dernier élément que j'aurais souhaité soulever avec vous concerne vos compétences en Aménagement du Territoire et pour tirer en exergue un point, pour vous demander une assurance par rapport à votre budget. Un certain nombre de communes s'interrogent sur le fait que, dans les règlements urbanistiques et environnementaux, l'intervention financière de la Région wallonne sera effectivement garantie comme le décret le prévoit afin de sécuriser, d'assurer les communes, et que cette forme de subventionnement sera toujours à l'ordre du jour et que les choses pourront être faites pour les uns et les autres.

Monsieur le Ministre, nous sommes au début de législature, vous avez votre premier vrai budget en 2010, avec des priorités. Les travaux sont importants, les chantiers sont ouverts. N'oublions pas tous les défis qui nous attendent. Je viens d'en évoquer quelques-uns, mais aussi toutes les problématiques d'éoliennes, on en a parlé à plusieurs reprises en Commission, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Il me plaisait aujourd'hui de souligner quelques points notés dans le budget, posant des interrogations et demandant les accents prioritaires que vous comptez y mettre. Dans cette Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Mobilité, il y a du travail. Nous sommes prêts à le faire ensemble pour poursuivre la bonne voie de notre Région wallonne dans ce sens et avancer vers ce que nous avons tous décidé ensemble, dans la Déclaration de Politique régionale. Ces questions sont, pour moi, importantes et je tenais à insister sur celles-ci en séance publique. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, en matière de mobilité, l'objectif général est de maîtriser la demande de mobilité grâce à une politique d'aménagement du territoire qui prend en compte la notion d'accessibilité tout en assurant le développement économique et social de la Région wallonne.

Il faut également planifier le développement de la mobilité en instaurant un plan régional de mobilité durable et on l'a cité en Commission, en adéquation avec le SDER.

Nous devons aussi développer une approche transversale et planifiée de la mobilité avec deux axes, à savoir : la protection de l'environnement et l'attractivité des alternatives à la voiture, notamment par la promotion des voitures partagées, le covoiturage ou les véhicules électriques.

Rien de ces nobles et dynamiques objectifs ne se fera sans instaurer une véritable éducation à la mobilité, destinée à tous les usagers de l'espace public afin d'apprendre à partager la route et réduire les comportements à risque.

Il convient dès lors de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser, pour les personnes, un transfert modal des véhicules motorisés vers les transports en commun et les modes doux en garantissant à chaque citoyen une réelle liberté de mouvement souple, adapté en toute sécurité.

Encourager les véhicules les plus respectueux de l'environnement et la gestion durable des infrastructures est également un objectif à ne pas perdre de vue.

Sans oublier qu'il faudra se doter d'une vision intégrée du développement structurel du rail en établissant un plan de développement de la desserte ferroviaire et améliorer l'infrastructure ferroviaire.

Il est également important de développer le transport durable de marchandises en définissant un véritable plan intégré de transport en Wallonie et en Belgique.

Il faut enfin favoriser une mobilité durable et développer la mobilité cyclable.

Mon attention est particulièrement attirée sur cinq points concernant ce budget.

Premier point. Les moyens d'action pour les études, actions de soutien à la mobilité durable et à la politique cyclable et subventions, en faveur d'actions de sensibilisation. Ce budget se voit augmenté de 1.942.000 euros.

Monsieur le Ministre, une clé de répartition des fonds a-t-elle été opérée entre les différents organismes qui seront chargés de ces missions ? Quels types et quelles actions comptez-vous développer ?

Comment comptez-vous favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en Région wallonne ?

Concernant les subventions aux pouvoirs locaux, pour les politiques cyclables et de mobilité, les moyens d'action, par contre, subissent une diminution de 1.978.000 euros, une même proportion que l'augmentation vis-à-vis de la politique cyclable.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si vous ne craignez pas que les pouvoirs locaux concernés ne risquent, *in fine*, de se désintéresser des politiques que vous comptez promouvoir, vu la diminution sensible des subsides qui leur sont octroyés à cette fin ?

Comment renforcer les liens entre vélo, voiture, voiture partagée, taxis et transports publics par l'articulation des grands axes de transport, avec des parkings pour voitures ou vélos de proximité sécurisés. Ces nœuds intermodaux devraient devenir à terme des lieux offrant des services multiples aux voyageurs

Deuxième point, le budget affecté aux plans communaux de mobilité est réduit de manière importante.

Quelle est votre position par rapport à ces PCM et vu la diminution du budget qui leur est alloué, ne faut-il pas craindre qu'ils soient amenés à disparaître ?

Troisième point, le transport urbain, interurbain et scolaire, le total des moyens d'action est fixé à 433.776.000 euros.

Il était effectivement difficile, Monsieur le Ministre, de réduire les moyens d'action car une série d'engagements de la Région vis-à-vis des tiers, sont antérieurs à cette législature, mais sortent partiellement leurs effets en termes de coûts en 2010, à savoir les lignes interrégionales, le préfinancement des travaux SNCB ou encore le financement des travaux du métro de Charleroi.

Le transport public par route constitue un des atouts de la Région wallonne en matière de mobilité durable.

Les crédits prévus dans ce programme concernent essentiellement le financement du groupe TEC, par le biais de subventions d'exploitation et d'investissements à la SRWT et aux cinq sociétés d'exploitation.

Cette subvention d'exploitation forfaitaire des TEC couvre l'organisation des services réguliers et spécialisés, les services relatifs aux personnes à mobilité réduite, l'exploitation des services de transport scolaire.

Quatrième point, mon attention est plus particulièrement attirée par le transport des personnes qui présentent un handicap, qu'il soit physique ou mental.

Monsieur le Ministre, en fonction du budget précis alloué pour favoriser ce type de transport, quelles sont les mesures concrètes et rapides que vous allez prendre en vue d'améliorer le transport de ces personnes ?

La mobilité fait partie des choses primordiales du quotidien de chacun d'entre nous. Rencontrer de simples besoins alimentaires ou de vie sociale peut s'avérer impossible pour les personnes à mobilité réduite, ce qui crée une réelle fracture sociale pour ceux-ci.

Même si les transports en commun se sont améliorés, et je le souligne les usagers à mobilité réduite restent insatisfaits des services en termes de fiabilité et d'accessibilité.

La Directive 2001/85/CE du Parlement européen et la décision du Conseil européen du 20 novembre 2001, d'application en matière de véhicules destinés au transport de passagers, imposent pourtant de rendre les bus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En 2005, la Région wallonne, la SRWT et les cinq TEC régionaux ont signé un contrat de gestion de mobilité pour la période venant à échéance en 2010. Ce contrat mentionne au point 7 que l'offre de mobilité globale englobe aussi *« le développement des services adaptés aux personnes à mobilité réduite »*.

Selon une analyse de l'asbl GAMAH, sur 671 lignes de bus présentes en Wallonie, seules cinq lignes sont adaptées aux personnes en chaise roulante et deux sont équipées d'annonces sonores pour les arrêts, ce qui représente moins de 1 % de l'offre.

Force est de constater qu'afin de répondre pertinemment aux problèmes liés à l'accessibilité des transports en commun, il est primordial d'appréhender correctement les besoins spécifiques des personnes déficientes, tant pour les handicaps moteurs que sensoriels, et d'ainsi de réduire les situations handicapantes.

Monsieur le Ministre, envisagez-vous de consulter le Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles lors de l'élaboration du nouveau contrat de gestion des TEC ?

Vous savez que la STIB a développé un pôle PMR au sein de sa direction Bouquets de transports et il me semblerait intéressant d'envisager l'implémentation d'une telle initiative au sein de la SRWT ?

Enfin, cinquième point, le premier trimestre de l'année 2010 devrait être consacré à l'examen attentif, me semble-t-il, de l'évolution du transport scolaire. Je me

permettrai de faire au sein de votre commission, des propositions en la matière pour qu'un débat puisse être initié, afin d'avoir une évaluation de l'évolution la plus précise possible et de déterminer ainsi l'avenir du transport scolaire, notamment, dans la discussion qui aura lieu en 2010 pour la reconduction des contrats de gestion avec la SRWT et les TEC.

En vous remerciant de votre bonne attention, j'attends avec impatience vos réponses.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, merci pour vos différentes interventions. Nous sommes évidemment dans une situation budgétaire extrêmement délicate et l'exercice auquel l'ensemble du Gouvernement a dû s'atteler, – je pense que cela a été bien répété aujourd'hui encore par M. le Ministre du Budget –, était donc extrêmement difficile.

Avant d'aller plus loin dans les différentes interventions des parlementaires, je voudrais en tout cas réitérer mes excuses aux parlementaires pour les corrections aux différents documents que nous avons dû transmettre effectivement dans des délais un peu serrés. Il est vrai que c'est un exercice difficile pour un nouveau Ministre, un nouveau cabinet, dans un contexte de réduction des moyens de cabinet, et que donc, nous n'avons peut-être pas relu à temps tous les programmes explicatifs, mais je le répète, les documents qui ont été déposés tout à fait définitivement, n'affectent pas les inscriptions budgétaires, il ne s'agit pas d'amendements budgétaires, mais de corrections dans les tableaux explicatifs et les différents sous-tableaux.

Le dernier tableau a effectivement été déposé, Monsieur Borsus, je le confirme, et nous pouvons toujours les relire autant de fois que nous voulons, mais en tout cas, il y a eu un examen consciencieux par l'administration et par mon cabinet et je pense qu'on peut effectivement s'y fier.

Quant aux différentes questions, sur le fond, qui me paraissent évidemment plus essentielles pour le débat et pour l'avenir, je pense qu'il y a beaucoup de questions sur lesquelles je vais revenir et qui ont d'ailleurs été traitées pour un grand nombre d'entre vous déjà en Commission, mais on peut évidemment y revenir et c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses importantes. D'abord, il faut peut-être dire aussi dans le sens de ce que M. de Lamotte a dit tout à l'heure, le Président de notre Commission, qu'effectivement, nous aurons beaucoup de travail dans cette Commission. La Déclaration de politique régionale est très ambitieuse en beaucoup de matières et en particulier, dans celle dont j'ai la responsabilité. Il est clair qu'il y aura de quoi, non seulement via des questions parlementaires, mais par du travail de fond, occuper largement notre temps et si la situation budgétaire est aujourd'hui difficile pour tout le monde, le cahier de charge du Gouvernement et la Déclaration de politique régionale ne nous empêchent absolument pas d'avancer sur de très nombreux éléments, dans la mesure où il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous devons travailler qui n'ont pas directement d'implication budgétaire mais qui constituent du travail de fond.

Je crois pouvoir dire qu'à l'instar de mes collègues du Gouvernement, dans les secteurs qui me concernent, nous avons réussi, malgré les circonstances budgétaires, à préserver l'ensemble des secteurs, il n'y a pas une politique qui soit mise à mal. Bien sûr, il y a des réductions limitées dans l'une ou l'autre ligne budgétaire pour à la fois compenser les augmentations obligatoires et tenir compte des moyens réduits dont nous disposons, mais les politiques peuvent clairement se faire dans la continuité et nous pouvons initier une série de nouveaux projets.

C'est un premier budget forcément pour le Gouvernement et pour chacun des Ministres. Néanmoins, même dans des circonstances budgétaires difficiles l'occasion est donnée d'insister sur un certain nombre d'accents. En ce qui me concerne, dans les matières d'aménagement du territoire, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, nous avons effectivement beaucoup de choses sur lesquelles nous pouvons travailler et je peux les répéter rapidement : le travail que nous avons annoncé sur le SDER, la poursuite du traitement des friches, des terrains à réhabiliter qui est prévue dans le plan Marshall 1 prolongé et dans le plan Marshall 2, la volonté de recentrage sur les noyaux d'habitat, le travail d'évaluation du CWATUP qui va nous occuper durant l'année 2010, le travail de la CPDT qui a été relancé avec de nouvelles missions, notamment, la réflexion sur les concepts d'écozoning qui concernera également mon collègue, M. le Ministre Marcourt.

Dans ces différents points, il n'y a pas d'évolution budgétaire majeure, il y a du travail de fond qui doit être mené, mais il est clair que ces politiques d'aménagement du territoire ne sont pas sans lien, par exemple, avec l'offre de mobilité dans les prochaines années, et je vais y revenir.

Dans les matières environnementales, il y a évidemment l'enjeu principal du défi climatique. Je pense que c'est M. de Lamotte qui y a fait également référence. Nous sommes au début du sommet de Copenhague, nous verrons bien la semaine prochaine quelles seront les conclusions politiques de ce sommet, il faut également espérer qu'il y aura un accord ambitieux à l'échelle mondiale qui nous permettra d'endiguer ce défi, mais qui, bien sûr, aura des répercussions très importantes dans notre pays, dans notre Région. Donc, dans la suite de ce sommet, nous aurons à la fois à répartir entre les Régions belges l'effort qui nous est demandé, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, les conséquences aussi en matière d'énergie et nous devrons au

niveau de la Région wallonne, définir un plan spécifique, retravailler le plan Air-Climat et adopter un décret climat tel que prévu par la Déclaration de politique régionale.

C'est évidemment l'enjeu principal sur lequel se raccroche un certain nombre d'autres politiques. Dans les lignes budgétaires, nous avons voulu évidemment marquer aussi le soutien particulièrement à l'éducation à l'environnement, à l'évolution vers la certification environnementale de l'administration, au plan wallon des déchets à l'horizon 2020 et au traitement des eaux comme on l'a également évoqué à la fois sur le plan collectif et sur le plan individuel ou groupé.

Dans le secteur de la mobilité, je pense que l'enjeu principal c'était évidemment de préserver l'offre de transport, de garantir la continuité du service et il est vrai que, à moyens globalement constants, voire légèrement diminués, c'est évidemment une gageure à partir du moment où on a des augmentations de population, de fréquentation des transports en commun qui sont extrêmement importantes et donc, forcément offrir le même service avec des moyens qui stagnent est extrêmement difficile, mais en tout cas, les moyens sont globalement préservés. Il n'y a donc pas de mise en cause de l'offre de lignes régulières et nous pourrons donc poursuivre ce service très important, bien sûr, pour la Région et pour sa population. C'est aussi évidemment la volonté, Monsieur Senesael, vous y avez fait allusion, de développer l'intermodalité, les crédits sont peut-être limités pour cette année, mais nous allons en tout cas pouvoir poursuivre ces politiques et nous allons pouvoir aussi notamment, dans les travaux, dans les infrastructures, avec mon collègue Benoît Lutgen, avoir vraiment une intégration entre la mobilité et les infrastructures. Je pense que l'un ne se conçoit pas sans l'autre. Si on a déjà cette possibilité d'intégrer les différents modes de déplacement, les transports collectifs, les modes doux dans la conception des infrastructures, que ce soit dans les travaux de rénovation, dans les nouvelles infrastructures, quand bien même il y a un peu moins de travaux vu les circonstances budgétaires, en tout cas, cela permettra d'avancer et de progresser dans la bonne direction. C'est bien dans ce sens-là que nous voulons travailler.

Je le disais, la mobilité est aussi affectée directement par l'aménagement du territoire. Nous avons donc la volonté de réfléchir à la localisation des zonings, de réfléchir au concept d'écozoning, de travailler aux plans de déplacement d'entreprises, de recentrer l'habitat autour des centres urbains, de bien localiser les entreprises, les infrastructures collectives, cela a évidemment directement des implications sur la mobilité, sur le besoin de transport collectif et on évoque régulièrement, notamment dans les questions parlementaires, des demandes de transport collectif supplémentaire par exemple pour certains zonings, mais il est clair que si on se trouve dans des situations de demandes qui explosent en fonction de la localisation des différentes activités, on ne sait pas subventionner malheureusement toutes les demandes lorsqu'elles correspondent à un public limité, on ne parvient pas évidemment à les subventionner avec les moyens de la Région. C'est donc tout l'intérêt d'avoir une mobilité qui est étudiée en lien avec l'aménagement du territoire et c'est évidemment du travail de long terme.

D'abord, concernant les TEC et la SRWT, je pense pouvoir dire que les moyens ont été vraiment très fortement préservés. On a cité le chiffre de 6 millions d'euros, c'est effectivement la diminution, quand on prend globalement les différentes dotations qui sont prévues, à laquelle on arrive entre le budget 2009 initial et le budget 2010. Je voudrais quand même insister sur le fait que cela ne représente que 1,54 %, c'est extrêmement peu, c'est beaucoup moins comme diminution que ce que l'on aurait dû théoriquement obtenir par application stricte de la circulaire budgétaire. Cela veut dire qu'il y a eu vraiment un choix du Gouvernement de préserver les moyens dans les transports en commun, ils sont un peu limités bien entendu, mais *grosso modo* ils sont quasiment équivalents, on est quand même dans un budget important, donc, *grosso modo,* il y a une consolidation. Mais il est vrai que cela reste embêtant dans la mesure où il y a une augmentation de la demande, et donc, il faut faire plus de transports, plus de personnes déplacées avec des moyens qui restent quasiment équivalents, et même qui diminuent légèrement.

Concernant toujours ces moyens globaux attribués aux TEC et à la SRWT, je voudrais aussi insister pour relativiser les choses sur le fait que bien sûr il y a une diminution de 6 millions d'euros, mais au niveau de la STIB, la STIB doit affronter un déficit de 35 millions et *De Lijn* de 40 millions. Les circonstances budgétaires sont ce qu'elles sont, cela ne fait pas notre bonheur, bien entendu, mais j'insiste sur cette comparaison pour montrer que nous n'avons pas vraiment réduit fortement les moyens des transports en commun.

Concernant les préfinancements de la SNCB, un budget de 7,5 millions est prévu. Il y a en réalité deux conventions qui sont signées à ce stade, c'est le PMR de Louvain-la-Neuve et ce sont les lignes 161, 162 Bruxelles – Namur – Luxembourg. La troisième relative à la future gare de Gosselies n'est pas encore signée. Ce dernier projet forcément sera intégré dans l'ajustement, lorsque la convention aura été signée avec la SNCB.

Concernant, Madame de Coster-Bauchau, le montant de 2,4 millions, la gratuité des moins de 12 ans, il s'agit d'une convention tiers payant, cela veut dire qu'elle est prise en charge par la Communauté française et donc, elle ne ressort pas au budget de la Région wallonne. Il n'y a pas de changement par rapport à cette mesure.

Dans le transport de personnes à mobilité réduite, évidemment les constats sont connus, on a eu l'occasion d'en parler, d'en débattre plusieurs fois lors d'interpellations parlementaires et il y a beaucoup de travail à faire dans ce domaine-là, ce n'est pas du tout un dossier facile. Je rappelle aussi que la commande de bus qui est en cours permettra bien sûr, Monsieur de Lamotte, d'avoir

des émissions de CO_2 moins importantes pour le futur parc, d'où la nécessité de poursuivre le renouvellement du parc de bus et c'est ce que nous avons prévu dans le budget. Nous sommes dans le scénario intermédiaire de la SRWT en termes de renouvellement, puisqu'il faut prévoir chaque année des budgets permettant un renouvellement régulier. Au terme de cette commande de bus, environ la moitié des bus TEC sera équipée de rampes permettant l'embarquement de voiturettes. Pour venir à la question des personnes à mobilité réduite, il reste bien sûr un travail considérable à faire, puisque c'est vraiment une montagne qu'il s'agit d'affronter, mais il est clair que c'est en tout cas des étapes qui se feront progressivement.

J'ai également pris contact avec les associations, vous m'interrogez également sur ce point, pour faire le point sur l'amélioration des dispositifs à mettre en place pour faciliter la prise en charge des PMR dans les bus des TEC. Par ailleurs, le service de transport adapté, donc le TEC 105 et les transports par les associations contribuent également à cet objectif. J'ai d'ailleurs veillé à consolider la collaboration entre la Région wallonne et l'Association des services de transport adapté pour personnes à mobilité réduite (ASTA). Il va de soi que les associations sont concertées dans le cadre de l'élaboration des contrats de gestion, ce qui va aussi nous occuper dans le courant de l'année 2010.

Concernant les plans communaux de mobilité, plusieurs d'entre vous m'ont interrogé à ce sujet dont M. Senesael. Évidemment, les plans communaux de mobilité répondent à une nécessité toujours actuelle à savoir soutenir et impliquer les communes dans une démarche de diagnostic de leur mobilité locale et de définition d'une stratégie générale qui doit mener à la fois à faire face à des besoins légitimes de la population et à mettre en place un dispositif de mobilité qui soit durable.

À ce jour, environ 90 plans communaux de mobilité ont abouti, une vingtaine sont en cours et seulement une vingtaine de demandes sont en suspens. Après quelques années d'expérience de ces plans communaux de mobilité, à mon sens, il convient de prendre suffisamment de recul pour examiner la formule, bien sûr l'évaluer et voir de quelle manière elle doit éventuellement devenir plus efficace pour les communes, c'est donc une évaluation …

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, excusez-moi, bloquez-vous les dossiers ou pas ? Il y a des dossiers rentrés qui sont chez vous et qui ne sont pas honorés. Je veux bien qu'on évalue, mais il faut être correct vis-à-vis des pouvoirs locaux.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Mais je n'ai pas terminé ma réponse, Monsieur Borsus, je n'ai absolument pas dit que c'était bloqué.

Je viens de dire qu'une série de plans communaux de mobilité étaient en cours, que d'autres étaient terminés et que d'autres, bien sûr, continuent d'être rentrés progressivement à l'administration.

M. Borsus (MR). – Vous allez les honorer ?

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, je propose que vous écoutiez la réponse du Ministre, et puis les députés de votre groupe auront l'occasion de répliquer.

M. Borsus (MR). – La réponse est insatisfaisante, on souhaite qu'elle soit claire.

Mme la Présidente. – Pour savoir si elle est satisfaisante ou insatisfaisante, je pense qu'il faut laisser M. le Ministre aller jusqu'au bout de sa réponse.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Vous aurez, de toute façon, droit à une réplique, Monsieur Borsus, de même que les différents parlementaires qui seront intervenus.

L'évaluation sera en cours durant l'année prochaine, elle permettra bien sûr d'évaluer le dispositif et de le rendre plus percutant. Il fallait toutefois conserver les moyens pour honorer les engagements de la Région et assurer la bonne fin des plans communaux de mobilité en cours d'élaboration, c'est ce que recouvre évidemment le budget prévu à l'AB correspondante, qui est dotée de 200.000 euros en 2010, en moyens d'action et en moyens de paiement.

En ce qui concerne les crédits d'impulsion, qui sont une aide aux communes pour la mise en œuvre des plans communaux de mobilité approuvés, la démarche est la même. Il ne suffit pas de faire des plans avec de bonnes intentions, mais il faut également passer au concret, j'ai tenté, malgré la difficulté d'équilibrer le budget de cette année, de limiter la réduction sur l'AB 63.01 qui passe de 10 millions d'euros à 8,6 millions d'euros en moyens d'action et 8,5 millions d'euros en moyens de paiement. On est bien dans la continuité.

Concernant les plans communaux de mobilité, de très nombreuses communes disposent déjà, soit d'un PCM, soit d'un PICM. On observe après quelques années d'expérience que cet outil doit éventuellement être amélioré et en particulier, on a deux conclusions globales qui reviennent dans les différents PCM ruraux, c'est un problème de sécurité routière, principalement autour de la question de la vitesse et également de dessertes insuffisantes de transports publics, qui est lié à la dispersion de l'organisation de ces transports dans la commune.

Se pose une autre question évidemment, celle de l'échelle pertinente pour développer une action de fond : doit-on systématiquement travailler au niveau communal ou bien faut-il travailler au niveau de plusieurs communes, au niveau d'un bassin plus important ? Le plan

de mobilité de la Wallonie-Picarde, le plan provincial de mobilité du Brabant wallon ou le plan de Liège sont précisément trois exemples, trois initiatives en ce sens. Elles feront donc partie, bien entendu de la réflexion.

Concernant la politique cyclable, je pense qu'il faut effectivement chercher à atteindre une masse critique. C'est dans ce sens-là que nous avons choisi, annoncé de travailler avec une sélection de six communes cyclables sur base d'un appel à projets. Je pense que c'est M. de Lamotte qui m'interrogeait à ce sujet. L'appel à candidatures pour ces communes est en train d'être préparé en concertation, notamment, avec l'Union des villes et communes, d'une manière telle qu'il puisse y avoir une sélection sur base de critères, bien sûr, la liste des communes n'est pas encore connue à ce stade-ci. L'intérêt de sélectionner des communes de cette façon, c'est évidemment d'avoir un focus qui est mis sur ces communes-là qui puissent alors développer une politique cyclable vraiment aboutie, qui puisse aussi devenir une vitrine en la matière et donc, par une collaboration entre la Région et ces communes, je pense qu'il y a moyen d'arriver à quelque chose de significatif.

Concernant les véhicules électriques, Monsieur de Lamotte, il n'a effectivement pas été possible de renouveler en 2010 l'expérience de 2009, du subside pour les communes, permettant d'acquérir des véhicules électriques.

J'attire toutefois l'attention sur le fait que ce programme a pris un certain étalement dans la mesure où la demande en véhicules électriques à explosé de par cet appel à candidatures par rapport au marché belge et donc, il a fallu travailler avec l'administration à des cahiers de charges permettant, dans certains cas, des achats groupés permettant de faire baisser la facture et d'aider à bien définir le choix des véhicules, parce que je pense que véhicule électrique ne signifie pas véhicule écologique automatiquement. Il faut vraiment étudier l'efficacité des différentes propositions, des différents types de véhicules proposés, c'est ce que nous avons essayé de faire, cela a un peu retardé les achats dans les communes. Enfin, les communes elles-mêmes avaient pris un certain retard, donc, les moyens de paiement ont été étalés sur l'exercice 2010.

Les parcs de bus, j'en ai parlé, les sols contaminés aussi.

Concernant l'aménagement du territoire, il y a eu évidemment la nécessité, comme dans les autres budgets, de réduire légèrement différentes allocations budgétaires. Ce que nous avons cherché à faire, c'était à maintenir au maximum le programme 16.02, aux dépens du programme 16.03, c'est-à-dire les investissements en aménagement opérationnel.

L'augmentation du taux de subvention décrétée en fin du Gouvernement wallon précédent n'était pas tenable dans les nouvelles circonstances budgétaires et donc, le budget PCA et RUE est augmenté en 2010 par rapport à 2009, mais néanmoins le taux de subventionnement devra être réduit étant donné ces circonstances budgétaires. Par contre, toutes les communes ayant actuellement entamé ce type de démarches seront effectivement subventionnées.

Voilà, Madame la Présidente, je pense avoir répondu à l'ensemble des questions et en complément avec tout ce qui a déjà été dit en commission.

Je vous remercie pour toutes ces interpellations et je pense que nous avons, en tout cas, matière effectivement à travailler au sein de notre Commission, notamment dans l'année qui vient.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, je me disais, vous n'avez pas dû m'entendre, mais heureusement, à la dernière phrase vous avez parlé des subventions aux communes. Je vous avais écouté religieusement, mais, vous y avez pensé, merci de m'avoir répondu.

Néanmoins, il faudrait revenir sur trois points. Puis-je vous demander de nous faire parvenir, pas seulement à moi, mais à l'ensemble des commissaires, les tableaux que vous nous aviez promis ? Je pense qu'il est important pour la bonne suite de nos travaux, que nous ayons des tableaux corrects pour travailler cette année.

Deuxième point, au niveau des TEC, vous dites, en mobilité, nous avons voulu maintenir l'offre malgré quelques moyens diminués. Vous dites 6 millions, ce n'est pas grand-chose, ce n'est que 1,54 %. Pour moi, 6 millions d'euros c'est encore beaucoup d'argent, Monsieur le Ministre, et en tout cas, dans l'entreprise, c'est beaucoup d'argent. Franchement dire que ce n'est pas grand-chose, vous vous comparez à de Lijn et à la STIB, mais nous sommes en Région wallonne et donc, j'ai des inquiétudes par rapport à l'objectif qui vise à augmenter la fréquentation avec des moyens diminués.

Par contre, j'entends que vous faites la part belle aux pistes cyclables et aux cyclistes, je voudrais vous rappeler qu'il n'y a pas qu'eux et que nous sommes dans un pays où il y a d'autres façons de voir la mobilité et de la préserver par rapport à ce qui existe.

Je serai attentive, comme je vous l'ai dit, à la corrélation entre vos objectifs et les moyens qui sont mis à disposition.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je souhaite, Madame la Présidente, dire merci à Monsieur le Ministre pour ses réponses et, comme il l'a évoqué, effectivement, il y a du travail en commission et nous nous y attèlerons rapidement.

COMPÉTENCES DE Mme TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Mme la Présidente. – J'en arrive aux compétences de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Ministres, chers Collègues, dans le prolongement des nombreux échanges que nous avons eus en Commission de l'Action sociale et de la Santé, je souhaiterais revenir, si vous le voulez bien, sur quelques points qui me tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord, je voudrais aborder la problématique de la mise aux normes actuelles des infrastructures, de manière transversale, dans votre département, Madame la Ministre.

Hormis ce qui concerne les infrastructures hospitalières pour lesquelles – il faut bien le dire – une véritable manne céleste est tombée des cieux fédéraux, il y a assurément du pain sur la planche. Si cette aide providentielle est venue combler les besoins en cette matière, il n'en reste pas moins que la Région wallonne est, encore et toujours, confrontée à des défis de grande ampleur dans la nécessité d'être aux côtés des personnes les plus fragiles de notre société.

J'évoquerai le secteur des maisons de repos. Là où les besoins estimés se chiffrent à plus de 200 millions d'euros; là où certaines échéances ont déjà été reportées pour les MRS notamment.

Je citerai aussi le secteur des personnes handicapées, où là, il est question également en termes de besoins, de plus de 150 millions d'euros.

À côté de ces besoins, on peut dès lors s'étonner que, parallèlement, ce sont vos choix de désinvestissement à l'égard des infrastructures des Entreprises de travail adapté qui ont compensé presque l'entièreté des mesures d'austérité imposées à l'AWIPH.

De façon précise, à propos des infrastructures qui concernent les personnes handicapées et les maisons de repos, je souhaiterais connaître la nature des travaux prévus et les moyens qui leur sont réellement consentis.

Pourriez-vous aussi me détailler les échéances prévues pour les accomplir ?

On pourrait également s'inquiéter des moyens financiers nécessaires pour améliorer la performance énergétique des logements sociaux, par exemple : les locataires sociaux doivent bien souvent payer des charges pour un montant plus important que le loyer qui leur est réclamé. Avec ces frais récurrents, ces dépenses qui peuvent pourtant par volonté politique être considérablement réduites, ces locataires sociaux sont bien souvent gagnés par la spirale du surendettement. Le challenge est important, tant par les montants en jeu que par l'aspect social qu'il concerne.

Madame la Ministre, je souhaiterais que vous puissiez nous brosser un tableau des actions menées grâce aux annuités que nous versons au CRAC.

On sait que les délais se sont allongés entre la décision de financer les infrastructures, via le CRAC, et la réalisation concrète sur le terrain qui est donc toujours en cours.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les mesures prises pour ne pas répéter les erreurs du passé ? Quelle somme globale la Région a-t-elle empruntée ? Sur combien d'années ? Quel montant la Région devra-t-elle rembourser *in fine* ? Quel est le taux d'intérêt ? À combien s'élève la mensualité ? Mais au-delà de ces chiffres, quelles sont réellement les perspectives d'avenir pour ce secteur ?

Après ce premier chapitre, j'aimerais ensuite aborder la problématique des personnes en situation de handicap.

L'AWIPH ainsi que je l'évoquais, a été contrainte de réaliser des efforts, et non des moindres, puisqu'ils sont de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Les pistes d'économie suivies par l'AWIPH concernent essentiellement les ETA puisqu'il s'agit de supprimer purement et simplement les crédits prévus pour la modernisation des infrastructures, et ce, à concurrence de près de 2 millions d'euros.

On peut être d'accord sur la nécessité de réaliser des économies, on l'a entendu toute la journée, mais bien évidemment pas sur ce terrain qui concerne les plus faibles de notre société, et certainement pas d'une façon aussi pénalisante pour leur avenir.

Ce que nous souhaitons vous inviter à réaliser, Madame la Ministre, c'est au-delà de ces mesures ponctuelles d'économie, c'est d'entamer réellement une réflexion sur des pistes d'économies plus structurelles. Cette mesure à l'encontre des ETA nous permet de déceler un manque de vision à long terme. Et c'est là qu'est le nœud du problème : à politique constante, la dérive budgétaire est inéluctable. Les réserves de l'Agence ne sont pas inépuisables.

En principe, vous me direz, elles devraient être suffisantes pour l'année prochaine, mais rien ne dit que la Région wallonne sera en mesure, dans deux ans, dans trois ans de répondre favorablement aux demandes de l'AWIPH en termes de croissance de la dotation.

Ajoutons à cela plusieurs facteurs de nature à accroître le volume de la demande auprès de l'Agence : augmentation de la durée de vie des personnes en situation de handicap, amélioration de la notoriété de l'Agence et des services qu'elle fournit, modification de l'accueil des personnes au niveau de l'INAMI, avec comme exemple les maisons psychiatriques qui ren-

voient de plus en plus de personnes vers les services de l'AWIPH.

Il y a aussi la tendance à augmenter le public cible en étendant les interventions de l'AWIPH aux personnes dont le handicap est déclaré après 65 ans, une proposition de Mme Bertouille à laquelle vous vous êtes déclarée sensible et qui ne pourra pas, je l'espère, être ignorée indéfiniment.

En résumé, la demande est croissante comme les coûts des services rendus, mais ceux-ci semblent augmenter plus rapidement que les moyens dévolus à l'AWIPH.

Madame la Ministre, je ne vous ai pas beaucoup entendue à ce sujet en Commission. Certes, le Gouvernement s'est engagé à subvenir aux besoins de l'AWIPH quand ses réserves seront épuisées, mais en aura-t-il les moyens ? Bien malin est celui qui peut prévoir l'évolution de la crise qui frappe l'ensemble de notre société. Qui dit qu'elle ne durera pas au-delà des prévisions actuelles ? Le Gouvernement aura-t-il les moyens d'assumer ses promesses ?

Après ce développement, ma question initiale n'en a que plus de pertinence.

Au-delà des mesures ponctuelles d'économie prises dans le cadre de ce budget, ne conviendrait-il pas d'entamer une réflexion sur des pistes d'économies plus structurelles au sein de cette Agence ? Quelles sont vos propositions à cet égard ?

Malgré les reproches qui ont été formulés à notre groupe, tout à l'heure, sur la question, nous pensons que nos pistes d'action sont cohérentes et qu'elles permettraient justement plus d'actions avec moins de dépenses publiques.

Madame la Ministre, concernant la problématique des cas prioritaires, le Gouvernement n'ira pas plus loin sans évaluation, nous disiez-vous en Commission. La cellule qui s'occupe de ces cas à l'AWIPH fait un travail remarquable dans des conditions difficiles, on le sait, il n'est pas question de remettre cela en cause. Plusieurs questions demeurent néanmoins latentes en parallèle : comment comptez-vous assurer l'égalité de traitement entre les différents cas qui se présentent à l'Agence ? Quelles sont les projections à moyen et à long termes quant au nombre de personnes concernées et au financement de leur accueil ?

Je souhaite énoncer quelques interrogations, à présent, sur l'emploi des personnes handicapées.

Le PST 3 avait prévu une somme de 2,2 millions d'euros de 2007 à 2009. Cette mesure est reconduite en 2010. Comme je vous l'ai dit en Commission, on ne peut que s'en réjouir.

Néanmoins, vous avez reconnu en réponse à mes questions sur l'impact de cette mesure qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation réelle du nombre d'emplois, mais seulement d'une augmentation des cadres. Vous le savez, au vu de la crise, les quotas d'heures ne seront pas remplis. Qu'en est-il dès lors de l'utilisation des fonds ainsi dégagés ?

Au-delà de ces chiffres prévisionnels, auriez-vous la possibilité de nous dresser un bilan de la mesure visant à promouvoir l'engagement des personnes handicapées ? Combien de personnes ont réellement été engagées chaque année, depuis le lancement de cette mesure ? Qu'en est-il exactement aujourd'hui ? Quel bilan tirez-vous de cette initiative ? Pourriez-vous nous brosser aussi un tableau de la situation des ETA qui sont, semble-t-il, durement touchées par la crise ?

Des mesures telles que le chômage économique ont permis d'amortir quelque peu le choc, mais je souhaiterais avoir des précisions quant à la pérennité de toutes ces Entreprises de travail adapté.

Madame la Ministre, vous ne vous étonnerez pas de ce que je revienne à nouveau à la problématique de l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique. En Commission, vous avez reconnu que seulement deux organismes, l'AWIPH et l'AWEX, remplissaient le quota légal de 2,5 % de personnes employées.

Vous avez avancé des lacunes dans la formation des personnes handicapées pour justifier cet état de fait. Parallèlement, je vous faisais remarquer que l'AWIPH finançait notamment son plan d'austérité, une autre de vos mesures, par la suppression d'un centre de formation sans redistribution des quotas d'heures.

Cette décision, dont je ne connais pas le fondement, m'amène à une question.

Avez-vous réalisé une évaluation globale du travail de ces centres de formation professionnelle avant cette décision ? J'en doute.

Madame la Ministre, j'ai noté qu'une enquête sur le nombre de personnes handicapées dans la fonction publique, qu'elle soit régionale, provinciale ou communale est en cours actuellement. J'appelle de mes vœux, une nouvelle fois, qu'une telle enquête soit annuelle, et non quinquennale, comme sous la législature précédente. Il doit y avoir un travail régulier de surveillance à cet égard.

Il est important, à mon estime, de pouvoir mesurer l'évolution de la situation de manière très régulière.

Pour en terminer, je tiens à réaffirmer toute notre attention à l'égard des personnes handicapées en général et au travail de leur « agence » en particulier.

Vos prédécesseurs sous la législature passée nous avaient annoncé à maintes reprises qu'une évaluation de l'efficacité des services subsidiés par l'AWIPH allait être menée ? Pourrions-nous avoir communication de celle-ci, si elle a eu lieu, ou à défaut, d'un agenda à cet égard ?

Par ailleurs, pourriez-vous m'indiquer l'état d'avancement du label d'accessibilité ? Aujourd'hui, avez-vous

une idée du nombre de personnes susceptibles de faire appel aux services de l'AWIPH ? Du nombre de personnes actuellement en demande de services ? Qu'en est-il de l'état d'avancement de la liste d'attente centralisée auprès des services de l'Agence ?

Vous voyez, Madame la Ministre, que notre questionnement est fourni. Il nous semble en effet capital de faire évoluer l'aide, avec un grand « A », qu'une société digne de ce nom se doit d'accorder aux plus faibles d'entre nous.

L'évolution n'est pas toujours synonyme de dépenses supplémentaires, bien au contraire. Nous n'accepterons pas que ce Gouvernement se cache derrière la crise et ses nécessaires économies pour léser ce secteur.

Nous espérons de notre exécutif qu'il soit, à l'avenir, imaginatif et responsable. Plus, en tous les cas, qu'il ne l'a été avec ce présent projet de budget.

Aujourd'hui même, vous nous avez reproché l'absence de propositions concrètes pour cet autre budget auquel nous aspirons.

Notre Région a besoin d'efforts structurels, mais aussi d'investissements économiques, porteurs, à terme, pas de coupes sombres irréfléchies ou encore d'une politique de communication qui gaspille les deniers publics, au détriment notamment des plus défavorisés.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée, ainsi que pour les réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fernandez-Fernandez.

Mme Fernandez-Fernandez (PS). – Madame la Présidente, chers Collègues, notre Région traverse sans aucun doute une crise économique sans précédent depuis sa création. En période de crise économique, immanquablement, le nombre de personnes dans le besoin augmente et les plus fragiles sont les premiers touchés.

Il importe donc, dans ce contexte, de ne pas augmenter la fracture sociale. Nous ne voulons pas d'une Région où les liens sociaux sont brisés. Nous ne voulons pas d'une Wallonie qui oppose les travailleurs et les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap et les personnes valides, les jeunes aux anciens ou encore les malades et ceux qui ont la chance d'avoir la santé.

Une des missions principales de la Région est de garantir l'égalité des chances à travers des mécanismes de solidarité. Ils doivent favoriser le bien-être de chacun, quelle que soit sa situation de vie.

Face à ces constats, je me permets de vous exprimer, au nom du Groupe socialiste, notre soulagement à la lecture de ce budget 2010.

– Mme Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.

En effet, malgré les efforts et les restrictions budgétaires que le Gouvernement a dû opérer dans toutes les matières, il est important de souligner que la politique de l'Action sociale et de la Santé voit ses ressources augmenter de 2,5 % par rapport à 2009. Ce ne sont pas moins de 21 millions d'euros supplémentaires qui seront consacrés à ces matières au cours de l'année à venir.

Toutefois, il est vrai, des restrictions budgétaires ont été opérées. Madame la Ministre, vous n'avez pas pu y échapper et M. Dodrimont le rappelait. Mais ce sont les allocations destinées au financement des investissements en infrastructures que vous avez revues à la baisse, préservant selon nous l'essentiel, près de 24.000 emplois, garantissant ainsi les services d'aide aux personnes.

Des moyens complémentaires par rapport à l'année précédente ont été dégagés pour financer les évolutions de carrière des travailleurs des services d'aide à domicile, des services de santé mentale, des Centres de planning, des services d'aide aux justiciables, ou encore des centres de télé-accueil. La capacité d'action des acteurs de terrain reste donc intacte.

Nous tenons également à souligner l'importance accordée par le Gouvernement à la politique des personnes en situation de handicap. Alors que tous les Organismes d'intérêt public ont vu leur dotation gelée, il faut souligner que Mme la Ministre a pu décrocher une augmentation des moyens consacrés à l'AWIPH de près de 4,5 millions d'euros.

Ainsi, en 2010, 57 % du budget global de l'Action sociale et de la Santé seront consacrés à cette politique. Rappelons qu'en Wallonie, près d'une personne sur dix souffre d'un handicap. L'autonomie et l'inclusion d'une personne handicapée demandent la présence de services d'aide adaptés aux besoins individuels. Notre capacité à accueillir, à héberger, à accompagner et à aider les personnes handicapées sont des conditions indispensables à la concrétisation d'une véritable politique wallonne d'égalité des chances.

Nous aussi, nous avons été dans un premier temps inquiets, mais nous avons surtout été attentifs et soulagés en entendant le message positif de la Ministre au sujet des ETA. Pour nous aussi, les Entreprises de travail adapté sont des structures essentielles pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap et pour leur autonomie.

Les 500 millions d'euros que la Région wallonne va consacrer à la politique de la personne handicapée lui donneront la capacité de jouer pleinement un rôle majeur en faveur de l'inclusion de ces personnes extraordinaires pour qu'elles puissent jouir des mêmes droits, responsabilités et libertés, que les autres citoyens.

Par ailleurs, épinglons que Mme la Ministre Tillieux a pu dégager une enveloppe de 2,5 millions qui seront destinés à financer des projets innovants renforçant l'autonomie des personnes. Face au problème récurrent du manque de places dans les institutions spécialisées

accueillant tant les personnes âgées que les patients souffrant de déficiences, qu'elles soient physiques ou mentales, nous nous réjouissons donc de ce soutien aux initiatives favorisant le maintien à domicile en tant que solution alternative à ce problème.

Parmi les projets qui seront soutenus, deux ont retenu plus particulièrement notre attention. D'une part, la création, en 2010, de 15 places d'hébergement supplémentaires pour personnes polyhandicapées soulagera sans aucun doute les familles en détresse. D'autre part, une nouvelle maison de répit partiellement financée par le plan Cancer mis sur pied au printemps 2008 par la Ministre fédérale de la Santé, devrait voir le jour. À raison d'une maison dans chaque Région du pays, ces établissements accueilleront, l'espace de quelques semaines, des enfants malades, offrant ainsi un bref moment de répit, mais si essentiel à l'entourage familial.

Et parce que l'avenir passe aussi par nos anciens, la politique de la personne âgée verra également des projets voir le jour.

On s'en doute, l'onde de choc de la crise économique se fera sentir tout au long de l'année à venir et, par conséquent, l'urgence sociale sera partout. À cet égard, ce budget préserve, selon nous, l'essentiel : la faculté, grâce à la Région wallonne, d'agir directement sur le terrain, là où les besoins sont les plus criants.

Voici donc un budget qui permettra à la Wallonie de se construire, de grandir en profitant des richesses, des dons et talents de chacun de ses citoyens et de ses citoyennes quelle que soit leur réalité. Ce budget, en garantissant des liens forts de solidarité, nous veut toutes et tous acteurs de la Wallonie de demain.

(Applaudissements sur les bancs du PS et du cdH.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Écolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le 27 novembre dernier, en Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, nous avons entendu et longuement questionné Mme la Ministre Tillieux sur les avant-projets de décret relatif à l'ajustement 2009 et au budget 2010. Pour un baptême du feu, Mme la Ministre s'est trouvée confrontée à un problème qui relevait de la quadrature du cercle : comment faire mieux, être plus efficace et présent tout en réalisant des économies ? Ce qui n'est pas évident, surtout dans la matière dont elle a la charge.

Je ne m'étendrai pas sur la nature ou les causes de la crise globale que nous connaissons, d'autres en ont parlé beaucoup mieux que moi aujourd'hui, mais je souligne quand même qu'il faut être plus efficace et plus présent que jamais, car ce sont les populations les plus fragiles qui ont à souffrir en premier lieu de cette crise. De plus, la population atteinte s'accroît sans cesse.

On le sait les conditions économiques ont une incidence majeure sur la santé physique et mentale. Si l'on ajoute à ce contexte la crise écologique, on se rend compte de l'ampleur du défi à relever, et ce, avec moins de moyens qu'auparavant.

Il faut dire que l'ajustement 2009 et le budget 2010 dont vous avez la charge, Madame Tillieux, et que vous nous avez présenté en Commission ne manquent pas d'allure malgré tout, ce qui dans le contexte actuel relève de l'exploit.

De façon générale, les économies portent sur les dépenses d'infrastructures – M. Dodrimont les a relevées. Certains de mes collègues dont lui-même n'ont pas manqué de soulever des objections sur ce point, mais pour ma part, je suis convaincu que dans la mesure où il va s'agir de répondre à de véritables urgences sociales et sanitaires, c'était la bonne option de choisir de faire des économies au niveau des infrastructures, plutôt qu'à l'aide aux personnes.

Notre Commission s'est également penchée sur l'AWIPH, l'Agence wallonne pour la personne handicapée. On sait que ce poste représente 57 % du budget total que nous examinons, mais je ne m'attarderai pas ici sur ce sujet dont nous n'avons abordé que les lignes générales, puisque nous pourrons entendre Mme l'Administratrice générale de l'AWIPH, au mois de janvier.

Je désire plutôt aujourd'hui mettre l'accent sur quelques points plus particuliers de notre discussion, mais en sachant bien évidemment que par rapport aux 57 % qui concernent l'AWIPH, nous aurons l'occasion d'en discuter au mois de janvier. Il y a des options fondamentales dont il faudra discuter, et avec Mme Alice Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH, et peut-être d'autres collaborateurs de l'AWIPH, nous aurons certainement une discussion très intéressante.

D'abord, comme point particulier, je voudrais pointer l'Observatoire de la Santé Ce qui m'intéresse ici au plus haut point, c'est de souligner qu'un des objectifs généraux de cette Institution est de mettre en évidence les inégalités sociales de santé, et donc de contribuer à les éliminer. Je vous ai pris l'exemple de l'Observatoire de la Santé du Hainaut qui existe depuis de nombreuses années et qui fait un travail extraordinaire qui sert d'ailleurs d'exemple pour la mise en place de l'Observatoire wallon de la Santé. Cet Observatoire du Hainaut permet très efficacement de montrer les différences et les inégalités en matière de santé liées aux conditions de vie des sous-régions du Hainaut, et donc liées très fortement aux conditions de vie et de pauvreté des populations. Je pense qu'il serait extrêmement important de disposer de cette cartographie sur l'ensemble de la Wallonie.

Il me semble donc que même si les activités de cet observatoire wallon sont récentes, voire même à ses balbutiements, il est impératif d'accorder toute notre attention au bon fonctionnement de celui-ci et au résultat qu'il pourra nous apporter puisqu'il s'agit d'un outil

essentiel pour l'efficacité de la lutte pour la santé pour tous, que nous allons devoir entreprendre.

Je voudrais dire aussi dans le cadre de la crise écologique que je serai extrêmement attentif au devenir des budgets alloués en 2010 au domaine « environnement-santé ». Il ne faudrait pas que les obligations d'économie viennent tuer dans l'œuf cette initiative qui constituera un axe essentiel pour la

Santé dans un avenir extrêmement proche. Dans le même esprit, Madame la Ministre, il faudra également continuer à mettre l'accent sur la politique de santé mentale – d'autres collègues l'ont déjà pointé. Notre Commission a souligné qu'il importait de ne plus diaboliser ces termes et de penser plutôt en termes de bien-être collectif.

Nous avons souligné que ce secteur de la santé mentale est fort complexe et que les acteurs de terrain relèvent de façon très enchevêtrée des différents niveaux de pouvoir. Cette situation est particulièrement perceptible dans la lutte contre les assuétudes. On sait bien que ces problématiques sont particulièrement aiguës dans les temps difficiles que nous vivons et qu'elles demandent une attention accrue.

J'ai pu me réjouir en Commission de ce que le secteur soit consolidé tant à l'ajustement qu'au budget 2010. Mais j'insiste une nouvelle fois, comme je l'ai fait en Commission, sur la nécessité de poursuivre le dialogue et d'étudier l'établissement de synergies les plus grandes possible entre les initiatives en matière d'assuétudes qui sont communales, provinciales, régionales, communautaires et fédérales, non pas dans le souci qu'il serait inadéquat de réaliser des économies mais bien de faire en sorte que l'ensemble des moyens qui sont alloués à la lutte contre les assuétudes soient employés avec la plus grande efficacité sur le terrain, ce qui, d'après mon expérience professionnelle récente, n'est pas toujours le cas aujourd'hui, vu l'intervention de tant de niveaux de pouvoir.

Je voudrais conclure, enfin, mes diverses considérations par quelques mots sur une problématique qui va devenir de plus en plus pressante : le vieillissement de la population, lié à l'allongement de l'espérance de vie. Fort logiquement, cette évolution lourde de nos sociétés fait apparaître de nouvelles questions, dont celle du handicap qui frappe les personnes de 65 ans et plus. La question a été abordée en Commission et je voudrais souligner ici qu'estimer qu'il reviendrait purement et simplement à l'AWIPH de prendre en charge cette nouvelle population me semble peu responsable.

Je devance sans doute une discussion sur laquelle on reviendra demain dans le cadre d'une proposition de décret émanant de l'opposition. Mais comme nous en avons parlé dans le cadre du budget, il me semble que l'on peut déjà préciser les choses. Le vieillissement et les pathologies nouvelles qui apparaissent relèvent largement des compétences fédérales. Nous avons souligné que la politique des personnes âgées ne voit en rien ses moyens de terrain diminuer, que du contraire, dans le cadre de votre budget, et cela est très positif.

Je me prononce clairement pour ma part pour une offre d'aides aussi diversifiée que souple, seule capable de répondre à la multiplicité des cas réels. Le budget 2010 opère à mon sens un juste équilibre entre le renforcement des aides à domicile, l'hébergement et les services intermédiaires qui ont toute leur importance. Je cite, par exemple, les services d'accueil de jour, les places de répit ou d'autres formules de ce genre.

C'est pourquoi, dans le cadre serré dans lequel l'Action sociale est contrainte de se mouvoir, j'insiste sur le risque qu'il y aurait, aujourd'hui, de détricoter un budget savamment dosé en imposant brutalement à l'AWIPH la prise en charge de ces personnes de 65 ans et plus en situation de handicap. Il ne s'agit pas de se décharger des responsabilités régionales en la matière, mais de réfléchir à une collaboration avec le pouvoir fédéral.

Ce point étant éclairci, je termine en soulignant que c'est au terme d'un débat très approfondi, fort sérieux et constructif que requiert d'ailleurs la gravité de la situation, que j'ai voté avec une certaine sérénité l'adoption des deux décrets budgétaires qui nous étaient proposés.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le Budget 2010 consacré au département des Affaires sociales et de la Santé enregistre, contre toute attente, une augmentation significative de 2,5 % en moyens d'action et en moyens de paiement.

Cela nous rassure, Madame la Ministre, cela nous réjouit.

En effet, la crise financière de 2009 et ses conséquences sur les finances publiques n'ont donc pas, de manière générale, eu d'impact négatif sur les politiques à venir en matière d'Action sociale et de Santé. Le Gouvernement wallon montre par là clairement sa volonté de ne pas faire « payer » la crise aux plus démunis, lesquels sont aussi ceux qui la ressentent le plus.

Le but de toutes les politiques publiques à mettre en œuvre doit être de contribuer au bien-être des Wallons. Si l'on peut regretter logiquement que de grandes réformes ne soient pas à l'ordre du jour en ces matières, saluons néanmoins le fait que le Gouvernement wallon ait su « limiter la casse », dans un contexte d'austérité peu propice aux projets innovants.

L'ajustement 2009, même s'il s'est vu réduire quelque peu ses moyens d'action et ses moyens de paiement, a permis de sauvegarder les acquis du passé, en préservant notamment l'emploi dans le secteur très prometteur de l'aide aux personnes.

Nous sommes, en outre, assurés du fait que les années 2010 et suivantes garderont cette même ligne de conduite.

– *Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*

En effet, dans l'axe 6 du plan Marshall 2.Vert que le Gouvernement a adopté pas plus tard que la semaine dernière, notre majorité s'engage à générer de l'emploi, à favoriser l'inclusion sociale et à permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, en particulier pour les femmes.

Pour 297 millions d'euros et 125 millions de financement alternatif, d'une part, les services de proximité, tels que l'accueil de l'enfance et l'aide aux personnes, seront renforcés, et d'autre part, 500 postes pour aider les personnes handicapées, les familles et les personnes âgées seront créés.

Le soutien aux gens du voyage, aux primo-arrivants et aux sans-abri feront également partie des objectifs de cet axe 6, tout comme la création de 250 postes pour favoriser l'insertion des jeunes dans les quartiers en difficulté.

Enfin, les investissements dans les infrastructures d'accueil et les maisons de repos seront augmentés.

Venons-en maintenant, à proprement parler, au budget initial 2010. Il a donc fallu tenir compte du contexte économique dans lequel le budget 2010 de la Région wallonne allait être réalisé, en tenant compte du fait que chaque Ministre était tenu de réaliser des économies.

Saluons le fait que l'option du Gouvernement n'a pas été de sacrifier ce pan important de la politique régionale que constituent la Santé et les Affaires sociales au sens très large. Aussi faut-il noter que les choix se sont davantage portés sur les économies au niveau des infrastructures que sur le personnel et les opérateurs.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, nous avons pointé cinq points positifs auxquels le groupe cdH tient particulièrement. En effet, à côté des 500.000 euros réservés chaque année pour exécuter l'accord non marchand 2000-2006, une provision de 25 millions d'euros a été constituée afin de financer l'accord non marchand 2007-2009. C'est un message positif qui est donné à un secteur avec lequel il faudra, sous peu, renégocier un nouvel accord. Il serait d'ailleurs sans doute utile de travailler ensemble, tous niveaux de pouvoir confondus, puisque la réalité même des accords du non-marchand n'est pas toujours la même, selon que l'on se trouve en Région ou en Communauté.

Il y aura en effet des convergences à développer et cela devra être l'intérêt et la volonté des différents Gouvernements. Je pense par ailleurs que vous avez déjà eu une rencontre le 22 décembre avec les acteurs du secteur. J'ose espérer que vous prêterez une oreille attentive à l'ensemble de leurs revendications.

Deuxième point important. Je soulignerai également les moyens supplémentaires débloqués en vue de la réalisation d'un Code de l'Action sociale et de la Santé. Je pense qu'il s'agit là d'un énorme travail qui sera très utile à tous ceux qui oeuvrent, en Région wallonne, pour des services sociaux et de santé de qualité. Nous attendons donc avec impatience que celui-ci soit enfin disponible.

En ce qui concerne la santé, on peut relever la croissance des annuités versées au CRAC dans le cadre des financements alternatifs déjà en cours, ainsi qu'une augmentation répartie sur l'ensemble des AB relatives aux rémunérations.

Pour les programmes relatifs à l'Action sociale, on notera encore l'augmentation des moyens dévolus au projet «été solidaire, je suis partenaire» afin de mieux valoriser le travail effectué par les étudiants mis à la disposition des CPAS, ainsi que l'augmentation répartie sur l'ensemble des AB relatives aux rémunérations, laquelle correspond, d'une part, à la dérive barémique, et d'autre part, à l'agrément de nouveaux services.

Pour finir, en ce qui concerne les personnes handicapées, outre le montant prévu par l'accord non-marchand 2007-2009, le Gouvernement a prévu un crédit de 2,2 millions d'euros dans le cadre du plan de cohésion sociale pour la création d'emplois supplémentaires dans le secteur des ETA. Le refinancement de l'AWIPH est, selon vos dires, garanti, et des projets sont encore annoncés en vue de renforcer l'autonomie des personnes.

Au-delà de ces nombreux points extrêmement positifs et des débats extrêmement intéressants que nous avons pu avoir en Commission, tout n'est cependant pas rose, Madame la Ministre, et l'on observe qu'il a fallu faire des choix en vue de réaliser des économies.

Ainsi, si au niveau de la Santé, une réduction a dû s'opérer sur les subventions en infrastructures, je regrette qu'au niveau de l'Action sociale, elle a eu lieu sur les moyens réservés aux PTP.

Par ailleurs, je rappellerai aussi qu'en matière d'assuétudes, le cdH souhaite que les problèmes de cyberdépendance soient pris en compte de manière prioritaire. En effet, dans le cadre des budgets qui ont été alloués en 2008, votre prédécesseur avait lancé des appels à projets sur ce problème particulier. Aussi, dans le cadre du financement du PST3, des moyens avaient été dégagés pour s'attaquer à ce problème. Le travail doit être poursuivi, en collaboration avec la Communauté française, bien entendu. Sur ce point, Madame la Ministre, même si vous êtes restée relativement vague en Commission sur la politique que vous souhaiteriez mener dans les prochaines années, je suis persuadée que cette problématique fera partie de vos priorités, comme cela fut le cas pour votre prédécesseur. Peut-être que ce serait l'occasion de développer un peu plus, les actions menées à l'avenir face à ce problème très particulier qu'est la cyberdépendance.

Enfin, en ce qui concerne le troisième âge, je souhaiterais revenir sur l'actualité de ce début de semaine et sur la fermeture d'une maison de repos pour personnes âgées qui n'en était, en réalité, pas une. Une question se pose : le cas du « *home pirate* » de La Plante est-il isolé en Wallonie ? Il est clair qu'il y a un manque de places d'accueil pour les personnes âgées en Région wallonne. Vous le dites vous-même, Madame la Ministre. Même si on sait qu'il manque des places d'accueil et même si c'est difficile et que cela reste parfois un sujet tabou, il serait néanmoins très utile, de pouvoir chiffrer ce manque.

Toujours est-il qu'un moratoire datant de 1997 a fixé à 47.000 le nombre de places à mettre à disposition en Région wallonne. Ce moratoire prévoit de ne pas dépasser ce chiffre et de travailler plutôt à une meilleure répartition territoriale.

Vous annoncez par ailleurs que plusieurs projets pilotes pour personnes âgées seront prochainement lancés dans le but de développer des alternatives à la maison de repos. Ces faits doivent nous interpeller, et surtout nous motiver à trouver des solutions à la pénurie de places pour personnes âgées en maisons de repos, même dans un contexte de crise économique qui pousse à réaliser ces économies à partir, justement, des allocations permettant le financement d'infrastructures.

Si par ailleurs, on peut se réjouir aujourd'hui que les économies se soient basées prioritairement sur les infrastructures, sur la problématique pointue des places d'accueil pour les personnes âgées, je pense qu'il faudra mettre l'année 2010 à profit afin de pouvoir avancer rapidement dans ce domaine.

Enfin, en ce qui concerne la maladie d'Alzheimer – c'est également un sujet que nous avons eu l'occasion d'aborder en Commission –, je rappellerai que la résolution que notre Parlement avait adoptée à la fin de la législature précédente, et qui bouclait le travail de longue haleine que l'ensemble des parlementaires avait mené, à l'époque, dans ce domaine, a bien été intégrée dans la DPR, ainsi que dans la Déclaration de politique communautaire. J'espère qu'un plan transversal concret pourra voir le jour d'ici peu car c'est également pour notre groupe une priorité.

Je remercie Mme la Ministre pour les débats extrêmement constructifs que nous avons pu avoir en Commission et pour l'ensemble de vos réponses.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Permettez-moi, Madame la Présidente, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, de revenir brièvement sur la politique de la Santé et, plus particulièrement, sur la problématique des assuétudes.

En effet, depuis ce début de législature, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises en Commission les addictions, nouvelles et anciennes, susceptibles d'affecter les citoyens. Les consommations problématiques ou abusives de substances licites comme le tabac, l'alcool ainsi que certains médicaments, ou illicites comme la drogue, et les dépendances diverses liées, entre autres, au développement des nouvelles technologies, constituent une véritable question de santé publique.

En effet, à côté des problèmes connus depuis longtemps liés à la consommation de tabac ou de drogue, l'explosion du *web* a fait apparaître de nouvelles habitudes dans notre quotidien et, en corollaire, de nouveaux risques pour la santé qu'il est parfois difficile de mesurer. L'accès à Internet est désormais partout. Bornes WIFI et réseau de téléphonie 3G, téléphones portables et mini-PC, nous permettent d'accéder à la toile en tous lieux et à toute heure. Paris, casinos, poker, jeux ou encore forums de discussions ne sont plus qu'à une portée de clics.

Ces nouvelles addictions, qui peuvent indirectement affecter la santé physique de la personne dépendante, sont susceptibles de détériorer profondément sa vie sociale, d'avoir d'importantes répercussions sur le plan professionnel ou de l'amener à un déni des problèmes de la vie courante. Elle peut également entraîner, chez les plus jeunes, une confusion assez dangereuse entre le monde réel et le monde virtuel.

Malgré les nombreuses initiatives favorisant une meilleure sensibilisation du public qui lutte contre les dépendances, les chiffres restent préoccupants. Les jeunes consomment de plus en plus et de plus en plus tôt.

Ces différentes formes d'aliénation mentale doivent être considérées et traitées avec tout le sérieux requis et il convient, par conséquent, de tout mettre en œuvre dans ce but. Un citoyen en pleine possession de ses moyens est un citoyen apte à exercer pleinement ses responsabilités, à assumer ses droits et choix et à jouir de sa liberté.

Madame la Ministre, votre soutien renouvelé aux services d'aides et de soins spécialisés en assuétudes constitue un formidable espoir pour toutes les personnes prises au piège de la dépendance. Il convenait, me semble-t-il, de le souligner.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, Mesdames, Messieurs les Députés, dans le contexte de crise financière et ses lourdes conséquences sur tous les publics, en particulier sur les plus vulnérables, notre Gouvernement a choisi de préserver les domaines de l'Action sociale et de la Santé, estimant y apporter une attention prioritaire en ces temps difficiles pour tous.

Dans ce contexte, je me suis fixé quatre objectifs. Le premier était de préserver les moyens d'action et l'emploi dans les secteurs de l'Action sociale et de la Santé. Ces secteurs répondent aux besoins qui sont sans cesse croissants, notamment des aînés, des personnes en situation de handicap et, en général, du public fragilisé.

Il faut savoir que le secteur non marchand représente 11 % de l'emploi en Belgique, c'est tout de même un secteur moteur de notre économie. Notre Région comprend 24.000 travailleurs, qu'il s'agisse de l'AWIPH, des services d'aide à domicile, des services de santé mentale, des Centres de planning, etc.

Le défi est bien sûr de préserver l'offre de services, mais aussi l'emploi dans ce secteur. Le résultat est là, nous maintenons les moyens pour financer les accords du non-marchand 2007-2009 à hauteur de 25 millions d'euros et nous avons même pu obtenir des moyens complémentaires pour financer les évolutions de carrière des travailleurs subsidiés : 3,4 millions pour l'AWIPH et 2,5 millions pour les autres secteurs. Je pense qu'il est important de le rappeler à une époque où beaucoup de travailleurs s'inquiètent pour leur avenir. Aujourd'hui, en tout cas, aucune mesure d'économie sur l'emploi n'a été prise dans ce secteur.

Le deuxième objectif était de garantir le refinancement de l'AWIPH. Plusieurs d'entre vous en ont parlé. Celle-ci dispose de réserves. Ce n'est pas tout à fait passé inaperçu, M. le Ministre du Budget en a d'ailleurs fait état à plusieurs reprises. Et donc comme l'AWIPH dispose de réserves, le Gouvernement a donc invité l'Agence à les utiliser pour maintenir les aides octroyées aux personnes et soutenir les institutions et les associations partenaires dans le domaine de l'Action sociale.

Une fois que ces réserves seront épuisées, le Gouvernement s'est engagé à augmenter la dotation de l'Agence, pour garantir le service aux bénéficiaires, garantir l'emploi du secteur et, surtout, atteindre l'équilibre financier de l'Agence.

Rappelons tout de même à ce propos que l'Agence propose des aides à l'emploi et à la formation – je reviendrai plus particulièrement sur la question de l'emploi par la suite. Elle propose également des interventions financières pour permettre l'acquisition d'équipements spécifiques qui favorisent l'autonomie des personnes. Vous êtes conscients que ces deux secteurs ont connu une importante augmentation ces dernières années, laquelle a participé à creuser le déficit courant, important de l'AWIPH.

C'est pourquoi cette garantie de refinancement est extrêmement importante. Elle permet de rassurer le secteur en termes d'emplois et, surtout, quant à l'offre de services.

Le troisième objectif fixé était, malgré ce contexte difficile, de pouvoir développer des initiatives innovantes, des projets alternatifs qui viseraient surtout à renforcer l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Pour cela, j'ai obtenu, dans le budget 2010, 600.000 euros de moyens complémentaires pour permettre d'ouvrir rapidement quelques places pour les cas de personnes lourdement handicapées ou poly-handicapées, aux personnes traumatisées – traumatisme de la route, par exemple – et cela, via des conventions nominatives. C'est pour répondre tout de suite à des besoins extrêmement criants, et il y en a.

J'ai aussi obtenu 1,5 million d'euros pour l'accueil de personnes présentant un handicap lourd. Mais ici, nous voudrions réserver les moyens en attendant que l'évaluation du système actuellement utilisé soit réalisé, notamment l'évaluation des conventions nominatives. Nous évaluerons le dispositif dans le cadre de la prise en charge de ces cas dits prioritaires.

J'entends également mettre en place un dispositif qui permettra à nos aînés d'améliorer leur quotidien, de réduire les risques qu'ils rencontrent, notamment les risques de chute, les risques d'accident et de leur permettre de poursuivre une vie autonome à domicile. Des expériences pilotes seront lancées pour accorder à nos aînés des conseils et toute l'aide utile pour l'aménagement de leur logement. Cela se fera en concertation avec des acteurs de terrain.

En moyens complémentaires, 1,334 million d'euros ont été versés au CRAC en 2009, mais ils seront récupérés en 2010, à la fois pour assurer les moyens pour le plan de la cohésion sociale – 334.000 euros –, mais également 1 million pour des infrastructures de maisons de répit. On n'en a pas encore parlé, mais la question avait été évoquée en Commission de l'Action sociale et de la Santé. Le Gouvernement fédéral a d'ailleurs décidé, dans le cadre du plan Cancer, de financer les frais de fonctionnement. La Région wallonne investira également des moyens dans les infrastructures pour une maison de répit.

Le quatrième objectif consiste à réaliser les économies attendues de la part de tous les gestionnaires publics à tous les niveaux de pouvoir. L'effort demandé à mes départements s'élevait à 2,687 millions d'euros en moyens d'action et à 2,417 millions en moyens de paiement. Cet objectif a été atteint sans toucher à l'emploi, ni au soutien financier apportés aux opérateurs (opérateurs de l'Action sociale, opérateurs de la Santé, opérateurs dans le cadre des aînés ou de l'intégration des personnes handicapées).

Bien sûr, nous avons dû réaliser des économies sur d'autres allocations : sur les allocations pour le financement des infrastructures. Mais il est à noter que celles-ci n'avaient pas ou peu été activées en 2009, en raison notamment de la solution du financement alternatif. Voilà les quatre objectifs que je m'étais fixés et que l'on peut retrouver dans le budget 2010.

La plupart d'entre vous ont évoqué la question des infrastructures, la question du financement d'abord. Pour les maisons de repos, on parle de 210 millions d'euros, pour les infrastructures de l'AWIPH, on parle

de 140 millions d'euros. Des moyens pourront être trouvés grâce au plan Marshall qui réservera 69 millions aux maisons de repos et de soins. Les infrastructures d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées pourront également obtenir dans le plan Marshall, grâce à la programmation UREBA, les moyens de rénover les infrastructures – je pense qu'elles en ont largement besoin pour certaines. Mais il est clair qu'il faudra encore un nouveau programme de financement alternatif.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur des maisons de repos et le secteur des maisons de repos et de soins, sous la précédente législature, le Gouvernement wallon avait consenti un effort important en faveur du secteur des maisons de repos, et ce, par le recours à des financements alternatifs, principalement pour tenir compte de la mise en conformité des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux normes de sécurité et pour atteindre une certaine qualité d'hébergement.

Le secteur connaît malgré tout encore et toujours d'importants besoins d'investissements. L'enveloppe du CRAC destinée au secteur est aujourd'hui entièrement attribuée; il reste un solde de 200.000 euros. À l'inverse du secteur hospitalier, il reste dans le secteur des maisons de repos des besoins non satisfaits soit pour terminer des projets qui comportent plusieurs phases et pour lesquels une enveloppe limitée à une seule phase a été octroyée, soit pour répondre aux demandes d'accord sur des avant-projets régulièrement introduites à l'Administration et qui n'avaient pas été retenues, faute de moyens suffisants, soit pour des dossiers de mise en conformité – puisque nous sommes toujours dans cette programmation – qui sont attendus à l'Administration.

Lors de sa séance du 21 mars 2008, le Gouvernement wallon avait décidé d'affecter un montant de 110.450.000 euros pour répondre à un certain nombre de besoins prioritaires.

D'autre part, à la même date, une note du Gouvernement précisait que le solde du CRAC 2*bis* serait utilisé pour rencontrer, à concurrence d'une phase, les dossiers répertoriés au stade d'avant-projets attendus ou introduits, ou les dossiers qui en seraient au stade définitif ou encore les projets à venir dans le cadre d'acquisition d'établissements.

Le solde de l'enveloppe a été attribué lors des séances du Gouvernement wallon de mars 2009 et du 14 mai 2009. Actuellement, les moyens complémentaires à dégager pour permettre au secteur de poursuivre la mise en conformité du parc de maisons de repos et pour répondre aux priorités du plan Marshall en termes énergétiques, sont évalués à un minimum de 210 millions d'euros.

En ce qui concerne la maladie d'Alzheimer, la DPR a introduit cette notion, la prise en compte des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, mais aussi d'autres troubles psychogériatriques. Le Gouvernement propose, sur la base de la résolution que notre Parlement avait adoptée, d'intensifier les actions pour mieux prendre en compte ces personnes désorientées, en particulier les victimes de la maladie d'Alzheimer. Nos préoccupations consisteront, notamment, à améliorer les détections précoces des troubles – par l'information, par un meilleur dépistage –, de prendre aussi en compte les besoins de l'entourage, de créer des unités spécialisées dans les maisons de repos, les maisons de repos et de soins et de développer un véritable plan transversal avec les autres niveaux de pouvoir, en ce qui concerne cette question des troubles psychogériatriques.

Nous avons abordé la question de l'AWIPH également en Commission. Pour ce qui est de la garantie de refinancement de l'AWIPH, je voudrais insister sur le fait que c'est le seul OIP qui ne connaît guère de réduction, puisque ses moyens augmentent de 4 millions. Des économies seront bien sûr à réaliser pour permettre de poursuivre les politiques menées – elles sont ambitieuses dans le secteur. C'est cependant au Comité de gestion qu'il revient de décider de l'endroit où ces économies seront réalisées. Nous l'avons expliqué en Commission. Ce qui revient dans le budget général de la Région wallonne, c'est la dotation globale à l'OIP et donc à l'AWIPH. Nous aurons d'ailleurs à ce sujet une réunion de la Commission de l'Action sociale et de la Santé, dédicacée entièrement à la politique de la personne handicapée, et en particulier à l'OIP principal, c'est-à-dire bien sûr à l'AWIPH. Les responsables de l'AWIPH viendront nous expliquer, une fois les budgets votés au Comité de gestion, rendre compte en Commission des différentes actions qu'ils comptent entreprendre. Dès lors, je me permettrai de reporter les questions lors de cette séance plus particulière, comme l'a également bien expliqué M. Tiberghien.

La question des cas prioritaires a été évoquée d'emblée, dans le cadre des moyens complémentaires que nous avons pu engranger lors du débat budgétaire.

Sur la question de la santé mentale – plusieurs l'ont abordée soit au travers des questions d'assuétudes ou tout simplement dans le cadre des services de santé mentale –, les subventions aux services et aux réseaux d'aides dans le secteur ont été soutenues. Il y a des augmentations constatées. Ces augmentations de moyens visent à financer ces réseaux et ces services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi que, dès l'entrée en vigueur du nouveau décret voté en avril dernier, de leur fédération – ce qui me semble important. Celle-ci relevant à la fois des secteurs public et privé.

Le budget 2009 a permis d'augmenter le nombre d'agréments de réseaux et de services d'aides spécialisés en Hainaut occidental, en région du Centre, à Liège, à Charleroi, à Philippeville, dans la province du Luxembourg, bientôt à Huy et à Mons. Pour 2010, nous prévoyons que les zones du Brabant wallon, de Namur et de Dinant devraient recevoir des agréments en termes de réseaux et de services.

Le nouveau décret fonde totalement l'intervention de la Région dans un secteur où, jusqu'à présent, seule

l'offre résidentielle bénéficiait d'un cadre légal et où le secteur ambulatoire demandait à être stabilisé, notamment pour permettre plus de souplesse dans les prises en charge et pour permettre de mieux répondre aux demandes des bénéficiaires (le patient, mais pas seulement le patient, aussi son entourage). Nous souhaitons que cela puisse se faire au travers d'une approche de réseau pluridisciplinaire; en un mot, de pouvoir faire face à la complexité et à la multiplicité des formes d'assuétudes.

Bien sûr la volonté de poursuivre l'effort s'indique, et cela conformément à la volonté qui est transcrite dans le DPR.

Pour ce qui concerne, la question des services d'aides aux familles et aux personnes âgées, les montants ont été préservés, je l'ai déjà dit, ils sont stables. Il faut savoir que jusqu'à présent il y a toujours un moratoire qui implique un nombre inchangé de centres agréés. L'année 2010 sera une phase de transition vers un nouveau cadre décrétal qui a été prévu.

Les budgets complémentaires dans le cadre du plan d'inclusion sociale permettront de soutenir la transition vers le nouveau cadre décrétal et cela grâce à un travail soutenu avec les fédérations dans un but de professionnaliser les centres, d'informatiser, de réaliser un travail sur la méthodologie, etc. Nous allons travailler en concertation avec le secteur. Je rappelle que les bénéficiaires sont, les personnes en perte d'autonomie, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap, les malades dont la situation est complexe, et celle-ci requiert la mise en place d'un réel plan d'intervention. Ce plan implique les différents intervenants, les différents professionnels qui se rendent chaque jour au domicile des personnes : les infirmiers, les aides familiales, les gardes à domicile et les services de livraison de repas.

L'année 2010, sera une année de transition vers le nouveau cadre décrétal. Le nouvel arrêté prévoira des nouveaux agréments et sera publié en décembre ou janvier prochain, et la procédure pour les nouveaux agréments prendra environ un an. En 2010, les centres, actuellement agréés, recevront leur subvention habituelle pour l'ensemble de l'année. Les nouveaux agréments et les subventions y associées seront effectifs dès 2011.

Le débat bien sûr a été relativement complexe, notamment au niveau de l'adoption du nouveau décret. Maintenant, nous sommes dans la finalisation de l'arrêté d'application, un aspect essentiel et ces travaux sont menés en concertation avec les trois fédérations, et cela dans un climat très constructif – je voudrais le souligner.

Pour l'accueil et l'hébergement des aînés, je viens de vous faire le tableau des besoins du secteur qui sont extraordinairement importants. Je voulais vous parler aussi de la question des infrastructures en partant du cas de la Maison de la Plante, puisque les médias en on fait un large relais. Il semble qu'il y a encore un débat ce soir à cet égard. La question se pose évidemment des listes d'attente. On sait tous, qu'il y a de longues listes d'attente des personnes qui requièrent un hébergement. On sait que, vous l'avez quasi tous cité : « l'allongement de la vie va encore accroître les besoins », mais l'accroissement du nombre de personnes âgées ne va pas nécessairement demander en accroissement identique des besoins de places, en maison de repos, et en maison de repos et de soins. Pourquoi ? Parce que nous pensons qu'il y a d'autres alternatives, c'est la question de la diversification de l'offre. Les alternatives comme les résidences services, et certaines existent déjà, et sont agrées. Il y a l'accueil de jour, l'accueil de soirée, où des activités sont proposées à nos aînés. Il y a aussi, la volonté de maintenir à domicile et le plus longtemps possible les personnes, tout cela en tenant compte de leur parcours de vie et des différents besoins, des différents intervenants. C'est pourquoi, il y a une réflexion évidemment sur la conjonction des services à offrir et surtout sur la liaison qu'il peut y avoir entre ces différents services qui relèvent à la fois de la santé, de l'action sociale et surtout de l'accompagnement de la vie.

Nous tenterons d'autres formules, comme l'accueil familial. Un appel à projets sera lancé, il faudra atteindre un équilibre bien sûr entre un cadre légal relativement strict, dans le cadre de la mise en place de ces initiatives, mais aussi toute la souplesse, nécessaire pour les soins apportés à ces différentes personnes, et surtout des balises éthiques pour leur apporter tout le bien-être. Vous voyez, Messieurs, Mesdames les Parlementaires, qu'entre la capacité totale d'une personne à pouvoir rester active et être maintenue à son domicile, à l'incapacité totale et de devoir intégrer une maison de repos, il y a bien sûr une variété de solutions que nous souhaitons pouvoir exploiter dans ce cadre financier extrêmement étriqué et difficile. Nous pensons que nous devons avoir de la créativité en ce domaine.

On a parlé, des cas prioritaires puisqu'il est difficile de savoir exactement les listes de personnes qui souhaitent réellement entrer dans les maisons de repos, le cas se pose aussi, dans le cadre des cas prioritaires de personnes handicapées qui souhaitent intégrer des structures. Le chiffre aujourd'hui, est estimé à 300 cas, mais il doit être pris avec énormément de réserve. En effet, certaines personnes sont parfois inscrites sur plusieurs listes d'attentes, en outre, les personnes inscrites sur des listes d'attentes ne sont pas toujours prêtes à intégrer immédiatement ou nécessairement une structure d'hébergement. Elles s'inscrivent dans une perspective future. Il n'en demeure pas moins qu'il manque des places et c'est pour cela que nous avons dégagé 600.000 euros.

En ce qui concerne, l'emploi des personnes handicapées, le « PST3 » a permis d'augmenter de 400 unités le quota d'emplois subventionnés par l'AWIPH, ce qui porte le nombre total à environ 6.200 emplois. En 2008, les entreprises de travail adaptées ont employé 7.137 travailleurs handicapés de productions, et 1.116 travailleurs handicapés, d'encadrement. Je ne dispose pas encore de donnée précise pour 2009, l'année se termine seulement

dans quelques semaines, mais il est clair, que le secteur a connu une baisse d'activité importante. Elle n'échappe pas au contexte de crise et, surtout au chômage économique. Je suis et resterai particulièrement attentive à ce secteur malmené par la crise, et dans ce cadre, le Gouvernement wallon a accepté d'allouer un million d'euros, un million de moyens aux entreprises de travail adapté, 400.000 reviendront aux travailleurs qui ont subi ce chômage économique et 600.000 reviendront aux employeurs afin de permettre de pallier les difficultés rencontrées dans le cadre de la crise économique.

En termes de fermeture d'un centre de formation professionnelle, il s'agissait du « Centre Formios », l'agrément a été retiré début 2009, tout simplement, parce qu'il ne répondait plus aux conditions. Un nouveau projet pédagogique est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une piste d'économie que l'AWIPH a prise en compte dans le cadre de cette année budgétaire. Nous y reviendrons lorsque nous discuterons le projet du budget et les projets de l'AWIPH.

En ce qui concerne le label d'accessibilité, le Gouvernement wallon a pris acte du projet de référentiel qui a été élaboré par le CAWB, le Collectif Accessibilité Wallonie – Bruxelles, en fin de précédente législature. Les normes du référentiel sont à l'analyse et dans le cadre du CWATUPE aussi, ce travail est actuellement en cours. Voilà pour les questions plus précises que vous m'aviez posées, M. Dodrimont, sur le centre de formation et le label d'accessibilité, – je ne sais pas si c'était vous ou quelqu'un d'autre ! Je pense avoir fait le tour des différentes questions particulières qui m'ont été posées.

Je vous remercie pour votre attention ! Vous voyez combien le secteur malgré tout, a pu voir le maintien de ses moyens, maintien important pour l'offre de services, important pour l'emploi, mais surtout important pour le public de bénéficiaires qui généralement est un public extrêmement vulnérable.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'exercice auquel vous venez de vous livrer. Merci pour les réponses apportées. Je suis satisfait d'entendre que des économies structurelles, via l'opération « UREBAT », vont prendre une complète plénitude et que l'on va pouvoir économiser de façon structurelle des moyens qui pourraient être réinvestis. Je pense, par ailleurs que, et à *contrario* de cela, le fait de ne pas investir dans les infrastructures, comme vous le présentez de façon forte à travers ce budget, est une mauvaise formule. C'est à mon sens de mauvaises économies qui vont occasionner des dépenses récurrentes beaucoup plus importantes dans les années qui viennent. Je crois que là il y a une autre piste qui doit absolument être poursuivie. Je ne vous ai pas entendue sur les personnes de 65 ans qui tombent en situation de handicap. Votre partenaire écologiste, en a dit suffisamment à mon goût. Ils apprécieront à la limite cet acharnement d'Écolo sur ces personnes en situation malheureuse. J'ai très bien compris, Monsieur Tiberghien, je ne vous ai pas interrompu, je vous prie de me laisser terminer.

Pour des maisons de repos, si M. le Ministre du Budget, le permet, vous préconisez d'autres formules, comme l'accueil familial. Est-ce en adéquation avec la vie d'aujourd'hui ? L'accueil au niveau familial n'est certainement pas aussi facile qu'il ne l'a pas été dans des temps passés. Je pense qu'il faut quand même imaginer pouvoir rouvrir un moment donné la piste secteur du privé. Ce moratoire par rapport à ces projets privés de maisons de repos, ne devrait-il pas être étudié ? Il y a non seulement des économies à faire, mais surtout, des possibilités d'accueils qui peuvent être apportées aux personnes âgées et qui font défaut aujourd'hui. Laissons quand c'est possible faire le secteur privé, ce qu'il peut mieux faire à mon avis que le secteur public, notamment en termes de coût de revient des bâtiments qui devraient être construits. Après imaginons des moyens pour pouvoir aider les personnes qui sont en maison de repos.

Je ne vous ai pas entendue non plus sur les chiffres concernant l'emploi des personnes handicapées dans les structures publiques. Il faut vraiment conscientiser l'ensemble des membres du Gouvernement wallon sur ce fait. Je l'ai dit, seules deux OIP respectent les règles pourtant votées, dans ses lieux.

Merci aussi, par rapport, à ce débat que vous comptez organiser avec l'AWIPH. Je pense que c'est nécessaire que nous puissions ensemble participer à ce débat qui doit nous permettre de mieux cerner le travail que cette agence fait, et aussi, pourquoi pas, pouvoir lui faire des suggestions qui sont conformes à nos revendications en matière d'actions sociales. En tous les cas, nous y serons particulièrement attentifs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fernandez-Fernandez.

Mme Fernandez-Fernandez (PS). – Bien évidemment, je remercie Mme la Ministre pour son exposé et ses réponses complètes, tant ici, qu'en Commission. Le groupe socialiste sera attentif et la soutiendra évidemment pour ses politiques qui permettent de tisser ces liens de solidarité, si importants, surtout dans des moments difficiles, pour les personnes qui souffrent, de cette crise. Cette crise qui touche, comme l'a dit l'ensemble des intervenants, les plus fragiles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Écolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, je pense que vous devez être convaincue qu'énormément de choses peuvent être résolues par un meilleur travail en réseau. Dans la politique qui a été menée de réseaux et de circuits de soin, c'est quelque chose qu'il faut accentuer. Il faut des incitants pour travailler. Il faut augmenter, inciter, les passerelles

entre les secteurs, entre le handicap et la santé mentale. C'est à la fois du meilleur travail, plus d'efficacité et cela peut amener des économies. C'est cela qui est essentiel, c'est d'inciter les secteurs à travailler ensemble puisque, maintenant, par exemple, on se rend compte que l'on se rejette des personnes, – je parle bien de personnes, – entre le secteur du handicap et celui de la santé mentale, alors qu'un travail meilleur en commun, amènerait beaucoup de solutions.

Je voudrais conclure, en disant, par rapport à cela, qu'il faut avoir en tête, – c'est encore une fois mon expérience professionnelle qui le dit – qu'il ne faut pas nécessairement plus d'institutions, pas nécessairement plus de services, même si une meilleure cartographie que l'Observatoire apportera, peut sans doute combler « des trous », dans la Région wallonne où certains services doivent être créés. Il ne faut pas oublier surtout, aussi, de renforcer ce qui existe ! Si on ne renforce pas ce qui existe cela ne fonctionne pas toujours correctement avec les moyens suffisants. C'est d'abord par là que l'on peut améliorer l'action sociale.

Pour le reste, je pense que le débat sur les plus de 65 ans, la personne âgée, j'en ai déjà touché un mot, Monsieur Dodrimont. Il n'a pas compris ce que je voulais dire. Pour moi c'est oui, – maintenant c'est moi qui ai la parole, Monsieur Dodrimont, vous ne m'avez pas laissé parler sur vous, maintenant, c'est moi ! Je suis désolé.

Mme la Présidente. – Monsieur Tiberghien, terminez votre réplique.

M. Tiberghien (Écolo). – Je pense que je peux terminer quand même. C'est d'abord plus d'aides à domicile, renforcer certains services, favoriser tout ce qui aide les personnes âgées à domicile, dans les structures intermédiaires, et évidemment, il faudra sans doute songer à plus de places d'hébergement. La politique des personnes âgées, ne peut pas être uniquement à charge de la Région wallonne comme l'est la politique de la personne handicapée. C'est pour cela qu'il faut différencier la politique de la personne handicapée de la politique de la personne âgée. Il est très difficile, et en Commission, je pense que la plupart en ont convenu de déterminer à quel âge on est dans la politique de la personne âgée ? Quand devient-on handicapé, quand on est une personne âgée ? C'est une grande difficulté et je tiens à maintenir cette barrière entre la politique de la personne âgée, qui a besoin de tout notre soutien, et la politique de la personne handicapée, qui est complètement différente. Je termine pour dire que les personnes qui sont devenues handicapées avant 65 ans, bien sûr, continuent à bénéficier de certains services et des aides acquis dans le cadre de l'AWIPH, cela est autre chose.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je voulais remercier Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses, notamment, sur le secteur des personnes âgées à travers, les réponses sur les maisons de repos et la maladie d'Alzheimer. Le Groupe cdH continuera son travail constructif, en Commission, notamment dans les domaines qui nous tiennent à cœur, à savoir le secteur du non-marchand, les assuétudes et la maladie mentale. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à Madame Trotta.

Mme Trotta (PS). – Je souhaite tout simplement remercier Madame la Ministre.

COMPÉTENCES DE M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

Mme la Présidente. – Pour ce qui concerne les compétences de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, la parole est à M. Neven. Les réponses seront assurées par M. le Ministre Marcourt, en lieu et place de M. le Ministre Furlan, excusé pour raisons de santé.

La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, membres de la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, j'aurais vraiment souhaité la présence de M. Furlan. Tout d'abord, parce que ce sont des matières qu'il gère et quelle que soit la compétence de celui qui a accepté de le représenter, M. Furlan, lui seul, connaît avec précision ses objectifs, ses intentions et les moyens qu'il compte développer pour les atteindre. De plus, pouvoir compter sur l'ex-Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour diriger le département dont dépendent les Pouvoirs locaux est une aubaine et j'attendais des réponses précises à mes interrogations. Certes, son absence, et je lui souhaite vraiment un prompt rétablissement, est tout aussi justifiée que regrettable et c'est donc sans aucune objection que je m'adresse à vous, Monsieur Marcourt.

L'équilibre des finances communales est un des objectifs majeurs de tout Ministre en charge des Affaires intérieures et – soit dit en passant – il est capital que ceux qui participent aux travaux de la Commission des Affaires intérieures aient une connaissance approfondie des réalités municipales et soient donc des mandataires municipaux.

La preuve en fut encore apportée lors de nos travaux et une chasse formaliste aux cumuls serait bien nocive dans ce domaine. Il importe que les Pouvoirs locaux, les Villes et Communes disposent de finances saines pour différentes raisons, mais avant tout parce qu'ils sont les premiers investisseurs publics du pays : leur rôle dans l'économie est donc prépondérant. Un certain nombre de villes et communes du pays sont inquiètes suite aux conséquences du décret du 23 février 2006 dit plan Marshall.

On peut discourir sur le bien-fondé et les résultats des dispositions de 2006 mais il convient de réaffirmer qu'il appartenait, et qu'il appartient toujours, au Gouvernement wallon de les financer en utilisant ses propres ressources et non celles d'autres niveaux de pouvoir, en l'occurrence certaines communes.

Certes, le plan Marshall ne menace pas toutes les communes wallonnes parce que nos régions comportent des zones industrielles et d'autres qui le sont moins ou pas du tout. Comme je le faisais remarquer en Commission, certaines de nos communes sont financées essentiellement par les impôts que payent des populations aux revenus importants et habitant des logements dont le PRI est élevé et elles ne dépendent donc pas ou peu de rentrées d'origine industrielle. D'autres, par exemple, procèdent régulièrement à des coupes de bois et leurs budgets en bénéficient largement. Mais d'autres encore depuis très longtemps ont dû recourir à des taxations sur l'industrie à regret parce qu'elles savent qu'une industrie qui fonctionne bien est synonyme d'emplois et donc de prospérité économique. Ce sont ces communes généralement situées dans le sillon Sambre-Meuse qui craignent les conséquences du plan Marshall : diminution du PRI industriel, de la taxe sur la force motrice et de la taxe industrielle compensatoire. De plus, toute nouvelle implantation industrielle est désormais sans effet sur les finances des communes et donc sur le bien-être de leurs habitants.

Certes, il y eut des compensations, mais le Gouvernement fédéral refusa toujours de les garantir par décret. Dès lors, la crainte de les voir limiter dans le temps menaçait. Et c'est ce qui se concrétise aujourd'hui. Les compensations sont remplacées par une mécanique alternative douteuse. Les recettes compensatoires sont apportées via une réforme des conditions d'octroi de l'exonération des précomptes immobiliers pour immeuble inoccupé ou improductif : le PRI peut être porté à 103,7 % de ce qu'il rapportait en 2009.

C'est une rentrée aléatoire bien entendu et le Gouvernement wallon est le premier à en être persuadé puisque pour garantir la neutralité budgétaire entité par entité, il a dû prévoir un crédit provisionnel de cinq millions d'euros. Une question angoissée et une remarque pleine de déception. Nous n'étions déjà pas sûrs de la pérennité des compensations au plan Marshall en 2006. Comment le serions-nous aujourd'hui ? Même si ce crédit provisionnel joue son rôle, que deviendra-t-il à l'avenir ? Comment les communes privées de rentrées indispensables vont-elles équilibrer leur budget ? Je connais plusieurs autres Bourgmestres qui sont dans la crainte et je peux vous dire que parmi ceux qui m'ont contacté, qu'aucun n'est libéral !

Par ailleurs, aucune disposition ne figure dans la circulaire budgétaire pour autoriser les communes à équilibrer leur budget en puisant dans le crédit provisionnel. Certes, Monsieur le Ministre vous vous êtes inquiété de la chose en Commission et des dispositions auraient été prises. Mais, tant le Cabinet de Monsieur Furlan que l'Administration s'est trouvé fort désemparé lorsque les responsables communaux les ont interrogés.

Dans le même ordre d'idées, une redevance touchant les utilisateurs du gaz va être votée. Deux remarques sur son principe : était-ce normal de taxer cette source d'énergie indispensable et peu polluante ? Si redevance il y a, ne fallait-il pas laisser bénéficier exclusivement les communes et pas à raison de 64 % (35 % pour la Région et 1 % pour les Provinces) ? Mais puisqu'elle a été décidée par le Gouvernement wallon, posons-nous la question suivante, comment se fait-il qu'aucune disposition n'ait été prise pour permettre aux villes et communes de l'inscrire dans leur budget 2010 ?

N'êtes-vous pas occupés à encourager les responsables municipaux à voter, contrairement à la loi communale, leur budget en janvier, février ou mars puisque tous les renseignements ne sont pas portés à leur connaissance en temps voulu ?

Ne contribuez-vous pas à mettre les Collèges en difficulté de proposer un budget en équilibre ?

L'exécution des plans triennaux nous pose problème à deux points de vue.

Nous avons appris en commission que ce sont les dégâts d'hiver qui permettent de dépenser les sommes prévues au budget 2009. Pourquoi dès lors si peu de projets prévus sont-ils arrivés à maturité ? En est-il de même chaque année ?

Que ferait-on si – contrairement aux conditions atmosphériques actuelles – un nouvel hiver rude se présentait ?

Mais ce qui nous interpelle le plus – et M. Jeholet s'est longuement exprimé en Commission, – c'est la méthode projetée pour le Gouvernement wallon pour concrétiser un vieux rêve de plusieurs partis : le droit de tirage. Tant les Écolo que le CDH et le MR l'ont longtemps réclamé. Seul le PS n'en avait jamais fait son cheval de bataille sauf M. Furlan en sa qualité de Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Hélas, le droit de tirage projeté par le Gouvernement wallon est décevant à plus d'un titre.

Tout d'abord, il s'agira seulement d'une opération « pilote » susceptible de durer trois ans. On lance des opérations « pilote » lorsque l'on est en tête du peloton, lorsque l'on est d'avant-garde. Tel n'est malheureusement pas le cas puisque plusieurs de nos voisins européens pratiquent déjà le droit de tirage et même la Région germanophone, dont plusieurs Députés de notre Assemblée sont des éminents politiques, se sont lancés dans ce système depuis plus de deux ans. Peut-être a-t-on omis de consulter M. Lambertz ? Je rappelle quand même que l'autonomie communale qui est vantée à tant de niveaux dépend notamment de ce droit de tirage.

Il n'y aura pas de décret recevant l'assentiment du Parlement wallon, mais toute liberté sera laissée au Gouvernement wallon et au Ministre compétent en la

matière; des pouvoirs spéciaux en quelque sorte. La répartition par commune risque d'être arbitraire. Qui fixera les critères ?

Ce n'est qu'une partie des crédits « plans triennaux » qui sera concernée par cette initiative, de manière quelque peu obscure. Toutes les communes participeront-elles à cette opération pilote ou seulement certaines d'entre elles ? Seuls certains types de travaux seront-ils concernés, et lesquels ?

Quant au fonds des communes, ce n'est pas du tout le pactole annoncé.

Sans revenir sur la problématique de son indexation qui a divisé les Ministres de l'ancien Gouvernement wallon et parfois les futurs Ministres, je voudrais, et je l'avais déjà fait lors de la défunte législature, revenir sur le principe même de la répartition du fonds.

Il a fallu 20 ans pour trouver une nouvelle répartition. Mais celle-ci n'était pas encore votée qu'elle avait déjà démontré de manière criarde ses faiblesses.

Je pense particulièrement à l'externalité qui durant de nombreuses années avait fait l'objet de nombreux colloques, de nombreuses réunions et qui paraissait faire l'unanimité du moins sur son principe, si pas sur les manières de l'évaluer.

« Carpe je te baptise lapin » : s'il est question d'une externalité dans le décret, celle-ci n'a absolument rien à voir avec celle préconisée par les spécialistes. Un professeur de Mons est venu nous exposer en Commission sa conception tout à fait absurde de l'externalité où le nombre d'habitants est le principal paramètre ! Surprenant !

L'externalité, c'est au contraire le fait que certaines communes sont amenées à dépenser de l'argent au-delà des besoins réels de leur population au profit des habitants de communes voisines plus petites et même parfois plus grandes.

Rien de tout cela n'a été retenu. Tant les véritables spécialistes de la question que les Parlementaires, particulièrement ceux de la Commission de l'Intérieur, sont restés sur leur faim. Cette notion d'externalité n'est pas étrangère au concept de bassin de vie, que cette majorité tant à la Région qu'à la Communauté semble apprécier. Elle mériterait une analyse plus sérieuse.

Je voudrais savoir ce qu'en pense le nouveau Ministre, – vous lui transmettrez la question, j'en suis convaincu – qui a bien compris la méprise volontaire ou involontaire – je n'en sais rien – du Gouvernement wallon précédent.

Voilà donc un certain nombre de questions et de constatations qui suscitent des interrogations aux réponses plus qu'incertaines.

Nous souhaitons vraiment être rassurés, mais nous ne pouvons évidemment pas donner notre confiance à un budget bien décevant à plus d'un titre.

Mme la Présidente. – M. Saint Amand est également inscrit dans le débat. La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier comme je l'ai fait en Commission de prendre la relève de votre collègue et d'accepter ce surcroît de charges.

Je voudrais revenir sur la question de l'objectivation des critères d'attribution des subventions régionales aux Pouvoirs locaux. J'avais déjà porté cette réflexion en Commission, mais la récente convalescence, de M. Furlan, ne m'a pas permis de lui exposer l'interpellation que j'avais préparée. Qu'à cela ne tienne, l'occasion se présente de manière plus pertinente encore dans notre débat budgétaire.

D'autres avant moi ont nourri la réflexion sur le droit de tirage. Je ne compte pas refaire ici toute l'histoire des débats, mais m'inscrire résolument dans la dynamique naissante et vous encourager à avancer sur ce point.

Dans mon expérience antérieure d'échevin des travaux, mes rares colères et révoltes sont toutes liées au profond sentiment d'injustice vécu lorsqu'une réponse ministérielle négative à un appel à projets régional arrivait dans notre Commune. Le manque de transparence, la répartition politique, arbitraire et partisane que nous avons souvent subis et dénoncés par le passé sont inacceptables. Avec mes collègues d'Écolo, dans la lignée des accords scellés dans la DPR et même, si je décode les messages du MR, en communion de pensée avec l'opposition, nous voulons mettre un terme à ces pratiques du passé, dépassées, vite et dans tous les secteurs des subventions régionales : voiries, bâtiments, énergie.

Monsieur le Ministre pour vous convaincre, si besoin en est, j'ai structuré mon intervention en trois points : un défi, un projet et un engagement.

1) Un défi majeur tout d'abord :

Pour les administrations communales, et tout particulièrement les plus petites d'entre elles, la chasse aux subsides est une activité qui mobilise une énergie considérable : recherche de prix, relevés sur le terrain, réalisation de plans, élaboration de dossiers souvent complexes, etc. Le temps et le coût financier à charge des communes pour l'élaboration de ces dossiers de subvention – plan Triennal, plan Mercure, plan Escargot, plan Air-Climat, plan UREBA, etc. – sont réellement considérables, surtout quand il est nécessaire de faire appel à des bureaux d'études.

Et pourtant, que ne feraient pas les Pouvoirs locaux pour renforcer leurs chances de décrocher le *jackpot* et d'arrondir ainsi des budgets pour lesquels les recettes propres sont totalement insuffisantes. Pour rappel, dans les sources de financement d'une commune, les subsides représentent (hors subsides du personnel enseignant) 16,3 % des recettes ordinaires et même 28,5 % des

recettes extraordinaires. On ne s'étonnera pas, dès lors, que certaines d'entre elles aillent jusqu'à recruter des « subsidiologues », il a fallu créer un néologisme pour en parler, renforçant encore de cette manière la disparité dans l'accès à cette manne providentielle.

Malgré ce travail acharné, vu les limites des enveloppes budgétaires prévues pour les programmes de subventions régionales, le succès n'est pas toujours au rendez-vous. En signant les arrêtés de subvention, le Ministre sait que, s « il fait des heureux, il fait aussi voire même davantage, de mécontents. Les nécessaires équilibrages entre communes et la tentation de répondre prioritairement aux sirènes des *lobbys* politiques donnent à cette quête du subside une allure peu rationnelle. En fait, pour la plupart des communes, décrocher le *jackpot*, c'est un peu comme participer à une loterie. Mais, une loterie où les numéros de certaines couleurs ont plus de chance de sortir que les autres.

On en est donc là, M. le Ministre, aujourd'hui encore, pour changer les choses, le défi est de taille. Le Gouvernement wallon le sait et au travers de ce premier budget de la législature, il souhaite le relever : objectivité, transparence et simplification administrative. Voilà donc pour le défi.

2) Un projet ambitieux :

M. le Ministre, la DPR s'est fixé l'objectif d'assurer aux Pouvoirs locaux des moyens adéquats. Pour y arriver, elle propose – je cite – de « simplifier et de rationaliser les subsides octroyés aux Pouvoirs locaux pour leurs investissements via la mise sur pied d'un droit de tirage pour les subsides d'investissement de base (voiries, bâtiments, énergie, ...) octroyé sur une base pluriannuelle et ventilés entre les Pouvoirs locaux en fonction de critères objectifs et transparents »; tout, sauf la loterie, donc !

Des pas importants ont déjà été faits dans le sens d'une meilleure gouvernance. Nous savons par ailleurs que, tout comme nous, M. Furlan, est particulièrement sensible à la question du droit de tirage. Les publications de l'Union des Villes et Communes réalisées à ce sujet, sous sa présidence, sont suffisamment éloquentes en la matière. Je cite encore : « Instaurer à court terme un droit de tirage pour les subsides les plus importants en ce qui concerne les investissements offrirait aux Pouvoirs locaux comme avantage premier de connaître à l'avance le montant financier auquel ils peuvent prétendre pour réaliser ces investissements. En répartissant la manne financière entre communes sur base de critères précis et objectifs, établis sur base d'un cadre général élaboré en concertation avec l'Union, l'octroi des subsides gagnerait par ailleurs en transparence et porterait par conséquent moins le flanc à la critique. »

Le droit de tirage, tout le droit de tirage et rien que le droit de tirage. Voilà le projet ambitieux.

Évidemment, comme le relève le Conseil d'État, il faudra définir et pondérer cette notion de droit de tirage qui n'est expliquée nulle part, et qui apparaît comme une mesure dérogatoire par rapport à une procédure classique.

Si l'on veut qu'elle devienne la norme – et c'est bien là notre objectif ultime – il faudra un débat parlementaire. J'ai bien entendu les critiques de M. Jeholet et de M. Neven, qui estiment que le Gouvernement wallon confisque ce débat. Mais nous sommes bien dans une expérience pilote. Le temps de l'évaluation, du débat et de l'aboutissement de ce projet ambitieux arrivera. Nous avons cinq ans pour conclure !

3) Un engagement à la hauteur de l'enjeu :

Nous ne sommes pas au début du débat. J'ai fait mention de tous les antécédents en la matière. Nous ne touchons pas non plus au but. L'engagement est clairement repris dans la DPR de faire aboutir les projets d'objectivation des critères d'attribution des subventions régionales aux Pouvoirs locaux au cours de cette législature 2009-2014.

Acceptons donc le principe d'une expérience pilote. Acceptons la prudence du Ministre, qui n'a pas envie de se tromper dans la matière. Acceptons aussi de prendre le temps de l'évaluation et du débat serein, basé sur une première expérience concrète, et ce, même si nos voisins flamands et germanophones ont largement pris les devants. Il faut bien le reconnaître, dans le domaine d'une juste répartition des subsides, notre Wallonie a beaucoup de retard. Observons qu'il subsiste des freins importants chez les plus réactionnaires de nos collègues. Mais considérons aussi et surtout que les conditions sont enfin réunies au sein de cet Olivier pluriel, mais résolu pour faire sauter les verrous et rejeter les mauvaises habitudes partisanes et sectaires, arbitraires et fondamentalement inéquitables.

Allons-y donc pour une expérience pilote, transitoire. Nous avons bien noté que le montant est substantiel (même si, une fois partagé chaque part du gâteau le sera un peu moins !). Nous avons également noté que toutes les communes seront concernées et pas seulement quelques-unes, privilégiées comme avant ! –. Nous avons noté qu'il s'agit d'une expérience pour maximum trois ans. C'est donc bien le maximum possible, mais pas forcément nécessaire. Si cela marche, nous pourrons déjà concrétiser et élargir le principe au bout de deux ans, voire même, pourquoi pas, à la fin de la première année probatoire.

Écolo s'inscrit, dès à présent, dans l'idée d'une évaluation et surtout dans l'idée d'un large débat au sein de ce Parlement wallon sur les modalités d'application du droit de tirage. Nous attendons impatiemment d'aller plus loin, plus haut et plus vite. Le droit de tirage pour le plan Triennal 2012-2014, c'est possible. Pour le plan Mercure, pour le plan Ureba, le plan Escargot et le plan Air-Climat, c'est également possible.

En conclusion, Monsieur le Ministre, l'enjeu est très important. Important pour nous, mais aussi pour M. Furlan, car c'est sa crédibilité par rapport à toutes ses

déclarations antérieures qui est sur la table. L'enjeu est important et à la hauteur des ambitions de notre majorité : enjeux de bonne gouvernance, de transparence et d'équité.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, nous vous réaffirmons notre soutien et nous vous témoignons notre confiance. Nous sommes solidaires avec vous, avec M. Furlan, au nom des communes, au nom de la justice, au nom du progrès.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt, au nom et à la place de M. le Ministre Furlan.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles – Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Députés, j'espère que vous ne m'en voudrez pas, mais je compte être relativement bref, non pas parce que les sujets qui sont abordés ne méritent pas l'attention, mais parce que les questions ont été posées en Commission pour leur intégralité. Je me permettrai d'y répondre, mais de ne pas faire de très longs développements. Je ne manquerai pas de transmettre à M. Furlan, vos vœux de prompt rétablissement.

En ce qui concerne les compensations du Plan Marshall, je tiens à dire que M. Neven a raison, il faut que les communes aient un intérêt pour l'activité économique. C'est une question que je pose en tant que Ministre de l'Économie, avec M. Furlan d'une part, et M. Henry d'autre part, nous devrons en parler. Comment inciter des communes à accepter et à développer des projets économiques sur leur territoire ?

En ce qui concerne plus particulièrement la question des compensations du plan Marshall, je vous répète ce qui a été indiqué. Si la commune considère qu'avec la possibilité pour elle de monter à 103, 7 %, elle ne garantit pas l'intégralité de sa perte, elle peut inscrire, en indiquant, et en justifiant du montant, le delta de la compensation nécessaire. C'est d'ailleurs la raison des cinq millions d'euros qui ont été inscrits au budget 2010 des Pouvoirs locaux. Ainsi la compensation pourra s'effectuer et la ventilation des cinq millions tiendra alors compte des différentes demandes des communes.

– M. Walry, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.

En ce qui concerne le gaz, vous vous interrogez sur la pertinence de cette cotisation. Le Gouvernement Arc-en-ciel avait voté le principe d'une redevance voirie générale. La redevance électricité avait été prise à l'initiative de mon collègue de l'Énergie sous la précédente législature, et maintenant c'est au tour du gaz. Pourquoi cette ventilation en tenant compte des voiries utilisées ? C'est 64 % *grosso modo* pour les communes, 35 % pour la Région wallonne et 1 % pour les Provinces, d'où la raison de cette cotisation.

Vous avez indiqué que les dégâts divers avaient été tout à fait soutenus et vous avez raison. Ensuite est arrivée la question des dossiers. Je tiens à dire que l'administration des pouvoirs locaux ainsi que le Cabinet de mon collègue garantissent la ventilation qui a été faite en privilégiant les dégâts divers qui ont un impact immédiat pour les communes, parce que les dossiers sont rentrés très vite, celle-ci n'a pas été faite au préjudice des dossiers traditionnels du plan triennal, mais on se rend compte que cette année, il y a eu un certain nombre de dossiers qui n'ont pas été matures dans le délai initial. Il est clair que nous en tiendrons compte à l'avenir.

Et puis, il y a l'élément tout à fait important du droit de tirage pour les entretiens de voiries qui permettra à chaque commune, donc à l'ensemble des communes éligibles sur le territoire de la Région wallonne de bénéficier de sa quote-part de l'enveloppe de trente millions. M. le Ministre Furlan définira des critères qui seront évidemment transparents et qui seront négociés avec l'Union des villes et communes. Il a trop d'attachement aux pouvoirs locaux pour qu'il en soit autrement. C'est une opération pilote dans la mesure où elle ne peut pas dépasser, pour répondre directement à la deuxième intervention, le délai de trois ans, et il faut faire en sorte qu'on puisse y arriver.

Sur la transparence, je pense que les communes ont effectivement un droit légitime à ce qu'il y ait une transparence sur la répartition des fonds. Je tiens à faire des projets pilotes et demander aux communes de s'inscrire dans des projets pilotes, est parfois une source de dynamisme pour certaines communes. On s'aperçoit, et cela est caractérisé par des couleurs politiques, que certaines communes répondent plus facilement à des projets et d'autres moins facilement. Certaines communes sont contentes avec des services limités, alors que d'autres essaient de diffuser beaucoup plus de services vers leur population. Le Ministre des Pouvoirs locaux a une certaine légitimité à soutenir un certain nombre de choses, que ce soit dans l'efficience énergétique, dans la bonne gouvernance ou dans d'autres domaines. Je ne vais pas m'étendre au-delà sur le droit de tirage mais il est clair que mon collègue entend exécuter la Déclaration de politique régionale et, comme vous l'avez dit, dans ses fonctions antérieures, il a toujours montré son intérêt pour cette question.

En ce qui concerne le Fonds des communes, je tiens à dire que nous avons non seulement fait la réforme, mais aujourd'hui, majoré de cinq millions le fond spécial de l'aide sociale qui donne plus de moyens encore aux communes, et spécialement aux CPAS. Nous savons que dans cette période de crise, les CPAS sont plus que sollicités. Je pense que la réforme du Fonds des communes est positive dans les efforts qui ont été faits au sein du Gouvernement, les communes n'ont d'ailleurs pas été affectées par ces efforts. Vous avez abordé la question des externalités, c'est un très vieux débat. Tous ceux qui habitent des communes qui sont centrales, je ne parle même pas des communes urbaines, mais qui

ont une capacité d'attractivité, défendent effectivement cette idée. C'est un débat. Je vous propose de reposer la question à M. le Ministre Furlan. Excusez-moi de ne pas aller au-delà, mais je n'ai pas son opinion précise sur cette question, mais je tiens à dire qu'un financement adéquat des communes reste pour le Gouvernement un élément important.

M. le Président. – La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Monsieur le Président, il est vrai que certaines de nos questions ont déjà été posées en commission, mais il est vrai aussi que les réponses n'avaient pas toujours été fournies et que j'espérai qu'aujourd'hui, j'aurai des réponses plus approfondies. Mais je sais que vous avez une excuse valable parce que vous n'êtes pas le Ministre compétent en la matière.

Je me permets encore de souligner certaines de nos craintes et certaines de nos questions. Je rappelle qu'avec le plan Marshal, il n'y a plus de possibilités pour les communes de bénéficier de nouvelles implantations. Or, c'est quelque chose qui leur était nécessaire et qui même avec des compensations, ne vient pas.

Je rappelle que la circulaire budgétaire, et là vous avez joué un rôle positif, d'où ma remarque concernant l'utilité d'avoir des municipalistes dans ce Parlement. Évidemment cela ne permettait pas à beaucoup de communes d'équilibrer le budget. Et encore maintenant, il n'y a rien sur la redevance sur le gaz.

J'avais posé la question, vous n'avez pas répondu, et je comprends que vous ne puissiez pas vraiment me répondre. Comment se fait-il qu'il y ait tant de dossiers qui ne soient pas tout à fait matures ? Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre système. Il est trop difficile d'avoir des dossiers qui soient tout à fait complets et de pouvoir les concrétiser. Il y a là quelque chose qui ne va pas.

En ce qui concerne le droit de tirage, je l'ai dit en commission et je le redis, évidemment, il vous est difficile de répondre. Quelles que soient les qualités de municipaliste de M. Furlan, je suis quand même étonné qu'on se prépare à mettre sur pied un système dans lequel le Parlement n'aura pas son mot à dire concernant la répartition.

Il n'y a aucune externalité dans le décret qui a été voté lors de la dernière législature. Il faut qu'il y en ait une. Il faut que l'on revoie cela et c'est dommage que si peu de temps après un décret, il apparaît de mauvaise qualité. Je ferai aussi remarquer que l'externalité, ce n'est pas uniquement au profit de Liège, de Charleroi ou de Mons, c'est aussi au profit de petites communes qui ont parfois une autre plus grosse à côté d'elles. Et tout se fait au point de vue scolaire, au point de vue du sport, au point de vue de la culture, au point de vue du commerce, à tous points de vue dans une commune qui n'a pas nécessairement plus d'habitants. On est passé à côté de la « montre en or » lors de la dernière législature et pourtant, on a fait des réunions, on a fait des colloques au niveau de l'externalité. C'est devenu presqu'un nom tout à fait commun, et puis d'un coup, plus rien du tout.

M. le Président. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint Amand (Écolo). – Monsieur le Ministre, il y a du pain sur la planche et des débats passionnants pour les mois à venir avec M. Furlan qui, comme vous l'avez dit, a une connaissance plus fine des dossiers. Ce qui n'enlève rien à la qualité des réponses que vous nous avez données et pour lesquelles je vous remercie.

COMPÉTENCES DE M. MARCOURT, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

M. le Président. – Nous passons aux compétences de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

La parole est Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous subissons la crise de plein fouet. Je crois que lui imputer *ipso facto* tous les mauvais paramètres, serait un raccourci de la pensée et en même temps une occultation politique. Si on se penche sur les paramètres de 2007, donc avant que la crise ne sévisse, on se rend compte que la Wallonie a malheureusement sous-performé de plus d'un pour cent par rapport à l'ensemble de la Belgique et de la zone euro, et de deux pour cent par rapport à la Flandre. On a l'impression qu'au lieu de se résorber, l'écart de croissance semble se creuser à nouveau.

L'ajustement 2009 et le budget initial 2010 que nous examinons aujourd'hui, ne nous rassurent malheureusement pas sur l'importance que le Gouvernement semble accorder à l'économie et sur la cohérence et la transparence de son action en la matière.

Je crois que la capacité de réaction du Gouvernement est loin d'être adéquate. Le plan Marshall n'a malheureusement pas dopé notre dynamisme économique. Les indicateurs ont continué à se détériorer. Il y a une clé de l'IPP qui se dégrade, le chômage refait une spirale ascendante, la pauvreté est intolérable et le nombre de faillites atteint malheureusement des sommets inégalés.

Je dis que la capacité de réaction du Gouvernement semble loin d'être adéquate. On a l'impression que le plan anti-crise de décembre 2008 qui a été annoncé à grands renforts médiatiques, et qui prévoyait d'accélérer les investissements et de modifier les règles de liquidation des primes afin d'augmenter le montant de la première tranche versée, n'a pas donné satisfaction et semble être resté au stade d'annonces purement et sim-

plement, parce que des chantiers n'ont toujours pas été lancés et que la caisse d'investissements peine à démarrer. On attend toujours un plan financier qui tienne la route.

La GELIGAR, et on en a parlé en commission, et lorsque je vous ai posé la question, vous m'avez répondu qu'elle n'avait pas encore réalisé d'opérations réelles.

Il y a des retards importants en matière de primes à l'investissement. La Cour des comptes a pointé et a épinglé le nombre de dossiers en retard dans son rapport. Pour le plan Marshall, on constate que plus d'un quart des dépenses promises n'ont pas encore été ordonnancées et que l'ajustement de 2009 n'a pas été l'occasion de booster ce plan, de lui donner un dynamisme qui pourrait être source d'optimisme.

C'est assez étonnant et assez paradoxal, lorsqu'on constate qu'en tenant compte de l'utilisation des deux provisions, les dépenses totales ont augmenté de 250 millions d'euros à l'ajustement. Donc, là il y a un paradoxe, un élément assez troublant et assez illogique.

Je note également que des dépenses qui relèvent de la catégorie des programmes d'investissements sont en diminution de plus de 20 millions d'euros à l'ajustement, alors que les dépenses elles-mêmes sont globalement en augmentation.

On n'a pas été jusqu'au bout du raisonnement avec le plan Marshall, on n'a pas exécuté celui-ci et on nous lance maintenant un plan Marshall 2.Vert, comme le nouveau plan miracle de l'économie wallonne. On nous sert une belle déclaration d'intention. Encore une fois, le Gouvernement a choisi de travailler par provisions, et le problème de cette provision, c'est qu'il n'y a évidemment pas de détail des mesures précises et qu'on a l'impression d'avoir une espèce d'enveloppe, de matrice assez opaque.

Au budget initial 2010, à la provision relative au fonds européen s'ajoute une provision destinée à la fois à alimenter les allocations de base relatives au plan Marshall 1.0 et au plan Marshall 2.Vert. Celui-ci recouvre, pour le moment, des allocations de base fort peu nombreuses, faut-il le dire. La provision, on l'a relevé en commission, s'élève à 226 millions d'euros. S'agit-il d'un transfert ? D'un simple glissement ? On a un peu l'impression qu'on a pris dans une poche pour remettre dans une autre. En tout cas, cela a pour corollaire la remise à zéro de la quasi-totalité des crédits du plan Marshall 1.0. C'est très difficile sans justification budgétaire précise, de prévoir ou d'avoir un contrôle sur la politique qui va être menée à travers l'acte budgétaire et l'acte politique fondateur d'un Gouvernement. C'est difficile puisqu'on n'a pas de détail, de précision, d'avoir la véritable traduction, le décodage chiffré des projets qui sont dans l'escarcelle du Gouvernement. Et c'est en cela que je déplore ce flou complet qui confine à un manque de transparence. Cette absence de précision est évidemment dommageable. Le Parlement ne peut faire son travail en toute connaissance de cause, avec des éléments crédibles, mais cette absence est aussi dommageable pour le Gouvernement.

Je vous ai posé la question en Commission, et je ne dis pas que c'était prémonitoire, mais c'était palpable et tangible. Je vous ai posé la question de savoir si vous n'étiez pas, d'une manière ou d'une autre, dépossédé du pilotage du plan Marshall. Vous m'avez répondu : « non, non, ça va aller », « ça c'est le premier volet, avec M. Antoine, on verra ce qu'il en est avec M. Nollet. Ça va aller ». C'est ce que vous m'avez répondu : « on va se débrouiller mais la provision est difficile à ventiler ».

– *Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*

Donc, cette provision globale, qui ne se ventile pas a généré la question de savoir si vous n'étiez pas dépossédé. M. Antoine n'est-il pas en train de vous piquer vos compétences et le pilotage du plan Marshall ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et du Sports. – Je vous réponds : non.

Mme Defraigne (MR). – Votre absence à la présentation du plan Marshall 2.Vert n'est pas passée inaperçue. Je me permets de vous le rappeler. Et on a un peu l'impression que c'est de très mauvais augure et que les fées qui se penchent sur le berceau du plan Marshall 2.Vert, sont singulièrement carabosses, parce que si vous quittez le cockpit au moment du décollage, c'est que vous ne vous en considérez pas comme pilote, ni comme copilote. Vous êtes irresponsable. Et je dirais sans tirer de conclusions hâtives que cela en dit long sur l'harmonie qui règne au sein de cette majorité.

D'après la presse, l'origine de votre absence serait à rechercher du côté du pilotage de l'axe 4 du plan, à savoir celui relatif à la création d'activités et d'emplois de qualité. Soit vous n'auriez rien à voir avec ce pilotage, ce qui est interpellant, soit vous auriez considéré que ce pilotage relativement peu doté, 167 millions d'euros, soit à peu près 1/10e des moyens du plan, serait du ressort de votre voisin M. le Ministre Antoine qui, par ailleurs, a la main mise sur la provision générale.

Mais si on ajoute à ce déshabillage la question de la maîtrise des pôles de compétitivité, en ce compris la SOFIPOLE, il apparaît que le Ministre Nollet compte jouer un rôle important. Si vous n'êtes pas pilote, copilote, si vous n'êtes pas à bord, que faites-vous ? Et en matière de recherche, on n'a pas de ligne claire de partage des eaux. Parce que gérer l'économie sans avoir la maîtrise de la recherche, de l'emploi, de la formation, des aéroports, maintenant de la création des activités relevant du plan Marshall 2.Vert, je ne sais pas comment cela peut fonctionner. N'êtes-vous pas sous tutelle ?

Je crois que j'exprime des inquiétudes parce qu'on constate ce recloisonemment des politiques et cette étanchéité entre les ministres risquent en tout cas de gripper les rouages d'un développement économique que l'on

souhaite tous. Et je n'en veux pour preuve que la faiblesse des moyens qui sont dédiés aux axes transversaux dans du plan Marshall 2.Vert.

Je voudrais pointer du doigt quelques questions précises pour lesquelles je n'avais pas reçu de réponses convaincantes en commission puisque je ne vais pas m'étendre longuement sur le sujet qui est technique des normes comptables européennes. Je voudrais revenir un bref instant sur la question des interventions de la FIWAPAC et donc de leur classification en code 8 qui permet de neutraliser ces dépenses en solde de financement. Vous m'avez dit en commission : « il n'y a pas de problème » cela concerne les interventions en faveur de Dexia, Ethias et SONACA et de la même façon que vous m'avez dit en commission : « il n'y a pas du tout de problème pour la caisse d'investissement en Wallonie ».

Il semble que toujours M. le Ministre Antoine ait dit en commission que ce n'était si évident que cela, ce n'était pas si clair. Il s'est montré plus réservé, et même plus que réservé sur cette question, reconnaissant qu'une requalification pouvait intervenir et que les règles européennes sont là, et doivent s'appliquer. Il a dit qu'elles étaient mauvaises, mais enfin je pense qu'il ne suffit pas de dire qu'elles sont mauvaises, elles sont opérationnelles.

En ce qui concerne plus spécifiquement la caisse d'investissements, la contribution au capital a été réinscrite à l'ajustement en code 8. Or, comme je l'ai dit tout à l'heure, elle peine à démarrer. Il n'y a pas de business plan qui permet d'espérer pour le moment un dividende au terme de l'opération qui est une condition indispensable selon l'Europe pour qu'elle puisse bénéficier de cette classification en code 8. Vous dites que cela va s'arranger, mais cela concerne quand même 170 millions d'euros, ce n'est pas rien. C'est loin d'être anecdotique. Je crois que le Parlement mérite d'avoir des explications détaillées et claires sur ce choix qui a été fait dont on nous dit qu'il ne présente pas de danger, mais qu'il est susceptible de faire l'objet de mesures de rétorsions par l'Europe dans un futur assez proche, et donc, cela présente un danger budgétaire.

Pour terminer évidemment sur la recherche, vous m'a dit : « M. Nollet et moi, on s'entend, on va diviser les tâches ». Je vous ai posé la question de savoir dans quel bureau vous alliez vous répartir les compétences et les lignes budgétaires. Les enjeux sont importants, et il y a quand même des points de friction sur des morceaux de compétences. C'est évidemment dommage pour les entreprises et on ne s'y retrouve plus dans cet enchevêtrement de compétences. On a vraiment l'impression d'avoir à faire à un cafouillis et à un *imbroglio*. Je crois qu'il y a un besoin urgent de clarification.

Rappelons aussi que le paysage des *spin off* est éclaté entre vous deux. Or, on a déjà fait à de multiples reprises dans cette assemblée et ailleurs le constat du retard du développement de ces PME en Région wallonne. Vous dites que vous vous cantonner à faire de la valorisation de recherche et que vous êtes le Ministre responsable des pôles, mais quand on lit le plan Marshall 2.Vert et le budget, on a l'impression qu'il y a deux Ministres responsables des pôles.

Il y a par ailleurs la question des partenariats d'innovation technologique. Est-ce une forme de concurrence qui arrive sur le tapis avec les pôles de compétitivité ? Cela veut-il dire que ces pôles dont on a tant vanté les qualités ne faisaient antérieurement pas de technologie ? Où est la logique ? L'objectif des pôles de compétitivité était de faire de la recherche en réseau, de valoriser cette recherche. Arrêtent-ils maintenant de faire de la recherche ? Ont-ils cédé le pas aux partenariats d'innovation technologique ? Ces quelques exemples m'incitent à penser qu'on est en plein brouillard.

Si un fait de la recherche et d'autres de la technologie, ne se cache-t-il pas derrière cela une espèce de bras de fer, une épreuve de force ? Ce qui serait évidemment regrettable face aux enjeux qui nous concernent, face à l'importance de la recherche, à la détérioration du tissu de l'emploi. Je viens d'apprendre que 40 emplois seraient perdus aujourd'hui à Inter-Environnement. Peut-être pouvez-vous nous dire, je vous pose la question si dans les périmètres d'intervention …

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Adressez-vous au Ministre de l'Emploi.

Mme Defraigne (MR). – Vous êtes le Ministre de l'Économie, donc cela vous concerne aussi les emplois perdus. *(Rires.)*

Je dis simplement que dans les périmètres d'intervention et dans les implications de la recherche, vous dites que cela ne vous concerne pas, que ça concerne votre voisin. Je veux faire remarquer que précisément dans les périmètres d'intervention budgétaire et dans les recherches que cela peut impliquer dans le cadre d'un plan Marshall 2.Vert, quand vous dites que cela ne vous concerne pas, vous faites l'aveu que le plan Marshall 2.Vert ne vous concerne pas. Je vous vois contrarié, donc le fait d'être contrarié signifie quelque chose. Tout cela est interpellant dans la répartition des compétences des uns et des autres.

Je pense qu'au-delà des difficultés qui sont pointées, cela démontre que face à ces enjeux importants, de rattrapage du retard technologique, du retard de la Wallonie en matière de recherche, on a finalement à faire à des « combats de bacs à sable » qui sont bien tristes pour notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Mesdames

et Messieurs les Députés, je ne vais pas vouloir rassurer Mme Defraigne, mais il y a un certain nombre d'éléments qui méritent d'être indiqués.

Lorsque l'on prend le taux de croissance de la Wallonie, je tiens à dire qu'il n'existe pas aujourd'hui de répartition fiable des ventilations des taux de croissance sur base objective. Énormément de ces conventions reposent sur un certain nombre d'éléments conventionnels et l'IWEPS est d'ailleurs chargé d'en valider les éléments.

Tout ce que je peux dire, c'est que d'une part, la Wallonie a créé plus d'emplois que la Flandre dans les années que vous avez citées et aujourd'hui, elle subit, moins que la Flandre, le ressac de cette crise.

Deux, vous venez d'indiquer qu'il y avait un problème d'emplois à Inter-Environnement, ce n'est évidemment pas un problème d'emplois lié à la crise économique ou à une diminution de volume d'activité économique. Et c'est pour ça que j'ai dit que ce n'était pas de mon ressort de voir la cause du fait qu'une asbl se trouve dans des problèmes peut-être, et s'il y a des emplois qui sont perdus, je suis navré à cet égard, mais ce n'est pas au niveau de l'activité économique en tant que telle.

Vous avez beaucoup parlé du plan Marshall et parfois de manière approximative. Je rappelle que le plan Marshall s'arrête au 31 décembre 2009. Nous sommes donc aujourd'hui tout à fait légitimement devant l'obligation de faire démarrer un nouveau plan, puisque nous avions considéré en 2005 au moment où nous l'avons mis en œuvre à partir du 1er janvier 2006 qu'il ne pouvait pas aller au-delà de la législature.

Vous avez abordé les PIT, les programmes d'initiative technologique qui, en réalité, sont dans le décret Recherche que vous avez examiné ici. À côté des pôles de compétitivité et en dehors, il y a effectivement des initiatives technologiques qui sont données non pas à des pôles, mais à des entreprises uniques qui peuvent créer des programmes avec des universités. C'est là aussi pour améliorer la recherche et donc, s'il y a des éléments plus concrets, cela se fait totalement en synergie avec les pôles et je dirais que ce sont des éléments qui viennent améliorer l'attractivité pour les entreprises plutôt que de la contrarier.

Vous avez essayé de dire qu'il y avait des problèmes de gestion. En réalité, M. le Ministre Marc Tarabella avait la Formation dans ses compétences sous la précédente législature, Marie-Dominique Simonet avait la Recherche, j'avais l'Économie. Tout cela a fonctionné. Il n'y a pas de raison, si ce n'est votre volonté d'essayer de susciter peut-être des conflits dans la nouvelle répartition qui ne change rien en ce qui concerne l'Économie et la Recherche, et donc qui permet aujourd'hui de fonctionner d'une manière tout à fait normale, et vous le verrez à l'avenir.

Vous avez abordé le problème de la provision. Il est vrai que la méthodologie a été amplifiée par rapport au plan Marshall où la provision se résumait au pôle de compétitivité. Concernant la décision du Gouvernement, c'est bien entendu, de vouloir dynamiser le plan Marshall dans sa phase de transition vers le plan Marshall 2.Vert, mais sans non plus puisque nous sommes aujourd'hui dans une contrainte budgétaire de préaffecter tous les montants, ceci afin de permettre de les allouer au fur et à mesure des besoins des différents secteurs d'activité.

Je voudrais également indiquer que ce n'est pas la SOFIPOLE, pour laquelle mon Collègue M. le Ministre Nollet peut intervenir, mais bien la SOWAFINAL, où effectivement des enveloppes qui dépendent de mon secteur sont affectées pour un certain nombre de programmes, que ce soit d'ailleurs pour M. le Ministre Henry ou pour M. le Ministre Nollet, et que nous pourront prélever au fur et à mesure du développement du plan Marshall.

Vous avez abordé le plan anti-crise. Je voudrais vraiment insister sur le fait que ce plan anti-crise est un plan qui a montré un certain nombre d'effets positifs, notamment au travers de la capacité des invests de prélever des montants plus importants pour soutenir la trésorerie des entreprises et, aujourd'hui, nous avons un certain nombre d'éléments tout à fait importants.

C'est la même chose pour certaines garanties données par la SOWALFIN, pour des moyens qui ont été ajoutés à la SOGEPA et je rappelle que nous avons doté la SOGEPA de 20 millions supplémentaires en 2009, de 20 millions supplémentaires en 2010 pour permettre à la SOGEPA de faire face aux éléments de la crise et pour assurer la transition de nos entreprises par rapport à la reprise économique qui, je l'espère, sera plus marquée en 2010 et de faire en sorte d'avoir véritablement des éléments importants

Le Recteur de l'UCL, accompagné d'un certain nombre de chercheurs, lors d'une rencontre avec des Britanniques et des représentants flamands, mettait en évidence les pôles de compétitivité, en disant que c'était un élément important. Hier, nous avons inauguré Promethera, un *spin off* venant de l'UCL qui aujourd'hui est très prometteuse dans le traitement des cellules souches pour régénérer le foie et nous sommes là avec une première mondiale. Ce sont des outils publics, notamment la SRIW, Invest Sud, Nivelles Invest, le Fonds Vesalius qui sont intervenus pour soutenir, à concurrence de montants extrêmement importants ce projet. Cela, c'est effectivement l'effet du plan Marshall, croyez-bien qu'au niveau du sixième pôle quand je vois que ce pôle suscite un intérêt non seulement du secteur mais surtout des grandes entreprises, on peut se dire aujourd'hui que ce sont des éléments tout à fait positifs pour l'avenir de notre Région.

Vous avez abordé le problème des codes 8. Je tiens à dire que les codes 8, ce sont des prises de participation où nous avons aujourd'hui envie de récupérer notre

mise. Ce ne sont pas des subventions et donc, que nous avons respectés la légitimité budgétaire des codes 8. Nous verrons bien si, comme au Gouvernement fédéral, un jour les dettes de la SNCB qui avaient été reprises par l'État, et qui ont été, *in fine,* requalifiées, le seront, nous l'apprendrons, mais en tout cas, la régularité budgétaire au moment où l'acte a été passé, me paraît incontestable, même si des opinions différentes peuvent voir le jour aujourd'hui.

Je tiens à dire de manière très claire, et j'en terminerai par là, que nous avons la volonté au Gouvernement, de continuer cette politique transversale, de développer l'économie et nous mettrons aussi en place la transposition du *small business act* ici en Belgique, et en Wallonie en particulier. Nous aurons la volonté au niveau de la présidence belge qui aura lieu au deuxième semestre 2010 de faire en sorte qu'un certain nombre de thématiques qui nous sont chères, soient également reportées au niveau européen. C'est évidemment, pour moi, un élément tout à fait concret.

Vous avez abordé le problème des faillites et s'il est vrai que nous avons connu un nombre de faillites particulièrement élevé, celles-ci concernent les secteurs malheureusement les plus vulnérables que sont l'HORECA et la construction.

Par ailleurs, nous constatons au travers de la SOGEPA qu'aujourd'hui il y a une sorte de retour à la normale en termes de dossiers. Cela ne présume pas de ce qui se passera en 2010, mais aujourd'hui c'est un élément tout à fait important.

Je tiens à dire que tant le feuilleton 2009, que le budget 2010 de l'économie a été préservé, parce que le Gouvernement entend bien soutenir le développement économique et faire en sorte que ce développement économique permette à la Wallonie de retrouver des éléments structurels d'équilibre financier et de croissance permettant d'augmenter l'emploi. Je voulais terminer en indiquant qu'aujourd'hui, je suis heureux d'avoir les moyens nécessaires pour développer l'économie de notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Il est vrai que souvent on invoque que la Flandre aurait perdu plus d'emplois dans la période concernée, ce à quoi les Flamands répondent qu'ils ne peuvent évidemment perdre que ce qu'ils ont.

Je pense – et je veux vous en faire le grief – que sur un certain nombre de choses, vous m'avez répondu de façon approximative. Au-delà de vos déclarations de bonnes intentions, j'ai envie de dire c'est comme s'il y avait un partenaire de plus, chercher l'intrus.

Quand je dis que vous me répondez de façon approximative, c'est que, effectivement, la façon dont vous allez fonctionner concrètement avec M. le Ministre Nollet notamment, n'est pas claire. Je dis SOFIPOLE, vous me dites que c'est SOWAFINAL et que chacun aura sa part du gâteau, des compétences ou des leviers. Ce n'est pas du tout pour semer la discorde ou la zizanie, vous savez, il n'y a pas besoin de la semer, elle jaillit d'elle-même, puisque vous n'étiez pas là la semaine passée, ce qui était quand même un mauvais signe. C'est précisément dans la façon dont ce sera exécuté, dont les conventions seront exécutés et ce sera dans l'exécution de bonne foi ou non qu'on va voir effectivement si les accords sont bons, viables et tiennent la route. Je n'ai pas critiqué les pôles de compétitivité et j'en reconnais le rôle mais une confusion se crée avec les partenariats d'innovation technologique.

Vous me parlez de régénération des cellules du foie par des cellules souches, je ne sais pas s'il faut y voir un signe si c'est structurel, si cela concerne des collègues gouvernementaux régionaux ou fédéraux, que sais-je ? Chacun s'accordera à dire, et là on ne va pas enfoncer des portes ouvertes, Monsieur le Ministre, que les *spin off* sont très importantes en Wallonie, mais sur quoi j'attire votre attention, c'est que les *spin off* en Wallonie, beaucoup naissent, mais beaucoup disparaissent aussi vite. Pourquoi ? Parce que c'est un défaut structurel qui a été pointé du doigt : elles ont du mal à atteindre une taille critique qui leur permette de survivre. Évidemment, il y a de bonnes choses qui se font, évidemment on s'en réjouit, mais le problème, c'est de pouvoir fonctionner pour que ces bonnes choses puissent avoir un aboutissement structurel.

On verra évidemment. Vous nous garantissez que cela va fonctionner. Vous nous garantissez, mais quand même avec une pointe de doute que les codes 8 vont marcher. Vous avez l'air moins sûr aujourd'hui qu'en commission. Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir.

COMPÉTENCES DE M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Mme la Présidente. – Nous allons passer à présent aux compétences de M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, oui, on va parler de rage taxatoire.

Lors de la campagne, tous les partenaires de l'Olivier, dans leur programme, ont parlé de leur avancée fiscale en faveur des contribuables wallons.

Aujourd'hui, on doit bien se rendre compte que l'on va taxer davantage les contribuables wallons.

Le premier décret en matière fiscale que nous allons voter, ici, au Parlement, est un décret qui consacre, Monsieur le Ministre, une augmentation de la pression fiscale de plus de 100 millions d'euros, 140 millions d'euros si on intègre l'impact au niveau local. J'y reviendrai. Sans tenir compte de toute une série de mesures, l'augmentation du ticket de bus, les déchets qui ne cessent d'augmenter aussi pour les citoyens, la redevance qui va être évidemment imputées directement sur citoyens, j'aurai l'occasion d'y revenir. C'est aussi oublier la promesse relative à la portabilité des droits d'enregistrement, à la suppression des droits de succession entre époux, à des droits d'enregistrement réduits pour les immeubles à haute performance énergétique, et je consacrerai quelques secondes, si vous me le permettez, à cette fameuse promesse de suppression de la redevance télé.

Il faut être positif quand on est au Parlement et il faut parfois opérer certains constats, vous me soutenez Madame Defraigne, j'en suis certain.

Mme Defraigne (MR). – Je vous applaudis.

M. Jeholet (MR). – Je vous en remercie.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et vous restez pour la rage taxatoire ? Mais il ne restera plus personne pour la rage.

M. Jeholet (MR). – Ne vous tracassez pas Monsieur le Ministre, tant que vous restez là, c'est bien. On en a déjà tellement parlé.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il n'y en a plus qu'un qui croit à la rage, c'est vous. Tous les autres sont guéris. *(Rires.)*

M. Jeholet (MR). – La rage taxatoire est bien là et les Wallons vont le sentir. Vous pouvez bien le croire parce que même si c'est exagéré, on en a tellement parlé ce matin. Cela vous fait tellement sortir de vos gonds depuis la Commission que le pari est réussi. On parle aujourd'hui de rage taxatoire du Ministre Antoine et du Gouvernement wallon.

Alors, il faut reconnaître deux ou trois points positifs. Tout d'abord, la suppression du délai probatoire en matière de cohabitation légale et c'est une revendication depuis très longtemps du MR. On peut évidemment être satisfait, mais vous savez aussi que votre Gouvernement n'aurait pas pu faire autre chose. Vous le savez, vous n'aviez pas d'autre choix vu la récente condamnation du système actuel par la Cour constitutionnelle. On aura peut-être l'occasion, par la mise en œuvre de ce décret, de revenir sur l'une ou l'autre chose.

Ensuite, il y a la réduction du précompte immobilier pour les maisons passives. On peut adapter le précompte immobilier à la performance énergétique des bâtiments. C'est une mesure positive. Il faut améliorer fondamentalement la qualité du bâti en Wallonie qui se situe actuellement en queue de peloton européen, mais si cet objectif est positif, il reste quelques bémols.

En parallèle à cette réforme que je juge positive, quel mauvais signal du Gouvernement et en particulier, du Ministre de l'Énergie qui vient de reporter aux calendes grecques la mise en œuvre complète de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments. Pour rappel, la Région wallonne avait déjà été pointée du doigt par les instances européennes pour le retard de plus de 18 mois dans la transposition de cette directive.

J'ai un deuxième bémol concernant la cible. On touche uniquement les rénovations de maisons passives vers des standards passifs et la filière des constructions neuves en standard passif est en cours d'éclosion, mais elle est loin d'être devenue la règle.

On sait que ce type d'habitation est de l'ordre de 35 % plus cher qu'un immeuble classique. Je pense que vous passez à côté d'une réelle occasion de consolider la filière des nouvelles habitations.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Diminuez la TVA, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – On peut parler du niveau de pouvoir fédéral. En politique, il ne faut pas mentir, raconter n'importe quoi et caricaturer. Je ne dis pas qu'au niveau fédéral, on n'arrive plus à obtenir l'équilibre, alors qu'on l'a fait pendant des années sans le cdH et qu'on est en déficit et que la dette explose depuis qu'un Secrétaire d'État au budget est aux commandes ! Je ne dis pas qu'on n'a jamais tant perdu d'emplois en Belgique depuis que Mme la Ministre de l'Emploi au Fédéral est cdH ! Il ne faut quand même pas caricaturer tout.

On rappellerait M. Wesphael parce qu'il est passionné par le débat fédéral, je l'ai entendu tout à l'heure s'exprimer sur l'État fédéral.

Je le dis, la disposition envisagée est sur une durée trop courte – 4 ans – et une décroissance de l'avantage dans le temps – 20 % par an– sur la durée de vie d'une rénovation.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, fait personnel s'il vous plaît.

FAIT PERSONNEL

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je n'aime pas que M. Jeholet ose m'attaquer quand je ne suis pas présent.

M. Jeholet (MR). – Je vous ai attaqué parce que je vous ai vu rentrer, Monsieur Wesphael. C'est différent. Je ne me serais jamais permis de citer votre nom, si je ne vous avais pas vu entrer dans cet hémicycle.

M. Wesphael (Écolo). – J'accepte vos excuses. *(Rires dans l'Assemblée.)*

COMPÉTENCES DE M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

(Suite)

M. Jeholet (MR). – Bien, me réjouissant de l'arrivée de M. Wesphael, je disais sur la durée d'une rénovation de grande ampleur – souvent plus de 20 ans –, ces quatre ans de réduction prévue sont à la limite, mesquins et on sait que cela ne fera pas figure de réel incitant dans le chef des propriétaires. Tout au plus, un effet d'aubaine et il est d'ailleurs interpellant – vous adorez parler du Fédéral – de comparer les exemptions fiscales prévues par le Fédéral en la matière : réduction linéaire d'impôts de 830 euros accordés pendant 10 ans. Voilà toute la différence, Monsieur le Ministre.

Par ailleurs, faut-il rappeler que toute rénovation d'une certaine ampleur – ce qui est le cas de la rénovation vers un standard passif – est sujette à la révision à la hausse à terme du revenu cadastral de l'immeuble concerné ? C'est un débat plus vaste, mais j'ai cru comprendre que vous étiez en tout les cas, favorable à revoir les revenus cadastraux et je suppose que dans le Brabant wallon, vous ferez campagne sur ce thème la fois prochaine.

Deuxième type de mesure, c'est l'avancée par rapport à l'extension du tarif « zéro » pour les donations et successions de terrains agricoles attenants à une exploitation agricole et l'assouplissement de la condition relative au pacte d'actionnariat en cas de transmission d'entreprise. Je l'ai dit en Commission, nous avons soutenu cette mesure, il faut parfois reconnaître les mesures positives.

Enfin, le troisième type de mesures concerne la modification du mécanisme de taxation sur les paris hippiques. Le décret prévoit de substituer au système actuel, un système de prélèvement sur la marge brute réalisée et il s'agit clairement d'une demande du secteur – secteur qui est en difficulté – et on peut qualifier cette modification de positive. Mais, par rapport au taux de 32 % retenu par le Gouvernement et contrairement à ce que vous nous avez dit en Commission, d'ailleurs nous déposerons un amendement sur le sujet soutenu, je suppose, par M. Prévot parce qu'il avait posé une excellente question en Commission. Je suppose qu'il avait eu les mêmes échos que nous et les mêmes démarches du secteur puisque le secteur, lui, propose un taux maximum de 25 %, justifiant que le niveau de taxation proposé par votre Gouvernement n'améliorera pas la situation et risque au contraire, de grever le niveau de recettes régionales de par la lente érosion du secteur, mais je suppose que l'amendement sera soutenu par une bonne partie de la majorité.

Je passe maintenant en revue, Monsieur le Ministre, les différentes mesures qui illustrent la rage taxatoire du Gouvernement wallon.

Je vous ai dit que toutes les mesures fiscales qui vont toucher le portefeuille du Wallon, il y a trois bémols : la taxation sur les paris hippiques, le précompte immobilier pour les maisons passives avec toute une série de critiques et la suppression de six mois en matière de cohabitation légale.

J'en arrive maintenant à la rage taxatoire et je commence par les dispositions prévues en matière de précompte immobilier, à savoir, le durcissement des conditions d'accès à la réduction pour habitations modestes et le durcissement des réductions pour inoccupation et improductivité. J'aimerais relever que la limitation de la réduction « maison modeste » à l'habitation unique du contribuable risque de prendre de court plusieurs de nos concitoyens qui ne s'attendent pas à une augmentation de leur précompte. Ils risquent d'avoir une mauvaise surprise bientôt. Or, la possession d'un autre bien immobilier ne résulte pas forcément d'une situation d'opulence, comme le laisse entendre le Gouvernement.

En effet, on le sait, le texte du décret inclut notamment les biens immobiliers possédés en indivision suite à une succession par exemple. En effet, contrairement à la législation fédérale, seule la possession en nue-propriété permet d'échapper au durcissement des conditions d'accès au taux réduit. Cette mesure pourrait potentiellement toucher beaucoup de ménages wallons, car, quand on regarde le rapport publié en décembre 2006, la Cour des comptes estimait à 810.657, le nombre d'habitations modestes en 2004 en Wallonie, soit 55,61 % du parc total. Soit, beaucoup plus proportionnellement qu'en Flandre – 42 % – et qu'à Bruxelles – 10 % –.

Toutefois, la non-atomicité de la réduction fait en sorte que peu la réclame. L'objectif n'est pas de rendre plus équitable, comme on le voit dans le descriptif du décret, la fiscalité wallonne, mais simplement, de faire rentrer des moyens dans les caisses régionales.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – De la même manière que M. Reynders s'occupe des logements à l'étranger.

M. Jeholet (MR). – En ce qui concerne le durcissement des conditions d'accès à la réduction proportionnelle du précompte immobilier pour inoccupation, la limitation à une année de l'accès à cette réduction, on peut comprendre à la limite, la volonté du Gouvernement de lutter contre l'inoccupation, l'improductivité

des biens immobiliers, il n'en reste pas moins que cette disposition ne sera pas exempte d'effets pervers sur le marché locatif notamment et ingérable, elle risque de poser de sérieuses difficultés à l'Administration. En outre, le Gouvernement semble oublier que l'inoccupation ne résulta pas forcément d'un choix délibéré, mais d'un concours parfois de circonstances défavorables.

Venons-en à la mesure relative aux droits d'enregistrement : limitation, taux réduit, l'habitation unique et taxation à 12,5 % au-delà d'un montant fixé. Les programmes électoraux des partis de l'Olivier comportaient de nombreuses promesses de réduction des droits d'enregistrement et la DPR évoquait la possibilité de baisser les droits d'enregistrement lors de l'acquisition d'une maison basse énergie ou passive. La première mesure adoptée par l'Olivier est une augmentation de cette fiscalité. Pourtant, la Wallonie est une des Régions d'Europe où les tarifs de droits d'enregistrement sont les plus élevés. Vous le savez, on peut parler de la Suisse où le droit d'enregistrement s'élève à 3 %, en Allemagne, il s'élève à 3,5 %, en France il est de 5 % et au Luxembourg de 7 %.

Certes, le caractère obsolète des Revenus cadastraux est un problème (rappelons que la dernière péréquation remonte à 1975) et entraîne parfois des injustices selon les sous-régions où se situe le bien. Toutefois, la péréquation cadastrale masquée que met en œuvre ce texte ne nous parait pas une réponse adéquate à ce problème.

Un système d'abattement forfaitaire remplaçant le tarif réduit comme à Bruxelles et pour partie, en Flandre, éventuellement modulable selon la zone concernée nous aurait paru plus opportun et plus juste, car, favorisant proportionnellement davantage les maisons les moins chères.

Je note également que sous couvert de mettre fin à une discrimination entre couples mariés et couples cohabitants, le Gouvernement a choisi d'appliquer de manière identique le système le moins favorable. Ainsi, au lieu de supprimer la référence aux biens immobiliers possédés par les conjoints, le Gouvernement a choisi d'intégrer les cohabitants dans le régime des couples mariés. Le Gouvernement a donc choisi l'option de la voie fiscale la moins favorable pour mettre fin à une discrimination. Nous sommes pour mettre fin à une discrimination ! Vous savez que dans la réforme fiscale au niveau fédéral, on a mis fin à toute une série de discrimination, mais dans un sens positif. Ici, c'est le contraire que vous faites, c'est une question de choix qui en dit long sur la volonté de votre Gouvernement. On peut en outre se demander si le nouveau système ne risque pas de défavoriser les familles nombreuses. En effet, les limites de la valeur des immeubles sont plus ou moins égales au prix moyen actuel. Or, étant donné qu'il s'agit de prix moyens, il n'est pas illégitime de penser que seules les maisons plus grandes destinées aux familles nombreuses sont plus chères.

Pour terminer sur cette question, je crains que cette nouvelle disposition alourdisse considérablement les actes notariaux et, *de facto*, les frais notariaux liés à une acquisition immobilière.

Pour cette mesure, le Gouvernement prévoit une recette supplémentaire de plus ou moins 10 millions d'euros par rapport à une situation qui est inchangée. J'en viens maintenant, Monsieur le Ministre, si vous permettez, à une mesure particulièrement significative budgétairement parlant, à savoir, la révision du mécanisme écobonus/écomalus.

De par les modifications proposées par le Gouvernement, on passe d'un mécanisme incitatif à un mécanisme essentiellement punitif.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est le respect de l'environnement, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Non ! Ce sont des recettes. Vous allez chercher des recettes supplémentaires ! Il n'y a aucune réflexion par rapport à l'environnement et je vais vous le démontrer en y revenant.

Le système actuel représente un coût net de plus ou moins 56 millions d'euros pour la Région. La révision proposée aboutirait selon le Gouvernement, à un gain net pour la Région de plus ou moins 24 millions d'euros. La rage taxatoire, c'est une différence de pas moins de 80 millions d'euros rien que pour cette mesure, excusez du peu, Monsieur le Ministre.

Sans revenir sur le détail de toute cette mesure, Mme Cassart-Mailleux l'a fait en Commission, j'ai cinq remarques à formuler.

Contrairement aux déclarations d'Écolo de Monsieur Wesphael et à ce qui est inscrit dans la DPR, je l'ai dit, la réforme envisagée ne consiste pas en une grande réforme du système de taxation automobile. Le CO_2 reste le seul critère admis et non la pollution du véhicule ou son utilisation réelle.

Le nouveau mécanisme est tout aussi complexe que le précédent, voir davantage, étant donné le régime différencié entre le véhicule neuf et d'occasion.

Le nouveau projet l'achat de véhicules d'occasion pour des raisons « sociales » et on peut comprendre. Mais, où est Écolo à nouveau ? Car quelle contradiction, quel paradoxe avec la volonté de renouveler le parc automobile et de diminuer les émissions moyennes. On parle du social et on peut comprendre, mais on favorise par ailleurs, les véhicules d'occasions et les comportements anti écologiques. Ce qui est absurde, mais je suppose qu'à Copenhague, on va y réfléchir et on pourra revenir sur une solution plus écologique en la matière.

Contrairement à ce que prétend le Ministre Antoine, le nouveau mécanisme ne sera pas plus intéressant pour les familles nombreuses : au mieux, la situation sera identique, au pire, le poids fiscal est alourdi. Souvent,

alors qu'un écomalus n'était dû auparavant, ce sera le cas avec le nouveau décret et même avec le bonus majoré pour plus de 4 enfants à charge.

J'aimerais demander au Gouvernement de supprimer « les points B. » des articles 19 et 21 car la référence à un prix catalogue maximum est juridiquement fragile et les restrictions pour les véhicules hybrides assez étonnantes.

J'en viens maintenant à l'augmentation substantielle des taxes pour les appareils automatiques de divertissement et les automates et on peut intellectuellement comprendre ce type de mesures. Vous dites que ce sont des mesures pour faire contribuer le secteur bancaire. M. Marcourt a parlé. Il faut venir en aide au secteur HORECA et le PS l'a même compris, revenant en arrière sur un projet de décret au Fédéral sur le tabac. Même avec la Ministre de la Santé, on arrive à revenir en arrière comprenant que le secteur HORECA est en difficulté, mais ici, c'est évidemment les cafetiers que l'on va toucher. Les automates pour les cartes essence et le retrait d'argent au guichet. C'est évidemment les contribuables *in fine* qui payeront cette augmentation de la fiscalité. On est toujours, Monsieur le Ministre, dans le principe de la rage taxatoire. *(Rires.)*

Deux mesures que je voudrais encore aborder pour terminer et pas des moindres Monsieur le Ministre.

Je voudrais enfin revenir sur la télé-redevance. Je me souviens que le MR a déposé un texte il y a quelques années. C'était l'époque du fruit de la croissance durant laquelle vous dépensiez beaucoup. On a dit, à l'époque, qu'il fallait supprimer progressivement cette taxe. Le MR était le seul à avoir voté ce texte ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est cela le drame au MR, c'est que vous êtes toujours tout seul !

M. Jeholet (MR). – Monsieur Antoine, faites de l'humour, vous êtes fatigué, mais si vous aviez eu le courage de supprimer cette taxe, on n'en serait pas là aujourd'hui parce que vous aviez les moyens de le faire et on le faisait en cinq ans. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, cette redevance radiotélévision était totalement supprimée parce que c'est une taxe fondamentalement injuste ! Elle est forfaitaire et cette taxe, tout le monde la paye de la même manière.

C'est donc une taxe qui est fondamentalement antisociale et vous n'avez pas eu le courage de la supprimer, mais le pire c'est qu'avant les élections, votre prédécesseur en annonçait la fin. Aujourd'hui, dans le décret que nous allons voter, vous revenez sur la suppression de la télé-redevance.

On va voter un décret aujourd'hui et on revient sur la suppression définitive de la redevance télévision. Et cela, je pense que c'est inacceptable. Vous avez fait des promesses. Vous avez communiqué sur le sujet et notamment votre prédécesseur en disant : *« la redevance radio c'est fini, mais la redevance télévision, ce sera aussi fini »*. Aujourd'hui, on n'arrive pas à la supprimer.

Je vous l'ai dit, je suis d'accord, tout le monde doit payer ses impôts, mais vous savez aussi que, pour cette redevance, il y a des personnes de bonne foi. Tout le monde ne sait pas que cette taxe doit être payée.

Vous voulez aller voir partout où on ne la paie pas. Je pense que cet arriéré de paiement est surtout dû à un manque de gestion. La perception de cette taxe est injuste et très mal réalisée. En Commission, je vous avais demandé à ce que le responsable administratif de cette redevance vienne s'expliquer. Vous me l'aviez promis.

Trouvez-vous normal qu'aujourd'hui, des personnes qui n'ont jamais reçu un courrier de l'administration, reçoivent une demande de paiement non pas pour la taxe de l'an dernier, mais pour la taxe des trois derniers exercices ? Cela, c'est de la rage taxatoire ! Moi, je n'ai rien promis alors que vous, vous avez fait toute une série d'annonces.

J'en viens à présent à la redevance voirie-gaz. Là aussi, on parle de recettes dans les décrets. Là aussi, il est question de rage taxatoire. À propos de cette redevance, le Ministre Furlan parle de 32 millions d'euros.

Certes, vous comparez avec l'électricité, mais dans ce dernier cas, nous l'avions fait par rapport à une diminution importante des dividendes des intercommunales électriques, mais aussi pour compenser un manque de recettes des communes. Ici, à nouveau, c'est un véritable *hold-up* que vous faites. Vous gardez une partie de cette redevance et les GRD vont devoir payer. Que croyez-vous qu'ils vont faire ? Ils vont évidemment répercuter ce prix sur les factures des citoyens, ce qui signifie que les gens aujourd'hui raccordés au gaz vont avoir une facture augmentée de 60 euros environ. À nouveau, c'est une taxe sur l'énergie terriblement antisociale.

Mme Simonis (PS). – Heureusement qu'il y a une fiscalité sociale au Fédéral pour remettre un peu d'équilibre dans tout cela.

M. Jeholet (MR). – Je remercie Mme Simonis de soutenir M. Reynders et de reconnaître sa fiscalité équilibrée.

M. Wesphael (Écolo). – M. Borsus est sans doute parti pour ne pas entendre ces propos dans votre bouche.

M. Jeholet (MR). – Vous pouvez plaisanter, mais moi je parle de fonds. Quand on additionne tous ces montants, c'est le citoyen wallon qui va payer, qui va souffrir. Vous allez voter un budget avec de telles mesures ? Vous allez voter des pouvoirs spéciaux au Gouvernement. Le droit de tirage est terminé.

Je n'en reviens pas qu'Écolo va voter de telles mesures. Par rapport à vos discours, par rapport à vos programmes, par rapport à votre volonté de bonne gouvernance, par rapport à votre volonté de transpa-

rence, mes amis, le grand écart, il est fait ! Je ne sais pas, M. Wesphael, ce que vous aviez pris, sans doute un Témesta ou quelque chose dans le genre, mais je vous conseille pour la prochaine fois, de retrouver votre punch. Arrêtez de voter n'importe quoi !

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je suis venu ici à cette tribune pour vous parler de la rage. C'est évidemment indispensable dans vos compétences de l'Emploi et de la Formation parce que cette compétence primordiale, pour aider ceux qui ont des difficultés d'emploi et de formation, pour retrouver un emploi et pour essayer de pouvoir s'épanouir dans la vie. Cette rage, vous devez l'avoir Monsieur le Ministre parce que comme vous nous l'avez indiqué en Commission, il y a en Région Wallonne, plus de 200.000 demandeurs d'emploi et à cela s'ajoutent les 22.000 jeunes en stage d'attente. Ce qui porte le nombre de demandeurs d'emploi, à 14,9 % de la population active.

Nous le savons : la crise mondiale a évidemment des conséquences sur le tissu socio-économique wallon, mais vous serez aussi certainement d'accord avec nous pour dire que, crise ou pas, ces chiffres sont évidemment inacceptables et qu'il faut tout faire pour les réduire, favoriser la création d'activité et donc, l'emploi.

Pour ce faire, nous disposons et vous disposez dans votre « boîte à outils » d'un certain nombre de mesures. Certaines semblent plus efficaces que d'autres. Certaines sont ciblées par rapport à d'autres pour atteindre des publics particuliers. Ce qui est tout à fait nécessaire. Il est dès lors logique de vouloir les renforcer dans un cadre budgétaire parfois étroit que nous connaissons aujourd'hui et dans les réductions de dépenses que celui-ci impose.

Il y a bien un secteur qui nous est, quant à nous, important, c'est bien l'emploi et la formation, au cœur de l'axe enseignement-formation-emploi- économie, véritable levier du redéploiement wallon. Face à la crise, il faut mettre en œuvre des processus « anti-crise ». Je suis donc heureux de constater que le Gouvernement a fait la même analyse que nous.

Toutefois, une telle démarche n'empêche évidemment pas de réévaluer certaines dispositions et d'examiner si les réformes ne sont pas nécessaires et notamment, c'est ce que j'ai retenu des propos que nous avons tenus ensemble en Commission et je m'en réjouis.

Le Forem est bien entendu l'outil central, le navire amiral de notre politique d'emploi. Ce qui n'empêche pas qu'il doit être réformé, évalué et être encore plus efficace.

Nous avons eu effectivement des débats animés, non seulement en Commission, mais lors de la législature précédente à son propos et déjà à l'époque, je m'étais personnellement investi dans cette matière et nous nous étions prononcé les uns et les autres pour une réforme substantielle des structures et de la gouvernance de celui-ci.

Celle-ci est impérative dans le cadre général. Plus précisément, il faut recentrer les missions du Forem sur son métier de base, sur la gestion des ressources humaines, sur les marchés publics, ainsi que sur les APE, dont je vais vous parler dans quelques instants. Et recentrer le Forem sur son métier de base, c'est effectivement constater que le Forem est la figure de proue du paysage de l'insertion professionnelle, de la préqualification, de la qualification professionnelle. Un métier de base aussi sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la collecte des offres d'emploi, le rôle d'intermédiation entre employeurs et demandeurs d'emploi, d'information et de soutien des entreprises et d'analyse du marché de l'emploi.

Nous comptons être vigilants sur la réalisation de toutes ces demandes au cours de la législature qui s'amorce.

L'autre maillon fort de la formation et de la politique de l'emploi, c'est l'IFAPME qui est un deuxième acteur de la formation et de l'emploi sur lequel nous voulons être attentifs. Nous voulons le voir évoluer aussi en fonction du marché du travail. Mais pour revenir sur la personne centrale de notre préoccupation, lorsqu'on parle « emploi », c'est bien entendu, le demandeur d'emploi qui est au centre des préoccupations. L'entreprise qui est au centre des préoccupations de l'autre côté et votre volonté de mettre en œuvre un *coaching* unique et réellement personnalisé me semblent aller dans la bonne direction, celle d'une plus grande contractualisation entre les organismes publics et le demandeur d'emploi. Je me réjouis donc d'une politique proactive emploi-formation, dans le cadre du volet « emploi » du plan Marshall 2.Vert, volet dont vous avez la charge. Nous y reviendrons lors des discussions qui auront lieu sur le plan Marshall 2.Vert.

Revenons aussi sur l'alliance emploi-environnement et sur la formation qu'il faudra développer par rapport à tous ces chômeurs demandeurs d'emploi et vis-à-vis des entreprises.

Certains dispositifs plus précis ont aussi attiré mon attention lors de l'examen de votre programme justificatif en Commission. Tout le monde a évoqué longuement un débat sur les missions régionales pour l'Emploi. Vous avez apporté les réponses adéquates. On a évoqué les bourses et les chèques langues.

Sachez, Monsieur le Ministre que j'y suis particulièrement attentif.

On a évoqué la problématique des APE et de la « gestion centre-ville ».

Face au secteur des MIRE, vous avez fort heureusement confirmé le maintien du financement que ces structures recevaient du Forem en 2009. Votre volonté de stabiliser et de pérenniser ce financement, en l'inscrivant

dans le budget ordinaire de l'Office régional de l'emploi, et non plus dans son compte de réserve, inconstant par définition, me semble adéquate.

Pour ce qui est des bourses et chèques-langues, c'est une mesure qui m'est chère. Il s'agit d'une mesure utile parce qu'elle permet non seulement aux travailleurs et pour les jeunes qui partent dans le cadre de l'immersion linguistique à une formation, un investissement indispensable si on veut ouvrir notre économie sur l'Europe et sur le Monde.

Enfin, concernant les APE, un autre dossier récurrent dans nos travaux parlementaires. J'ai bien vu et je tenais à insister sur cette mesure, le fait que vous avez inscrit dans le budget le 1,5 % d'augmentation de dotation pour les APE indispensable pour remplir ce que l'on appelle ce terme barbare de la dérive barémique, mais auquel le monde associatif et les autres acteurs sont tout à fait attentifs.

Je vous remercie Monsieur le Ministre pour cette dimension qui n'était pas obligatoire puisque le décret ne vous y obligeait pas.

Bref, des accents nouveaux que vous mettez en place dans un contexte budgétaire difficile que nous connaissons et ces efforts sont véritablement à mettre au bonus de votre politique, mais aussi, au bonus des demandeurs d'emploi. Si jamais cela risquait d'être un peu court, j'imagine que lorsque la conjoncture le permettra, si les financements supplémentaires sont nécessaires, vous insisterez auprès de votre Collègue, le Ministre du Budget pour que le Ministre de l'Emploi puisse effectivement obtenir les politiques et l'argent nécessaire pour les demandeurs d'emploi de la Wallonie, pour les former et pour les amener à un plus.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, M. le Ministre, chers Collègues, je ne sais pas, si je vais vous rassurer, mais je n'évoquerai pas avec vous la rage taxatoire de mon Collègue, M. Jeholet, même s'il est vrai, après avoir entendu toutes ces difficultés qui s'amoncèlent sur la tête des Wallons, on peut se demander comment ils s'en sortiront après ce budget.

La première chose Monsieur le Ministre dont je voudrais que l'on parle ensemble, c'est ce que l'Europe vient nous annoncer, ces nouvelles normes européennes qui pourraient changer un peu plus vite la conjoncture dans laquelle vous fonctionnez et qui nous permettrait dans le Gouvernement, d'assainir 2013, 2015. Aujourd'hui, l'Europe semble être nettement plus catégorique et vous reconnaitrez que le Ministre des Finances, M. Reynders a tenté d'expliquer et de convaincre l'Europe que la ligne budgétaire, c'était aussi un choix de résolution, dont assainissement.

Monsieur le Ministre, ma question se rapporte à la réflexion qui a été la vôtre, lorsque vous avez confectionné ce budget. Comment votre budget résistera-t-il à l'épreuve ? Quelles seraient les conséquences en termes d'économie, mais aussi en termes politique, si on devait appliquer ce budget ?

– *Mme Saenen, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.*

Je crains qu'au moment où la relance arrive, – et vous savez que la Banque Nationale prévoit pour l'année prochaine, une augmentation de 20 % du PIB –, nous soyons encore en train de rembourser un certain nombre de dettes et nous ne pourrons pas profiter de cette relance pour engager un certain nombre de politiques dans lesquelles on doit s'inscrire.

Si l'Europe applique la norme telle qu'elle vient de la décrire, quelles sont les conséquences pour le budget wallon et pour les perspectives ?

Deuxième dossier que je voudrais évoquer avec vous. On avait parlé de ce dossier dans une question d'actualité, cela concerne une de vos compétences, qui est celle du Sport. Je pensais que nous avions fait, ensemble, le point 1. Je pensais d'ailleurs aussi que nous étions d'accord sur la ligne de conduite dans le dossier. Je veux parler de l'Excelsior de Mouscron ou de football régional. Vous vous souvenez que j'avais demandé une intervention qui permettait aux jeunes, ceux que l'on forme, de pouvoir être sauvés, tout en attirant votre attention sur la responsabilité régionale face aux infrastructures. Il y a un travail de lien à faire dans les infrastructures. J'avais donc cette impression que nous étions d'accord sur ce débat et que M. le Ministre était convaincu qu'il devait intervenir dans ce cadre-là. Quelle n'a pas été, ce matin, ma surprise, – moi qui pensais que tous les deux nous étions supporters d'Anderlecht, parfois on peut changer, c'est comme cela –, de vous entendre défendre le football professionnel mouscronnois en disant qu'il fallait, sur cette bonne terre wallonne, au moins avoir trois équipes et que dans ce cadre-là vous ne pouviez pas vous satisfaire du Standard et de Charleroi, mais qu'il fallait mettre Mouscron dans la barque.

Pourquoi le discours a-t-il évolué en 15 jours ? D'autant que, je suppose, vous aurez également pu prendre connaissance de ce que certains membres de votre groupe politique en pensaient, il y a aussi quelques jours, dans un très bel article de sport magazine. Je ne vais pas tout vous lire, il y a trois pages, mais je trouve que le début de cet article est édifiant. « Le toit du canonnier perce de partout, dettes cachées, disputes internes, enquête judiciaire. Le dossier de l'Excelsior, cette histoire qui ne fait plus rire personne et qui fait pleurer tous les Mouscronnois, rebondit de jour en jour, presque d'heure en heure, au gré des décisions de l'Union belge et de ses multiples commissions, au fil de la justice civile. Toute personne sensée sait que la mort clinique sera suivie de la mort tout court, que le baroud d'honneur de la direction ne pourra plus durer bien longtemps ».

Enquêtes sur plusieurs affaires, combines, montages jamais révélés qui ont conduit le club dans l'impasse, Alfred Gadenne, notre Collègue du Parlement, Bourgmestre de Mouscron, en a ras-le-bol. Il a attrapé un gros cou la semaine dernière en réclamant l'argent que lui doit le club, près de 700.000 euros. Tous les jours, dit Alfred Gadenne, je croise des Mouscronnois qui me lancent « plus un sou pour l'Excel ». 95 % des gens de la Ville disent qu'il faut que ça aille. Ce matin, nonobstant l'avis d'un de nos Collègues, j'entends qu'on va sauver l'Excel sur le plan professionnel. Comme je pense que le Ministre généralement ne lance pas comme cela de petites phrases sans qu'il y ait un programme qui, s'il n'est pas encore ficelé, est déjà orienté, je veux savoir dans quel jeu on joue. Pourquoi un jour, nous dit-on que ce sont les jeunes, les infrastructures que l'on sauve, le sport, dans ce qu'il a de plus noble et qu'un autre jour, on vient nous dire que les professionnels, finalement, ce n'est pas si inintéressant que cela ? Mouscron est-il aussi complexe que peut l'être, le futur Président du cdH ? Est-ce que c'est l'arrivée de M. Detremerie dans le dossier, est-ce un appel téléphonique qui, tout d'un coup, ferait en sorte que M. Antoine retrouve ses anciennes amitiés et se dise qu'il va falloir qu'on aide sur place, quitte à diviser encore plus ce qui existe déjà. J'avoue ne pas comprendre, mais, votre réponse me permettra sans doute de clarifier ce qui a changé en quinze jours parce que vous n'êtes pas … (*Rumeurs inaudibles.*) Non, non, si c'est M. Zenner, il ne fait que son travail. Donc, n'ayez aucune crainte … J'ai dit, il y a quelques jours à une Ministre, que quand on joue avec le Parlement, il y a une règle qu'il faut respecter, c'est la transparence.

S'il y a des documents, on les donne. S'ils sont confidentiels, un Parlementaire peut aussi accepter que certaines choses soient confidentielles. On l'a déjà fait dans le passé dans ce Parlement, et je peux vous dire qu'on pourra encore le faire dans l'avenir. Mais, venir me dire, il y a 15 jours : « non à l'Excelsior professionnel » et aujourd'hui « oui », c'est avec quel argent ? Avec quel budget ? Parce que vous n'êtes pas le premier à vouloir sauver Mouscron. Les Anglais s'y sont intéressés, les Français aussi. Je lisais encore tout à l'heure que des Roumains seraient intéressés. Même des Tchétchènes si on continue, s'y intéresseront. Pour faire quoi ? Payer les dettes de la Ville de Mouscron ? Payer en fait les créances de la Ville de Mouscron et de l'IEG, l'intercommunale ? Est-ce comme cela qu'au Parlement wallon et qu'au Gouvernement wallon on va intervenir ?

Monsieur le Ministre, de deux choses l'une. Ou bien vous avez l'argent et si vous l'avez au moins dites-le, dites-nous sur quel article budgétaire parce que moi, je ne l'ai pas vu. C'est pour cela que je me suis permis de vous interpeller aujourd'hui. Si vous l'avez, qu'au moins les choses soient claires et que l'on sache où on va le prendre. Diminuera-t-on ce que vous avez brièvement augmenté ? Dans les politiques sportives, en ce qui concerne les infrastructures je ne suis pas aveugle, je peux lire dans un budget une augmentation extrêmement sensible. Le bémol est que vous pourriez encore mettre trois fois plus à Infrasport, ils n'auront jamais assez, vous le savez. L'augmentation est là, je n'en disconviens pas mais est-ce là qu'on ira rechercher ce qui devrait sauver Mouscron ?

– *Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*

Troisième dossier dont je voudrais parler avec vous, pour bien comprendre la philosophie de la confection de ce budget. On a beaucoup parlé aujourd'hui des restrictions, des diminutions de budget, de la crise économique qui a un effet sur ce budget et donc sur les choix politiques qui ont été faits. C'est comme cela, on peut les partager ou ne pas être d'accord avec ces choix. C'est évidemment la vie politique, c'est la démocratie, c'est pouvoir ne pas être d'accord sur ces choix. Il y a un choix qui a été posé en matière de relations internationales. Monsieur le Ministre, vous avez accordé, si je puis dire, une augmentation au budget. Je ne parle pas de ce qui relève bien évidemment de la présidence belge de l'Union européenne. On peut comprendre que c'est un *one shot*, c'est 2010 et il y a un certain nombre de budgets qui sont à l'avenant de l'événement. Je veux parler de cette fusion qui est intervenue entre les organismes internationaux de la Région et la Communauté française. Je pensais avoir entendu sur ces bancs que si on fusionnait, Wallonie-Bruxelles International, c'était à la fois pour permettre dans ces synergies une économie de dépenses et en même temps d'avoir un développement international plus important. Ce qui est assez logique en termes de fusion, on fait cela, ça génère un certain nombre de dépenses en moins et on peut avoir, rapidement en tout cas, un rendement complémentaire. Quand je vois ce qui est annoncé ici, ce sont des dépenses en plus. On a à peine fusionné et il y a déjà des dépenses en plus. Peut-être y a-t-il des demandes supplémentaires, des axes supplémentaires dans lesquels on veut orienter ces dépenses. Le tout est de savoir lesquels. J'aimerais bien que vous me disiez comment. C'est vrai que le Ministre-Président, il faut le reconnaître, a réussi à vous convaincre. Je suppose que vous n'avez pas osé dire au Ministre-Président « non ». Monsieur Nollet, vous dites plus rapidement non, ça j'ai cru le comprendre mais bon … Connaissant M. le Ministre-Président, je sais aussi que derrière ses demandes, généralement, il y a des projets. Quels sont ces projets auxquels vous avez dit oui et qui seront à ce point importants que là, le choix politique a été d'augmenter les budgets ?

Pour ne pas être long, Madame la Présidente, j'interviendrai à nouveau plus tard. Vous savez c'est comme ça quand on ferme une fenêtre, on passe par la porte et quand on ferme la porte, on passe par une fenêtre. C'est comme cela que l'on essaie de faire plutôt que de se disputer.

Dernier élément sur lequel je voudrais intervenir, toujours cette philosophie, Monsieur le Ministre qu'est la vôtre. Philosophie qui a d'ailleurs été critiquée par la Cour des comptes à la fois concernant le plan Marshall 2.Vert. J'y reviendrai tout à l'heure avec M. Nollet. La

même critique peut être faite, me semble-t-il par rapport aux fonds structurels, aux fonds européens, où vous allouez une provision. On fonctionne en termes de provisions. On a donc, pour faire simple, un montant global qui est repris et on n'a, par rapport à la lecture qui peut être faite, si ce n'est la lecture du montant, aucun détail dans la manière dont ce montant sera ventilé.

Je trouve que par rapport à la règle budgétaire, il y a déjà une difficulté, mais deux, par rapport à la transparence, … (*Rumeurs.*) Si c'est le résultat du Standard, peu m'importe … (*Rumeurs.*) Si M. le Ministre m'écoute et pour faire plaisir à M. Jeholet, je poursuis … (*Rumeurs.*)

Vous ne devez pas lui demander de revenir, je vous rassure. Vous savez, les amis ne se font jamais des coups de « Jarnac ». Le Ministre-Président et moi, je peux vous dire que c'est parfois un combat d'idées mais ce n'est jamais un combat de charognes. Je respecte la différence qui est la nôtre sur le plan philosophique, sur le plan politique. Ne vous en faites pas, en ce qui nous concerne, on sait très bien où on met les barres.

Je reviens maintenant à votre technique budgétaire, par rapport à ces fonds structurels. Ce que je veux savoir, c'est justement comment vous allez ventiler puisque nous, pauvres Parlementaires, ce que nous demandons, c'est de comprendre un article. Moi, je ne peux pas accepter que des milliers d'euros soient inscrits par rapport à un dossier qui n'est quand même pas banal. Les fonds structurels, même si c'est vrai qu'il y a beaucoup de reports, comment allez-vous ventiler cela entre les différents Ministres ? Quel est l'accord qui est intervenu ? Au moins, cela pouvons-nous le savoir ? Peut-on réellement voter des budgets sans savoir comment ces fonds structurels seront orientés ? Celui qui répond « oui » à cela peut voter aveuglément. Cela s'appelle un chèque en blanc. C'est un choix. Ne demandez pas à l'opposition de voter ce chèque en blanc.

J'aimerais que sur ce point, vous puissiez faire ce que vous aviez annoncé dans la Déclaration de Politique régionale, qui vous puissiez être transparent, être clair, nous donner vos choix, nous donner votre vision, vos orientations, que réellement, une fois pour toutes, vous fassiez ce que vous nous aviez annoncé de manière à être non pas forcément d'accord sur vos choix mais au moins, à pouvoir en débattre. Monsieur le Ministre, comment, dans ce cadre-là … Je pense que carrément, M. le Ministre s'en désintéresse … (*Rumeurs.*)

Mme la Présidente. – Allez, Monsieur Crucke, poursuivez, captivez M. le Ministre.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, par rapport à ce que vous avez ventilé aussi, dites-nous un peu la manière dont vous allez respecter la ligne du temps qui est très précise au niveau européen N+2. À l'heure d'aujourd'hui où en êtes-vous dans la règle N+2 et comment dans votre ventilation, pouvez-vous aujourd'hui nous dire, que ce qui a été rarement fait, sera respecté ? Je vous vois souffler mais, cela veut-il dire que ça n'a pas été discuté au sein du Gouvernement ? L'avez-vous oublié ? Votre mémoire peut faillir aussi, nous sommes tous des êtres humains, … (*Rumeurs.*) Vous ne me décevrez pas si vous me dites que votre mémoire défaille, je l'ai parfois constaté, c'est vrai, si vous ne me dites pas les choix qui ont été faits et si vous ne me dites pas comment vous allez imposer le respect de N+2. L'Europe devient de plus en plus vigilante en la matière. Il ne faudrait pas qu'en dehors des choix que l'on ne donne pas, on ne puisse pas nous assurer que l'on ne respecte pas en plus les critères européens.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais, aujourd'hui, adresser comme réflexion au Ministre. J'ai bien cru comprendre, et mes Collègues également, que les questions qui sont posées sont des questions qui n'ont pas été posées en Commission, qui n'ont pas été débattues. Ca sert à cela la séance plénière, à pouvoir aller jusqu'au bout du budget. Je remercie M. le Ministre d'avoir été attentif.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Tout d'abord, je dois dire qu'en cette période économique difficile, il nous appartient à tous de faire des choix. La bonne gouvernance impose en effet, un budget soucieux du respect des dépenses.

Je voudrais dire qu'objectivement, dans son ensemble, je crois que le Gouvernement a relevé le défi. Il a réussi cette gageure. J'ai juste trois remarques à formuler. Certaines déjà formulées en Commission, d'autres que j'aurais aimé développer ici. La première concerne la taxe sur les jeux et paris, et plus particulièrement la taxe prélevée sur les jeux hippiques.

Je veux souligner les dangers qui guettent notre Région. En effet, si la taxe allouée sur les jeux et paris était allouée selon les dernières réformes institutionnelles à la Région wallonne, la licence d'exploitation des jeux et paris en matière de course de chevaux, est toujours de la compétence fédérale.

Donc, que peut-il arriver au printemps 2010 ? Nous risquons de subir les conséquences d'une incohérence institutionnelle car tout un chacun pourra obtenir une licence d'exploitation de ces jeux et paris sur les courses de chevaux et donc, s'octroyer les bénéfices de ceux-ci. Il en résulterait que l'État fédéral pourrait allouer, en parfaite légalité, cette licence d'exploitation à la Wallonie mais aussi à des opérateurs en Flandre et dans ce cas, des bénéfices perdus pour notre Région.

Je plaide donc, lors des prochaines discussions sur les réformes institutionnelles pour garder une cohérence dans la gestion de ces jeux et paris. Nous ne sommes pas demandeurs de réformes. On le sait, nous l'avons toujours dit, mais nous le savons tous, il y en aura. Nous ne pouvons pas rester passifs et je crois qu'il est préférable

de prévoir les domaines dans lesquels une intervention sera nécessaire.

En tout cas, les opérateurs de notre Région, doivent être, à mon sens, vifs et prompts sur la balle et les premiers à solliciter les licences d'exploitation en la matière afin d'éviter un scénario catastrophe.

Deuxième remarque, elle concerne la politique de l'emploi et de la formation. On en a énormément discuté en Commission, les discussions furent âpres et difficiles. Il est vrai que le FOREM doit travailler en priorité selon votre vision, sur des publics jeunes, fraîchement diplômés, des demandeurs d'emploi nouvellement arrivés sur le marché du travail ainsi que des travailleurs licenciés. Ces travailleurs ne sont pas les plus éloignés du monde du travail. Ils bénéficient déjà d'expérience formative, d'expérience professionnelle et si la Déclaration de Politique régionale affirme cette volonté de mettre l'accent sur les jeunes, elle doit aussi mettre l'accent et elle le met d'ailleurs, sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et renforcer l'insertion socioprofessionnelle, mais aussi l'insertion sociale.

Depuis longtemps, le FOREM, dirigeait également ses efforts vers les autres publics, que ce soit via les entreprises de formation par le travail, les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les entreprises d'insertion.

C'est d'ailleurs une préoccupation de tout mon groupe, je voulais le souligner, et aussi, évidemment celle de mon Collègue, M. Collignon, qui voulait intervenir sur la question et donc, que je relaie aussi ici.

Même si ces outils n'ont pas pour objectif de remettre un chômeur au travail, je ne suis pas persuadée que ce soit possible pour toutes les personnes en grande difficulté à l'heure actuelle, ils sont essentiels pour la resocialisation de personnes délaissées, oubliées socialement et qui ont besoin d'être replacées sur le chemin de la vie en société avant même de pouvoir espérer une remise au travail.

Avec la crise qui frappe durement notre société, il paraît urgent de renforcer aussi ces mécanismes et les actions du secteur. Vous le savez Monsieur le Ministre, il y a eu une manifestation vendredi, des rencontres au sein de votre Cabinet. Je pense donc que vous aurez sans doute des éléments d'information à nous donner ce soir pour que le secteur de l'insertion professionnelle qui est pour l'instant fragilisé et même déstabilisé, puisse peut-être espérer une augmentation de moyens, à hauteur d'un million d'euros par an, ce qui avait été promis lors de la législature précédente.

Ces centres, s'ils ne peuvent compter sur les subventions, devront faire appel aux crédits privés pour assurer leurs investissements et leurs infrastructures. Ils ne pourront pas tous être acceptés au titre de dépenses éligibles, couvertes par les subventions allouées, en tout cas, si on tient compte des dernières nouvelles.

Bien sûr, je sais qu'une évaluation des différentes structures doit être réalisée, on en a déjà discuté. Il n'y en a pas mal, certaines sont peut-être de moindre qualité c'est donc pourquoi une évaluation doit être réalisée. Vous avez également évoqué la nécessité de modifier les décrets afin de permettre à ce secteur d'encore mieux s'occuper du public délaissé. Pourquoi ? Parce qu'à l'heure actuelle, le critère de l'insertion socioprofessionnelle reste encore le seul critère d'évaluation, en tout cas un critère d'évaluation important. On vous suivra, Monsieur le Ministre, on ira vraiment dans cette logique et à mon sens, le plus tôt sera le mieux.

Je voudrais insister sur le nombre de stagiaires concernés, à savoir plus ou moins quinze mille stagiaires par an, et également insister sur ce que j'ai dit par rapport au fait de recouvrer une vie active, une vie sociale, une vie porteuse d'espoir et j'attends des réponses en la matière.

Madame la Présidente, la dernière remarque que j'avais à faire ne concerne pas au premier chef le Ministre du Budget, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, elle concerne la planète, au centre de nos préoccupations. Elle concerne non seulement M. le Ministre Demotte mais aussi M. le Ministre Nollet et vous allez voir, M. le Ministre Marcourt.

Nous nous sommes engagés à réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre. La nécessité de modifier notre consommation d'énergie fossile au bénéfice d'une énergie durable est une priorité tant en Région wallonne qu'au niveau planétaire. À cet égard et dans la foulée d'un article paru ce week-end dans «*Le Vif-L'Express*», je voudrais vous rappeler le projet GEOTERWAL, projet qui a pour objectif de mettre en valeur et d'exploiter les eaux chaudes naturelles détectées dans la région de Mons-Borinage.

Le plan Marshall 2.Vert évoque d'ailleurs cette perspective dans sa page 41. Je veux souligner l'intérêt de cette démarche en vue notamment de créer des zonings verts dans la région de Mons-Borinage et ailleurs en Wallonie mais dont les bâtiments pourraient être chauffés en exploitant cette eau chaude qui foisonne sous terre. L'exploitation de ce potentiel pour moi, me semble une priorité. Priorité qui permettrait à chacun, y compris à l'Administration, bâtiments publics, à ces zonings verts de limiter leur coût énergétique, résultant des installations de chauffage et de sanitaire, tout en diminuant de façon notable les émissions de CO_2. Monsieur le Ministre Nollet, je rappelais cet intérêt que vous avez au niveau de la DPR concernant l'eau chaude qui se trouve dans les sous-sols à Mons-Borinage et j'aimerais pouvoir exploiter ce potentiel fantastique avec l'ensemble du Gouvernement de la Région wallonne.

Il s'agit pour moi, d'un investissement, au bénéfice des générations futures …

Mme la Présidente. – Madame Kapompolé, je m'excuse de vous interrompre mais vous devez ici inter-

peller M. le Ministre Antoine et j'ai l'impression que l'on sort un peu des compétences fonctionnelles strictes de M. le Ministre Antoine.

Mme Kapompolé (PS). – Oui, mais comme M. le Ministre Nollet est présent, je pense que ça ne le dérange pas du tout.

Mme la Présidente. – Il ne pourra pas vous répondre puisqu'ici, vous interpellez bien M. le Ministre Antoine. Je voulais juste vous informer du fait que nous étions ici dans le débat relatif aux compétences fonctionnelles de M. le Ministre Antoine.

Mme Kapompolé (PS). – Oui, je comprends bien Madame la Présidente, il faut suivre les règles du débat telles qu'elles doivent être définies. Ce qui m'intéressait avant tout était de faire passer le message au moment du débat budgétaire. Je pense que le message est passé et que nous devons absolument penser à ces générations futures, même au cœur de la technicité des débats tels qu'ils sont lorsqu'on parle du budget. Merci Monsieur le Ministre pour votre attention. Je sais que vous êtes revenu en connaissance de cause.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, chers Collègues du Parlement, décidément, il ne restera que les meilleurs à cette heure et je me réjouis de vous voir encore nombreux pour un débat important finalement puisqu'il concerne à la fois les finances, la fiscalité, l'emploi, les sports et on m'a même amené à déborder en parlant des fonds européens, en parlant de WBI, mais M. Nollet est arrivé à point nommé pour la géothermie et il s'est d'ores et déjà engagé, Mme Kapompolé à vous répondre dans son intervention. Il est comme ça, vous lui demandez et il le fait. Je peux vous en attester.

J'ai décidément un nouvel ami dans ce Parlement, c'est M. Jeholet parce qu'il est clair que déjà en Commission, il avait vainement, avec panache, chanté ce refrain de la rage, je pense que même quand il rentre chez lui le soir, il dit bonjour, bonsoir, rage, c'est un mot qui est une obsession chez lui. (*Rumeurs.*) Je vais faire la même chose et quand ils vont me demander ce que j'ai fait, je répondrai que j'ai traité la rage.

Plus sérieusement, Monsieur Jeholet, vous êtes un homme intelligent et vous connaissez bien la fiscalité. Tout à l'heure je vous écoutais avec attention mais avec un petit sourire au coin des lèvres parce que je sais que vous pouvez vous acquitter parfois avec emphase de convictions qui ne sont pas toujours avérées, loin s'en faut.

Je rappelle d'emblée, pour celles et ceux qui ne m'auraient pas entendu tout à l'heure que la pression fiscale, la rage taxatoire, l'augmentation, bref, tous les propos qu'il a utilisés tout à l'heure, représentent une croissance budgétaire de 69 millions d'euros qui, sur 9,722 milliards, représentent environ 0,90 %. J'ai dû citer M. Kubla parce que, comme M. Crucke, on a chacun ses amitiés. Je vous comprends pour M. Demotte pour qui j'ai la plus parfaite considération, respect et amitié pour lui mais j'avoue que j'ai quelque intérêt à discuter avec M. Kubla. Il avait raison, par le passé, d'évoquer des aspects pelliculaires, je le maintiens et on va d'ailleurs faire l'analyse, rapidement rassurez-vous M. Jeholet. Les automates 3 millions, les jeux et paris 4 millions, nous n'avons strictement fait qu'indexer, ce qui n'avait plus été fait depuis 96-99. Rien d'autre. Ce n'est donc pas la rage, c'est simplement un alignement sur le coût de la vie. Je ne vous oblige pas à jouer ou à faire des paris ni à utiliser les automates, c'est un geste que chacun des citoyens appréciera, et pour les 3 millions pour les automates, convenez que c'est dérisoire par rapport à la somme importante – et mon parti l'a d'ailleurs soutenu avec d'autres – que le Ministre des Finances fédéral réclame à juste titre au monde bancaire, 7 millions, je crois que c'est suffisamment éloquent pour ne pas s'y attarder.

En ce qui concerne le précompte immobilier, je vous ai coupé tout de suite, ce n'est que des rapports d'un million. Vous avez entendu combien M. Neven était très intéressé par cette recette puisqu'il évoquait tout à l'heure cette recette nouvelle pour les communes. La circulaire de notre excellent Collègue Paul Furlan, prévoyait d'ailleurs alors une augmentation de 3,7 % du précompte immobilier. Lié à quoi ? C'est cela l'intérêt. Et là, je me fais le porte-parole de M. Nollet, mais pour avoir servi cette politique, c'est le logement inoccupé, improductif, abandonné. Il n'est pas normal aujourd'hui qu'il y ait un certain nombre de concitoyens qui recherchent des logements et qu'il y en ait d'autres, dans certains cas parfois, je vous le concède, M. Jejolet, certains sont contraints de vivre une situation embarrassante sur le plan juridique, qui refusent de vendre, qui procèdent à la spéculation ou qui restent en indivision. Il était légitime que celles et ceux qui bénéficient d'une réduction de ce précompte, aujourd'hui, participent à la politique volontariste qui est la nôtre contre la lutte contre les logements abandonnés, vides ou improductifs. Ce que vous n'avez pas mentionné, je ne vous en veux pas, c'est tout l'intérêt du débat, c'est que nous avons porté la période de 90 à 180 jours.

On tient donc compte de certaines réalités, je voulais vous le mentionner. Pour le reste, c'est tout profit pour les communes et les provinces dans le cadre de leurs additionnels. Ce n'est vraiment pas une question budgétaire, un million, rassurez-vous vous pouvez le trouver sans aucune difficulté, c'est vraiment la volonté de traquer les logements vides et inoccupés. Et du reste, je me réjouis de voir le nombre de communes qui, au niveau local, ont déjà organisé une taxe à l'égard de ces logements inoccupés qui non seulement posent problème mais dégradent aussi leur environnement parce

qu'évidemment un logement qui n'est pas entretenu, pose problème au voisinage. Franchement, ce n'est pas de la rage taxatoire, c'est une politique sociale et nous pouvons tous en être fiers, me semble-t-il.

Les droits d'enregistrement, M Jeholet, je désespère de vous convaincre mais lorsqu'on a organisé, en son temps, en 1975 les droits réduits, il s'agissait de viser bien évidemment des logements modestes, voire des logements moyens.

Aujourd'hui, j'ai vu sur Immoweb, dans votre région mais dans d'autres régions aussi, qu'on vend des logements à 380.000, à 350.000 euros et on précise bien qu'il s'agit là d'un taux réduit, simplement parce que la fixation du revenu cadastral date d'une autre époque et qu'elle n'a pas fait l'objet d'une péréquation. Combien de fois n'ai-je pas entendu les représentants du MR à l'Union des Villes et Communes se plaindre finalement d'une assiette fiscale qui ne coïncidait pas avec la réalité du logement. Que disons-nous ? Jusqu'à maximum 210.000 euros, vous allez bénéficier de ces 6 pour cent et au-delà de cela, ce sera 12,5 pour cent pour la deuxième partie de la tranche. Si vous considérez, Monsieur Jeholet, que pour vous un logement de 380.000 euros est encore un logement modeste et moyen, fort bien. Nous n'avons peut-être pas les mêmes échelles de valeur, mais nous considérons qu'il s'agit d'un principe d'équité sociale et fiscale. J'ajoute, cela non plus vous ne l'avez pas mentionné, que le Gouvernement précédent a diminué les droits d'enregistrement pour toute personne qui souscrit à un emprunt hypothécaire, notamment à la Wallonne du crédit à 5 %. C'est du reste ce qui explique en partie l'énorme succès de la Wallonne du Crédit social à telle enseigne que M. Nollet, à juste titre, a obtenu des moyens importants pour ajuster cette politique et qui a été sollicité aussi du fait du retrait du monde bancaire traditionnel. Je vous renvoie du reste à l'excellente réponse de M. Nollet en Commission sur ce sujet.

On ne peut quand même pas dire, M. Jeholet, qu'une recette de 9,4 millions d'euros soit une recette fiscale à ce point importante pour que vous la considériez comme de la rage taxatoire. J'en viens à vos deux chevaux de bataille parce que sur tous ces éléments-là, automates, jeux et paris, précompte immobilier, droits d'enregistrement, vous l'avez joué « obligé ». Et puis, vous avez essayé de convaincre. Vous dites qu'on a réduit les écobonus. Je ne suis pas d'accord avec vous. Dès lors que le véhicule est en dessous de 100 g, on passe à 1.200 euros. Ce qui est donc une augmentation de la bonification. – Un moyen où on discute de la planète, et Mme Kapompolé nous l'a bien rappelé tout à l'heure en évoquant les problèmes de CO_2, que faisons-nous ? Si vous décidez d'acheter un véhicule qui est plus polluant que la moyenne des Wallons c'est un choix qui vous appartient et vous aurez une pénalité progressive jusqu'à, pour les 4x4 les plus polluants, 1.500 euros. Mais, quand nous disons 1.500 euros, M. Jeholet, votre grand ami français, Nicolas Sarkozy, lui, dit 2.600 euros. Voilà un état libéral dans toute sa splendeur, que vous aimez, que vous adorez, où c'est pratiquement le double. J'ajoute qu'en termes de bonifications, ils ont réduit celles-ci à une peau de chagrin. Vous aurez constaté du reste, Monsieur Jeholet, que ni Bruxelles, ni la Flandre n'octroient la moindre bonification. Quelles conséquences cela entraîne-t-il ? Celle que la Wallonie aujourd'hui, et nous pouvons nous en réjouir, a le parc moyen en termes d'émission de CO_2 le plus bas par rapport à Bruxelles et par rapport à la Flandre et nous avons constaté ces derniers mois une diminution. Nous espérons revoir ces écobonus, ces écomalus pour amener nos concitoyens à acheter de plus en plus propre, de faire les choix les plus judicieux en matière de développement durable.

Le développement durable n'est pas simplement une affaire de discours, c'est aussi une affaire d'actes et ici, nous joignons l'acte aux convictions qui nous animent à travers le plan Marshall 2.Vert.

Il y a une projection de 36 millions. Je voudrais que nous n'ayons pas cette recette. Cela voudrait dire que nos concitoyens ont décidé d'acheter des véhicules propres, de diminuer leurs émissions de CO_2, de faire le choix de véhicules hybrides ou autres, qui coïncident aujourd'hui aux technologies les plus avancées. Technologies du reste, et je m'en réjouis comme citoyen, comme usager, grâce auxquelles on voit aujourd'hui les grands constructeurs améliorer considérablement leurs normes d'émissions de CO_2.

Enfin, je pense qu'à l'avenir il faudra s'orienter vers une autre codification. Il n'y a pas que le CO_2. Je pense que nous devrions mettre sur pied, durant cette législature un écoscore qui soit plus complet que ce seul CO_2 en la matière.

On arrive enfin à la télé-redevance. Vraiment, les combats isolés, seuls, sans guère d'applaudissements, avec une certaine froideur, avec le chef de groupe qui vous abandonne, avec l'ancien chef de groupe qui ne vous écoute plus, ce doit être terrible ! Vous pouvez compter sur la majorité pour vous soutenir pour porter ce combat épouvantable, M. Jeholet. Et en cela, vous avez mon admiration. Mais puis-je vous rappeler quand même que l'année dernière, tout citoyen wallon devait acquitter 29,17 euros pour sa radio-redevance ? Il devait aussi payer pour sa télé-redevance 163,38 euros. Aujourd'hui, au lieu de ces 163 et de ces 29 euros, il n'en paie plus que 100 ! Nous avons donc diminué. Vous avez été entendu, Monsieur Jeholet; nous avons diminué cette télé-redevance et nous avons supprimé la radio-redevance. À Bruxelles, quand le MR était au pouvoir, c'est vrai, il n'y a plus eu de télé-redevance mais ils ont inventé une autre taxation qui arrive exactement au même résultat.

Vous avez essayé, mais là, c'est difficile pour un libéral, de jouer Germinal. Vous avez même essayé cela aujourd'hui. Drapé dans cette nouvelle vertu sociale, vous étiez touchant. Vous auriez pu déplaire à M. Miller qui disait en commission hier « Je suis finalement le dernier libéral de mon groupe ». C'est dire si les autres sont

devenus réformateurs renaissants ou dispersés, je ne sais plus ce que je dois dire.

J'ai ici les chiffres, M. Jeholet. Savez-vous combien il y a d'exemptions ? : 280.000 ménages. La plupart de ceux dont vous avez fait ici la description, sont concernés par ce type d'exemption et je m'en réjouis. Sur 1,5 million de ménages, vous l'aurez compris, c'est pratiquement 20 % qui ne sont pas concernés. Et c'est en cela – et là, je ne ris plus – que lorsque vous parlez de la rage de la télé-redevance, je crains que celles et ceux qui vous ont peut-être écouté à la télévision ou à la radio se disent, « Mais, je ne l'ai pas payée, que dit M. Jeholet ? Est-ce que je risque des amendes ? ». Mais non, …

M. Jeholet (MR). – Je peux vous dire qu'il y en a beaucoup plus qui doivent la payer et qui réagissent, vous le savez.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais vous faites de la fumée ! Et moi, je suis là pour dissiper le brouillard. Par contre, il y en a 200.000 qui ne paient pas et là, je vous interroge comme citoyen. Cela ne vous choque pas que quel que soit l'impôt, un certain nombre de citoyens ne le paient pas ?

M. Jeholet (MR). – Je vous ai répondu, ce n'est pas normal. Ce sur quoi vous ne m'avez pas répondu c'est par rapport à la manière dont cette taxe, au sens strict du terme a été perçue pendant des années …

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ces 200.000 dont 60.000 migrants, c'est-à-dire qui viennent de Bruxelles, qui viennent de Flandre, qui viennent d'ailleurs et évidemment, on peut penser, à juste titre qu'ils ignorent qu'il y a encore cette télé-redevance.

M. Jeholet (MR). – C'est nouveau ça ? C'est un phénomène de cette année ? Avant il n'y avait pas …

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il y a une volonté, et je vais y venir, de meilleure perception de la télé-redevance. Bref, que faisons-nous ? Premier élément, on fait une corrélation entre les abonnés à la télédistribution et les présumés détenteurs d'une télévision. Peut-être que vous, vous payez votre abonnement à la télédistribution sans avoir de télévision, parce que ça fait bien dans le salon d'avoir la sortie de la télédistribution.

Premier élément, on ne le faisait plus. Deuxième élément … (*Intervention hors micro.*)

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les paraboles se voient de l'extérieur et nos contrôleurs les voient aussi.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, je propose que l'on écoute la réponse de M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Deuxième élément, je vous rassure M. Jeholet, on envoie une petite lettre en disant « Vous venez de vous domicilier en Wallonie, nous constatons que vous avez un abonnement à la télé-distribution, avez-vous une télévision ? Si oui, nous vous invitons à payer la télé-redevance ». Si l'intéressé dit « Je n'ai pas de télévision », nous sommes, le moment venu, en droit d'aller le contrôler tout comme l'auditeur intervenant sur Matin Première à qui l'animateur demandait s'il avait une télévision, et qui a répondu « oui », et à la question « comptez-vous la déclarer ? » a répondu « non » ! Rassurez-vous on n'a pas recherché le numéro de téléphone d'appel, mais il y a bien sûr des vérifications qui s'opèreront en la matière et ce n'est que lorsqu'il y aura comportement de fraude que nous interviendrons avec les amendes en usage.

Agissant ainsi, sommes-nous monstrueux ?

M. Jeholet (MR). – Oui.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non. J'ai relu dans la loi programme budgétaire fédérale, que M. Reynders a prévu 72 millions d'euros de meilleures perceptions. Qu'a fait M. Reynders, Monsieur Crucke ? Parce que depuis que vous êtes parti du niveau de pouvoir fédéral, il se passe des choses. Il a étendu la prescription à sept ans. M. Reynders dit qu'il peut remonter à sept ans s'il y a une fraude et nous …

M. Jeholet (MR). – Pour la clarté du débat, d'abord je pense qu'aujourd'hui …

Mme la Présidente. – Quel est le motif de votre demande de prise de parole, Monsieur Jeholet ?

M. Jeholet (MR). – Pour la clarté du débat …

Mme la Présidente. – On laisse M. Antoine terminer, on va voir si cela vous semble clair et vous aurez l'occasion de répliquer après son intervention. Monsieur le Ministre, poursuivez.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je constate que lorsqu'il y a fraude … (*Interventions hors micro.*) Je ne peux pas diverger dans mes réponses, mais je les affine. Quand on dit trois ans de retour en arrière s'il y a fraude en Région wallonne, on dit que c'est un scandale. Si on dit sept ans au niveau fédéral, c'est normal. Je pense que chacun appréciera les attitudes des uns et des autres en la matière …

M. Crucke (MR). – C'est incroyable. On ne peut pas laisser dire n'importe quoi.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ajoute, comment arrive-t-on aux 145 millions ?

Mme la Présidente. – Vous aurez la parole après, Monsieur Crucke.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est assez simple. La Cour des comptes a chiffré la recette à 111 millions début novembre. Il faut donc encore ajouter deux mois de perception. Bien évidemment, vous devez ajouter à cela, ces 200.000 ménages que nous voulons vérifier, notamment ces migrants, ce qui ferait donc, bien sûr, une recette importante. Aux 130 millions, il y a encore 15 millions à ajouter, ce sont les 15 millions que nous voulons récupérer sur un retard de paiement de l'ordre de 126 millions.

Vous l'aurez compris, cela représente 0,9 % du budget, pas de rage taxatoire donc. Je remercie quand même M. Jeholet, vu l'heure tardive et l'absence de journalistes, et son souci d'honnêteté sur certains aspects, d'avoir bien voulu relever qu'il y avait eu des avancées notoires en matière de transmission d'entreprises agricoles, de fin de discrimination entre les couples mariés et les couples non mariés, la rénovation des maisons passives. Il a simplement oublié de dire que pour la redevance gaz, c'était à l'unanimité à l'Union des Villes et Communes que celle-ci avait été souhaitée, il y a quelques mois. Cela ne vous intéresse pas mais il y a quand même pas mal de représentants MR qui sont présents.

J'en viens maintenant à M. de Lamotte, dont je connais l'attachement depuis plusieurs législatures à l'emploi et c'est vrai qu'il y a une volonté de nouvelle gouvernance … (*Interventions hors micro.*) Il y a beaucoup de monde qui va lire les questions de M. de Lamotte, je le sais. C'est une volonté de nouvelle gouvernance du FOREM dans la droite ligne du rapport de la Cour des comptes, les premières initiatives qu'à juste titre, a pris M. Marcourt et que je veux conforter notamment la suppression des formations à l'étranger qui ne me paraissent ni appropriées sur le plan du contenu ni sur le plan du coût budgétaire.

Bien évidemment avec une volonté du référent unique, M. de Lamotte, je l'en remercie, il a enfin salué l'excellent travail – et je le partage – de l'IFAPME dont on ne parle peut-être pas suffisamment et qui réalise un beau succès en termes d'installations comme indépendants ou comme créations d'entreprises, c'est probablement un de nos meilleurs outils et je voulais lui rendre cet hommage.

Pour les chèques-langue, vous direz à M. De Lamotte, que l'opération se poursuivra et que je le remercie de son appréciation positive de l'indexation des points APE, 1,5 %; c'est bon pour les communes, c'est bon pour le monde associatif.

J'en viens à présent aux questions de M. Crucke.

En ce qui concerne les conséquences de l'Union européenne. D'abord, je veux remercier M. Reynders parce qu'il a été d'une correction et d'une loyauté totale à l'égard de la « Maison Belgique ». Je crois qu'il a fait une analyse lucide. Rien de sert de vouloir revenir à l'équilibre par idéologie au risque même de solliciter le citoyen, de briser sa confiance, de diminuer son pouvoir d'achat, de briser la nécessité pour les entreprises d'investir, d'innover. Il y a donc des réalités.

Quand M. Reynders dit cela, je me permets, très modestement, loin dans son sillage, de dire la même chose parce que c'est aussi ce que d'autres font dans des proportions beaucoup plus importantes. Regardez le solde net à financer en France. J'ai eu l'occasion de rencontrer la société MOODY'S – l'agence de notation qui travaille avec différents états ou organismes amenés à emprunter – lundi puisque nous devions discuter de notre notation au niveau de la Communauté-Région. Les responsables de la société MOODY'S m'ont indiqué leur affolement sur le déficit colossal de la sécurité sociale française. Ce qui veut donc dire que certains ont fait le choix de l'embardée budgétaire. Ce qui n'est pas notre cas. Nous prenons, avec M. Reynders, puisque c'est lui qui a conforté, avec les deux Ministres du Budget, nos trajectoires de financement, l'objectif du retour à l'équilibre en 2015. Ceci dit, nous n'avons de clé budgétaire que jusqu'en 2012. Et là, je vais être très franc, au nom du Gouvernement wallon, et j'espère convaincre tous mes collègues, la clé 65/35 pour moi est une clé transitoire qui n'est valable que jusque 2012. Parce qu'elle comporte une forme d'injustice. Même si nous l'avons améliorée, c'était 60/40 – M. Nollet peut vous le dire on est montés à 65/35, cela a diminué notre contribution. Mais elle est injuste parce qu'elle ne tient pas compte des recettes. Un budget comporte des dépenses et des recettes. Or, l'élasticité budgétaire des recettes, c'est 78 pour le Fédéral et 22 pour les Région-Communauté.

Je quitte le sillage de M. Reynders, je me mets à son niveau pour lui dire qu'après 2012, ce ne sera plus 65/35 parce que, sans quoi, Monsieur Crucke, cela nous entraînerait à faire des surplus budgétaires d'un milliard. Je veux être précis avec vous, vous cherchez la vérité : vous m'interrogiez sur la question de ramener les 3 % de PIB en 2012. Cela voudrait dire une dégradation par rapport à la trajectoire arrêtée avec l'État fédéral de 1,4 % du PIB, pour le dire en termes très simples, ça serait un effort complémentaire de 700 millions pour la Communauté française et la Région wallonne. Ce qui veut donc dire que nous serions dans une situation largement plus compliquée et parfaitement injuste par rapport au niveau de recettes qui est le nôtre, à son élasticité. Je vous rappelle que la Communauté française vit exclusivement de recettes fixées par le Fédéral. C'est à ce point vrai, Monsieur Crucke, que MOODY'S, lorsqu'elle détermine sa dotation, applique à la Communauté française, la nota-

tion du Fédéral. Vous avez constaté que l'État fédéral maintenant n'a plus qu'un AA1 stable, à une petite dégradation de sa notation. C'est probablement ce qui nous attend à la Communauté parce qu'il y a un phénomène de miroir entre la Communauté et l'État fédéral. On va quand même se mobiliser et nous avons largement plaidé sur les efforts que nous avons déployés, tant à la Communauté qu'au Région, devant cet organisme spécialisé. D'ailleurs, le FMI rencontré hier saluait les économies que nous avons réalisées en si peu de temps. Je crois vous avoir répondu pour la première question.

En ce qui concerne Mouscron, je vous remercie de m'avoir entendu ce matin devant votre poste de télévision ou à la radio. J'ai dit que je serais marri comme Ministre des Sports de la disparition d'un club wallon en division 1. Là, je ne peux pas accepter les propos de M. Dewilde qui est le Président de la Ligue professionnelle qui dit *« bientôt, le championnat de Belgique de Football sera un championnat de Belgique flamand »*. C'est ce qu'il a déclaré. Pour le moment, le championnat de Belgique est francophone, c'est exact, mais il n'est pas nécessairement wallon. Cela nous pose problème car j'ai beaucoup plus d'admiration pour le sport pour tous, pour les jeunes. À Mouscron, il y a une réalité de plus de 600 jeunes. Si le club perdait son matricule, que deviendraient ces 600 jeunes ? Ils risqueraient de ne plus pouvoir jouer cette année. Le Futurosport, peu importe les cartes politiques, ce n'est tout de même pas avec une couleur qu'on entraîne des jeunes, Monsieur Crucke, est probablement avec le Centre Louis Dreyfus, la meilleure école de jeunes de la Région wallonne. Elle attire et draine des jeunes footballeurs de toute la Wallonie et même de Flandre et de France.

Troisième élément, nous avons beaucoup investi à Mouscron, dans les infrastructures. Et je ne pourrais pas mettre ce stade sur roulettes pour l'amener ailleurs. Il est définitivement fixé à Mouscron. Personne ne peut contester, et surtout pas vous, que la dynamique du football a entraîné derrière elle une dynamique économique. On peut le voir à Mouscron. On peut le voir, on peut en discuter, il y a peut-être eu des controverses et nous pouvons en parler en dehors de cet hémicycle, mais c'est une réalité économique. Et donc, comme Ministre des Sports, je suis sollicité, interpellé, y compris par des membres de votre Parti très influents, qui disent qu'on ne peut quand même pas laisser choir la situation. Mon rôle est évidemment de médiation, de voir avec des partenaires privés et, le cas échéant, dans des conditions strictement définies qui n'entraîneraient pas bien sûr d'usage indu de crédit public à cet effet, mais au moins l'obligation d'effort m'importe et obligation de résultat pour le centre de jeunes. Je pense qu'en ayant dit cela, nous ne sommes pas loin l'un de l'autre en la matière.

Vous m'interrogiez sur les fonds structurels, et bien que ce ne soit pas de ma compétence, mais avec l'autorisation du Ministre-Président, je vous réponds. Nous allons, en 2009, faire mieux que l'objectif, puisqu'avec le versement au niveau des invests des 14 derniers millions d'euros, nous ferons mieux. Et en 2010, nous avons inscrit 130 millions, de quoi atteindre l'objectif et croyez bien qu'il y a une méthodologie de suivi qui implique bien sûr le Ministre-Président et le Ministre du Budget pour atteindre pleinement les objectifs de l'Union européenne, la règle de N+2 qui est pour nous une référence absolue et croyez-bien que nous traquons les opérateurs pour que les créances soient rentrées en temps utile.

J'en arrive maintenant à la question de Mme Kapompolé qui me pose des questions précises, je retrouve bien là sa rigueur habituelle.

En ce qui concerne le problème de la licence fédérale, vous avez à la fois raison et à la fois tort. C'est vrai qu'il y a le problème de la licence mais elle n'aura pas d'influence en Région wallonne directement parce que nous intervenons par notre fiscalité, par notre taxation, notre texte qui vous est soumis, avec comme assiette le lieu où on joue et perçoit les jeux. Ce n'est pas le siège social. Autrement dit, quand bien même une société étrangère serait active en Wallonie, elle serait concernée par notre texte. Avec ce dispositif qui est d'ailleurs conforme à l'article 4 de la loi du 16 janvier 1989, nous sommes en mesure de totalement vous rassurer.

Je veux aussi vous rassurer avec une vraie détermination sur les publics les plus éloignés du chômage. Je pense qu'il y a, ce que j'ai voulu démontrer en Commission, une méthodologie différente, rien d'autre. Il y a celles et ceux qui viennent de perdre leur travail ou qui sortent de l'école et il faut les prendre en charge tout de suite, il faut les accompagner, bien les connaître, les stimuler, les motiver, c'est probablement ceux-là qui sont les plus proches du travail. Et de l'autre, il y a une réalité notamment dans certaines régions où il n'est pas rare d'avoir un certain nombre de demandeurs d'emploi de plus de deux ans, dont je peux comprendre la situation, la démotivation. Mais jamais nous n'allons les laisser tomber. Par contre, pour les intervenants qui s'adressent à eux, que ce soient les OISP, les EFT, les MIRES, les CPAS, ou en partie nos deux grands opérateurs FOREM, voire peut-être même l'IFAPME, je souhaite que notre décret évolue parce que, pour l'essentiel, ils sont basés sur le taux de réinsertion. Ce qui veut dire qu'il y a deux dangers. Le premier, je vous l'ai exprimé en Commission, c'est la chasse aux chômeurs, mais dans un autre sens que ce que l'on entend d'habitude, c'est avoir une « clientèle » de chômeurs à former. Or, il faut donc qu'il y ait une bonne codification des interventions, qu'elles soient complémentaires et pas concurrentielles. Le deuxième danger, pardonnez moi l'expression peut-être un peu mal appropriée, consiste à « écrémer » les chômeurs. Ne prendre que les meilleurs pour être sûrs d'avoir un bon « bulletin » de réinsertion. En agissant ainsi on va vraiment négliger les publics les plus éloignés du travail et donc ce que j'entends, c'est réformer ces décrets pour introduire d'autres critères d'appréciation que simplement le critère « Combien en avez-vous remis au tra-

vail ? ». Bien sûr que c'est le but mais ça ne doit pas être le premier critère pour des publics les plus éloignés.

Pour la planète et la géothermie, M. le Ministre Nollet est fin prêt. Je voulais vraiment, Madame la Présidente, par conclusion, vous dire que notre choix budgétaire a été l'équilibre en 2015. C'est la maîtrise des dépenses : 300 millions. Nous espérons, Monsieur Crucke, que la croissance va nous aider peut-être à nous dispenser d'une partie de l'effort. Nous avons été prudents dans les paramètres, tout à l'heure je l'ai indiqué : 0,4, et maintenant on nous annonce 1 %. Tant mieux. L'emploi résiste – touchons du bois – plutôt mieux en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. Lorsqu'il y a une perte d'emploi en Wallonie, il y en a quatre en Flandre pour le moment. Je ne me réjouis pas parce qu'il y a aussi des flux intrarégionaux entre la Flandre et la Wallonie. Donc tout cela n'est pas nécessairement bon. Mais nous résistons. Sur la dernière année, nous avons augmenté de moins d'un pour cent le nombre de chômeurs. C'est un travail permanent notamment pour toutes les entreprises qui sont victimes d'un licenciement collectif et vous le savez, nous intervenons rapidement avec des cellules de reconversion, avec des plates-formes pour l'emploi, là aussi pour aider, stimuler et épauler celles et ceux qui ont perdu leur emploi. Maintenant, c'est une volonté de rigueur, et j'ai le sentiment que ce budget comporte suffisamment d'ingrédients volontaristes pour à la fois assurer le redressement économique, pour assurer une équité sociale mais surtout pour relever le défi du développement durable.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, une première remarque, très rapidement. Comprenez-bien ce que j'ai dit, par rapport à quelques points positifs, vous parlez d'avancées notoires, je parlerai de « poussette » fiscale. Faites attention de ne pas mal comprendre ce que je dis.

Deuxièmement, vous avez fait une remarque : « traquer les logements inoccupés ». Vous avez dit *« M. Jeholet n'a pas parlé qu'on est passés de 90 à 180 jours »*. Je n'ai pas voulu « charger la barque » parce que vous n'êtes pas à une contradiction près. Vous augmentez le délai alors que vous avez la volonté de lutter contre l'inoccupation. Mais, bon, je n'ai pas non plus noté toutes les contradictions du Gouvernement wallon. Sinon, je pense qu'on passerait la nuit.

Troisièmement, concernant le précompte immobilier, vous parlez d'un million d'euros. Vous connaissez le rapport entre les recettes régionales et les recettes des pouvoirs locaux et vous le dites d'ailleurs : « c'est tout profit pour les communes et les provinces ». Et donc moi, mon chiffre, il n'est pas un million d'euros pour le citoyen, à qui je pense toujours, à son portefeuille, à son pouvoir d'achat, Monsieur Nollet, il n'est donc pas d'un million d'euros, mais bien de 41 millions d'euros.

Ma quatrième remarque concerne la perception. Oui, un impôt dû est dû, et même s'il y a sept ans, moi, cela ne me pose pas de problème. Mais par contre, aujourd'hui, vous avez reconnu le problème de l'arriéré et de la perception de cette taxe. Votre prédécesseur est responsable mais vous étiez aussi Vice-Président du Gouvernement wallon et l'ensemble du Gouvernement wallon est responsable de cette perception des taxes. Vous avez nagé dans l'abondance, dans l'opulence, et vous dites toujours « un budget ce sont des recettes et des dépenses ». Et bien, là, vous avez négligé des recettes pendant des années. Et aujourd'hui, ce sont les citoyens qui sont victimes de cela. Cela a été une mauvaise perception et je m'en réfère aux travaux de ce Parlement. Il y a des années, j'interrogeais M. le Ministre Daerden par rapport aux « couacs » dans la perception de cette taxe. Et on le reconnaissait et déjà à ce moment-là on disait qu'on allait la supprimer. En attendant, elle est toujours là et je vous rappelle que nous, nous voulons la supprimer.

La cinquième remarque concerne la taxe sur le gaz, sur l'énergie. M. Furlan parle de 32 millions d'euros. Vous savez, l'Union des villes et communes, ce n'est pas ma Bible. Ce qui me préoccupe, ce sont les Wallons et les Wallonnes, sur le terrain, leurs difficultés à nouer les deux bouts. Ce sont les citoyens qui nous élisent, pas l'Union des villes et des communes. Prenez votre calculette, moi, j'ai refait le calcul. Sept millions d'euros pour les automates et paris, c'est votre chiffre; le précompte immobilier : 41 millions d'euros. Les droits d'enregistrement, c'est aussi votre chiffre, c'est 9,4 millions, écobonus et écomalus …(*Rumeurs*) Je ne vais pas refaire toute l'argumentation, mais en attendant, il y avait 56 millions de dépenses et il y a 24 millions de recettes, un petit calcul très simple, 80 millions. La télé redevance, 145 millions d'euros, et si on nous avait suivis, elle est supprimée, M. Prévot cette taxe. Le gaz, 32 millions d'euros sur la facture des citoyens. Total, 314,4 millions d'euros, c'est cela la rage taxatoire ! Et alors, vous annonciez tous dans les partis de la majorité « on va avoir des avancées fiscales pour les citoyens ». Mais non ! C'est la rage taxatoire. Et je termine par là, vous aviez dit encore au mois d'octobre que les citoyens wallons ne paieraient pas une deuxième fois la crise. Et bien, ici, les chiffres que je vous donne, je le répète, 314,4 millions d'euros, les citoyens wallons, à cause du Gouvernement wallon, à cause de votre majorité, vont payer une deuxième fois la crise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je vous ai senti très fragile, même fébrile, sur le dossier des normes européennes et la manière dont vous envisagez l'avenir m'inquiète. Je pensais que l'on pouvait avoir de votre part un langage plus structuré parce que, avouez-le quand même, je vois bien à votre difficulté, la doctrine Madens par rapport à ce que vous dites ici, et on peut maintenant dire « on va changer, 65/35 ça ne marchera pas ». J'en ai

connu d'autres qui disaient cela aussi, « on va aller en concertation et on va entendre ce qu'on va entendre ». On est à nouveau sortis avec 65/35. Et vous ne modifierez malheureusement pas, Monsieur le Ministre, la perception que les Flamands ont de la rigueur à cet égard là. Appliquer la doctrine Madens à votre raisonnement s'appelle « un couac ». Je veux bien que vous continuiez à endetter les Wallons, mais je pense que si vous ne faites pas plus d'efforts, vous allez faire en sorte que non seulement vous raterez le train de la relance mais en plus vous continuerez à les enfoncer. Je suis donc très déçu de votre réponse.

Sur le football, j'ai bien compris qu'on peut changer d'avis très rapidement en quinze jours. Il est vrai qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Que vous soyez le chantre des jeunes, de la formation, de tous les jeunes qui sont formés dans le football, et de tous ceux du Hainaut occidental, là je peux vous suivre. Par contre, que vous soyiez le chantre du football professionnel qui est le football de l'argent, dans lequel effectivement, il y a du jeu, de l'engagement, de l'investissement et également de l'économie, je ne peux l'admettre. Que là, il y ait des deniers publics qui soient encore investis alors que j'entends le bourgmestre de Mouscron lui-même vous dire « ici, ça suffit ! », je ne comprends plus. Et vous ne m'avez pas donné la réponse par rapport au changement d'attitude. Je l'acte et je suppose que ce dossier connaîtra dans quelques jours pour ne pas dire quelques semaines, encore des rebondissements. J'ai cru comprendre par votre réponse que vous regardiez vers le Nord de la France. Je vois bien la piste que l'on veut ouvrir, mais ce sera l'objet d'un autre débat.

Et puis, enfin, j'espérais que pour le dossier des Fonds structurels européens, vous ne vous limiteriez pas à me rappeler le chiffre que je connais de 130 millions. Je vous demandais la ventilation. Alors, de deux choses l'une, ou bien on ne veut pas dire les accords qui existent au sein du Gouvernement wallon. Si M. le Ministre Nollet n'avait pas été là, peut-être que vous me l'auriez dit. Une fois de plus, on met Mme la Présidente du Parlement wallon devant une montagne d'argent en disant « Vous acceptez ou vous n'acceptez pas, le reste, c'est de la cuisine interne ». Non, ce n'est pas de la cuisine interne ! La transparence que le Parlement wallon mérite pour faire confiance ou pas, même cela vous ne nous la donnez pas. Le minimum minimorum d'attention et d'explications qu'on vous demande, et nous restons ici avec vous jusqu'en soirée pour avoir les explications, mais vous ne nous les donnez pas. Je ne sais plus ce qu'il faut faire avec vous pour que vous répondiez à des questions plutôt que d'avoir un principe que l'on ânonne systématiquement. Lire un budget, je peux le faire. Ce que je vous demande, c'est ce que vous n'avez pas écrit dans le budget et qui aurait du être écrit pour respecter la ligne budgétaire et surtout pour respecter les parlementaires qui sont encore ici, mais aussi au bout du compte, les citoyens qui paient tout cela.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je tiens à lui dire aussi que j'avais bien compris que l'assiette fiscale était relative au lieu où s'effectuaient les jeux. Ce que je veux mettre en évidence, c'est le fait qu'un opérateur de courses flamand pourrait faire son profit en Wallonie. Or, lorsqu'on voit la proportion au niveau des montants, c'est tout de même 100 millions d'euros pour la Wallonie, 33 millions d'euros pour la Flandre. Et donc, je trouve qu'il faut vraiment avoir cette perspective à l'esprit pour les opérateurs wallons.

Pour ce qui concerne les publics les plus éloignés de l'emploi, j'ai bien entendu votre méthodologie. Pour connaître tout de même pas mal de structures dans la région de Mons-Borinage, aussi bien les EFT, les OISP, les entreprises d'insertion, je peux vous assurer que si elles ont en ligne de mire ce critère, puisque c'est le critère d'évaluation, elles portent une attention éminemment importante auprès d'un public le plus éloigné de l'emploi. Tout en restant dans les critères et pour obtenir les subsides, il ne faut pas oublier ce public. Lorsqu'il faudra modifier les décrets, il faudra entendre les différents intervenants pour pouvoir prendre les dispositions les plus adéquates. Je vous remercie.